Employment and Immigration Canada

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03715/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-11
ISBN 0-660-55577-8

1990-91 ESTIMATES

PART III

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

Preface

This Expenditure Plan is designed as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the differing needs of its readership.

Chapter 1 provides an introduction to the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs, and Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts so as to provide continuity with other Estimates documents and to assist in assessing the Program's financial performance over the past year.

For each Program Expenditure Plan an overview section highlights the Program's current plans and recent performance, financial summaries, and organization. This is followed by a second section which details the Program's activities; their expected results and other performance information that justifies the resources requested. The document then provides supplementary information on the Program's resources, including details of financial and personnel requirements.

It should be noted that this document has been modified in 1989-90. In particular, the New Initiatives and Updates of Previously Reported Initiatives, which used to be located in Section I, now appear in Section II as Performance Information and Resource Justification. For easy reference, an index has been provided at the end of each section.

Due to the uniqueness of Chapter 5 the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format.

Table of Contents

Commission/Department Overview	1-1
Employment and Insurance Program	2-1
Immigration Program	3-1
Corporate Management and Services Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

Employment and Immigration Canada (EIC) comprises the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and the Department of Employment and Immigration which were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act.

EIC's overall role, in co-operation with other government departments and the private sector, is to develop, co-ordinate and administer federal policies and programs which are directly linked to Canada's labour market and immigration requirements.

The basic objectives of EIC's initiatives and policies are to:

- improve the functioning of the labour market;
- provide temporary income protection for unemployed workers;
- enhance economic and labour market stability;
- increase the skills of Canadians;
- promote hiring equality;
- manage the entry, settlement and control of people seeking to enter or remain in Canada; and
- carry out other functions such as administrating Social Insurance Numbers.

The main legislative basis for EIC's role in the labour market and in immigration are:

- the Unemployment Insurance Act and Regulations;
- the National Employment Service Regulations;
- the National Training Act and Regulations;
- the Immigration Act and Regulations;
- the Employment Equity Act and Regulations; and
- Regulations in accordance with Appropriations Acts.

There are also programs and services authorized under the Annual Appropriations Acts.

Organization and Programs

The Commission and the Department of Employment and Immigration (CEIC/D) report to Parliament through the Minister of Employment and Immigration, as do: The Canada Employment and Immigration Advisory Council and the Immigration and Refugee Board (see Figure 1, page 1-4). In addition, a Minister of State for Employment and Immigration, appointed in 1988 is responsible for: Employment Equity including the Federal Contractors Program; management of the Unemployment Insurance Program including Section 26 (see note 2, Figure 6, page 2-21); Immigration in the Quebec and Atlantic regions (except for refugee cases); and Canadian Jobs Strategy projects in Quebec. A Minister of State for Youth was appointed in 1986 to co-ordinate government initiatives for youth.

The CEIC is headed by a chairman, vice-chairman, and two commissioners - a commissioner for employers and a commissioner for workers. The commissioner for workers is appointed after consultations with worker organizations and the commissioner for employers is appointed after consultation with employer organizations.

The chairman of the CEIC is also deputy minister of the Department of Employment and Immigration. The vice-chairman of the Commission is also the associate deputy minister of the Department.

The Programs delivered by EIC are Employment and Insurance, Immigration, and Corporate Management and Services. These Programs are administered by branches within the CEIC/D.

Employment and Insurance Program: The main objectives of the Employment and Insurance Program are the promotion of a labour force that meets national occupational requirements; an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and equality of opportunity to compete for, and have access to jobs. This program, the largest of CEIC/D,includes four activities:

- Human Resource Development Programs;
- National Employment Services;
- Unemployment Insurance; and
- Canada Employment Centre Management and Joint Services.

The Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. The activities of the Program are co-ordinated and supported by a regional office in each province, headed by Regional Executive Directors/Directors General and by National Headquarters Executive Directors of Employment and of Insurance. The 1990-91 spending plan for this Program is reflected in Figure 2, page 1-6. Further detail on Resources by Organization and Activity is provided in Figure 5, page 2-16.

Immigration Program: Through this Program, CEIC/D is responsible for the management of immigration levels including the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, and assists permanent residents and refugees to settle successfully in Canada. Another responsibility is to protect Canadians against the entry of persons who may be a danger to their health and safety or to Canada's security. This program is comprised of four activities:

- Management and Policy Development;
- Program Operations;
- Adjudication; and
- Settlement.

These activities are managed at NHQ by the Executive Directors of Immigration Policy and Immigration Operations, the Director General, Adjudication and the ten Regional Executive Directors/Directors General. The 1990-91 spending plan can be found in Figure 2, page 1-6. Further details of Resources by Organization and Activity are provided in Figure 4, page 3-12.

Corporate Management and Services (CMS) Program: Through this Program, CEIC/D ensure the development and the implementation of policies and programs and provide strategic, operational and administrative support. This program is comprised of three activities:

- Corporate Management and Administration;
- Systems and Procedures; and
- Canada Employment and Immigration Advisory Council.

The 1990-91 spending plan is shown in Figure 2, page 1-6. Further details of Resources by Organization and Activity are provided in Figure 4, page 4-12.

Figure 1: Organization Structure

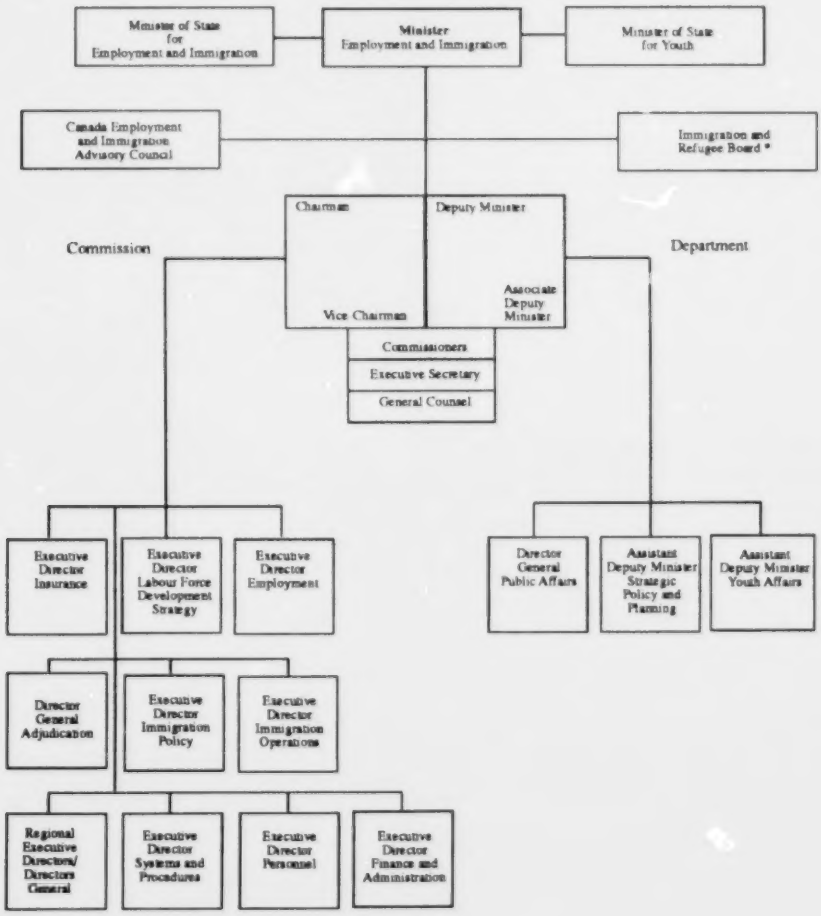

* The Immigration and Refugee Board reports to Parliament through the Ministry of Employment and Immigration but as an independent body, it submits a separate Expenditure plan.

Priorities

CEIC/D priorities, for both the short and medium term, will be determined by two central challenges:

- to ensure that Canada has a skilled workforce which can adapt to economic change and reinforce business competitiveness and economic growth; and
- to ensure the Immigration Program meets social, cultural, demographic and economic needs while recognizing Canada's international commitments and humanitarian traditions.

From these challenges flow two priorities: to put the proposed Labour Force Development Strategy (LFDS) on a solid footing once it is approved, and to integrate it in a manner consistent with CEIC/D's Philosophy of Management. The LFDS is the most ambitious undertaking by CEIC/D in the area of Employment and Unemployment Insurance in the last decade.

The LFDS is designed to achieve four goals:

- to increase the private sector's role in training workers and in ensuring that the training corresponds to current labour market needs;
- to re-align the Unemployment Insurance program, to ensure that more funds are allocated for active training and rehiring of the unemployed;
- to comply with the Charter of Rights and Freedoms by altering UI benefits to better respond to the needs of working parents, and those workers over age 65; and
- to eliminate work disincentives in the UI program.

The second priority concerns the Immigration Program. In the short-term the need is to ensure order, efficiency and fairness in the Immigration Program and to manage the flow of refugees seeking to make their homes in Canada. Longer-term priorities will depend on an assessment of the economic and social impact of immigration and the existence of a medium-term plan for the 1991-95 period.

Spending Plan

CEIC/D estimates total net expenditures of $5.2 billion in 1990-91. Statutory items such as the Government Contribution to the UI Account ($2.9 billion) and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits ($0.3 billion) account for 46% and 4% respectively of CEIC/D's gross expenditures of $6.3 billion. A summary of the Spending Plan by Program is presented in Figure 2.

Figure 2: Spending Plan by Program

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Change $	Change %	For details see page
Budgetary					
Employment and Insurance	**5,597,211**	5,525,509	71,702	1.3	2-1
Immigration	**282,298**	265,145	17,153	6.5	3-1
Corporate Management and Services	**383,964**	329,877	54,087	16.4	4-1
Gross Budgetary	**6,263,473**	6,120,531	142,942	2.3	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	**1,095,749**	1,004,494	91,255	9.1	
Net Budgetary	**5,167,724**	5,116,037	51,687	1.0	

* In accordance with Sections 49 and 117 of the Unemployment Insurance Act, the costs of administration of this Act shall be charged to the UI Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, the operating costs of CEIC/D related to the administration of the Unemployment Insurance Act are recovered from the UI Account. The method used in calculating the UI costs is presented on page 5-13.

Employment and Insurance Program
1990-91
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 2-4
B. Use of 1988-89 Authorities 2-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 2-7
B. Financial Summaries 2-11
C. Program Profile
   1. Introduction 2-13
   2. Mandate 2-13
   3. Objective 2-14
   4. Program Organization for Delivery 2-14
   5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses 2-16

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs 2-20
B. National Employment Services 2-30
C. Unemployment Insurance 2-41
D. CEC Management and Joint Services 2-50

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-53
   2. Personnel Requirements 2-54
   3. Transfer Payments 2-56
   4. Net Cost of Program 2-58
   5. Revenue 2-58
B. Changes in Program/Activity Structure 2-59
C. Government Annuities Account
   1. Financial Statements 2-60
   2. Notes to Financial Statements, March 31, 1989 2-61

Index 2-63

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	**1990-91 Main Estimates**	1989-90 Main Estimates
	Employment and Insurance Program		
5	Operating expenditures	**83,444**	79,726
10	Grants and Contributions	**1,461,031**	1,479,199
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	**35**	35
(S)	Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	**2,889,000**	2,661,000
(S)	Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	**284,000**	286,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	**95,559**	93,146
	Total Program	**4,813,069**	4,599,106

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	**1990-91 Main Estimates**
	Employment and Insurance Program	
5	Employment and Insurance - Operating expenditures	**83,444,000**
10	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	**1,461,031,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates							1989-90 Main Estimates
		Budgetary 1					Total	
	Authorized Person-years 2	Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Human Resource Development Programs	1,962	132,396	153	1,853,945	1,986,494	1,269	**1,985,225**	1,993,545
National Employment Services	4,769	261,496	211	12,086	273,793	244,536	**29,257**	25,008
Unemployment Insurance 3	8,791	3,307,742	14,305	284,000	3,606,047	427,473	**3,178,574**	2,952,695
CEC Management and Joint Services	2,233	135,529	348	-	135,877	110,864	**25,013**	25,858
Less: Benefits paid in accordance with the following sections of the Unemployment Insurance Act, (S.C. 1970-71-72, c. 48, S.1):								
Sections 24, 25 and 26 with respect to Human Resource Development Programs activity				-405,000	-405,000		**-405,000**	-398,000
	17,755	3,837,163	15,017	1,745,031	5,597,211	784,142	**4,813,069**	4,599,106
1989-90 Authorized Person-Years	18,060							

1. Capital Vote is not required as the resources will be entirely recoverable from the Unemployment Insurance Account.
2. See Figure 31, page 2-55 for additional information on person-years.
3. Includes the Government's Contribution to the UI Account, $2,889 million and the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits, $284 million.

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Employment and Insurance Program			
10	Operating expenditures	58,326,000	84,713,856	**64,724,897**
15	Grants and Contributions	1,475,389,000	1,635,930,759	**1,506,499,232**
(S)	Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,410,000,000	2,416,248,926	**2,416,248,926**
(S)	Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	246,000,000	240,356,439	**240,356,439**
(S)	Contributions to employee benefit plans	90,241,000	93,288,996	**93,288,996**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	8,662	**8,662**
Total Program - Budgetary		4,279,956,000	4,470,547,638	**4,321,127,152**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The Employment and Insurance Program is the largest CEIC/D Program and represents a major element in the federal government's social and economic development efforts. Its principal activities are Human Resource Development Programs, also known as the Canadian Jobs Strategy (CJS), National Employment Services, and Unemployment Insurance. A fourth activity, CEC Management and Joint Services, is primarily administrative in nature, and details of its performance are provided in Section II.

Two events occurred in 1989-90 which will affect the Program: the announcement of the proposed **Labour Force Development Strategy (LFDS)** and the development of a **Revised Mandate** for the National Employment Services program. The implementation of LFDS is predicated in part upon the passage of Bill C-21 (see pages 2-17, 2-18 and 2-19); the Revised Mandate is already impacting on policy and program development activities.

Labour Force Development Strategy: The set of initiatives proposed under LFDS augments the existing, and well established set of Canadian Jobs Strategy (CJS) and employment related interventions. LFDS reorients programs and services to help communities, employers, and workers meet new opportunities for increased employment and prosperity through new programs and increased programming for Unemployment Insurance eligible people. LFDS will be implemented following extensive consultations with the private sector on the nature and content of programs and services to be offered as well as on the delivery mechanisms. The consultation reports are to be submitted to the Minister of the Employment and Immigration Commission in March 1990.

When implemented, LFDS initiatives will:

- speed up the re-employment of Unemployment Insurance claimants in the short term, leading to a reduction in the duration of the claim period;
- stabilize employment in the longer term by ensuring a better match between workers' qualifications and aspirations and the employment opportunities, thus reducing the number of repeat claims;
- increase the employability of all Unemployment Insurance claimants in general;
- increase adjustment assistance available to enterprises and workers affected by technological and market changes;
- strengthen human resource planning in the private sector;
- enhance community-based development; and
- increase the role of the private sector in the training of its work force.

Revised Mandate: The government's decision to reorient the National Employment Services to provide individuals receiving UI with special help early in their claim period, and the desire to assist employers in planning, managing and developing the skills of their workforce, resulted in a Revised Mandate. 1990-91 will see stronger links between the two components of the organization at the program development level, as well as at the delivery level. Coupled with LFDS, the Revised Mandate will result in a redrafting of the Operational Planning Framework (OPF) for both the Human Resource Development Programs (CJS) and the National Employment Services. It is expected that changes to the OPF will be completed in 1990-91 and fully implemented in 1991-92.

Human Resource Development Programs (Canadian Jobs Strategy)

The Canadian Jobs Strategy (CJS) helps Canadians to increase their job skills through training and work experience, and encourages local development and community initiatives. Highlights of plans for 1990-91, as well as recent performance, follow. A more detailed analysis of the activity is provided in Section II.

Priorities in 1990-91 include:

- the implementation of LFDS, subject to the
  - results of private sector consultations;
  - negotiations of appropriate arrangements with the provinces; and
  - passage of Bill C-21 for those initiatives tied to the Bill, either for funding or changes to UI Regulations, such as Entry Level Training
- enhancements to existing programs.

Labour Force Development Strategy: given adequate resourcing, CEIC/D will proceed with a number of early LFDS initiatives involving Community Futures (see page 2-24). The planned activities are in line with the main Canadian Labour Market Productivity Center Task Force recommendations and will be undertaken on an interim basis while awaiting the final outcome of the various consultations.

Enhancements to Existing Programming: the alignment of CJS with LFDS initiatives translates into enhancements to existing programs such as:

Employment Assistance Option: This CJS option, designed in 1989-90, will ensure employment counselling services, job search techniques sessions, and job finding clubs, etc. where CECs' internal resources cannot meet the demand (see page 2-24).

Continuing Employment Option: This CJS option, revised in 1989-90, will allow greater participation of older workers (see page 2-24).

In response to the announcement of LFDS in April 1989, the following initiatives scheduled for 1989-90 were postponed until 1990-91.

New Options: The Older Worker initiative previously scheduled for implementation in mid 1989-90.

Staff Training: Completion of the staff training program was postponed to allow for modifications further to LFDS implementation and private sector consultations.

Achievements in 1988-89 under the Human Resource Development Programs include:

Service to clients: CJS is fully integrated with the services offered by CECs. CEIC/D clients now receive information about, as well as make application to participate in most CJS programs at their local CEC.

CJS On-line System: Phase 1 is now available in all regions. Quebec, Ontario and British Columbia joined the network in 1989-90 (see page 2-25).

Follow-up Surveys: A supporting system was implemented in all regional offices. It provides information on CJS participants for analysis and decision-making at corporate/ regional level down to client/agreement level (see page 2-26).

Federal-Provincial Agreements: 1988-89 was the third year for original agreements enhancing employability of Social Assistance Recipients, negotiated and signed with all provinces and Northwest Territories (see page 2-25).

National Employment Services

The National Employment Services assist the Canadian labour market by gathering and disseminating labour market information; by providing labour exchange services; and by assisting individuals, communities and industries to adapt to changing labour market conditions.

Priorities in 1990-91 include:

- the implementation of LFDS, subject to
  - the passage of Bill C-21 for those initiatives tied to the Bill;
  - the results of the private sector consultations;
- the restructuring of the service to conform to the Revised Mandate

Labour Force Development Strategy: LFDS will result in more Industrial Adjustment Services activities and a comprehensive Employer Services Strategy (see page 2-33).

Revised Mandate: in this context, 1990-91 priorities will include:

Claimant Re-employment Strategy (CRS): a major joint Insurance-Employment initiative designed to achieve rapid re-employment of UI claimants through short term measures; more stable employment through longer-term measures; and increased employability for UI claimants in general (see page 2-33).

Labour Market Information: an existing function which will be strengthened and expanded both in terms of dedicated resources and automated support (see page 2-33).

Employment Equity: implementation of a comprehensive consultation strategy with stakeholder as part of the review of the Employment Equity Act to obtain an assessment of the impact and effectiveness of the Employment Equity Act in order to determine future direction (see page 2-34).

In response to the LFDS announcement and the revisions to the Employment and Insurance mandate, changes were made to the 1989-90 plans. They include:

Redeployment of Resources: mainly from the Labour Exchange sub-activity, to allow for extensive testing of new approaches to be used for the Claimant Re-employment Strategy initiative.

Automated Systems: planned expansion to the National Employment Services System I (NESS) and implementation of NESS II have been postponed until 1990-91. NESS is currently available in eight of the ten regions which represents about 70% of workload. NESS is a computerized inventory of worker clients, employer orders, (Phase I), and employer record files, (Phase II).

Performance Indicators: the development and testing of performance indicators for the Claimant Re-employment Strategy has delayed the development of performance measures on quality of service until 1990-91.

Achievements in 1988-89 include:

Employment Equity: the first Employment Equity Act Annual Report to Parliament was tabled on December 22, 1988 and formed the basis for subsequent analysis of results so overall it showed employers did not have significant representation of designated group employees (see page 2-34).

Performance Indicators: indicators measuring efficient use of resources in delivery of labour exchange, worker, and employer adjustment services were developed for implementation in 1989-90. Management will study results to ascertain whether national productivity standards could be established. Employer/employee associations were contacted at national/regional levels to provide assistance and guidance as to appropriate implementation of employment equity and the reporting of results (see pages 2-35 and 2-36).

Employment Counselling: guidelines on the management of counselling, on the development and delivery of group information sessions, and other group approaches were implemented. Nationally, 590 counsellors participated in core training.

Employer Services: guidelines on marketing approaches were implemented. Nationally, 460 counsellors participated in core training.

National Employment Services System (NESS): testing of NESS Phase II was completed in the Atlantic Region.

Employment Services Monitoring: micro-computer support systems for employer surveys were fully designed and tested and are now available to all CECs.

Unemployment Insurance

The UI activity aims to promote economic growth and flexibility without placing undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers.

Plans for 1990-91 are to implement the Claimant Re-employment Strategy. This is more fully explained on pages 2-33 and 2-45.

Figure 1 summarizes important operational volumes and performance indicators. It also details the 1988-89 results and, where applicable, the targets for 1990-91.

Figure 1: Highlights of UI Plans and Recent Performance

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Initial and renewal claims processed	**3,325,000**	3,241,393	3,230,078	3,228,092
Benefit warrants issued	**28,774,000**	29,553,000	29,600,896	30,133,000
Social Insurance Number cards issued	**1,000,000**	1,000,000	919,675	815,444
Annuities contracts administered	**179,500**	187,250	195,179	203,309
Premium reduction applications processed	**43,200**	42,200	41,282	39,041
Appeals considered within 30 days of receipt	**90%**	90%	86.2%	86%
Warrants issued per productive person-year	**39,886**	40,406	41,423	40,333
Claims processed per productive person-year	**1,060**	1,038	1,061	1,022
Investigations completed per productive person-year	**1,437**	1,416	1,410	1,388

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity 1

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91			Forecast 1989-90			Actual 1988-89	Actual 1987-88
	Expenditure	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expenditure	Expenditure	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expenditure	Net Expenditure	Net Expenditure
Human Resource Development Programs	1,581,494	1,269	**1,580,225**	1,756,741	1,962	1,754,779	1,591,043	1,644,604
National Employment Services	273,793	244,536	**29,257**	277,748	236,473	41,275	44,490	20,762
Unemployment Insurance 2	3,606,047	427,473	**3,178,574**	3,360,343	407,648	2,952,695	2,660,872	2,676,650
CEC Management and Joint Services	135,877	110,864	**25,013**	130,677	104,819	25,858	26,897	25,684
	5,597,211	784,142	**4,813,069**	5,525,509	750,902	4,774,607	4,323,302	4,367,700
Person-Years 3								
Controlled by TB	17,755	-	**17,755**	18,440	-	18,440	18,437	18,773
Other	-	-	-	523	-	523	565	578
	17,755	-	**17,755**	18,963	-	18,963	19,002	19,351

1. The numbers have been restated for previous years to reflect the transfer in 1989-90 of the Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities from the Corporate Management and Services Program to the Unemployment Insurance (UI) activity, and of SIN Examination and Certification from CEC Management and Joint Services to the UI activity (see Figure 35, page 2-59).
2. Includes Government's Contribution to the UI Account and Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits.
3. See Figure 31, page 2-55 for additional information on person-years.

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91 are $38.5 million or 1% higher than the 1989-90 forecast. The increase is primarily due to the Government's Contribution to the UI Account. Further details are provided in Section II, pages 2-23, 2-32, 2-43 and 2-51.

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1989) is $176 million or 4% higher than the 1989-90 Main Estimates of $4,599 million (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Challenge programs. For more details see pages 2-23 and 2-32.

Figure 3: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89 1						
	Actual			Main Estimates			
	Expen-diture	Recoverable expenditures from the UI Acc.	Net expen-diture	Net Expen-diture	Recoverable expenditures from the UI Acc.	Net expen-diture	Change in Net expen-diture
Human Resource Development Programs	1,592,968	1,925	1,591,043	1,585,714	2,700	1,583,014	8,029
National Employment Services	252,040	207,550	44,490	250,576	233,663	16,913	27,577
Unemployment Insurance	3,053,773	392,901	2,660,872	3,061,650	399,433	2,662,217	(1,345)
CEC Management and Joint Services	146,101	119,204	26,897	122,532	101,630	20,902	5,995
	5,044,882	721,580	4,323,302	5,020,472	737,426	4,283,046	40,256
Person-Years 2							
Controlled by TB	18,437	-	18,437	18,342	-	18,342	95
Other	565	-	565	-	-	-	565
	19,002	-	19,002	18,342	-	18,342	660

1. The numbers have been restated to reflect the transfer of the Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities from the Corporate Management and Services Program to the Unemployment Insurance (UI) activity, and of SIN Examination and Certification from CEC Management and Joint Services to the UI activity (see Figure 35, page 2-59).
2. See Figure 31, page 2-55 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $40 million or 1% higher than the 1988-89 Main Estimates (and 660 more person-years). The difference is primarily due to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Challenge programs. For more details see pages 2-23, 2-32, 2-44 and 2-51.

C. Program Profile

1. Introduction

The Employment and Insurance Program plays a major role in the government's overall social and economic effort.

To achieve its objectives, Employment and Insurance staff must work in association and co-operation with other federal/provincial governments and agencies at all levels, and with organizations and individuals within the private sector.

- Agriculture Canada, which funds the Canadian Rural Transition Program delivered through Canada Employment Centres;
- Industry, Science and Technology, as well as Indian Affairs and Northern Development on funding and delivery of programs supporting aboriginal self-reliance (Canadian Aboriginal Economic Development Strategy);
- Indian and Northern Affairs, when services to Aboriginal people overlap;
- Local Advisory Councils, which provide forums for communication between community leaders and government representatives on local economic issues;
- Regional economic development bodies such as the Western Diversification Office and the Atlantic Canada Opportunity Agency;
- Local Agricultural Employment Boards working with Agricultural Employment Services using private sector contractors to deliver specialized employment services to the agricultural sector;
- National Health and Welfare, which evaluates the long-term efficiency of provincial projects that affect social assistance recipients;
- Revenue Canada, which collects unemployment insurance (UI) premiums on behalf of CEIC/D, and rules on the insurability of employment under the UI Act;
- Labour Canada, as CEIC/D administers claims for Labour Adjustment Benefits;
- Fisheries and Oceans, as consultations take place regarding the technical aspects of the payment of Fishermen's Benefits; and
- other government departments, where CEIC/D provides operational support through administration of the Social Insurance Number (SIN) Registry.

2. Mandate

The Unemployment Insurance Act is the major legislative base for the Employment and Insurance Program. The Program exercises its mandate under the Unemployment Insurance Act and Regulations (including job creation, work sharing and training benefits); the National Employment Service Regulations; the National Training Act and Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations); the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to the Appropriation Acts; and the Employment Equity Act.

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the Government Annuities Act, RSC, c. G6, and was modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 83.

3. Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national, social and economic goals, in a manner which promotes:

- a labour force which meets national and occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaption without undue burden on individuals, groups, and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

4. Program Organization for Delivery

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, employment services are extended through contracts with community-based organizations to serve employment disadvantaged clients through Outreach projects across Canada. In agricultural areas, specialized employment services are provided by Agricultural Employment Services offices and sub-offices. These activities are co-ordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs are the focal point to identify and resolve local employment and insurance problems and provide feedback that is used to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include:

- providing labour market information such as wage rates by occupation, labour supply, working conditions; assisting in recruiting workers and resolving human resource development issues through financial assistance for training of employees (CJS participation); advising on other CEIC/D programs and services, including information on employers' rights and obligations under the Unemployment Insurance program.

Worker-related services provided through CECs include:

- job referrals, job and labour market information; access to employment programs such as the various components of the Canadian Jobs Strategy; employment counselling, aptitude and interest testing; diagnostic services; selection and referral for training and income support; answering enquiries and providing information to workers concerning unemployment insurance; processing claims for benefits; and processing decisions on benefit entitlement.

Activity Structure: The Program is composed of four activities with a number of associated sub-activities, as shown in Figure 4. For more details about the sub-activities refer to Section II.

Figure 4: Activity Structure

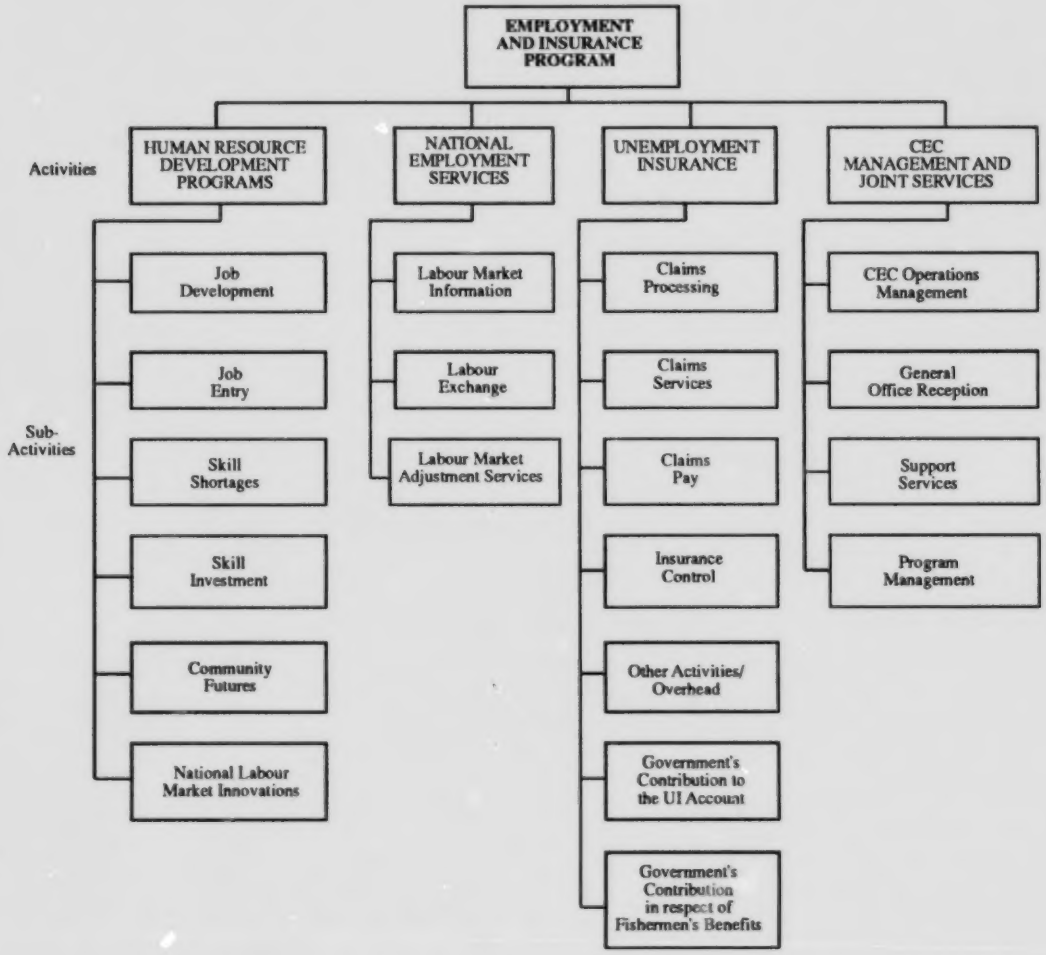

Organization Structure: National headquarters is responsible for operational or program policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to two Executive Directors. The 10 regional headquarters co-ordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction. Figure 5 relates the Program's organizational structure to its activities and the resources required for 1990-91.

Figure 5: 1990-91 Resources (Gross) by Organization/Activity ($000)

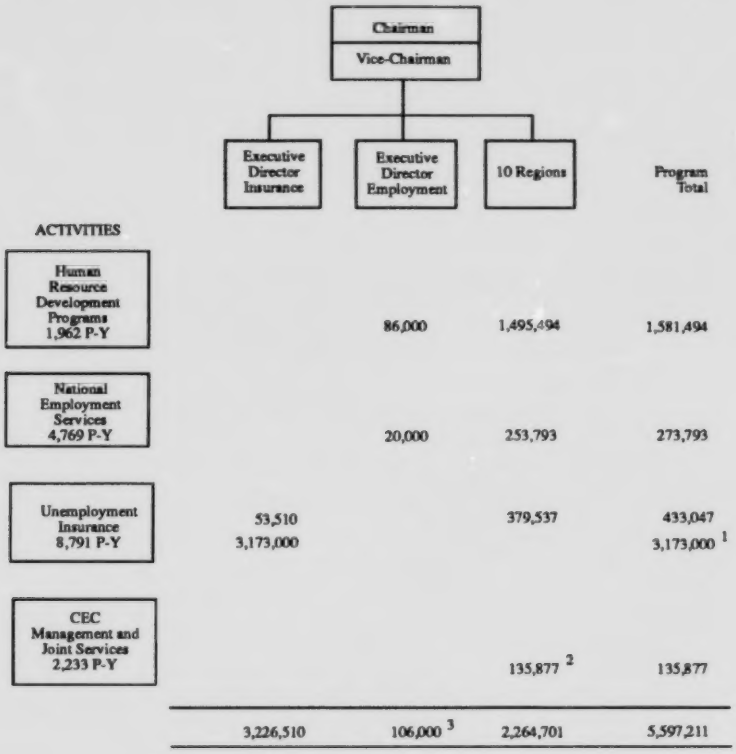

1. Represents the Government's Contribution to the UI Account ($2,889 million) and the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits ($284 million). These contributions are statutory items.
2. Includes approximately $10 million for National Headquarters.
3. Information provided for illustrative purposes only. Actual resources not available at this time.

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

Competition, technological change and market demands will affect an increasing number of Canadian workers in the 1990s and beyond. Our competitors are improving productivity through technology, innovation and education/training of their workforce. Technological development is changing the skill requirements of most occupations. The mix of occupations will also shift and the demand for skilled workers will rise considerably. Thus there will be a need for workers to sustain a lifetime of learning in the workforce in order to upgrade existing skills and to broaden the range of their skills.

The people most affected by labour market changes and occupational shifts are those with limited skills and education. Many businesses are concerned by the low level of skills of high school graduates, and the almost 30 per cent high school drop-out rate.

Another cause of inadequate skills is the lack of training provided by Canadian businesses. About 25 percent of firms, mostly large companies, offer formal training. Although small businesses provide a substantial amount of informal training, this sector is often constrained by lack of financial resources and employee turnover.

Skilled labour shortages are emerging in many regions of the country and are being reinforced by demographic factors, in particular the smaller number of young people entering the labour market. Barriers to the employment of groups who have traditionally played a marginal role in the economy or who have faced employment discrimination must be reduced so that more of the available labour force is used.

Older workers who lose their jobs also often have difficulty adjusting to changes in the labour market and programs tailored to meet the needs, aspirations and potential of these workers are needed.

Government labour force programming does not compare well internationally. A number of our major competitors allocate a greater proportion of their available resources to training and upgrading the skills of their labour force. The dominant purpose of Canada's labour market programs is to provide temporary income support to individuals who are out of work. Only 2% of the benefits paid by Unemployment Insurance (UI) are spent for training.

The UI program also has some deficiencies. Studies have suggested that entrance requirements, which are among the lowest of the major industrialized nations, and the generous benefit period discourages the search for and retention of work. The program also does not allow for important changes that have occurred in the composition of the labour force. Greater participation by women, for instance, means that more families face the daily challenge of combining work and family responsibilities.

The Proposed Policy Response

Employment and Immigration Canada's policy response to the labour force challenges of the 1990s is the proposed Labour Force Development Strategy (LFDS). The implementation of LFDS is predicated upon the passage of Bill C-21. The initiatives which make-up LFDS fall under four categories:

- reinforcement of private sector training;
- initiatives to help the unemployed;
- making UI fairer - new benefit provisions; and
- amendments to the UI Act to reduce disincentives.

Reinforcing Private Sector Training

The primary responsibility for the skills training of employed people rests with employers and workers. To stimulate this commitment to excellence a National Skills Development Advisory Board will be established. This Board will guide the Government on the needs of the private sector. The recommendations of the recent report of the Advisory Council on Adjustment were considered in determining how the government would stimulate additional private sector training. Efforts will be made:

- to expand human resource planning, in sectors, industries and occupational groups. Funds and technical expertise will be available to:

  - build networks of organizations (industry associations, unions, and/or training institutes) that share human resource concerns;

- provide financial and technical assistance in the analysis of human resource issues facing sectors, industries, and firms, particularly small firms;
- help develop and implement employment equity plans in line with those required under the Federal Contractors Program and the Employment Equity Act; and
- provide seed funding for select initiatives resulting from these plans, such as assisting with the capital or equipment costs for national occupational training centres;

- to boost entry-level skills to address persistent shortages of skilled workers in some apprenticed trades; high withdrawal rates; slow progress in area of national standards and certification; and the low participation rate of women in the apprenticeship program. A major new program for entry level training will be established based on industry-defined requirements and geared to growing occupations such as those in the services sector. In addition, support for co-operative education will quadruple in order to assist more youth to make the transition from school to work;

- to make the Industrial Adjustment Service available to more employees and firms facing major expansion, closure, or technological change; and

- to increase funding for the Community Futures program so that local investment for self-employment and entrepreneurship is available. This program is a major assistance-tool for about 200 designated rural communities whose economies have been affected by changing market conditions.

Initiatives to Help the Unemployed

The second response under the LFDS will be initiatives to help the unemployed, to encourage greater industry participation in, and sponsorship of, training and labour market adjustment efforts; to help workers find jobs through a major reorientation of the National Employment Services. In addition, the proposed Bill C-21 will allow for the use of the UI program:

- to assist displaced workers through skills upgrading and retraining; and

- to assist self-employment, entrepreneurship and mobility efforts. UI claimants who have viable business plans will be allowed to capitalize their UI benefits to partially defray business start-up costs. Relocation assistance to UI recipients who wish to enhance their re-employment prospects will be increased.

New Benefit Provisions

Thirdly, new and additional benefit provisions are proposed to make UI fairer. These provisions cover:

- maternity, parental and sickness benefits;
- benefits for those over 65 years of age; and
- other UI changes to cover minor technical amendments and to eliminate unfair restrictions to benefits during labour disputes.

The current maternity and sickness benefits do not adequately accommodate the work and family responsibilities of new parents as recent court challenges have pointed out. Amendments to the UI Act will increase the duration of these benefits and meet the requirements of the Charter of Rights and Freedoms.

UI coverage will also extend to those who delay retirement beyond age 65 to comply with the equality provisions of the Charter.

Access to Benefits

Lastly, the LFDS includes proposals to amend the UI Act in order to restructure access to benefits. Changes in this area will:

- increase the minimum period of work required to qualify for benefits in some areas;
- reduce the maximum duration of benefits;
- increase disqualification penalties (e.g. for those who voluntarily quit their jobs without just cause); and
- increase penalties for people who fraudulently collect benefits.

These changes address fundamental concerns about the current UI program and will make the program more equitable and sensitive to the needs of Canadians. They will also assist more people to obtain the skills necessary to improve their employment prospects and realize their work aspirations.

Successful implementation of the LFDS initiatives requires the participation of the Government's partners in labour, business, provincial and territorial governments, education, training institutions and other spheres in all regions of the country. After an adequate period for public consultations, comments and debate the goal is to implement the new programs and an amended UI program during 1990.

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs

Objective

The Human Resource Development Programs seek to increase the marketability and employability of Canadians, to expand employment opportunities, and to meet the needs of the labour market. It does so by developing and adapting the skill base through a combination of work experience and training, mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market.

Description

The underlying principle to the Human Resource Development Programs, publically known as the Canadian Jobs Strategy (CJS), is to ensure that federal resources are used effectively to provide assistance where it is most needed. CJS addresses the demands of a rapidly changing labour market through six major programs, each with separate objectives and clientele. Five of them involve consultation between CECs, employers, and other community representatives. They are:

- **Job Development**. This program offers on-the-job training, classroom training and work experience activities to help the long-term unemployed find jobs.
- **Job Entry**. This program provides training, work experience and counselling opportunities for young people facing difficulties entering the labour market, women re-entering the labour market, and students preparing for eventual labour market entry through summer work.
- **Skill Shortages**. This program assists employers facing pressing occupational skill shortages, by training or relocating skilled workers from elsewhere.
- **Skill Investment**. This program covers workers threatened by technological or market changes; it includes subsidized training, relocation assistance, help in setting up training trust funds, and support for work sharing.
- **Community Futures**. This program provides small business development support, entrepreneurship support, training, and relocation assistance to help the most needy communities outside metropolitan areas.

The sixth CJS program, **National Labour Market Innovations**, encourages and facilitates new and innovative ideas for improving the functioning of the labour market by cost sharing pilot and demonstration projects.

Financial Summaries

The Human Resource Development Programs activity accounts for approximately 65% of the 1990-91 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government's Contributions) and 11% of the total person-years. It accounts for 14% of the personnel costs, 14% of the total operating funds (excluding the Government's Contribution to the UI Account) and 99% of the Grants and Contributions of the Program (excluding the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits).

In 1990-91, personnel and operating costs will account for 8% of gross activity expenditures, and Grants and Contributions will account for 92%.

Figure 6, the Activity Resource Summary, provides details of gross expenditures broken down into operating expenditures, expenditures under Sections 24, 25 and 26 of the Unemployment Insurance Act (see note 2, Figure 6), and program funds. Net activity expenditures are obtained by deducting UI Sections 24, 25 and 26 expenditures and recoverable expenditures from the UI Account.

Figure 7, Program Funds by Region, gives an indication of the preliminary regional block allocations for 1990-91.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91 1		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operating expenditures	132,549	1,962	143,245	2,276	98,625	2,246	117,618	2,965
UI Sections 24, 25 and 26 expenditures 2	405,000		423,000		365,679		330,016	
Program Funds								
Job Development			474,112		480,693		666,100	
Job Entry			543,971		498,350		409,654	
Skill Shortages			254,439		246,338		232,516	
Skill Investment			95,970		77,782		62,562	
Community Futures			147,335		117,764		71,267	
National Labour Market Innovations			41,300		36,150		36,246	
Other programs 3			56,369		37,266		50,436	
Total Program Funds	1,448,945 4		1,613,496		1,494,343		1,528,781	
Total gross expenditures	1,986,494	1,962	2,179,741	2,276	1,958,647	2,246	1,976,415	2,965
Less: UI Sections 24, 25 and 26 expenditures 2	405,000		423,000		365,679		330,016	
	1,581,494	1,962	1,756,741	2,276	1,592,968	2,246	1,646,399	2,965
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 5	1,269		1,962		1,925		1,795	
Net Activity expenditures	1,580,225	1,962	1,754,779	2,276	1,591,043	2,246	1,644,604	2,965

1. 1990-91 Estimates exclude funding (approximately $168 million of the $180 million) to be appropriated from Treasury Board Vote 10, in respect of Youth Employment programs.
2. Participants in certain CJS-related programs receive benefits paid from the UI Account. This Account is financed by employee and employer contributions and is not part of the government's consolidated revenue funds. The following payments made from the UI Account are therefore deducted from gross expenditures to arrive at a net figure for the activity:
   - Section 24 ($30 million) of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.
   - Section 25 ($120 million) relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.
   - Section 26 ($255 million) relates to income support paid to full-time trainees under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under CJS programs.
3. Includes the following: Section 25 UI-Job Creation, Skills Growth fund, Contributions to the province of Nova Scotia, and items in 1989-90 for which decisions on regional allocations are pending. Previous years included: Grant to Aqueduc de Pierreville, Grant to Mohawk College and Contribution to l'Association de l'ataxie de Friedreich.
4. Distribution of program funds by major program is not available at this time.
5. Costs associated with administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.

Figure 7: Program Funds by Region

(thousands of dollars)	Estimates 1 1990-91	Forecast 2 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Newfoundland		99,744	89,917	79,449
Nova Scotia		74,767	70,968	72,374
New Brunswick		89,159	67,042	61,032
Prince Edward Island		14,015	13,521	14,107
Quebec		437,305	408,629	414,415
Ontario		377,422	386,697	420,117
Manitoba		63,881	62,922	69,649
Saskatchewan		60,655	51,847	56,594
Alberta/NWT		140,335	135,504	133,458
British Columbia/Yukon		211,010	192,130	199,188
		1,568,293	1,479,177	1,520,383
NHQ/unallocated 3		45,203	15,166	8,398
Total Program Funds	**1,448,945** 4	1,613,496	1,494,343	1,528,781

1. Distribution of program funds by region is not available at this time.
2. Forecasts are as at December 1, 1989.
3. Unallocated funds include items for which decisions are pending the review of local economic circumstances, and program funds which are centralized at national headquarters (NHQ) and items in 1989-90 for which decisions on regional allocations are pending.
4. 1990-91 Estimates exclude funding (approximately $129 million) to be appropriated from Treasury Board Vote 10, in respect of Youth Employment Programs.

Explanation of Results: The core funding distribution remains stable over the years because CJS is founded on the principle of local decision making. To support this principle, CEIC/D uses, and in some cases, funds a number of local groups which identify training and employment needs in the communities served. These groups recommend programs and services to be delivered by CECs. Their advice is fed into the Local Planning Strategies and corporate Planning and Accountability processes. Locally identified needs are then addressed in the overall context of national priorities. As many CJS contractual arrangements straddle two or more fiscal years, a minimum level of funding must be maintained within a given region.

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91, as shown in Figure 6, are $174.5 million or 10% less than the 1989-90 forecast (and 314 fewer person-years). The decrease is primarily due to:

	($ millions)
• the exclusion of Challenge resources in 1990-91 (281 person-years);	(161.9)
• a net reduction in CJS program funds;	(40.2)
• Language training related to activities in Immigration Program such as Refugee Backlog, new Refugee Determination Process and Immigrant women;	24.1
• salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; and	4.1
• the government's public service streamlining (33 person-years).	(1.3)

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 forecast is $159 million or 10% higher than the 1989-90 Main Estimates of $1,596 million (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Challenge programs.

Figure 8: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	1,958,647	2,246	1,990,714	2,027	(32,067)	219
Less: UI Sections 24, 25 and 26 expenditures *	365,679		405,000		(39,321)	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	1,925		2,700		(775)	
Net activity expenditures	1,591,043	2,246	1,583,014	2,027	8,029	219

Explanation of Change: The 1988-89 actual is $8 million or 1% higher than the 1988-89 Main Estimates (and 219 more person-years). The difference is primarily due to:

	($ millions)
• resources from Treasury Board Vote 10 for Challenge programs (190 person-years);	135.2
• lapse in Social Assistance Recipients funding due to delay in federal/provincial agreements;	(50.0)
• lapse in various CJS grants and contributions;	(42.0)
• a realignment of resources within Employment and Insurance Program; and	(17.5)
• various internal frozen allotments.	(16.3)

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: In 1990-91, CEIC/D will focus on two priorities: the implementation of LFDS, subject in part to approval of Bill C-21, the result of the private sector consultations and the related funding authorities; and enhancements to existing CJS programming.

Implementation of LFDS: the following priorities, which are components of the new programs, will be emphasized. Details will be determined through the LFDS consultation process.

Entry-Level Training: this component is directly related to Bill C-21. It will be based on industry-defined requirements and geared to growing occupations such as those in the service sector. In a mature year, up to $54 million will be devoted to these initiatives.

Community Futures: in a mature year, the funding will increase by approximately $50 million. Self-employment and enterprise development will be emphasized.

Enhancements to Existing Programming

Displaced Workers: greater flexibility in the delivery of the Continuing Employment Option will allow for the greater use of the option for older workers.

Employment Assistance Option: this new option designed in 1989-90 will be added under the Job Entry Program. It will enable CECs to supplement group employment counselling services, job finding clubs, and other group approaches where the demand exceeds the local capacity.

Continuing Priorities: The following priorities were established in previous years and continue to have an impact in 1990-91.

Federal-Provincial Agreements: the development of federal policy regarding the negotiation of federal-provincial training agreements covering direct and indirect purchase of training will continue. In 1988-89 these expenditures, including allowances, amounted to approximately $474.7 million and $147.5 million respectively.

Quality Improvements: initiatives focus on national consistency, CJS staff training and follow-up survey results.

- National Consistancy - the review and update of the CJS section of the Audit Guide will be completed in 1989-90 and will allow for improved CEC Operational Audits.
- CJS Staff Training - see below at Staff Training.
- Follow-up Survey Results - the increased uses of these results for short and medium term planning activities.

Staff Training: the training package for CJS staff originally scheduled for 1989-90 will now be implemented in 1990-91, the delay to ensure the quality and comprehensiveness of the package. This package will be amended to take LFDS into consideration. Costs are estimated at $300,000. A training component for Community Futures officers to be implemented in January 1991 will be developed.

Service Delivery: to successfully implement LFDS initiatives and the enhancements to the existing CJS programs, the continuation of the development of the specific policies and related work instruments will be emphasized. This includes directives to field staff, operational guidelines, forms, brochures, etc. It is estimated that some 30 person-years will be devoted to these initiatives.

Innovations: In 1990-91, the Innovations program will be strengthened in its ability to undertake more rigorous research in support of EIC programs and service policy formation.

Completed Priorities: The following main priorities have now been completed.

CJS On-line System: Phase I, implemented in all provinces, provides local offices with input and enquiry capacity for budget and participant information for Job Development, Job Entry, Skill Shortages, Skill Investment programs. Managers at all levels have access to more timely and reliable information.

Federal-Provincial Agreements: third year for original agreements to enhance employability of Social Assistance Recipients (SAR) negotiated and signed with all provinces and Northwest Territories. The federal government and the provinces each spent $143.7M on CJS and similar provincial programming. A total of 33,600 SAR recipients participated in CJS during the year as a result of these agreements.

Target Setting: the participation in CJS programs of members of designated group is now part of the on-going operations. The ultimate objective remains to achieve fair share access to and benefit from CEIC/D programs and services for designated group members. Targets are seen as long term objectives towards which CEIC/D should work in order to bring the participation rate in line with that in the labour force. Intermediate goals are negotiated on a yearly basis where corporate targets are clearly not attainable in the short term. They represent a meaningful movement towards the corporate targets, e.g., 25 % over previous year's achievements. Operations will be monitered to ensure designated groups take full advantage of new opportunities available under the Labour Force Development Strategy and the Revised Mandate.

Performance Information: Key performance indicators for the Human Resource Development Programs activity are the number of participants in CJS programs (Figure 9) and the Impact and Utilization Rates (Figure 10).

Figure 9: Total Participants in CJS Programs 1

	Estimates 1990-91 2	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Canadian Jobs Strategy				
Job Development		84,020	89,006	109,953
Job Entry		70,052	71,091	80,029
Challenge 3		72,028	85,150	80,592
Skill Shortages		113,806	109,595	99,808
Skill Investment		38,429	37,739	25,559
Community Futures		8,897	5,480	2,453
Sub-Total		387,232	398,061	398,394
Related Programs				
UI Section 25 4		15,053	27,233	28,113
Total Participants		402,285	425,294	426,507
Total gross expenditures ($000)	**1,986,494**	2,179,741	1,958,647	1,976,415

1. Total participants are defined as new starts and clients who are enrolled in a program at the beginning of a fiscal year.
2. As the distribution of program funds by program is not currently available, it is not possible to provide an estimate of participants.
3. Challenge - excludes participants from other departments, CECs for Students, and the Native Internship program.
4. For an explanation of UI Section 25, see note 2, Figure 6.

Explanation of Results: the decrease in the number of participants reflects a shift from Job Development and Job Entry activities to Skill Investment and Skill Shortages as a result of an improved economy. The overall decrease is explained in part, by the increased funding directed to Community Futures, a Program with limited direct participants.

Follow-up surveys of clients in most of the CJS options are conducted by mail, three months after participation in CJS programs. Those who provide valid responses are then surveyed twelve months after participation. The latter surveys provide a longer-term picture of the outcome of CJS programs. Using a combination of three and twelve month-survey results, CEIC/D monitors CJS program effectiveness. Due to the increase in mailing costs, CEIC/D will discontinue the twelve month-survey at the end of the fiscal year. Results for 1987-88 participants will be the last available. CEIC/D will rely instead on more conventional evaluation methods such as sampling, to monitor the long term effectiveness of CJS programming.

The two measures used in Figure 10 are the "impact rate" (percentage of valid respondents who are employed or in further training at the time of the survey) and the "skill utilization rate" (percentage of employed respondents who are using skills acquired through CJS programs).

Figure 10 shows the impact and skill utilization rates from the three and twelve month-surveys for participants who completed or dropped out of CJS programs during 1987-88, and the three-month survey rates for April 1988 to February 1989.

In addition to showing overall CJS rates, Figure 10 also provides the rates for designated groups (women, Aboriginal people, people with disabilities, and visible minorities).

Figure 10: Canadian Jobs Strategy - Follow-up Survey Results

(percent)	Impact Rate			Skill Utilization Rate		
	Actual Apr 1988-Feb 1989	Actual 1987-88		Actual Apr. 1988-Feb. 1989	Actual 1987-88	
Canadian Jobs Strategy Programs	3 Month Survey	3 Month Survey	12 Month Survey	3 Month Survey	3 Month Survey	12 Month Survey
Total 1						
Job Development 2	52.5	53.8	62.1	73.3	71.1	67.7
Job Entry 3	62.2	60.4	64.4	68.2	64.4	66.3
Skill Shortages 4	86.1	83.9	85.7	85.7	81.7	81.8
Skill Investment 4	92.6	91.5	90.7	91.0	90.5	87.4
Total	67.0	64.8	70.2	79.0	75.3	73.8
Women						
Job Development 2	54.2	55.6	63.3	75.8	74.4	70.9
Job Entry 3	60.5	57.6	62.4	72.1	70.0	69.9
Skill Shortages 4	80.0	75.4	78.6	82.2	79.0	78.0
Skill Investment 4	89.7	87.5	87.0	90.4	90.7	86.3
Total	62.3	60.6	66.3	77.7	75.7	73.4
Aboriginal People						
Job Development 2	40.8	38.6	46.0	70.4	66.5	61.7
Job Entry 3	47.1	43.1	44.5	68.2	63.7	63.1
Skill Shortages 4	64.9	71.1	70.5	81.9	80.1	67.5
Skill Investment 4	83.2	83.1	86.0	88.9	87.1	83.1
Total	47.3	44.5	50.5	74.1	70.6	65.9
People with Disabilities						
Job Development 2	52.6	53.5	58.3	75.6	74.5	67.1
Job Entry 3	53.6	50.1	52.1	70.0	71.4	66.3
Skill Shortages 4	60.5	70.2	76.7	64.0	66.7	70.0
Skill Investment 4	80.8	84.3	70.0	89.5	75.6	85.2
Total	53.3	53.7	57.6	74.2	73.8	67.5
Visible Minorities						
Job Development 2	54.5	57.0	65.3	72.7	71.9	68.6
Job Entry 3	66.5	65.8	66.7	57.6	49.7	52.5
Skill Shortages 4	89.7	84.9	86.7	82.5	68.8	68.1
Skill Investment 4	93.1	91.6	87.7	93.2	92.7	86.6
Total	75.4	64.4	67.9	78.4	61.7	62.3

1. Excludes Community Futures due to insufficient data.
2. Actual figures for 1987-88 in Job Develoment now reflect all options. Figures in previous Estimates Part III document included only the Individually Subsidized option.
3. Excludes Challenge.
4. Excludes Relocation.

The second and third columns indicate that, in most cases, the impact rate is higher twelve months after participation than after three months. In other words, higher percentage of people are employed or in further training after twelve months than after three. As column one shows, the three month impact rates for April 1988 to February 1989 are also higher than 1987-88. It seems, therefore, that the trend is toward an improved impact rate both from year-to-year and from three-month to twelve-month survey.

Variations in results across the programs are to be expected because of program design. Job Development and Job Entry are geared toward those with chronic unemployment problems and could therefore be expected to have lower impact rates. Skill Investment and Skill Shortages are directed towards preventing lay-offs and meeting demands in occupations that are short of workers. Skill Shortages results, as a whole, are lower than expected mainly because of lower Coordinating Groups and Direct Purchase Option results. The work-base option results are comparable for the two Skills programs.

The skill utilization rates in Figure 10 show reasonably consistent results within each program. Overall, there is a slight downward trend between the three and twelve-month results for 1987-88 with some exception. This is likely because respondents perceive that the skills used twelve months after participation are more related to experience gained during the year, than to the CJS training.

Program Evaluation: Evaluations of the two largest Canadian Jobs Strategy programs, Job Development and Job Entry, were completed in 1989-90.

Within the Job Development program, three program options, or sub-programs, were evaluated: the General Projects (GP) Option; the Individually Subsidized Jobs (ISJ) Option, which targets those with some social and/or cultural barriers to employment; and the Severely Employment Disadvantaged (SED) Option, which targets those with major barriers to employment. SED is now part of the Job Entry Program.

The degree to which the program options assisted the long-term unemployed varied. When compared to the labour-market performance of non-participants, SED and ISJ participants benefitted by working more during the post-program period. In the GP option, females benefitted more than non-participants while males did not. After the program, many participants obtained entry-level jobs, especially in clerical and service occupations. The Job Development program had little incremental impact on earnings.

The Job Development program benefitted those in greatest need, such as social assistance recipients (SARs). There are indications that participating SARs achieved more than non-participating SARs, and that SARs became less dependent on social assistance after participating in the program.

Factors shown to affect the post-program employability of the Job Development program participants included: the length of time in the program; and placement with a private sector sponsor during the program.

National targets for equity group participation were either met or exceeded. There is evidence that employers were more willing to hire equity group members as a result of participation in the program.

The Job Development program tended to increase the time participants drew UI following the program. This was not unexpected since the Job Development program is a wage subsidy program that allows many participants to establish UI eligibility.

The evaluation of the Job Entry program covered three options: Entry, Re-Entry and the Direct Purchase Option (DPO). The Entry Option targets young people entering labour markets for the first time, while the Re-Entry Option targets females returning to the labour market after three or more years. DPO serves both groups.

The Entry and Re-Entry Options were generally successful in improving the employability and earnings of participants. Males participating in DPO, however, did not benefit as compared to non-participants. Many participants, especially females, found jobs in clerical occupations after the program.

The success of the Entry and Re-Entry Options appeared to be due to their unique design in which private sector employers were closely involved in planning and providing a mix of on-the-job and classroom training.

The Job Entry program was effective in reducing the dependence of participants on UI and social assistance. After the program, the proportion of participants receiving UI and social assistance declined significantly.

B. National Employment Services

Objective

The objective of this activity is to:

- provide workers, employer clients and institutions with the labour market information necessary for them to make informed labour market decisions (Labour Market Information);
- match job opportunities with available workers so that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner (Labour Exchange); and
- encourage private sector human resource planning and induce and support the adjustment of enterprises and individuals in accordance with changing labour conditions while promoting equity in employment (Labour Market Adjustment Services).

Description

The National Employment Services activity seeks to effect more timely and beneficial labour market adjustments than would otherwise occur. It does so by supporting the development and delivery of the information system and the adjustment mechanisms that will assist the labour market to function more efficiently and equitably.

At present the National Employment Services comprises the following three sub-activities which may be modified in 1990-91 to take into account the effects of LFDS and the revised Employment and Insurance mandate.

Labour Market Information: Each CEC patterns its operations in response to the characteristics and needs of the local labour market. Thus, it becomes the focal point for the gathering, analysis and utilization of labour market information. This allows the CEC to set objectives and develop, administer, and deliver all its programs and services: insurance, immigration, employment, adjustment assistance and other services. This sub-activity also provides support services to the 160 Local Advisory Councils (LACs) that have been established across Canada. It also includes NOC/JOBSCAN, automated support systems currently under development and due to be implemented in 1991-92.

Labour Exchange: This component is essentially a labour brokerage service carried out by CECs and, in certain agricultural areas, by Agricultural Employment Services (AES), formerly known as Canada Farm Labour Pools. It entails obtaining notices of job vacancies from employers and maintaining an inventory of prospective workers. Then either through a public display of the vacancy, which allows workers to make a selection themselves, or through a search of inventories, the CEC or AES refers workers to employers. An integral part of this process is the initial interview with worker clients and/or employers to decide the type and degree of service to be provided. Also included are measures designed to ensure that employment referrals reflect an appropriate representation of qualified members of designated groups (groups requiring special attention: women, Aboriginal people, persons with disabilities, and members of visible minority groups).

Labour Market Adjustment Services: This component helps workers, employers, communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. The ultimate goal is to promote and support the adaptation of individuals, communities, regions, and industrial sectors to changing labour market conditions, and to promote equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Financial Summaries

The National Employment Services activity accounts for approximately 11% of the 1990-91 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government's Contributions) and 27% of total person-years. It accounts for 29% of the personnel costs, 22% of the total operating funds (excluding the Government's Contribution to the UI Account), and 1% of the Grants and Contributions of the Program (excluding the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits).

In 1990-91, personnel costs will account for 76% of gross activity expenditures, capital and other operating costs for 20%, and Grants and Contributions for 4%.

The sub-activity structure in Figure 11 reflects a revised planning structure implemented for this activity in 1987-88.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	54,116	683	31,537	516	38,930	466	29,199	523
Labour Exchange	94,808	1,863	115,575	2,870	104,570	2,832	91,056	2,278
Labour Market Adjustment Services	124,869	2,223	130,636	2,080	108,540	1,998	120,159	2,107
	273,793	4,769	277,748	5,466	252,040	5,296	240,414	4,908
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 1	244,536	-	236,473	-	207,550	-	219,652	-
Net Activity Expenditures 2	29,257	4,769	41,275	5,466	44,490	5,296	20,762	4,908

1. Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.
2. 1990-91 Estimates exclude funding (approximately $12 million of the $180 million) to be appropriated from Treasury Board Vote 10, in respect of Youth Employment programs.

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91 are $12 million or 29% lower than the 1989-90 forecast (and 697 fewer person-years). The decrease is primarily due to:

	($ millions)
• the exclusion of Challenge resources in 1990-91 (622 person-years);	(16.3)
• salaries and wages, and employee benefit plan requirement associated with contractual agreements;	8.7
• operating costs associated with the Labour Force Development Strategy;	6.5
• government's public service streamlining (75 person-years); and	(2.9)
• additional expenditures recoverable from the UI Account.	(8.1)

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 net forecast is $16 million or 65% higher than the 1989-90 Main Estimates of $25 million (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Challenge programs.

Figure 12: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	38,930	466	30,861	525	**8,069**	**(59)**
Labour Exchange	104,570	2,832	112,558	2,682	**(7,988)**	**150**
Labour Market Adjustment Services	108,540	1,998	107,157	1,713	**1,383**	**285**
	252,040	5,296	250,576	4,920	**1,464**	**376**
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	207,550	-	233,663	-	**(26,113)**	**-**
	44,490	5,296	16,913	4,920	**27,577**	**376**

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $27.6 million higher than the 1988-89 Main Estimates (and 376 more person-years). The difference is primarily due to:

	($ millions)
• resources from Treasury Board Vote 10 for Challenge programs (602 person-years);	15.2
• a realignment of resources within the Employment and Insurance Program (100 person-years);	(4.2)
• a transfer of resources to Corporate Management and Services Program (70 person-years); and	(2.1)
• additional activities not recoverable from the UI Account	12.1

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: In 1990-91, the National Employment Services will focus on two priorities: implementing LFDS (subject in part, to approval of Bill C-21 and related funding authority) and the reorientation of its operation within the revised Employment and Insurance mandate.

Implementation of LFDS: priorities will include:

Industrial Adjustment Services (IAS): IAS will play a role in supporting the LFDS and will continue to respond to adjustment needs. CEIC/D is expected to support the planned two-phase extension of IAS by shifting existing resources, both in terms of person-years (40 to 70) and operations and maintenance ($3.5 million), to deliver an additional $11.5 million in program funds. These additional resources will allow CEIC/D to play a pro-active role in the up-side business lines, human resource planning, technological changes, start-ups and expansions.

Employer Services: the *Success in the Works* paper, and consultations with the private sector point to the need for a comprehensive strategy to realign activities and resources to support services to employers. Subject to the outcome of the LFDS consultations, the strategy will involve more sectoral human resource planning; local human resource planning for individual firms; and links to co-ordinate efforts at all levels. LFDS set the financial commitment at $65 million for these initiatives.

Revised Mandate: priorities will include:

Claimant Re-employment Strategy (CRS): This initiative aims to help selected UI claimants become re-employed sooner or find more stable employment through short term measures, such as, group or individual employment counselling, labour market information sessions, and referral to jobs, or, where necessary, through longer term intervention, such as participation in CJS programs.

Through this initiative, CEIC/D expects to reduce the duration of claim periods (23 weeks on the average) by: referring claimants to open job displays, providing general and specific labour market information; and using job search-strategies and job search-tips sessions; reducing recurring claims through longer-term measures leading to stable re-employment, such as training through CJS; and increasing employability for all participants in CRS.

In 1990-91, a net saving of approximately $90 million is anticipated due to short-term rapid re-employment measures alone. CRS will require $40 million which will be financed through the savings to the UI account.

Labour Market Information (LMI): Although not a new initiative, LMI takes on a strategic role. Indeed, the success of LFDS and CRS depends on the provision of timely, accurate labour market information. This effort is supported in the on-going training of Labour Market Information analysts, and the provision, by Statistics Canada, of a breakdown of the 1986 census by CEC area. Policies and procedures will be further refined and additional micro-computers made available to CECs. Currently, 100 CECs have access to micro computers with a total of 250 expected to be in place by 1990-91.

Employment Equity: In preparation for the review of the Employment Equity Act, a comprehensive consultation strategy with all stakeholders, e.g., employers, designated groups, employer associations, labour and other interested parties, at both national and regional levels, will be implemented. The report will be presented to the Legislative Committee in 1990-91.

Continuing Priorities: The following are priorities implemented in previous years but which still have an impact in 1990-91:

Service: CEIC/D is currently testing ways to implement LFDS and the revised mandate because of their expected effects on CEC operations. A review of Labour Exchange services is expected to result in increased use of open job displays in 1990-91. As well, increased automation through the expansion of the National Employment Services System (NESS) Phase I, and implementation of Phase II are scheduled for April 1, 1990. An automated Job Information Centre (JIC) is being tested in Ontario, at the St. Catherines CEC and off site at the Pen Mall in Mississauga. Operations will be monitored to ensure designated groups take full advantage of new opportunities available under the Labour Force Development Strategy and the Revised Mandate.

Employment Counselling: For the Claimant Re-employment Strategy to succeed, claimants must receive employment and job-search counselling that is timely and suited to their needs. To cope with the increased demand for services, to maintain the quality of the service offered, and to maximize use of resources, more group employment counselling services will be provided. Where the demand for service cannot be met internally, the new Employment Assistance Option under Job Entry (CJS) scheduled for April 1, 1990 will be used. Other employment counselling approaches such as Job Finding Clubs and Job Search Strategy sessions will also make use of that option. Costs are estimated at $3.9 million (50 agencies offering eight clubs per year), and $6.5 million (116 agencies offering 45 sessions per year) respectively.

Automated Support Systems: The National Occupational Classification (NOC) is at the pre-census test stage. National validation is under way with completion scheduled for 1990-91. NOC will then be released to CECs. Testing of the prototype JOBSCAN system, an automated system that helps identify job-related requirements, will begin January 1990 and the system will be implemented nationally in 1991-92.

Employer Services: national implementation of two of the proposed five components of the Competency-Based Training Program in Employer Services continues. This training is considered a pre-requisite to the implementation of LFDS employer related programs. To date, 1,350 officers have received the core training while another 340 received the Marketing and Quality of Service Training. Significant progress has been made in introducing marketing management approaches to the delivery of service to employers. Performance measures are being tested to determine CEC efficiency in planning for and addressing labour market adjustment issues.

Completed Priorities: The following priorities have now been completed:

Employment Equity: The first Emplcyment Equity Act Annual Report to Parliament was tabled on December 22, 1988; 747 employer reports were distributed to 300 designated libraries nationally; charges for non-compliance were laid against one employer only, case to be heard February 1990; nine complaints of discrimination were filed with Canadian Human Rights Commission by organizations representing designated groups;

36 compliance reviews were concluded under the Federal Contractors program with two findings of non-compliance; additional 139 reviews are under way with further 100 planned for 1989-90.

Revitalization: This exercise was intended to improve CEIC/D's capacity to provide timely and effective services. CECs were able to strategize service delivery to address employment issues of those most in need, clarify and streamline roles of staff allowing for more effective service and the reduced paper burden significantly. Revitalization, per se, is considered completed as remaining initiatives are subsumed in the testing of new approaches to program and service delivery undertaken in response to LFDS and the Revised Mandate.

Local Advisory Councils: While approximately 160 Local Advisory Councils operated throughout 1988-89, a review of their role and function in local consultation and local-level planning continues. Among the factors to be considered is the Task Force report from the Canadian Labour Market Planning Centre which is still pending.

Performance Information: Employment Services are delivered through three distinct sub-activities, as outlined on the following pages.

Labour Market Information: Analysis and use of labour market information has been made more effective with the introduction of electronic data processing equipment and micro-computers at CECs.

Dissemination of Information: In 1988-89, approximately 102 local seminars were held to provide opportunities for employers to discuss problems with Employment Services officers; 1,323 group information sessions for employers and 27,607 for workers were held to provide them with labour market information and information on CEIC/D programs.

Allocation of Resources: Resources for the Labour Market Information sub-activity are determined by establishing the minimum staff required to effectively develop, collect and maintain data bases and to disseminate information. This sub-activity includes Economic Services and NOC/JOBSCAN.

Labour Exchange: The Labour Exchange helps employers find suitable workers and helps job seekers find work. The services are offered through a number of points of service:

CECs	477
Itinerant points of service	187
Centres at post-secondary institutions	100
Casual Labour Offices	9
Specialized Youth Units	4
Women's Employment Counselling Centres	4
Regional Offices	10
Agricultural Employment Services Offices/Sub-Offices	109
CECs for Students	450
Outreach Projects	277

Performance Indicators: It is anticipated that the 1989-90 testing of indicators will allow standards to be developed as the basis for improving or maintaining efficiency. In view of the Revised Mandate for Employment and Insurance, all performance measures will be re-examined.

Quantitative information on Labour Exchange outputs is shown in Figure 13. Specific information on the output of Agricultural Employment Services Offices is given in Figure 14 and indicate a steady reduction in the number of vacancies notified which has a residual effect on the number of vacancies filled and designated group placements. The percentage of vacancies filled and designated group placements however remain constant. The reduction is a result of:

- the improved Labour Market information being provided to clients, thus allowing them to conduct their own job search; and
- the increased emphasis placed on adjustment services resulting in reduced marketing of the Labour Exchange service and a decline in CEC solicitation of job vacancies.

Figure 13: Labour Exchange Output

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Employee-clients referred to employers 1	**1,740,000**	2,230,000	2,667,100	2,952,800
Vacancies notified				
Casual	**110,000**	100,000	146,000	149,000
Regular	**540,000**	720,000	867,700	963,100
Open Display	**350,000**	250,000	131,300	66,900
Vacancies filled				
Casual	**105,000**	96,000	138,300	143,600
Regular	**380,000**	490,000	593,400	666,800
Open Display	**280,000**	200,000	95,600	47,500
SND interviews	**1,100,000**	1,015,000	1,099,700	1,273,600
CECs for Students				
Regular & Casual Vacancies filled	**335,000**	343,000	397,900	425,300
Open Display Vacancies filled 2	**40,000**	30,000	-	-
Designated Groups Placements				
Women	**145,000**	190,000	229,300	255,400
Non-traditional occupations	**28,000**	35,000	43,500	44,500
Aboriginal People	**12,000**	14,000	18,300	20,900
Native Internship Program	**550**	548	586	568
Disabled	**5,700**	7,000	7,700	7,100
Visible Minorities	**25,000**	30,000	29,200	19,500

1. Open displays of vacancies have introduced an element of self-service to CECs, and are considered to be more cost efficient. Their increased use is having an impact on figures for Labour Exchange output, resulting in a decrease in operational volumes.
2. Open displays of vacancies were introduced into CECs for students' offices during 1989-90 to provide an alternate method of advertising employers' requirements.

Agricultural Employment and Travel Assistance: In 1987, the Agricultural Employment Services (AES), the Federal- Provincial Agricultural Employment Agreements (FPAEA), and the Agricultural Day Haul Transportation Assistance were regrouped as Canada Agriculture Employment Services (CAES) under one new comprehensive set of terms and conditions. Commencing April 1, 1989, the Federal-Provincial Agreements are being replaced by Memoranda of Understanding (MOU) and Contribution Agreements.

Figure 14: Agricultural Employment and Travel Assistance Expenditures

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Agricultural Employment Services				
Number of Points of Service	110	109	107	107
Contributions ($000)		7,982	7,231	6,708
Total Placements and Transfers-in (vacancies filled)		265,000	285,544	276,891
Federal/Provincial Agricultural MOU on Agricultural Employment 1				
Number of Agreements/MOU	7	7	7	8
Contributions ($000)		1,262	1,376	901
Mobility Assistance to Orchestra Musicians 2				
Contributions ($000)	n/a	n/a	195	160
Special Travel				
Contributions ($000) 3	n/a	n/a	n/a	10
Day Haul (Agriculture)				
Number of Person-Days		297,000	270,297	276,932
Contributions ($000)		706	704	656
Total Contributions ($000)	10,421 4	9,950	9,506	8,435

1. Effective April 1, 1989, MOU and contribution agreements replaced the Federal Provincial agreements.
2. This activity is now funded through CJS.
3. Represents deferred relocation expenditures from the former Canada Mobility Program.
4. The resources breakdown by component is not provided, as the resources are controlled at the Program level.

Explanation of Results: Variances between forecasts and actuals are due to seasonal and other factors affecting the demand for program support and for workers. While AES contributions can be planned with a reasonable degree of confidence, the other agricultural program activities are dependant on crop conditions, availability of Canadian workers, etc.

Labour Market Adjustment Services (LMAS): Labour Market Adjustment Services helps workers and employers in various communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. Its mandate includes the review of Employment Equity and development of a range of programs and services to help employers and workers adapt to existing and future labour market conditions.

Employers: LMAS component for employers is characterized by planned interventions designed to help employers adapt to changes in the labour market. CECs plan their LMAS interventions by identifying those employers most in need of adjustment assistance; by developing a plan of action and monitoring the results of their intervention. Figure 15 identifies the progress of this service since its introduction in 1987-88.

Figure 15: Labour Market Adjustment (LMA) Services - Employers

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
LMA Services - Employer case-files created	**22,000**	22,000	20,065	12,579
Provision of CEIC/D programs and services -Employer case-files finalized	**16,000**	16,000	14,747	10,277
Referral to outside agency - Employer case-files finalized	**1,800**	1,800	1,324	1,276

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1990-91, CEIC/D expects the number of agreements to increase substantially as a result of the additional funding ($7 to $10 million over 1988-89) provided under the umbrella of LFDS. Although IAS is administered by the National Employment Services activity, it is funded from the Human Resource Development Programs activity and delivered at the regional level.

Figure 16: Industrial Adjustment Service (IAS)

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Number of new agreements	**750**	620	610	520
Contributions *	**17,500**	13,962	10,213	7,612

* These contributions are included within the Skill Investment allocation under Human Resources Development Programs (see Figure 6, page 2-21).

Explanation of Results: the increase in agreements signed in 1988-89 reflects the publicity given to IAS as a government response to the Free Trade Agreement. The increased forecast for 1989-90 results from an infusion of additional resources.

Counselling of Workers: Employment counselling identifies the client's employment possibilities, realistic employment goals, potential employment barriers, corrective action needed to achieve goals, and a plan of action. Figure 17 provides information on the output of the counselling service in CECs.

Figure 17: Counselling Service Output

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Counselling case-file intake	**300,000**	235,000	250,000	220,000
Counselling interviews	**498,000**	510,000	483,000	571,000
Counselling case-file finalized	**300,000**	230,000	221,000	210,000
Participants in Group Employment Counselling	**40,000**	n/a	n/a	n/a
Participants in Job Search Strategies	**31,320**	n/a	n/a	n/a

Explanation of results: the Counselling case-file intake and the Counselling case-file finalized measures were introduced in 1987-88. The 1989-90 forecast was established without the benefit of an historical data base.

Diagnostic Services: The objective of Diagnostic Services is to ensure a full understanding of the employment implications of those physical, social and psychological factors which affect a client's ability to participate in the labour market. This program provides for the purchase of diagnostic services for CEC clients with special needs, and the costs are shown in Figure 18.

Figure 18: Diagnostic Services

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Number of assistance cases	**3,500**	3,200	3,500	4,100
Contributions ($000s)	**1,501**	1,603	1,485	1,333

Explanation of Results: The increased use of the Special Travel Assistance option which allows CECs expenses incurred by clients travelling to other centres for service has resulted in fewer cases of assistance than expected.

Outreach Services: This program provides funds to non-profit community-based organizations to extend services to people who face employment barriers such as disability, discrimination, age and lack of skills or experience. Outreach projects provide employment counselling and referral services to help employment-disadvantaged clients achieve independence in the labour market, i.e., pursuing employment opportunities on their own, and being accepted for jobs or training.

Figure 19: Outreach Counselling Interviews and Placements

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual * 1988-89	Actual * 1987-88
Number of counselling interviews	**250,000**	270,000	248,482	279,737
Number of placements	**79,000**	85,000	77,031	88,942
Payments to organizations ($)	**24,254,000**	24,554,000	23,481,672	23,839,035

* The decrease in counselling interviews in 1988-89 as compared to 1987-88 is due to changes in the definition.

Explanation of Results: In 1988-89 employment-related services were provided to women through 27 Outreach projects sponsored by women's groups at a cost of $3.7 million; to Aboriginal people through 82 Outreach projects sponsored by Aboriginal groups at a cost of about $5 million; to people with disabilities through 51 Outreach projects costing close to $4.6 million; and to visible minorities through seven Outreach projects at a cost of approximately $0.5 million.

Canadian Rural Transition Program (CRTP): The CRTP is a joint initiative funded by Agriculture Canada but delivered under the National Employment Services. It assists eligible farmers and their families, forced to leave farming due to financial difficulties, to make the transition to alternate employment. In 1988-89 the program assisted 826 families at a cost of $7.7 million with 659 families at a cost of $7.1 million forecast for 1989-90.

Program Evaluation: A comprehensive evaluation of the National Employment Services (NES) activity was initiated in 1986-87 to review its effectiveness, and to assess the impact of the Revitalization Process on services to workers and employers. The evaluation strategy based on ten related technical studies, assessed the efficiency and equity benefits of the Labour Exchange, Labour Market Information (LMI) and counselling services of NES.

The evaluation suggested that the rationale for continuing a publicly-funded employment service lies more with its employment equity role than with its brokerage function, i.e., matching workers with vacant jobs. The most prominent role which has emerged over the past decade for the Canadian public employment service is as a facilitator for other federal labour market programs such as CJS and Employment Equity. There is a rationale for maintaining a publicly-funded network of CECs providing services not otherwise available to client groups experiencing job search or recruitment difficulties.

The evaluation study has demonstrated that the public employment service cannot efficiently provide comprehensive services to every component of the labour market. Indeed, the evaluation found that the NES did not provide overall economic benefits to client groups that would not have otherwise occurred. There was no evidence that NES made labour market allocation more efficient. However, there is evidence that the NES contributes to a smoother functioning of the labour market under certain conditions (i.e. not normal), or for specific groups of clients.

When the labour market is operating smoothly, there is little opportunity for a publicly-funded labour exchange to "make a difference", as it does when the labour market faces cyclical imbalances.

The nature of vacancies listed by firms with NES somewhat limits its effectiveness. Nevertheless, it is mainly the equity role of the NES which should be emphasized, since the efficiency gains resulting from CEC use in "normal" times are limited. The employment service produced net equity benefits on a geographical basis in rural areas and on a gender basis for females in "normal" times.

Based on the recently completed evaluation, the Revitalization process represented an effective approach in increasing NES responsiveness to clients' needs. Revitalization has improved staff perceptions of the quality of services offered, and CEC staff is strongly supportive of Revitalization measures. The evaluation found that there is potential for strengthening the interface of NES and UI where a re-allocation of resources and appropriate modification to operational guidelines could improve the performance of NES. An emphasis on UI clients may result in savings to the income maintenance program that provides a rationale for maintaining a public funded NES at those times when it does not generate significant allocative efficiency gains.

Privatization does not appear to present a practical alternative to a publicly-funded Employment Service because of a lack of interest on the part of the private profit-oriented sector, except perhaps in certain large urban centres, and for some very limited occupational categories.

C. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance (UI) activity is to promote an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of the UI Account;
- to determine quickly and accurately eligibility for benefits with respect to applications, to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process enquiries and appeals in a rapid and accurate manner;
- to process claimant reports and pay UI benefits in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner;
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability;
- to administer government annuities contracts in accordance with the Government Annuities Act; and
- to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of Social Insurance Numbers (SIN) to qualified applicants.

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following sub-activities: Claims Processing; Claims Services; Claims Pay; Insurance Control; Other Activities and Overhead; Government's Contribution to the UI Account; and Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits.

Claims Processing: This function includes responsibility for the receipt and registration of claims for unemployment insurance, for the timely, accurate and efficient determination of a claimant's entitlement to UI benefits, and for the determination of the impact on ongoing entitlement of changing circumstances and newly-revealed facts related to the claimant and his/her situation. Approximately half of UI staff in the field are engaged in Claims Processing.

Claims Services: Claims Services groups a number of functions which support Claims Processing directly. Included are

- supervision of Claims Processing personnel;
- interviewing of claimants to ensure they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible to receive benefits;

- administration of the mechanism whereby claimants are able to appeal decisions made in connection with their claims for benefit;
- answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims and to the program in general; and
- administration of Labour Adjustment Benefits, which are targeted at facilitating the transition of workers from industries undergoing significant change to other employment.

Claims Pay: This function, through the operation of Regional Computer Centres, responds to decisions made at the local Canada Employment Centre (CEC) with respect to entitlements to UI benefits. This response involves the creation of benefit and overpayment master records for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports; and, the issuance of warrants paying UI benefits to eligible individuals. Also included in this function is the maintenance of the data processing facilities necessary to produce benefit payments and to process general management data for CEIC/D.

Insurance Control: This sub-activity includes responsibility for detecting and consequently deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by both employers and claimants.

Other Activities/Overhead: This grouping includes management, policy, procedural and specialty functions which support the delivery of unemployment insurance. Besides CEC Management, this area is responsible for the maintenance of the legislative base for unemployment insurance and the development of appropriate policies and procedures for its administration. Also included are the costs related to the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and the provision of premium reductions to qualified employers.

A number of specialty functions are included in this area. Most prominent are: the Administration of Government Annuities, which provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provision of the Government Annuities Act; and Administration of Social Insurance Numbers, which is responsible for the issuance and control of Social Insurance Numbers to qualified individuals.

Government's Contribution to the UI Account (for description, see page 5-15): The Unemployment Insurance Act requires that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the UI Account. This cost includes regionally extended benefits and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 25 of the UI Act) and training programs (Section 26 of the UI Act). For a description of Benefits, see page 5-8.

Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits (for description see page 5-15): The Government contributes an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits paid to fishermen.

Financial Summaries

The Unemployment Insurance activity accounts for approximately 18% of the 1990-91 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government's Contribution) and 49% of total person-years. It accounts for 44% of the personnel costs, and 47% of the total operating funds (excluding the Government's Contribution to the UI Account) of the Program.

In 1990-91 personnel costs will account for 73% of gross activity expenditures, professional and special services for 12%, and other operating costs for 15%.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89 1		Actual 1987-88 1	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims Processing	149,572	3,781	133,128	3,835	124,727	3,763	128,660	3,868
Claims Services	103,693	2,642	102,766	2,680	99,058	2,807	94,523	2,544
Claims Pay	47,812	865	49,845	877	60,845	860	58,834	900
Insurance Control	38,829	955	38,197	969	36,093	942	33,122	881
Other Activities/Overhead	93,141	548	89,407	559	76,445	579	76,921	654
Total operating costs	433,047	8,791	413,343	8,920	397,168	8,951	392,060	8,847
Government's Contribution to the UI Account	2,889,000	-	2,661,000	-	2,416,249	-	2,443,131	-
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	284,000	-	286,000	-	240,356	-	229,006	-
	3,606,047	8,791	3,360,343	8,920	3,053,773	8,951	3,064,197	8,847
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 2	427,473	-	407,648	-	392,901	-	387,547	-
	3,178,574	8,791	2,952,695	8,920	2,660,872	8,951	2,676,650	8,847

1. The numbers have been restated to reflect the transfers of Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities from the Corporate Management and Services Program to the UI activity, and of SIN examination and certification from CEC Management and Joint Services (see Figure 35, page 2-59).
2. Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirement of $3,179 million for 1990-91 is $226 million or 8% higher than the 1989-90 forecast expenditures (but 129 fewer person-years). The increase is primarily due to:

	($ millions)
• Government's Contribution to the UI Account;	228.0
• Support System for Agents project being deferred to 1990-91;	13.6
• salaries and wages and employee benefit plan due to contractual agreements;	12.6
• the government's public service streamlining (129 person-years);	(5.0)
• Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits; and	(2.0)
• additional expenditures recoverable from the UI Account.	(19.8)

Figure 21: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims Processing	124,727	3,763	129,579	3,810	(4,852)	(47)
Claims Services	99,058	2,807	101,447	2,815	(2,389)	(8)
Claims Pay	60,845	860	62,106	884	(1,261)	(24)
Insurance Control	36,093	942	36,402	968	(309)	(26)
Other Activities/Overhead	76,445	579	76,116	580	329	(1)
Total operating costs	397,168	8,951	405,650	9,057	(8,482)	(106)
Government's Contribution to the UI Account	2,416,249	-	2,410,000	-	6,249	-
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	240,356	-	246,000	-	(5,644)	-
	3,053,773	8,951	3,061,650	9,057	(7,877)	(106)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	392,901	-	399,433	-	(6,532)	-
	2,660,872	8,951	2,662,217	9,057	(1,345)	(106)

* The figures have been restated to reflect the transfer of the SIN and Annuities activities from the Corporate Management and Services Program and of SIN Examination and Certification from CEC Management and Joint Services to the UI activity (see Figure 35, page 2-59).

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $1 million lower than the 1988-89 Main Estimates (and 106 fewer person-years). The difference is primarily due to improved productivity associated with the variable claims processing and Insurance Control activities.

Performance Information and Resource Justification

New and Continuing Priorities: Because the Labour Force Development Strategy was introduced, the following priorities scheduled for 1989-90 will be carried over into 1990-91:

- implementation of procedural and process innovations identified in the Comprehensive Procedures Review. The Review will streamline the administration of UI and ensure claimants receive equitable and consistent treatment from coast to coast. A series of potentially beneficial innovations and initiatives, identified in the Review, were tested during the latter half of 1988-89. Some successfully tested initiatives and others which did not require testing were implemented in 1989-90. The majority, however, have been delayed to 1990-91;

- further refine methods of investigation emphasizing those which deter or prevent abuse rather than merely detect it;

- phased introduction after successful testing of the Support System for Agents. In its initial form, this system will computerize and thereby streamline the process of calculating claims and benefit rates; and

- processing of 77% of claims within 21 days of registration. The long-term goal is to reach 85% (see page 2-47).

New priorities for 1990-91 include:

- enhanced deterrence of fraud against the UI Account by implementing a Selective Information Strategy; by increasing sanctions and revising the voluntary disclosure policy;

- improved fraud detection by sensitizing Commission staff to their role in protecting the UI Account; to improve the criteria for selections and investigations; to follow-up leads in a timely and systematic way; to assess regional fraud units; and to subject at least 7.5% of claims to selective and formal investigations;

- development and implementation of a revised quality improvement program to ensure the quality of work and thoroughness and timeliness of investigations;

- reduced paper burden for employers by emphasizing the Automation Earnings Reporting System and by better screening of computer-generated observations; and

- implementation of the Claimant Re-employment Strategy (CRS), a major joint Insurance-Employment Initiative designed to speed up the re-employment of claimants. For a full explanation, see page 2-33.

Completed Priorities: These previously documented priorities have now been completed:

- development of a public information strategy to deter abuse and facilitate its detection;
- implementation of a computerized Case Management System for Insurance Control thereby reducing clerical activities in favour of more productive investigations; and
- 86.2% of appeals were considered within 30 days of receipt, a slight variation from the 90% target.

Performance Information: The Unemployment Insurance activity includes three major functions with specific service objectives and measured output: Claims Processing (receiving claims for benefit and determining entitlement); Claims Pay (issuing benefit warrants by the Regional Computer Centres); and Insurance Control (preventing, detecting and deterring fraud and abuse).

Performance of these functions is measured on the basis of efficiency (output per productive person-year) and operational effectiveness (timeliness and accuracy of service and, in the case of Insurance Control, overpayment detection). Resource justification is predicated on maximizing service and control. Previous performance information is used as a starting point and the impact of new or changed legislation, policies and procedures is estimated through pilot projects or by applying measured time standards.

Figure 22 provides details on the changes in work load from year to year, while Figure 23 depicts the relationship between work load and resource levels, expressed in terms of output per productive person-year. These outputs per productive person-year are estimates based upon historical data and may change with the introduction of Bill C-21.

Figure 22: Work Load

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Claims Processing				
Initial and renewal claims adjudicated	**3,325,000**	3,241,393	3,230,078	3,228,092
Claims Pay - Warrants issued	**28,774,000**	29,553,000	29,600,896	30,133,000
Insurance Control -				
Investigations completed	**1,108,115**	1,092,210	1,050,246	982,850
Other Activities/Overhead				
Employers registered (premium collection)	**1,360,500**	1,289,000	1,231,750	1,185,375
Premium reduction applications processed *	**43,200**	42,200	41,282	39,041
Number of annuity contracts administered	**179,500**	187,250	195,179	203,309
Number of SIN cards issued	**1,000,000**	1,000,000	919,675	815,444

* Presented for the calendar year

Figure 23: Processing/Output per Productive Person-Year *

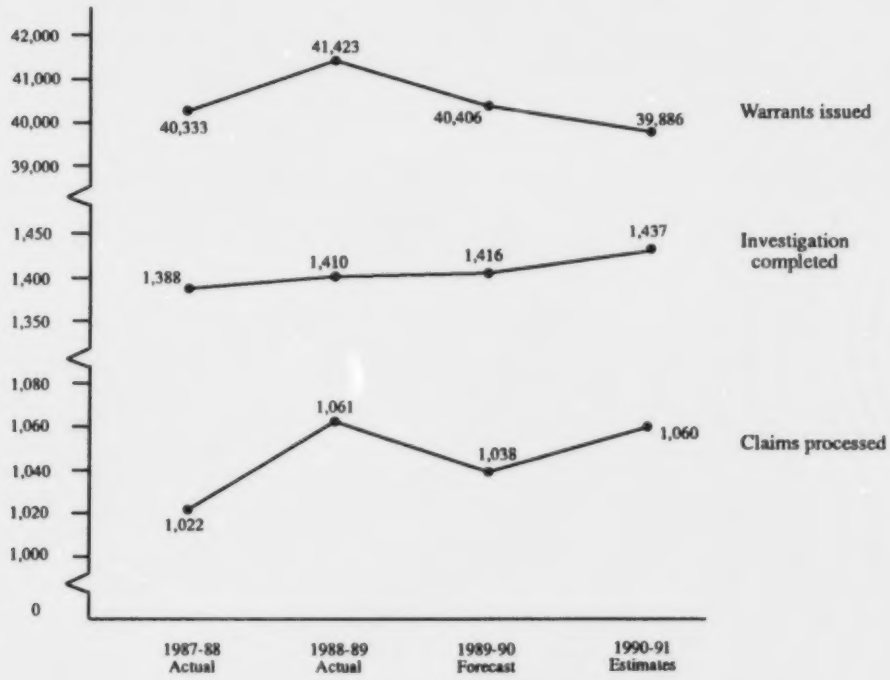

* Productivity is expressed in terms of productive person-years. Only productive time is considered, removing training and leave time, and adding in overtime.

Claims Processing: Resource levels required for claims processing are based on the projected work load and level of service provided to the public. The projected work load for 1990-91 is based on an unemployment rate anticipated by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training, and special benefits. Insurance control has an impact on the resources required for claims processing by affecting the number of in-person contacts, the number of revised claims decisions, and the number of appeals to the Board of Referees and to the Umpire.

Claims processing productivity is expressed in terms of the productive time of staff directly engaged in the processing of UI claims (support clerks and UI agents). Despite expectations that productivity would not improve in 1988-89 following five years of rapid growth, the results for 1988-89 reveal otherwise. During this period there were 1,061 claims per productive person-year. Productivity, however, is expected to decline slightly to 1,038 in 1989-90 but to increase to 1,060 in 1990-91 (see Figure 23).

The Comprehensive Tracking System (CTS), a multi-tiered audit of UI claims, measures the accuracy of benefit payments. CTS identifies the incidence of undetected overpayments and underpayments in ten categories of error, including errors external to CEIC/D (claimants and employers) and internal to CEIC/D claims processing.

The incidence of error as revealed by CTS has remained relatively constant since the system's inception in 1983. For calendar year 1988, undetected overpayments and underpayments represented 4.46% of benefit payout, up slightly from 1987 results. This compared favourably with the 1981 study by the Office of the Auditor General, which estimated undetected overpayments and underpayments at 4.8% of benefit payout.

Speed of service is measured by the percentage of claims processed within 3 weeks (2 i days) of registration. The third week has been selected as the critical point because it is the first week payable in any claim, and pay is generated at the earliest in the fourth week when the claimant's first report card is submitted. Certain claims cannot be processed within three weeks for two reasons:

- the claim may be contentious and require investigation before judgment can be made, for example when a labour dispute is involved; and/or
- documentation necessary to establish a claim, such as a medical certificate, is missing.

The long term goal is to process 85% of claims within three weeks but performance targets are established annually to take into account known limitations. The target for 1989-90 is 77% and should be reached (see Figure 24).

Figure 24: Speed of Service

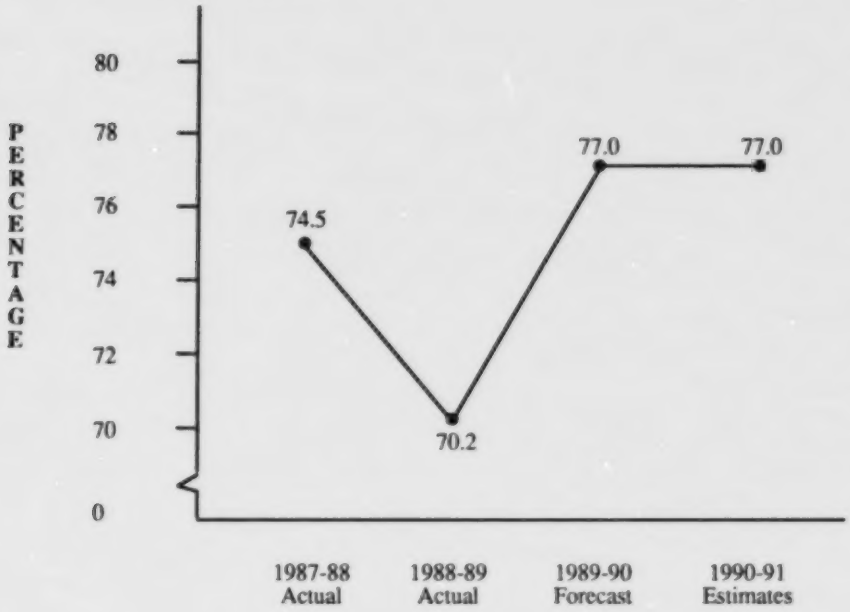

Claims Pay: Resource levels required to issue warrants (payments) are also based on the expected unemployment rate. The number of warrants issued per productive person-year is expected to decline in 1990-91 (see Figure 22). The Regional Computer Centres are primarily responsible for producing warrants. They also play a major role in managing information and reporting for CEIC/D. Clerical improvements are expected to continue in 1990-91 (see Figure 23), notwithstanding the increased need for staff to operate electronic data processing equipment resulting from automation of CEIC/D activities.

Insurance Control: Control activities involve investigating probable and potential abusers and ensuring that employers and claimants issue correct and timely information. In 1988-89 investigation and control activities established $160.3 million in overpayments and penalties.

In 1990-91, approximately 1.1 million investigations are forecast, slightly up from 1989-90 (see Figure 22). Despite automation, productivity will be maintained at 1989-90 levels due to the extensive training requirements.

Other Activities/Overhead: Among the sub-activities included under this function is the processing of employers' applications for premium reduction related to the Wage Loss Insurance Plan. In 1988-89, the number of applications was 41,282 while the forecast for 1989-90 shows a slight increase to 42,200 (see Figure 22).

Another sub-activity is the Administration of Government Annuities of which the number of contracts administered is the principal work load measurement. The volume of contracts being administered is forecast to continue decreasing by approximately 4% per annum (see Figure 22).

The work load measurement of the Social Insurance Number sub-activity, is the number of social insurance cards issued. While the volume had decreased from a high of 1,000,000 in the late 1970s to a low of 772,233 in 1985-86, it is now expected that the volume of cards issued will increase to 1,000,000 in both 1989-90 and 1990-91 (see Figure 22). This expected increase is due to the new tax legislation (Bill C-139) which became law in September, 1988. It extends the use of the social insurance number (SIN) as an identifier for income tax purposes. As of January 1, 1989 financial institutions must file information returns with Revenue Canada, Taxation which include individuals' SINs.

Program Evaluation: An evaluation of the UI sickness benefits program was completed in 1989-90. While addressing issues such as the efficiency of the program and its impact on the private sector, the evaluation also focussed on the effectiveness of the protection of workers in case of illness.

The introduction of UI sickness benefits in 1971 has significantly improved the protection of workers. When the program was implemented, 60% of workers had no protection. In 1988, private protection plans covered 50% of workers. Overall, UI benefits and private plans were available for 75% of workers, leaving 25% without protection.

The evaluation found that participants in private plans (50% of workers) are usually full-time workers who receive above-average income. Individuals entitled only to UI benefits (25% of workers) typically are females in lower-skilled occupations and in part-time jobs. An additional category (12% of workers) have not accumulated the necessary 20 weeks of insurable employment to be eligible for UI benefits. This category is largely composed of new arrivals on the job market, seasonal workers and workers who have difficulty in keeping a job for a long period. Finally, there are those individuals (13% of workers) who are not insurable under the UI program and do not participate in a private plan. This group is made up mostly of self-employed workers (predominantly males) and part-time workers who do not work the necessary hours or get the necessary wages to be in insurable employment (mostly females).

In regard to duration of benefits, approximately 20% of claimants use the full total of 15 weeks provided by the program. Studies also show that close to half of the claimants who exhaust their sickness benefits are still sick and have no other form of income support.

D. CEC Management and Joint Services

Objective

The objective of the CEC Management and Joint Services activity is to provide effective and timely management and administrative support for CEC services to the public.

Description

The CEC Management and Joint Services activity was previously named Program Management and Joint Services.

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities, which cannot be directly allocated to sub-activities that encompass specific programs (such as Job Entry, Skill Shortages, etc.) or services (Labour Exchange, Claims Processing, etc.). All person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional Directors of Employment and Insurance, District Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

- CEC Operations Management: includes CEC Operations and Management at Regional Offices, District Offices and Local Offices (CECs) which consists of managers responsible for delivery of the Employment and Insurance various programs;

- General Office Reception: this is a joint function of receiving and directing clients either in person or by telephone who visits or phone the Canada Employment Centres (CECs);

- Support Services: provides administrative support to the Employment and Insurance Program at the local office level; and

- Program Management: provides advice and guidance to the Canadian Jobs Strategy, Employment Services and Insurance activities at National Headquarters and Regional Offices through the development of effective Employment and Insurance policies and procedures.

Financial Summaries

The CEC Management and Joint Services activity accounts for approximately 6% of the 1990-91 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government's Contributions) and 13% of total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs, and 17% of the total operating funds (excluding the Government's Contribution to the UI Account) of the Program.

In 1990-91, personnel costs will account for 70% of gross activity expenditures, other operating costs for 30%.

Figure 25: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
CEC Management and Joint Services	135,877	2,233	130,677	2,301	146,101	2,509	147,841	2,631
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	110,864		104,819	-	119,204	-	122,157	-
	25,013	2,233	25,858	2,301	26,897	2,509	25,684	2,631

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91 are $0.8 million or 3% lower than the 1989-90 forecast expenditures (and 68 fewer person-years). The difference is primarily due to a decrease in personnel requirements.

Figure 26: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
CEC Management and Joint Services	146,101	2,509	122,532	2,338	23,569	171
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	119,204		101,630		17,574	
	26,897	2,509	20,902	2,338	5,995	171

* Figures have been restated to reflect the transfer of SIN Examination and Certification from CEC Management and Joint Services to the Unemployment Insurance activity (see Figure 35, page 2-59).

Explanation of Change: The 1988-89 actual is $6 million or 29% higher than the 1988-89 Main Estimates (and 171 more person-years). The difference is primarily due to a realignment of resources ($23.6 million) within the Employment and Insurance Program offset by additional expenditures recovered from the UI Account ($17.6 million).

Performance Information: This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of the activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is based on the success of the Human Resource Development Programs, the National Employment Services and the Unemployment Insurance activities.

Figures 27 and 28 show the ratio of CEC Management and Joint Services person-years and expenditures to the Employment and Insurance Program totals.

Figure 27: Relationship of CEC Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

(person-years)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
CEC Management and Joint Services	2,233	2,301	2,509	2,631
Total Employment and Insurance	17,755	18,963	19,002	19,351
Percentage of total	12.6	12.1	13.2	13.6

Figure 28: Relationship of CEC Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
CEC Management and Joint Services	135,877	130,677	146,101	147,841
Total Employment and Insurance - Operating Costs *	937,425	926,442	856,810	862,853
Percentage of total	14.5	14.1	17.1	17.1

* Excludes the Government's Contribution to the UI Account, and the Outreach program, Diagnostic Services program of the National Employment Services activity .

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 29: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Personnel				
Salaries and wages	**616,509**	621,246	574,218	590,110
Contributions to employee benefit plans	**95,559**	94,685	93,960	93,162
Other personnel costs	**3,787**	3,677	8,747	4,671
	715,855	719,608	676,925	687,943
Goods and Services				
Travel and relocation	**28,098**	27,403	16,979	16,044
Telephone and telegraph	**16,002**	16,337	28,727	23,258
Postage, freight and express	**23,396**	23,562	23,331	21,913
Printing	**17,090**	15,940	15,741	12,892
Other information	**12,044**	10,522	3,530	3,867
Professional and special services	**110,386**	107,820	84,012	83,805
Rental of equipment	**11,888**	11,974	5,228	3,973
Other rentals	**1,071**	1,078	2,331	1,681
Purchased repair and upkeep	**2,751**	2,876	4,431	5,221
Utilities, materials and supplies	**6,721**	6,344	8,240	7,046
Government's Contribution to the UI Account	**2,889,000**	2,661,000	2,416,249	2,443,131
All other expenditures	**2,861**	2,875	1,265	296
	3,121,308	2,887,731	2,610,064	2,623,127
Total operating	**3,837,163**	3,607,339	3,286,989	3,311,070
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**15,017**	6,158	11,037	20,086
Transfer payments	**1,745,031**	1,912,012	1,746,856	1,767,695
	5,597,211	5,525,509	5,044,882	5,098,851
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**784,142**	750,902	721,580	731,151
Total expenditures (net)	**4,813,069**	4,774,607	4,323,302	4,367,700

2. Personnel Requirements

The Employment and Insurance Program personnel costs of $716 million account for 75% of the total operating expenditures (excluding the Government's Contribution to the UI Account) of the Program. It also includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 30: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Human Resource Development Programs	**1,962**	2,276	2,246	2,427
National Employment Services	**4,769**	4,943	4,770	4,908
Unemployment Insurance	**8,791**	8,920	8,951	8,847
CEC Management and Joint Services	**2,233**	2,301	2,470	2,591
	17,755	18,440	18,437	18,773
Other Persons-Years - Not controlled by Treasury Board *				
Human Resource Development Programs	-	-	-	538
National Employment Services	-	523	526	-
CEC Management and Joint Services	-	-	39	40
	-	523	565	578

* The figures for 1989-90, and prior years, represent the number of person-years used under the Challenge programs. See Figure 31, page 2-55 for additional information on person-years.

Figure 31: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89	Actual 87-88		
Management	94	100	96	121	59,000-132,700	76,838
Scientific and Professional						
Actuarial Science	2	2	2	1	27,016-77,123	62,054
Economics, Sociology and Statistics	118	120	114	126	16,751-75,800	52,045
Education	25	25	25	32	17,092-65,873	55,560
Library Science	1	1	1	2	24,255-57,502	
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	355	368	353	419	16,702-69,615	46,833
Computer Systems Administration	31	29	31	24	22,310-73,032	43,293
Financial Administration	8	8	9	14	16,200-63,422	50,845
Information Services	3	4	5	4	16,567-64,300	47,112
Organization and Methods	9	8	6	9	16,368-64,300	45,857
Personnel Administration	17	22	24	16	15,669-64,315	44,341
Program Administration	7,849	7,801	7,719	8,967	16,702-69,615	40,430
Technical						
Social Science Support	23	26	27	26	15,415-70,474	39,468
Administrative Support						
Communications	20	21	21	24	18,745-38,826	22,988
Data Processing	197	203	194	260	16,410-45,299	27,443
Clerical and Regulatory	8,153	8,952	8,859	8,273	15,778-38,728	25,548
Office Equipment	17	17	17	26	15,452-30,832	25,051
Secretarial, Stenographic and Typing	822	722	923	420	15,637-38,975	25,150
Operational						
General Services	11	11	11	9	16,237-48,795	25,387
	17,755	18,440	18,437	18,773		

	Other Person-Years*				Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89	Actual 87-88		
Students	-	523	565	578	15,452-45,299	

* **Person-years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. the average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Grants and contributions represent 60% of the 1990-91 Main Estimates of the Employment and Insurance Program (excluding the Government's Contributions).

Figure 32: Details of Grants and Contributions *

(dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Grants				
Human Resource Development Programs				
Grants to individuals, organizations and corporations to assist individuals to improve their employability and to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	**78,568,000**	78,568,000	-	-
National Employment Services				
Frontier College of Canada	**175,000**	175,000	175,000	175,000
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, natives, women, youth, and other special groups	**390,000**	390,000	389,993	389,991
Grants to voluntary organizations - Literacy Corps	**1,000,000**	1,000,000	540,000	540,000
Total Grants	**80,133,000**	80,133,000	1,104,993	1,104,991
Contributions				
Human Resource Development Programs				
Payments to provinces, territories, municipalities, other public bodies, organizations, groups, communities, employers and individuals for the provision of training and/or work experience,the mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market	**1,370,219,760**	1,534,025,991	1,430,029,259	1,480,013,619
Contribution to the province of Nova Scotia for restructuring institutional and vocational training systems	**157,240**	401,009	389,337	1,046,936
National Employment Services				
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Agricultural Employment Services Offices for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements	**10,421,000**	10,421,000	9,933,099	8,435,425
Job Accommodation Network of America	**100,000**	100,000	47,080	-
Unemployment Insurance				
(S)Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	**284,000,000**	286,000,000	240,356,439	229,005,731
Total Contributions	**1,664,898,000**	1,830,948,000	1,680,755,214	1,718,501,711

Figure 32: Details of Grants and Contributions (continued)

(dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Items Not Required				
Human Resource Development Programs				
Grants to individuals, organizations and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	-	-	52,898,837	32,844,459
Grants to individuals, organizations and corporations to assist individuals to improve their employability	-	-	3,539,195	-
Grant to Aqueduc de Pierreville	-	-	-	1,889,670
Contribution to l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich	-	-	24,231	65,769
Grants to provinces and territories for training institutions to meet the needs of federal employment related training (Canadian Jobs Strategy)	-	-	-	12,860,478
Grants to provinces to accelerate the adaptation of training institutions to meet the needs of the CJS through specific undertakings	-	-	7,402,000	-
Grant to the Calmeadow Charitable Foundation for Phase II of their Native Self-Employment Loan Program	-	253,000	-	-
Grant to the Canadian Council for Native Business for their project, Canadian Resorts North Training Centre Inc.	-	248,000	-	-
Grant to Mohawk College for the 1989 World Conference on Cooperative Education	-	-	60,000	60,000
National Employment Services				
Payments to organizations or individuals in support of activities complementary to Labour Market Policy:				
Business management development	-	-	-	101,781
Options North	-	-	-	265,657
Grants to corporate employers and associations to promote student employment opportunities	-	430,000	235,000	-
Contribution to Bridging the Gap Inc.	-	-	836,201	-
Total Items Not Required	-	931,000	64,995,464	48,087,814
Total	1,745,831,000	1,912,012,000	1,746,855,671	1,767,694,516

* The 1989-90 forecast is based on information available as at November 30, 1989.

4. Net Cost of Program

The 1990-91 Estimates for the Employment and Insurance Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 33 provides details of other cost items.

Figure 33: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Estimates 1989-90
Operating expenditures	948,163	904,931
Government's Contribution to the UI Account	2,889,000	2,661,000
Capital	15,017	18,549
Transfer payments	1,461,031	1,479,199
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefit	284,000	286,000
	5,597,211	5,349,679
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	784,142	750,573
Net Expenditures - Main Estimates	4,813,069	4,599,106
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	13,345	11,843
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	-	1,391
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	4,653	3,002
Other services	319	325
Total program cost	4,831,386	4,615,667
Less: Revenues	1,903	1,877
Estimated net program cost	4,829,483	4,613,790

5. Revenue

Figure 34: Revenue by Type

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Consolidated Revenue Fund 1				
Choices	133	121	110	146
Vote Netted 2				
SIN Replacement Card Fee	1,700	1,600	1,684	1,575
Local Employer Seminars	70	60	52	62
	1,770	1,660	1,736	1,637
Total Revenue	1,903	1,781	1,846	1,783

1. Revenue credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.
2. Revenue credited to the Program. Excludes the recoverable expenditures from the UI Account (see Figure 6, page 5-13).

B. Changes in Program/Activity Structure

In 1989-90, the activity structure of the Corporate and Special Services (CSS) Program and of the Employment and Insurance Program was amended, as such, the Social Insurance Number and Annuities activities were transferred from CSS to the Unemployment Insurance (UI) activity. In addition, SIN Examination and Certification was transferred to the UI activity from the Program Management and Joint Services activity. The CSS Program is now renamed to Corporate Management and Services (CMS), and the Program Management and Joint Services activity is renamed to CEC Management and Joint Services.

Figure 35 compares the old and the new structure in terms of the 1988-89 Main Estimates.

Figure 35: 1988-89 Main Estimates Crosswalk

(thousands of dollars)	$		Person-Years	
	Old Structure	New Structure	Old Structure	New Structure
Corporate Management and Services (previously named Corporate and Special Services)				
Corporate Management and Administration	-	272,477	-	2,839
Departmental Management and Administration	27,038	-	422	-
Commission Management and Administration	245,439	-	2,417	-
Systems and Procedures	25,822	25,822	372	372
Administration of Government Annuities	3,090	-	85	-
Administration of Social Insurance Numbers	3,805	-	132	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	687	687	9	9
Total Program (Gross)	305,881	298,986	3,437	3,220
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	245,022	241,217	-	-
Total Program (Net)	60,859	57,769	3,437	3,220
Employment and Insurance				
Human Resource Development Programs	1,585,714	1,585,714	2,027	2,027
National Employment Services	250,576	250,576	4,920	4,920
Unemployment Insurance	3,052,868	3,052,868	8,780	8,780
• Annuities		3,090		85
• Social Insurance Numbers		3,805		132
• SIN Examination and Certification		1,887		60
	4,889,158	4,897,940	15,727	16,004
CEC Management and Joint Services	124,419	124,419	2,398	2,398
• SIN Examination and Certification		(1,887)		(60)
Total Program (Gross)	5,013,577	5,020,472	18,125	18,342
Less: Recoverable Expenditures from the UI Account	733,621	737,426	-	-
Total Program (Net)	4,279,956	4,283,046	18,125	18,342
Grand Total (Net)	4,340,815	4,340,815	21,562	21,562

C. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 36: Balance Sheet as at March 31, 1989

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88
Assets		
Deposit with Receiver General for Canada	882,943	919,574
Accrued interest due from Canada	65,224	67,808
Accounts receivable	109	171
	948,276	987,553
Liabilities		
Actuarial surplus due to Canada	3,052	2,737
Actuarial reserves *	945,224	984,816
	948,276	987,553

* See page 2-61 for accompanying notes.

Figure 37: Statement of Operations and Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1989

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88
Payments and other charges		
Annuity payments	100,077	100,577
Premium refunds	2,000	2,263
Unclaimed annuities	223	359
	102,300	103,199
Income		
Interest from Canada	65,224	67,808
Premiums	458	552
Other	78	60
	65,760	68,420
Excess of payments and other charges over income for the year	36,540	34,779
Actuarial reserves, balance at beginning of the year	984,816	1,022,332
	948,276	987,553
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	3,052	2,737
Actuarial reserves, balance at end of the year *	945,224	984,816
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	249,616	280,212
Present value of matured annuities	695,608	704,604
Total Actuarial reserves *	945,224	984,816

* See page 2-61 for accompanying notes.

Figure 38: Statement of Changes in Financial Position for the Year Ended March 31, 1989

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other charges over income for the year	36,540	34,779
Decrease in accrued interest and accounts receivables	(2,646)	(2,458)
	33,894	32,321
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	2,737	2,159
Total funds used	36,631	34,480
Deposit with Receiver General for Canada, balance at beginning of the year	919,574	954,054
Deposit with Receiver General for Canada, balance at end of the year	882,943	919,574

2. Notes to Financial Statements, March 31, 1989

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act (the "Act"), and modified by the Government Annuities Improvement Act (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts to a rate of 7%, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Reserves: Actuarial reserves comprise:

- in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest; and
- in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the Improvement Act.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided without charge to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other government departments.

Calculation of Actuarial Reserves: The method utilized to calculate the actuarial reserves of $945,224,000 (1988 - $984,816,000) was in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the mortality tables to be used in determining the values of annuities shall be the Annuity Tables for 1949 modified by Projection Scale C.

The Commission undertakes an annual review of mortality to monitor the appropriateness of the mortality tables for valuation purposes. The results of the last study indicate that the mortality tables in use continue to be appropriate.

Index- Employment and Insurance Program

Activity Structure, 2-15
Agricultural Employment Services (AES), 2-13, 2-14, 2-30
Annuities, 2,-42, 2-48, 2-60 to 2-63
Bill C-21, 2-7, 2-8, 2-9, 2-17, 2-24, 2-33
Canadian Rural Transition Program (CRTP), 2-13, 2-39
CJS On-line System, 2-9, 2-25
Claimant Reemployment Strategy (CRS), 2-9, 2-10, 2-33, 2-34
Claims Pay, 2-42, 2-46, 2-48
Claims Processing, 2-41, 2-46, 2-47
Claims Services, 2-41
Community Futures, 2-8, 2-18, 2-20, 2-24
Comprehensive Procedures Review, 2-44
Continuing Employment Option, 2-8
Comprehensive Tracking System (CTS), 2-47
Diagnostic Services, 2-39
Employer Services, 2-10, 2-33
Employment Assistance Option, 2-8, 2-24
Employment Equity, 2-9, 2-10, 2-18, 2-34
Federal Contractors Program, 2-18, 2-35
Federal/Provincial Agreements, 2-9, 2-24, 2-25
Follow-up Surveys, 2-9, 2-24, 2-26
Government's Contribution to the UI Account, 2-42
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits, 2-42
Insurance Control, 2-42, 2-46, 2-48
Industrial Adjustment Service (IAS), 2-18, 2-33, 2-38
Job Development, 2-20, 2-28
Job Entry, 2-20, 2-29
Labour Adjustment Benefits, 2-13
Labour Exchange, 2-30, 2-34, 2-35, 2-40
Labour Force Development Strategy (LFDS), 2-7, 2-8, 2-9, 2-17, 2-18, 2-19, 2-24, 2-25, 2-33, 2-34, 2-44
Labour Market Adjustment Services (LMAS), 2-31, 2-37
Labour Market Information (LMI), 2-9, 2-30, 2-33, 2-35, 2-40
Local Advisory Councils (LACs), 2-13, 2-35
National Employment Services System (NESS), 2-10, 2-34
National Labour Market Innovations, 2-20
National Skills Development Advisory Board, 2-17
Organization Structure, 2-15
Outreach Services, 2-39
Program Evaluation, 2-28, 2-40
Revised Mandate, 2-7, 2-9, 2-33
Service to clients, 2-9
Skill Investment, 2-20, 2-28
Skill Shortages, 2-20, 2-28
Social Assistance Recipients, 2-9, 2-13, 2-25, 2-28
Social Insurance Numbers (SIN), 2-42, 2-49
Support System for Agents, 2-45
UI Plans, 2-11
UI Sickness Benefits, 2-49

Immigration Program 1990-91 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 3-4
B. Use of 1988-89 Authorities 3-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 3-7
B. Financial Summaries 3-9
C. Program Profile
1. Introduction 3-11
2. Mandate 3-11
3. Objective 3-11
4. Program Organization for Delivery 3-11
5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses 3-13

Section II
Analysis by Activity

A. Program Operations 3-16
B. Settlement 3-23
C. Adjudication 3-28
D. Management and Policy Development 3-32
E. Refugee Status Advisory Committee 3-37

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 3-38
2. Personnel Requirements 3-39
3. Transfer Payments 3-41
4. Loans 3-42
5. Net Cost of Program 3-42
6. Revenue 3-43

Index 3-44

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	Immigration Program		
15	Operating expenditures	**185,530**	157,868
20	Contributions	**77,861**	69,749
(S)	Contributions to employee benefit plans	**18,907**	17,075
	Total Program	**282,298**	244,692

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	Immigration Program	
15	Immigration - Operating expenditures	**185,530,000**
20	Immigration - Contributions	**77,861,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates					1989-90 Main Estimates
	Authorized Person-years*	Budgetary				
		Operating	Capital	Transfer payments	Total	
Program Operations	2,793	171,651	335	600	172,586	156,046
Settlement	52	8,327	7	77,261	85,595	72,027
Adjudication	131	7,036	16	-	7,052	5,092
Management and Policy Development	293	17,036	29	-	17,065	11,527
	3,269	204,050	387	77,861	282,298	244,692
1989-90 Authorized Person-Years	3,144					

* See Figure 26, page 3-40, for additional information on person-years.

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Immigration Program			
20	Operating expenditures	111,346,000	129,324,510	**127,136,855**
25	Contributions	69,836,000	69,836,000	**57,097,523**
(S)	Contributions to employee benefit plans	13,041,000	13,482,000	**13,482,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	38,068	**38,068**
	Total Program - Budgetary	194,223,000	212,680,578	**197,754,446**
(S)	(L) Loans pursuant to the Immigration Act, Section 121 Limit $90,000,000 (Net)	-	22,299,279	**9,167,721**
	Total Program - Non-budgetary	-	22,299,279	**9,167,721**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The amended Immigration legislation has been passed by the government and the new system for processing refugees has now been incorporated into Immigration's regular business as of January 1, 1989. This has resulted in fewer bogus claims and faster processing of claims from traditional refugee producing countries.

Resources totalling 3,269 person-years and $282 million in 1990-91 have been approved to deliver the Immigration Program.

By means of these resources and the recent amendments to the legislation, the Immigration Program:

- will review and redesign the Immigration Program Delivery System in Canada as it relates to selection and inland control activities at inland Canadian Immigration Centres (CICs) (see page 3-17);
- will emphasize enforcement of the Act through increased training and staff complements for investigators, secondary examination officers, case presentation officers, adjudicators and expulsion officers (see page 3-18 and 3-34);
- will develop a digitized document registry accessible by photophone to examine and detect fraudulent documentation at major ports of entry (see page 3-18);
- will process approximately 50,000 of the total backlog of 85,000 refugee claimants who were in Canada prior to January 1, 1989, the implementation date of the amendments to the legislation (see page 3-18);
- will implement the Entrepreneur Monitoring Information System (EMIS) in all regions to ensure that landed entrepreneurs adhere to terms and conditions (see page 3-18);
- will reorganize the Adjudication Branch January 1, 1990 to ensure the independent decision-making ability of adjudicators by having the Branch report directly to the Associate Deputy Minister/Vice Chairman (see page 3-29);
- will enhance the Immigration Cost Recovery Program to increase existing fees and introduce new processing fees to recover a larger portion of the delivery costs of the Immigration Program (see page 3-34);
- has established Central Removal Units in Montreal, Toronto and Vancouver to facilitate the documentation, escort and travel of individuals ordered to leave Canada (see page 3-18);
- has delivered orientation services to Canada-bound refugees in the Phanat Nikhon Refugee Camp in Thailand (see page 3-25); and
- has implemented automated registries in a total of 17 offices and Full Document Entry in 55 offices (see page 3-35).

The federal government supports a policy of moderate growth in immigration levels. This policy acknowledges that immigration brings economic, social, demographic, humanitarian, cultural and international benefits to Canada. As per Figure 1, immigration announced levels for 1990 are 165,000-175,000 landings. In both 1988 and 1989, the announced levels were exceeded by approximately 25,000 and 27,000 respectively because of increases in qualified applicants and in processing capacities overseas.

Figure 1: Immigration to Canada: Announced, Anticipated and Actual Landings

	1990 Announced	1989 Anticipated	1988 Actual	1987 Actual
Family class	61,000	57,500	51,309	53,257
Government-assisted refugees and designated classes	13,000	14,000	13,699	12,666
Privately sponsored refugees and designated classes	13,000	16,000	12,270	7,308
Refugees landed in Canada	7,000	2,000	867	1,587
Humanitarian landings	3,000-6,000	5,000	4,769	6,198
Selected workers:				
principals	21,000-24,000	29,000	25,980	18,922
dependents	29,000-33,000	42,500	33,882	21,447
Business immigrants:				
principals	4,000	4,500	4,011	3,128
dependents	11,000	13,000	11,101	7,941
Retirees	3,000	3,500	3,177	2,662
Total	165,000-175,000	187,000	161,065	135,116

Categories of Immigrants

Family class: Persons sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen. The eligibility for sponsorship has been expanded by regulatory changes in 1988.
Government-assisted refugees and designated classes: Persons who qualify as Convention refugees according to the Immigration Act of 1976, or come from countries designated in Immigration Regulations, and whose settlement will be assisted by the federal government.
Privately sponsored refugees and designated classes: Assisted refugees and designated classes receiving aid from private sources.
Refugees landed in Canada: Refugee claimants accepted by the Immigration and Refugee Board under the refugee determination system in Canada.
Humanitarian landings: Persons from certain countries where political or civil unrest has placed them in danger and who are accepted under relaxed selection criteria.
Selected workers - principals: Independents or assisted relatives destined to the labour force accepted under the selection criteria.
Selected workers - dependents: Spouses, children and other accompanying dependents of principal selected workers.
Business immigrants - principals: Entrepreneurs, investors or self-employed immigrants who will make a significant contribution to the economy by establishing, purchasing or investing in a business or commercial venture in Canada.
Business immigrants - dependents: Spouses, children and other accompanying dependents of principal business immigrants.
Retirees: Persons aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada, and their dependents.

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1 1988-89	Actual 1987-88
Budgetary				
Program Operations	**172,586**	162,204	97,899	97,673
Settlement	**85,595**	86,322	58,227	55,086
Adjudication	**7,052**	5,092	5,327	4,149
Management and Policy Development	**17,065**	11,527	34,175	21,850
Refugee Status Advisory Committee	**-**	-	2,126	3,246
	282,298	265,145	197,754	182,004
Non-Budgetary				
Settlement	**-**	9,700	9,168	5,703
Person-years 2				
Controlled by TB	**3,269**	3,136	2,508	2,443
Other	**-**	8	14	13
	3,269	3,144	2,522	2,456

1. To assist in comparison, the 1988-89 actual expenditures for Management and Policy Development and Program Operations have been adjusted for a temporary transfer of activity components which occurred during 1988-89 only.
2. See Figure 26, page 3-40, for additional information on person-years.

Explanation of 1990-91 Estimates: The financial requirements for 1990-91 are $17 million or 6% higher than the 1989-90 forecast expenditures. The increase is primarily due to additional resources approved in the Estimates, for Refugee Determination.

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1989) is $20 million or 8% higher than the 1989-90 Main Estimates of $245 million (see Spending Authorities, page 3-4). The increase is primarily due to resources approved in Supplementary Estimates B for Refugee Determination ($15.8 million) and Settlement Language Training Program ($3.5 million).

Figure 3: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual 1		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary						
Program Operations	97,899	2,135	103,146	2,070	**(5,247)**	**65**
Settlement	58,227	27	72,148	55	**(13,921)**	**(28)**
Adjudication	5,327	92	3,854	85	**1,473**	**7**
Management and Policy Development	34,175	235	13,017	170	**21,158**	**65**
Refugee Status Advisory Committee	2,126	33	2,058	33	**68**	**-**
	197,754	2,522	194,223	2,413	**3,531**	**109**
Non-Budgetary						
Settlement	9,168	-	-	-	**9,168**	**-**
Person-years 2						
Controlled by TB		2,508		2,413		**95**
Other		14		-		**14**
		2,522		2,413		**109**

1. To assist in comparison, the 1988-89 actual expenditures for Management and Policy Development and Program Operations have been adjusted for a temporary transfer of activity components which occurred during 1988-89 only.
2. See Figure 26, page 3-40, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $3.5 million or 2% higher than the 1988-89 Main Estimates (and 109 more person-years). The difference is primarily due to resources obtained from Governor General Warrant ($17.7 million), for Refugee Determination offset by a lapse ($13.3 million) in Adjustment Assistance contributions in the Settlement activity (see pages 3-17, 3-24, 3-29 and 3-33).

C. Program Profile

1. Introduction

The Immigration Program develops immigration policy, manages immigration levels, participates with other departments in developing immigration-related policy and through co-operation with other levels of government and with non-governmental organizations assists newly arrived immigrants to adapt and settle. The Program facilitates and controls the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, and assists with the settlement in Canada of permanent residents including refugees. It also protects against the entry of persons who may endanger the health and safety of Canadians or the security of Canada.

The realization of the Immigration Program requires co-operation from other groups within the CEIC/D, other federal departments, provincial governments, private organizations and individuals. The other federal departments include:

- External Affairs - providing immigration services abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise) - providing primary immigration examination at points of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service) - prosecuting immigration violations on behalf of CEIC/D and acting as liaison on security matters;
- Health and Welfare - assessing the medical histories of those persons requiring medical examination before being admitted to Canada, and providing non-insured medical services to immigrants upon arrival in Canada; and
- Secretary of State - assisting immigrants with longer-term social and cultural needs.

2. Mandate

The legislation which guides CEIC/D in immigration matters is the Immigration Act, 1976 and Immigration Regulations, 1978. Bills C-55 and C-84 which were passed in 1988 are amendments to the existing Act.

3. Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada, the settlement of immigrants in Canada, and the provision of effective control of persons seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and security needs of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Immigration Program comprises four activities: Program Operations, Settlement, Adjudication, and Management and Policy Development (see Figure 4). Each activity is fully described in Section II. A fifth activity, the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) was terminated on January 1, 1989 with the implementation of the amendments of the legislation (C-55).

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 3,200 current personnel, about 2,600 are located in the 10 regions.

Branches of Immigration National Headquarters (NHQ) have been reduced from five to three. As a result the Director General Adjudication now reports directly to the Vice-Chairman. The Executive Director Immigration Policy, comprising the old Policy Branch and parts of Program Management and Refugee Affairs and Settlement Branches, also reports directly to the Vice-Chairman. The remaining components of NHQ, now called the Executive Director Immigration Operations, is the final Immigration area with direct reporting responsibility to the Vice-Chairman.

The three NHQ branches develop policies, systems and procedures which provide for the efficient and uniform application of the Immigration Act and associated Regulations.

Ten Regional Executive Directors/Directors General, and the Directors General/ Directors of Immigration, manage the Program and are responsible for applying policies, systems and procedures relating to immigration policy.

Figure 4: 1990-91 Resources by Organization/Activity (thousands of dollars)

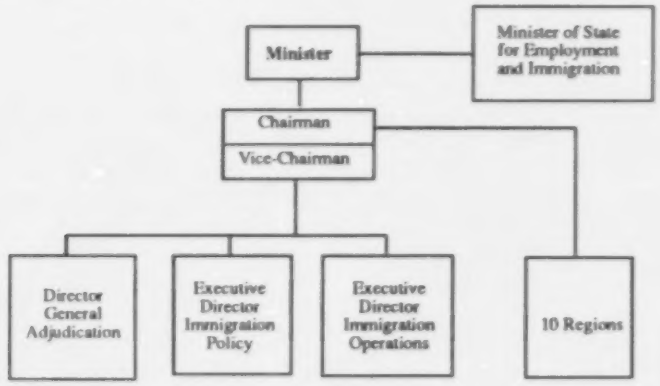

Activities	Director General Adjudication	Executive Director Immigration Policy	Executive Director Immigration Operations	10 Regions	Total
Program Operations 2,793 P-Y			5,130	167,456	172,586
Settlement 52 P-Y		450	12,575	72,570	85,595 *
Adjudication 131 P-Y	7,052				7,052
Management and Policy Development 293 P-Y		3,900	13,165		17,065
	7,052	4,350	30,870	240,026	282,298

* Includes $77.3 million for Contributions

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

The Immigration Program, which is governed by the policy objectives in Section 3 of the Immigration Act, is also influenced by a number of external factors, the most significant of which fall under the following headings:

- demographic;
- economic;
- humanitarian;
- social;
- legal; and
- cultural.

The nature of these factors and the response to them is discussed below.

Demographic

Studies by the Chief Statistician of Canada, the Demographic Review in the Department of National Health and Welfare and CEIC/D's own work all confirm that the demographic trends in Canada resemble the pattern in other Western countries. Of particular interest is the fall in the fertility rate, which at its current value of 1.67 in Canada is well below replacement level. Although no immediate impact is likely, this low fertility will have significant long term implications for population size, which is likely to stop growing over the next three decades. The declining trend in overall population will be accompanied by continued aging, so that by 2025, Canadians 65 years and over will comprise one quarter of the population.

The federal government supports a policy of moderate growth in immigration. The announced level for 1990 has been set at 165,000-175,000, an increase of 15,000 over 1989. For the longer term demographic considerations will play an important part in consultations on future increases in immigration levels.

Economic

Immigration is becoming an increasingly important component of Canadian labour force growth. At the same time immigration boosts the Canadian economy and creates jobs by increasing both the stock of money available for investment and the demand for goods and services. Overall the absolute size of the economy grows with increased immigration.

The list of open occupations of the 1990 Selected Workers program has been modified to maximize the labour market absorption of newcomers, whilst the size and quality of the program will be managed to meet the announced component level of 21,000-24,000. At the same time the creation of additional jobs for Canadians new and old will be helped by the Business Immigration program. That program is expected to attract to Canada business immigrants who will invest over three billion dollars during 1990.

Humanitarian

As a signatory to the United Nations Convention and Protocol on Refugees, Canada has international obligations towards people fleeing persecution who arrive in the country. As well as Convention refugees, the Immigration Act provides for resettling people in refugee-like situations (members of Designated Classes). Furthermore, Canada also admits victims of civil unrest or natural disaster under relaxed criteria in keeping with this country's humanitarian and compassionate tradition.

The new refugee determination process legislated by Bill C-55 will be accessed by refugee claimants in Canada. The federal government will maintain the 13,000 government-assisted refugee level for 1990 but the allotments within this level have been modified to reflect developments in specific world areas. The level of privately sponsored refugees, however, is likely to be exceeded due to recent explosive developments in Eastern Europe in keeping with immigration policy to support family reunification.

Social

There are an estimated 80 million people on the move in the world today, most of whom are seeking refuge or economic opportunity. There are therefore tremendous external pressures on all developed countries, especially the major immigrant receiving nations, to accept newcomers. The number of immigrants admitted to Canada is influenced by a number of factors such as the cost and availability of programs to help newcomers become successfully integrated into the mainstream of Canadian life.

In order to remain fully cognizant of all international developments and play a useful role, Canada is active in a number of international bodies which address world migration trends. These include the United Nations High Commission for Refugees (UNHCR); the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD); and the Intergovernmental Committee on Migration (ICM).

Legal

Section 95 of the Canada Act specifies that immigration is, constitutionally, a responsibility shared by the federal government and the provinces, with primacy to the Parliament of Canada. The Immigration Act accordingly provides that the federal government may conclude immigration agreements with a province or group of provinces. There are agreements in force with seven provinces at this time. Although the agreements vary in nature and scope (the agreement with Quebec being the most extensive) they all determine the roles and responsibilities of the provincial and federal governments with respect to immigration movement to different provinces of Canada.

In addition, immigration policy is affected by the provisions of the War Criminal Act while the Immigration Act is also subject to the Equality Rights section of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Finally, the Immigration Act specifies that criminals, spies, subversives and terrorists are denied admission to Canada.

Control and enforcement procedures are subject to ongoing review and improvement. For example, in 1990 changes are being made in immigration documentation to administer a signed declaration as required by the War Criminal Act.

Cultural

Section 3 of the Immigration Act specifies that Canada's immigration policy shall be administered in accordance with the bilingual character of Canada and that it shall be non-discriminatory on the grounds of race, national or ethnic origin, colour, religion or sex. Immigration into Quebec is additionally subject to the provisions of the Canada-Quebec immigration agreement which allows that province to select independent immigrants likely to settle there successfully.

Immigration policy will continue to be administered in a non-discriminatory manner while efforts will be pursued to increase the share of immigrants to Quebec to more closely match the province's share of the population.

Section II
Analysis by Activity

A. Program Operations

Objective

The objectives of the Program Operations activity are to admit, manage and control immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors; to develop and establish procedures, guidelines and instructions so that officers of the Department of External Affairs, officers of Revenue Canada (Customs and Excise), officers of the Royal Canadian Mounted Police, and Immigration officers can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in, or removed from Canada.

Description

The Program Operations activity is principally concerned with effective delivery of the Immigration Program both in Canada and abroad. It consists of the following two sub-activities:

Operational Management: This sub-activity exists at the national, regional and district levels. It provides functional direction, resources, co-ordination, staff training and development services as well as general administrative support. It encompasses systematic monitoring of operations and analysis of operations and intelligence data to ensure that Program delivery is consistent with existing legal and policy requirements. Operational procedures and instructions are developed as a result of legislative or policy initiatives or in response to changes in the Program or its delivery. Individual cases are reviewed when representations are received or when action is taken under the Immigration Act against permanent residents.

Program Delivery: This sub-activity encompasses all services provided by Canada Immigration Centres (CICs) at points of entry to Canada and inland. It includes such functions as secondary examinations, investigations, processing of immigrant or visitor applications on behalf of persons outside Canada, processing refugee status claims, processing requests by visitors who wish to extend or vary the conditions of their admission, case presentations and appeals, as well as direct support services to these functions.

Financial Summaries

The Program Operations activity accounts for 62% of the 1990-91 Immigration Program financial requirements and 85% of the total person-years. It accounts for 85% of the personnel costs and 85% of the total operating funds of the Program.

In 1990-91, personnel costs will account for 70% of activity expenditures, transportation and communications for 16%, professional and special services for 12%, and all other operating costs for 2%.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	**27,096**	**447**	25,466	451	15,370	346	16,604	354
Program Delivery	**145,490**	**2,346**	136,738	2,365	82,529	1,789	81,069	1,726
	172,586	**2,793**	162,204	2,816	97,899	2,135	97,673	2,080

Figure 6: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual *		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	15,370	346	17,863	352	**(2,493)**	**(6)**
Program Delivery	82,529	1,789	85,283	1,718	**(2,754)**	**71**
	97,899	2,135	103,146	2,070	**(5,247)**	**65**

* To assist in comparison, the 1988-89 actual expenditures for Management and Policy Development and Program Operations have been adjusted for a temporary transfer of activity components which occurred during 1988-89 only.

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $5 million or 5% lower than the 1988-89 Main Estimates (and 65 more person-years) and due primarily to a realignment of resources between activities caused by increased workload in immigration operations.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Program Operations activity in 1990-91, and will have a significant impact on the direction or delivery of the Immigration Program.

Standardization of Selection and Inland Control Activities: A major review of the Immigration Program Delivery System in Canada as it relates to selection and inland control activities at inland CICs is underway. It includes a review of the mission, the management, the design and the role of the CIC in its community. Standards will be identified to improve the ability of the CIC to deliver the Immigration Program and to respond to demand for services with a view to improving quality of service and achieving program objectives as efficiently as possible.

Investigations: Recent amendments to the Immigration Legislation emphasize enforcement of the Act. New resources have been allowed for hiring, training and deploying up to 100 additional investigators. A national training program is being developed, a generic job description has been written and an investigation case management system will be implemented in 1990-91. It is expected that the number of successful investigations (those resulting in a report or arrest) will increase in 1990-91 (see Figure 7).

Detection and Control: A digitized document registry accessible by photophone will be developed in 1990-91 to examine and detect fraudulent documentation at major ports of entry. This will replace the fraudulent documentation laboratory previously planned.

Continuing Priorities: The following priorities undertaken previously continue as priorities in 1990-91.

Refugee Claims Backlog Clearance: The on-going effort to clear the backlog of refugee claims made prior to January, 1989, will continue along with the existing processes. Of the total backlog, estimated at 85,000, approximately 20,000 should be dealt with in 1989-90, 50,000 should be dealt with in 1990-91. The cost of the program to Immigration in 1989-90 is approximately 270 person-years and $20 million. In 1990-91, this cost is expected to increase to 458 person-years and $24 million. Due to a late start, the program will continue into the 1991-92 year.

Refugee Determination: Through recently approved legislation a new process for determining refugee status was implemented at the beginning of 1989. New staff have been hired and all staff have received training on the new system.

Business Immigration: The EMIS (Entrepreneur Monitoring Information System) will increase the ability to assess whether landed entrepreneurs comply with agreed terms and conditions.

Completed Priority: Central Removal Units have been established in Montreal, Toronto and Vancouver to facilitate the documentation, escort and travel of persons ordered to leave Canada. Training for new staff will be important in 1990-91. Depending on future developments and needs, CEIC/D may again be required to explore the possibility of building and maintaining its own detention facilities.

Performance Information

Operational Management: The Operational Management sub-activity provides guidance to the regional and local office staff by creating and monitoring operational procedures and instructions, and by interpreting policy and legislation. As such, its performance is measured by implication in the efficiency and effectiveness of other Program activities.

The emphasis in 1989-90 has been to effectively implement and monitor the Program as it was amended by legislation. In 1990-91, the focus will be on increased efficiency.

Efforts will continue to reduce the flow of illegal immigrants to Canada by increasing liaison with similarly concerned countries in order to learn more about the methods employed by such persons to obtain entry. CEIC/D will host the International Immigration Fraud Conference in 1990 to enhance continued co-operation with Western European nations. CEIC/D will provide airlines with training information and expertise to enable them to recognize fraudulent documents. Further, efforts to prevent the production and use of fraudulent Canadian or foreign documents used to gain entry to Canada will be made, wherever possible.

Program Delivery: This sub-activity includes admissions (entries and landings), extensions and authorizations, interdictions or detections of individuals in breach of the Immigration Act and Regulations, the inquiries and removals of such persons, and the recruitment or selection of immigrants in Canada. The results of the last two years as well as the forecast for 1989-90 and the estimated numbers for 1990-91 are presented in Figure 7.

Figure 7: Regular Operations Work Load

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Secondary examinations	2,498,000	2,550,000	2,588,132	2,270,684
Section 20 (1) reports	50,000	46,000	56,329	41,498
Investigations (report or arrest)*	10,000	8,600	7,974	8,456
Cases presented	23,000	18,000	17,995	25,204
Removals effected	5,000	2,467	1,827	1,708
Immigration applications	169,000	156,591	119,301	80,797
Extensions and authorizations	230,000	260,000	262,822	243,779
Person-years	2,335	2,546	2,135	2,080

* The figures shown for Investigations (report or arrest) consist only of those investigations where the person concerned has been located and has been found to be in violation of the Immigration Act. This is a change from the previous Estimates where all Investigations, successful or not, were included in the figures.

The clearance of the refugees in the backlog as of January 1, 1989 will result in some additional investigations, removals and landings, subject to the approval of the related regulations, which are not included in the statistics shown above.

Figure 8: Refugee Claims Backlog

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Finalized Cases*	50,000	20,000	-
Person-years	458	270	-

* Finalized cases include landings and removals, the granting of permission to remain in Canada, voluntary departures from Canada and cases where the claimant does not appear for his hearing.

Allocation of resources is mainly based on forecasted volumes and negotiated performance expectations. The CEIC/D is also required to provide a basic Immigration service across Canada to meet the needs of the public and to fulfil its legal obligations.

In 1990-91 some 38 million visitors are expected to come to Canada. Immigration officials will conduct approximately 2.5 million secondary examinations of these visitors. (An examination is an interview at a port of entry between an Immigration officer and a person seeking admission to Canada. The primary inspection line officer - generally a Customs officer - refers the applicant to an Immigration officer for the secondary interview.) This represents a slight decrease from the 1989-90 forecast and from actual examinations conducted in 1988-89 (see Figure 7) and this may mean the amendments to Canada's refugee legislation are resulting in fewer non-credible refugee claimants seeking admission to Canada.

When an Immigration officer believes it is or may be contrary to the Immigration Act to admit to or otherwise allow a person into Canada or to depart forthwith, that officer must complete a report under subsection 20(1) which may lead to an Immigration inquiry. The estimate for 1990-91 represents a modest increase over the estimate for 1989-90 which is forecast (see Figure 7) to be somewhat lower than the actual figures for 1988-89. Though the figures for 1988-89 were inflated when many people claimed refugee status in anticipation of a rumoured amnesty, significant movement of refugee claimants to Canada will continue as long as the determination process remains almost universally accessible.

Investigations are carried out inland to detect the illegal presence of persons in Canada. The term "Investigation" refers to actions which lead to a report or an arrest under the Act. In recent years, investigations have declined because there was little incentive for persons to gain entry as visitors and to remain illegally. It was more advantageous to enter Canada and immediately claim refugee status. However, since the amendments to the Immigration legislation were implemented in January, 1989, Immigration investigations are once again an integral part of the Immigration Control System. It is expected that in 1990-91, investigations will increase by 1400 or 16%.

A Case Presented occurs whenever an inquiry is held by an adjudicator to determine whether or not a person may come into Canada or may be required to leave or be removed from Canada. Prior to January, 1989, the Inquiries of individuals seeking refugee status were adjourned indefinitely pending decisions of the Minister or the Immigration Appeal Board. As a result, a number of cases were presented without results being obtained. According to the amended Act an inquiry must be concluded before a claimant can be eligible for further consideration. He or she must also convince the access tribunal that the claim has some validity before the issue can be referred to the Immigration and Refugee Board (IRB). The estimated increase for 1990-91 is based on trained personnel being in place by the end of 1989-90 when efficiencies resulting from the new system are realized.

Removals are expected to increase from approximately 2,500 in 1989-90 to 5,000 in 1990-91 as the refugee determination system becomes more efficient and the impact of significant decisions are noticed at both the initial hearing and the second level of the process. The efficiency of the system is expected to continue to affect the removals of persons who arrive at Canadian ports of entry without appropriate identity or travel documents.

Immigrant applications include: applications by individuals in Canada who seek to remain permanently and apply for a waiver of the legislation; the number of undertakings by Canadian citizens or permanent residents for their close relatives abroad; family business applications approved; and group sponsorship of refugees from abroad. In 1990-91 the expectation is that there will be 28,000 applicants in Canada; 98,000 undertakings of assistance; 4,000 family business applications; and 39,000 group sponsorships of refugees.

Such activities as prolonging visits in Canada or varying or cancelling terms and conditions of admission, including undertaking of studies or requests for employment authorizations, are included in extensions and authorizations. The issuance or extensions of Minister's Permits are also included. In 1990-91 these activities are estimated at 98,000 Employment Authorizations, 70,000 Visitor extensions, 32,000 Minister's Permits, and 30,000 Student Authorizations. The use of longer-term authorizations will reduce the need for frequent renewals of documents. This trend will continue for the foreseeable future.

Operational Effectiveness: Two performance indicators have been used to measure the effectiveness of Immigration's port-of-entry control in prevention of the entry to Canada of inadmissible persons. The first one relates the number of cases presented to the number of Section 20(1) Reports (see Figure 9). The second relates the number of removals effected to cases presented (see Figure 10).

Figure 9: Cases Presented relative to Section 20 (1) Reports

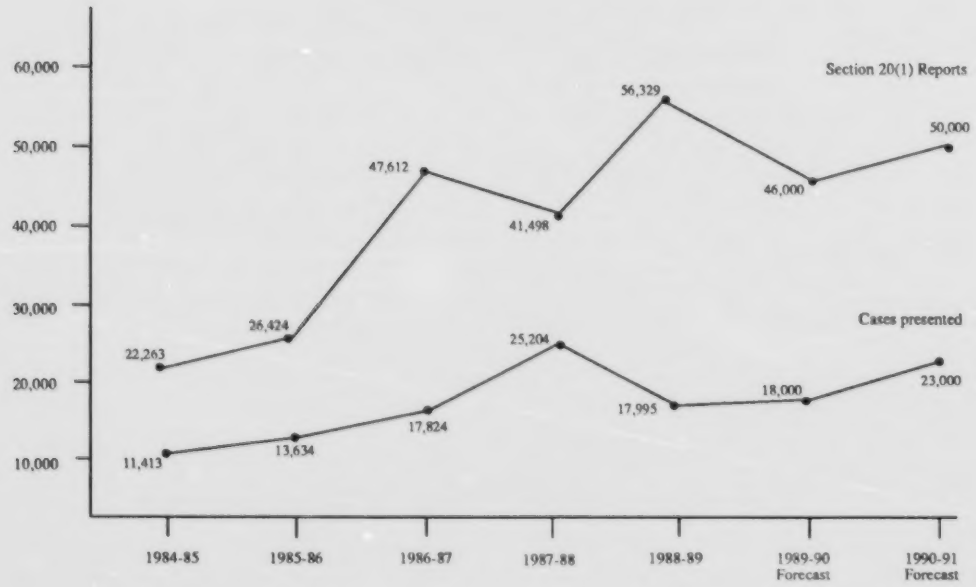

The ratio between cases presented and Section 20(1) reports, which remained constant at approximately 50% (1:2) until 1986-87, has fluctuated in recent years in response to changing volumes of refugee claimants and corresponding adjustments in resource levels.

The increase in Section 20(1) reports in 1988-89 resulted from greater numbers of people entering Canada before the new refugee system was implemented. It is expected that in 1989-90 this figure will drop measurably as a result of the new system.

Figure 10: Removals Effected Relative to Cases Presented

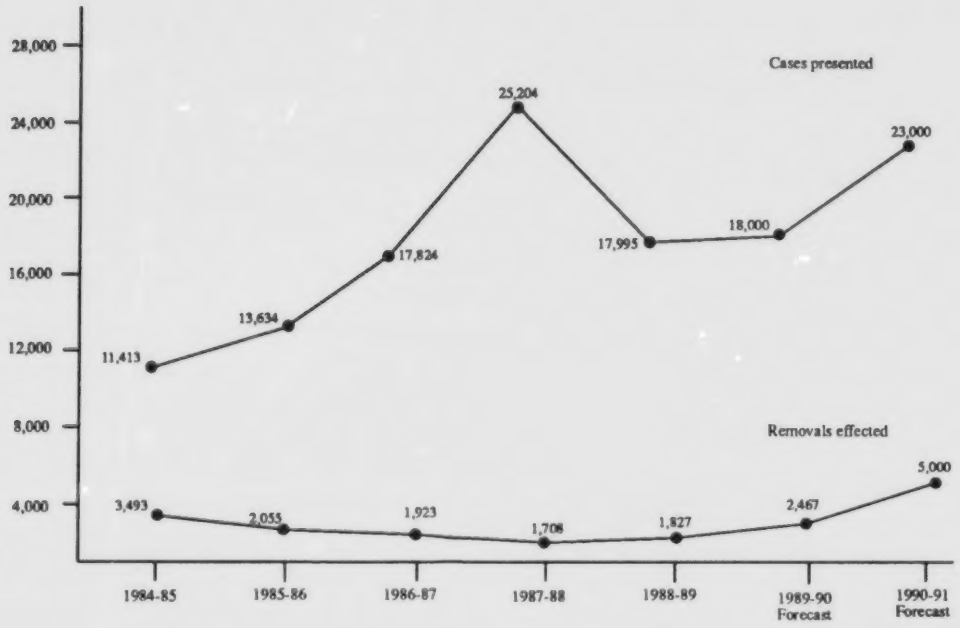

Additional resources and amendments to the legislation have resulted in more people being removed in 1989-90. This trend will increase and will be augmented by the processing of backlogged refugee claimants.

B. Settlement

Objective

The objective of the Settlement activity is to facilitate the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents (i.e. immigrants and refugees) so they may become fully participating members of Canadian society as quickly as possible, within reasonable and practical resource parameters.

Description

Settlement services are delivered through other activities in CEIC/D and are offered in Canada through a network of Canada Employment Centres (CECs). This delivery system is complemented by the activities of a wide variety of non-government voluntary agencies which receive financial assistance from CEIC/D on an annual basis to provide direct and essential settlement services.

This activity includes legislative, policy and procedural co-ordination, resource planning and management, and direct liaison with organizations and community groups. Monitoring of program activities is essential to ensure compliance with established policy and procedures.

The Settlement activity includes the following national programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): provides contributions and loans to recently arrived indigent immigrants to ensure their basic needs of life are met until economic self-sufficiency is attained. The AAP also provides contributions to pay the cost of transportation to Canada of handicapped refugees and their dependents.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): provides settlement and adaptation services to immigrants on their arrival in Canada, through financial assistance to voluntary organizations. Persons eligible to receive services must be permanent residents or persons to whom CEIC/D intends to grant permanent resident status, regardless of their length of residence in Canada. Access to service is controlled through the purchase of selective and direct settlement services deemed essential and useful only to newcomers and designed to meet needs normally associated with the first year of settlement.

Host Program for Refugee Settlement: facilitates the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees and designated class persons (refugees from countries specified in the Immigration Regulations) requiring financial support under the AAP, and who would benefit from the assistance of a host group. Host groups provide support and orientation to government sponsored refugees.

Designated Counsel: provides for the designation of counsel for persons at ports of entry who are seeking refugee status and are directed to inquiry; and seeking judicial review of their removal order or departure notice. Designated counsel will be available in certain prescribed cases for persons who are not represented by counsel or whose counsel, in the opinion of the adjudicator, is not ready and able to proceed with the case expeditiously.

Transportation Loan Program: facilitates the admission of prospective immigrants by providing loans to pay the costs of their transportation to Canada.

Financial Summaries

The Settlement activity accounts for 30% of the 1990-91 Immigration Program financial requirements and 2% of the total person-years. It accounts for 2% of the personnel costs and 4% of the total operating funds of the Program. The Settlement activity is responsible for the Adjustment Assistance Program of $63 million, the Immigrant Settlement and Adaptation Program of $7 million, the Host Program for Refugees of $1 million, the Designated Counsel Contributions of $6 million and a non-budgetary item - the Transportation Loan Fund with a ceiling of $90 million.

In 1990-91, personnel costs will account for 3% of activity expenditures, contributions for 90%, and all other operating costs for 7%.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	**P-Y**	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary Settlement	**85,595**	**52**	86,322	53	58,227	27	55,086	57
Non-Budgetary Transportation Loans *	-	-	9,700	-	9,168	-	5,703	-

* See page 3-27, for additional information.

Figure 12: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		**Change**	
	$	P-Y	$	P-Y	**$**	**P-Y**
Budgetary Settlement	58,227	27	72,148	55	**(13,921)**	**(28)**
Non-budgetary Transportation Loans	9,168	-	-	-	**9,168**	**-**

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $14 million or 19% lower than the 1988-89 Main Estimates (and 28 fewer person-years). The difference in budgetary items is primarily due to a lapse in Adjustment Assistance contributions ($13.3 million).

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: CEIC/D is planning to implement a three-part initiative to support settlement, orientation and language skills to help immigrants adapt to Canadian conditions and to enhance their employment opportunities. The Settlement Branch will be responsible for:

- delivering basic language training and improved orientation programs to prospective immigrants abroad; and
- expanding orientation and language assistance programs in Canada.

Completed Priorities: The following priorities have been, or will be, integrated into the regular operations of the Program:

- an assessment of the Newfoundland pilot project to deliver the Adjustment Assistance Program by Canada Immigration Centres rather than Canada Employment Centres has been completed and reviewed. The approach will not be adopted nationally;
- five additional "reception" houses, to provide initial temporary accommodation and settlement services to government-sponsored refugees, have been established; and
- orientation services were delivered to Canada-bound refugees in the Phanat Nikhon Refugee Camp in Thailand with funding on a project basis. CEIC/D funding terminates in fiscal year 1989-90.

Performance Information

Figure 13: Settlement Work Load [1]

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Adjustment Assistance Program				
Program costs ($000s)	**62,892**	64,342	48,381	41,378
Immigrant Settlement and Adaptation Program				
Number of contracts	**145**	140	136	136
Program costs ($000s)	**7,369**	7,557	5,890	5,065
Host Program				
Program costs ($000s)	**1,000**	850	548	473
Designated Counsel				
Program Costs ($000s) - Contributions	**6,000**	7,500	-	-
Operating Costs ($000s) - Operating	**6,000**	7,500	-	-
Settlement Language Training [2]				
Number of projects	**-**	140	138	52
Program costs ($000s)	**-**	3,500	2,278	785
Income support for refugee claimants landed in Quebec under the Administrative Review Process				
Program costs ($000s)	**-**	-	-	4,453

1. All resource estimates and forecasts in this section include resources that may be needed to reduce the backlog of refugee claimants.
2. The Settlement Language Training Program will terminate as a pilot project March 31, 1990.

Adjustment Assistance Program (AAP): Modest increases in average cost per AAP recipient (see Figure 14) are due to several factors: a more favourable employment atmosphere; a lower than anticipated increase in the cost of living; a higher vacancy rate in major urban centres; and the success of various placement services provided by Immigrant Settlement and Adaptation Program agencies. However, longer waiting periods for language training caused by limited Canadian Jobs Strategy resources and increases in overall immigration levels affect negatively the overall cost of the AAP.

Figure 14: Average Duration and Cost per Adjustment Assistance Program Client

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Adjustment Assistance Program				
Average cost ($)	**4,500**	4,400	3,721	3,369
Average duration (months)	**11**	11	10	10
Client Level	**14,000**	14,500	13,000	12,000

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): The ISAP provides funding to about 130 agencies which offer direct services to newcomers, such as counselling, orientation and interpretation/translation services. These agencies provide such essential services at a cost far lower than CEIC/D can provide through its local offices. Funding for ISAP has been steadily increased from $5.1 million in 1987-88 to $7.6 million for 1989-90 (see Figure 13). For 1990-91 the resource base is estimated to be $7.4 million.

Host Program for Refugee Settlement: The Host Program for Refugee Settlement was introduced as a pilot project in 1985-86. The pilot project affirmed that orientation support from host groups helped government-assisted refugees to settle and adapt into Canadian communities. Refugees matched with host groups are acquiring language skills faster than those not matched. In addition, Canada Employment Centre counsellors report that matched refugees require less support and are less likely to relocate.

In 1990-91 a budget increase to $1 million will enable one or two new host groups to be established, and will provide modest increases in funding to the original projects introduced in 1985-86.

Settlement Language Training Program (SLTP): SLTP was introduced as a pilot project in 1986-87 to help individuals, mostly immigrant women, not entering the labour force, and as such receive no formal language training. Demonstration projects were established in communities using voluntary organizations. The project has been renewed each year with funding in 1989-90 being increased to $3.5 million. Over 9,000 participants had been reached by the end of 1988-89, the last year for which these figures are available. This program will be incorporated into the new priority outlined on page 3-25.

Designated Counsel: The estimated costs for Designated Counsel have been set at $15 million for 1989-90 and $12 million for each year thereafter.

Transportation Loan Program: These loans are to assist immigrants, where necessary, with their transportation to Canada and with their settlement. Loans are also granted for the reunification of families. Refugees are also advanced funds for medical examinations outside Canada, when necessary. Details of numbers and amounts of loans are shown on page 3-42.

C. Adjudication

Objective

The objective of the Adjudication activity is to adjudicate cases with respect to admission to Canada or removal therefrom, and detention or release during the inquiry and removal process.

Description

Adjudicators are required to conduct inquiries, refugee hearings and detention reviews in a just and efficient manner in accordance with the Immigration Act and Regulations.

The Immigration Act and Regulations provide for an adversarial system of quasi-judicial decision-making to determine whether a person will be allowed to come into Canada, will be removed from Canada, or will be issued a departure notice.

Refugee hearings are held by an adjudicator and a member of the Immigration and Refugee Board (IRB) to determine if the refugee claimant is eligible to have his or her claim determined by the Convention Refugee Determination Division (CRDD). A positive decision on the claimant's eligibility is followed by a determination regarding the credible basis of the claim.

Adjudicators review the detention of persons detained pursuant to the Immigration Act where that detention exceeds 48 hours, and review it once every seven days thereafter in accordance with the Immigration Act.

Adjudicators review the detention of persons who arrive without proper documentation. Adjudicators also review the detention of persons suspected of being a security risk once they have been detained for seven days.

Adjudicators are independent decision-makers whose decisions are reviewable by the Federal Court of Canada, and in some instances by the Immigration Appeal Division of the Immigration and Refugee Board.

In order to conduct inquiries, refugee hearings and detention reviews within the time required by the Immigration Act and Regulations, adjudicators are located in 18 offices across Canada and provide itinerant service to over 150 locations.

Financial Summaries

The Adjudication activity accounts for 2% of the 1990-91 Immigration Program financial requirements and 4% of the total person-years. It accounts for 4% of the personnel costs and 3% of the total operating funds of the Program.

In 1990-91, personnel costs will account for 82% of activity expenditures, transportation and communications for 13%, and all other operating costs for 5%.

Figure 15: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	7,052	131	5,092	109	5,327	92	4,149	78

Figure 16: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	5,327	92	3,854	85	**1,473**	**7**

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $1 million or 38% higher than the 1988-89 Main Estimates (and seven more person-years). The difference results from a realignment of resources between activities due to increased workload in adjudication.

Performance Information and Resource Justification

Continuing Priorities: The independence of the adjudicators has been challenged, unsuccessfully, on more than one occasion because of the organizational structure of the Branch and its relationship with the Department. The image and profile of the Adjudication Branch has been enhanced, through organizational changes that emphasize the separate and independent nature of this Branch of Immigration, by improving the separation between the reporting relationships for the adjudicators and those for other CEIC/D personnel. As of January 1, 1990, the Director General, Adjudication will report to the Associate Deputy Minister/Vice Chairman.

Performance Information: The workload of the Adjudication Branch is measured in terms of the number of inquiries, refugee hearings and detention reviews conducted (see Figure 17).

Figure 17: Adjudication Work Load

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Amended Legislation Jan. 89-March 89	Former Legislation April 88-Dec. 88	Actual 1987-88
Regular Operations					
Inquiries (excluding Refugee Claims)	**6,463**	5,045	807	2,108	n/a 1
Refugee Claim Inquiries	**16,537**	12,955	1,827	12,874	n/a 1
Inquiries concluded	**14,000**	13,778	2,190	5,152	13,366
Inquiries in progress	**1,000**	1,164	414	107,781	32,536
Detention review hearings conducted	**2,300**	2,374	1,213	261	3,161
Refugee hearings	**1,400**	1,391	135	-	-
Person-years	**131**	109	total of 92		78
Backlog Clearance 2					
Panel Hearings 3	**23,000** 4	10,000	-	-	-

1. not available.
2. Adjudication person-years for Backlog Clearance have been included in Program Operations activity (see Figure 8, page 3-19).
3. Panel hearings are a tribunal at which an adjudicator and a member of the Immigration and Refugee Board (IRB) determine the credibility of backlog claimants.
4. This includes only those cases which require a hearing in order to be finalized (see note, Figure 8, page 3-19).

Inquiries: Adjudication measures operational efficiency by counting the number of inquiries concluded (i.e. final decisions).

Adjudicators preside over inquiries to determine if the person concerned will be permitted to come into Canada or will be removed from Canada. When a person makes a claim for refugee status, a panel consisting of an immigration adjudicator, who acts as presiding officer, and a member of the IRB, determines if the claimant is eligible to have the claim determined by the Convention Refugee Determination Division (CRDD).

A positive decision on the claimant's eligibility is followed by a determination regarding the credibility of the claim. A decision by either the adjudicator, or the member of the IRB, in favour of the claimant is sufficient to move the case to the full hearing by the IRB. The inquiry is then concluded with a conditional removal order or departure notice, where applicable, and the claimant is referred to the CRDD for a hearing on the refugee claim.

Detention Reviews: Detention reviews are conducted when a person has been held in detention more than 48 hours and every seven days thereafter. Adjudicators also review the detention of persons who arrive without proper documents.

Refugee Hearings: Under the amended legislation, a person who is lawfully in Canada may claim refugee status at which time a hearing will be held before an adjudicator and a member of the IRB to determine the eligibility of the claim. This procedure was not possible under the former legislation and only experience will determine the level of demand in this area.

Appeals: The effectiveness of adjudication is measured by the percentage of adjudicators' decisions overturned by the Federal Court of Appeal (see Figure 18).

Figure 18: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Percentage of decisions appealed	**1%**	1%	24%	6.7%
Percentage of decisions overturned	**15%**	15%	11%	11.4%

The low percentage of decisions appealed is due to the provision in the amended immigration legislation for a leave mechanism for judicial review of decisions made by adjudicators. The leave mechanism requires an applicant to demonstrate an arguable case before being permitted to proceed to a full hearing before the Federal Court.

Given the fairly high number of refugee claim inquiries decided favourably and sent to the IRB for a full hearing, the estimate for the percentage of decisions appealed is correspondingly low.

Because leave is granted where the Federal Court believes the applicant has an arguable case, the estimated figure for the percentage of decisions overturned reflects the applicant's increased probability of success.

D. Management and Policy Development

Objective

The objective of the Management and Policy Development activity is to provide necessary direction, planning, control and co-ordination to ensure effective and efficient use of Immigration Program resources, and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad.

Description

The Management and Policy Development activity is comprised of two major sub-activities: Management, and Policy Development.

Management: The Management sub-activity provides functional direction and deals with the management of administrative activities at national and regional headquarters. It develops and maintains management services in support of other activities; develops training programs for Immigration, External Affairs and Revenue Canada (Customs and Excise) officers; develops and maintains data systems; provides resource planning and management direction as well as secretariat services for the Immigration Program.

Policy Development: The Policy Development sub-activity manages the development of Immigration policy and programs in Canada and abroad. It plays an essential role in the achievement of the social, economic, cultural, humanitarian, control and enforcement goals established in the Immigration Act. The goals are shaped into specific policies for the admission and settlement of immigrants by economic, social, and humanitarian components; policies for the admission of temporary workers, students and visitors; policies to protect Canadian society from inadmissible persons, including those who are criminal and security risks; and policies to enhance Canadian society and its economy. Policy planning must take account not only of provincial and national concerns, but a volatile international environment as well. To support this area, basic research is carried out on immigration, demographic and control issues. As well, detailed monitoring of immigrant and visitor movements takes place and migration pressures are analyzed.

Financial Summaries

The Management and Policy Development activity accounts for 6% of the 1990-91 Immigration Program financial requirements and 9% of the total person-years. It accounts for 9% of the personnel costs and 8% of the total operating funds of the Program.

In 1990-91, personnel costs will account for 74% of activity expenditures, transportation and communications for 7%, professional and special services for 11%, and all other operating costs for 8%.

Figure 19: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	**8,191**	**129**	5,533	73	16,404	103	10,487	87
Policy Development	**8,874**	**164**	5,994	93	17,771	132	11,363	110
	17,065	**293**	11,527	166	34,175	235	21,850	197
Revenue*	**22,327**		21,017		20,505		16,767	

* See Figure 30, page 3-43, for additional information on revenue.

Figure 20: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual*		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	16,404	103	6,248	75	**10,156**	**28**
Policy Development	17,771	132	6,769	95	**11,002**	**37**
	34,175	235	13,017	170	**21,158**	**65**
Revenue	20,505		13,500		**7,005**	

* To assist in comparison, the 1988-89 actual expenditures for Management and Policy Development and Program Operations have been adjusted for a temporary transfer of activity components which occurred during 1988-89 only.

Explanation of Change: The 1988-89 actual is $21 million higher than the 1988-89 Main Estimates (and 65 more person-years). The difference is primarily due to a realignment of resources between activities in addition to resources obtained from Governor General Warrant, for Refugee Determination.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Management and Policy Development activity in 1990-91, which will have a significant impact on the delivery of the Immigration Program.

Cost Recovery: The Immigration Cost Recovery program was first established in February, 1986 when user fees were introduced for a small number of Immigration processes (see Figures 29 and 30, page 3-43). A current initiative will increase existing fees to bring them closer to actual costs. The proposed change to the fee for application for permanent residence will increase from $125 to $250 for all categories except the business class where the fee will increase from $125 to $500; the fee for application for employment authorization will increase from $50 to $75. This will result in anticipated increase in revenue of $15 million. Subsequent phases of this project will result in an expansion of the list of services for which a fee is charged in the future. Some of this additional revenue will be used to offset the costs incurred to improve the Immigration services to the public.

Staff Training: Centralized training for Immigration Officers is essential to ensure that service across the country is of the highest quality and is consistent with legislation. A centralized training facility for this purpose has been established in 1989-90 in Ottawa at an approximate cost of $500,000. The facility will be used to maximum capacity in 1990-91.

Control and Enforcement: Four priorities have been established in the control and enforcement program:

- to review the security screening process by establishing pilot projects in four posts abroad to assess a reconfiguration of the roles and responsibilities of visa officers and liaison officers. The first phase of the review is to be completed by June, 1990;
- to adapt procedures to maintain effective screening and visa issuing for increased numbers of East European visitors;
- to step-up prosecutions of unscrupulous consultants overseas in consultation with the RCMP and External Affairs. The objective is to have local authorities investigate persons engaged in fraud or related conspiracies to aid or abet illegal migration to Canada; and
- to develop a policy to collect detention costs in consultation with transportation companies bringing people into Canada. The policy will enhance existing collection practices to ensure the timely receipt of monies owed the Crown.

Continuing Priorities: The following priorities undertaken previously continue as priorities in 1990-91.

Business Immigration: The impact of the expanded investor program is currently under review; the program was expanded in early 1988 to allow for different types of investment in Canada by immigrants, and to provide for more investment in provinces where business immigration has been low.

Fines Policy: A new policy setting out requirements and associated penalties for transportation companies carrying people into Canada was approved in July, 1989. The policy supports these companies by providing violator information, training and advice. Ensuring the full and timely provision of these services to carriers remains a priority.

Visitor Visas: The exemption of the requirement for visitor's visas for citizens of Nicaragua, Panama and Trinidad and Tobago was removed following high levels of illegal migrations to Canada. Close monitoring of illegal migrant traffic may result in the removal of additional exemptions on a country-by-country basis.

Performance Information: The Management and Policy Development sub-activities, are reflected in all aspects of the Immigration Program. Their performance is evident in the output of other Program activities.

Management: The Management sub-activity administers the delivery of the Program. A key operation is the Field Operational Support System (FOSS), a computerized system which connects the Canada Immigration Centres to a common data base on Immigration clients and persons described in the Immigration Act.

Through continuing expansion, FOSS now includes 17 automated registries and a Full Document Entry feature in 55 offices. A pilot project of the Primary Inspection Line at Vancouver International Airport has successfully tested the viability of processing machine-readable documents. Planning for wider implementation of the system to include additional ports of entry is currently underway.

Foreign Students: The government recognizes the economic, cultural and foreign policy benefits derived from the presence in Canada of international students. These benefits will not materialize on their own; they must be cultivated in a receptive atmosphere. For a number of years, the student movement to Canada had been declining. CEIC/D has been working with External Affairs, Secretary of State and others in developing initiatives to encourage students to come to Canada, and to provide a more welcoming environment.

An important measure taken by the Commission has been to increase employment opportunities. The Immigration Regulations require that permission to work be granted only when the employment prospects of Canadians will not be adversely affected. Normally, this determination is made through the Canada Employment Centre validation process. Exceptions to the validation requirement include students working as graduate assistants, students from countries where civil unrest has disrupted funding, and students whose employment is an integral part of their course of study.

Although it is agreed that Canadians should have first call on job opportunities, this consideration can be justifiably balanced against the benefits which accrue from the presence of international students. Accordingly in 1988, the following categories of persons who may accept work without being subject to the validation process were added:

- students engaged in on-campus employment;
- spouses of students;
- students engaging in education-related employment with industry following graduation (for periods up to 12 months); and
- students in Canada under the auspices of the Canadian International Development Agency (CIDA).

Policy Development: The Policy Development sub-activity has two direct results available for Performance Information. They are the attainment of announced immigration levels and assessment of levels attained by component. Figure 21 provides data on results.

Following the recession years when immigration of selected workers was limited to those with pre-arranged employment, new selection criteria became effective January 1, 1986 to stimulate the independent movement. Although the new criteria generated much larger numbers of qualified applicants, the immigration levels for 1986 were not attained due to long processing times for new applications. Selected workers and their dependents accounted for most of the shortfall.

This situation was corrected in 1987 by meeting the Selected worker component. In addition, the Family class and Refugee components were exceeded which resulted in an over-subscription of the total immigration level.

In 1988, the total level was exceeded by about 26,000 immigrants. Recent projections indicate that a similar situation is expected in 1989. The forecast of 187,000 landings is 27,000 more than the announced plan of 150,000-160,000 immigrants.

Figure 21: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component, 1986-1988

Component	1988 Announced	1988 Actual	1987 Announced	1987 Actual	1986 Announced	1986 Actual
Family class	50,000	51,309	45,000	53,257	45,000	42,078
Refugees and designated class	21,000	26,836	17,000	21,561	16,000	19,147
Humanitarian (special measures)	3,000-6,000	4,769	5,000-8,000	6,198	4,000-7,000	6,666
Selected workers						
Principals	18,000-21,000	25,980	17,000-20,000	18,922	12,000-15,000	7,881
Dependents	18,000-22,000	33,882	17,000-21,000	21,447	14,000-18,000	7,532
Business immigrants						
Principals	4,000	4,011	4,000	3,128	4,000	2,186
Dependents	9,000	11,101	8,000	7,941	8,000	5,327
Retirees	2,000	3,177	2,000	2,662	2,000	1,833
	125,000-135,000	161,065	115,000-125,000	135,116	105,000-115,000	92,650
Administrative Review *		864		16,982		6,569
Total		161,929		152,098		99,219

* The Administrative Review began in 1986 and lasted until early 1988.

Program Evaluation: Investigations will be more efficient and effective and the number of "pro forma" enforcement actions reduced as a result of a 1988 enforcement and control evaluation.

A major evaluation of the Business Immigration Program covering both the entrepreneur and self-employed categories in 1989 is now nearing completion. The study will determine the impact and effectiveness of the program especially in terms of the amount of off-shore venture capital it attracted and the number of jobs it created or maintained for Canadians. The message used by successful immigrants to establish businesses is also being examined with a view to improving the design and delivery of the program.

A study of the effectiveness of the Investor category of the Business Immigration Program is planned for 1990-91.

E. Refugee Status Advisory Committee

Due to new immigration legislation (C-55), the organization and the functions of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) have ceased to exist. All functions and resources described below pertain to legislation that was in force prior to January 1, 1989.

Objective

The objective of the RSAC was to administer, in conjunction with the Immigration Program, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976; and to provide advice to the Minister of State on matters related to the protection of Convention refugees in Canada.

Description

RSAC was established to advise the Minister on cases where people claim Convention refugee status (Immigration Act 1976, Section 48 (1)). As a signatory to the Geneva Convention in 1951 and its 1967 protocol, Canada adheres to the principle that non-Canadians within our territory or at our ports of entry will not be returned to a country where they have "a well-founded fear of persecution".

The RSAC operated independently of CEIC/D, but was subordinate to the Minister of State, to whom the RSAC Chairman reported. The members were appointed by the Minister of State from the public and private sectors, and were supported by a secretariat which included operations, research and administrative services.

Figure 22: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	-	-	-	-	2,126	33	3,246	44

Figure 23: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	2,126	33	2,058	33	68	-

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 24: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Personnel				
Salaries and wages	**121,982**	111,209	86,108	84,583
Contributions to employee benefit plans	**18,907**	17,261	13,482	12,860
Other personnel costs	**274**	273	1,452	505
	141,163	128,743	101,042	97,948
Goods and Services				
Detainees and deportees travel	**11,039**	2,321	1,690	1,653
Other travel	**10,480**	5,967	4,362	2,873
Other transportation and communications	**8,049**	6,891	3,273	4,019
Information	**925**	1,632	2,502	1,396
Professional and special services	**28,249**	26,940	15,289	12,121
Rentals	**685**	764	1,265	636
Purchased repair and upkeep	**197**	511	720	709
Utilities, materials and supplies	**1,039**	1,895	2,521	1,251
All other expenditures	**2,224**	1,230	3,118	331
	62,887	48,151	34,740	24,989
Total operating	**204,050**	176,894	135,782	122,937
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**387**	3,602	4,875	6,913
Transfer payments	**77,861**	84,649	57,097	52,154
Total expenditures	**282,298**	265,145	197,754	182,004

2. Personnel Requirements

In 1990-91, Personnel costs represent 50% of the 1990-91 Main Estimates for the Immigration Program. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 25: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Program Operations	**2,793**	2,808	2,135	2,067
Settlement	**52**	53	27	57
Adjudication	**131**	109	92	78
Management and Policy Development	**293**	166	221	197
Refugee Status Advisory Committee	**-**	-	33	44
	3,269	3,136	2,508	2,443
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *				
Program Operations	**-**	8	-	13
Management and Policy Development	**-**	-	14	-
	-	8	14	13

* The figures for 1989-90, and prior years, represent the number of person-years used under the Challenge programs. See Figure 26, page 3-40, for additional information on person-years.

Figure 26: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88		
Management	**38**	25	25	25	59,000-132,700	79,022
Scientific and Professional						
Economics, Sociology and Statistics	**9**	11	9	3	16,751-75,800	57,844
Administrative and Foreign Services						
Administrative Services	**70**	63	66	62	16,702-69,615	44,312
Computer Systems Administration	**5**	5	5	-	22,310-73,032	26,104
Commerce	**1**	1	1	-	17,334-71,535	-
Financial Administration	**3**	3	3	-	16,200-63,422	45,774
Information Services	**2**	2	2	-	16,567-64,300	45,645
Organization and Methods	**4**	5	4	1	16,368-64,300	44,771
Personnel Administration	**4**	4	4	-	15,669-64,315	45,173
Program Administration	**2,025**	1,713	1,284	1,537	16,702-69,615	40,309
Technical						
Social Science Support	**2**	3	2	1	15,415-70,474	35,530
Administrative Support						
Communications	**3**	3	4	4	18,745-38,826	23,083
Clerical and Regulatory	**899**	1,039	877	578	15,778-38,728	24,780
Office Equipment	**2**	2	1	-	15,452-30,832	25,581
Secretarial, Stenographic and Typing	**177**	226	188	199	15,637-38,975	25,822
Operational						
General Services	**25**	31	33	33	16,237-48,795	33,402
	3,269	3,136	2,508	2,443		

	Other Person-Years*				Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88		
Students	-	8	14	13	15,452-45,299	-

* **Person-years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. the average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

In 1990-91, Contributions represent 28% of the 1990-91 Main Estimates for the Immigration Program.

Figure 27: Details of Transfer Payments

(dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast * 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Contributions				
Settlement				
Adjustment Assistance	**62,892,000**	64,342,000	48,381,086	41,377,747
Immigrant Settlement and Adaptation	**7,369,000**	7,557,000	5,890,318	5,065,239
Host Program	**1,000,000**	850,000	548,426	472,919
Designated Counsel	**6,000,000**	7,500,000	-	-
Total Settlement	**77,261,000**	80,249,000	54,819,830	46,915,905
Program Operations				
Refugee Backlog Information Program	**600,000**	900,000	-	-
Total Contributions	**77,861,000**	81,149,000	54,819,830	46,915,905
Items not required				
Settlement				
Grant to the province of Quebec to support indigent refugee claimants landed under the Administrative Review and otherwise eligible for Adjustment Assistance contributions			-	4,453,000
Settlement Language Training Program	-	3,500,000	2,277,693	784,831
Total Items not required	-	3,500,000	2,277,693	5,237,831
Total Program	**77,861,000**	84,649,000	57,097,523	52,153,736

* The 1989-90 forecast is based on information available as of November 30, 1989.

4. Loans

Transportation Loan Program: Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons. Following the passage of Bill C-34 on December 19, 1986, the total amount authorized to be outstanding at any time has been increased to $90 million. As of September 30, 1989, there were 56,856 loans outstanding, amounting to $78 million. For fiscal year 1988-89, a total of 12,360 loans were made, amounting to $23 million. The level of outstanding loans increased by $9 million during 1988-89.

Usage varies according to the number of immigrants assisted and the reimbursements during the year. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme.

5. Net Cost of Program

The 1990-91 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 28 provides details of other costs. The revenues shown consist of recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 28: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Estimates 1989-90
Operating expenditures	**204,050**	174,556
Capital	**387**	387
Transfer Payments	**77,861**	69,749
Main Estimates	**282,298**	244,692
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	**16,574**	12,903
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	**-**	1,515
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	**5,779**	3,758
Accommodation at Canadian airports - from Transport Canada	**2,222**	2,140
Other services	**397**	354
Total program cost	**307,270**	265,362
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund *	**22,327**	17,200
Estimated net program cost	**284,943**	248,162

* Excludes revenue of $7 million received by Department of External Affairs.

6. Revenue

Immigration has implemented user fees, with potential earnings in 1990-91 estimated at $22 million. Recorded volumes of immigrants indicate that these fees (see Figure 29) have not reduced the number of legitimate visitors and immigrants. New processing fees will be introduced later in 1990-91. Existing fees will be increased to bring them closer in line with actual costs (see page 3-34). The estimate of revenues outlined in Figure 28 and 30 does not include the impact of these proposed changes.

Figure 29: Schedule of Fees

(dollars)	Current Fee
Application for permanent residence	125
Application for employment authorization - one person	50
- groups 2-14	75
Application to extend visitor status	50
Verify/amend landing records - individual rate	25
- family rate	50

Some detention and removal costs are also recovered from transportation companies, primarily airlines, that bring inadmissible persons to Canada. Potential earnings in 1990-91 are estimated at $0.7 million.

Figure 30: Revenue by Type

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Immigration User Fees				
Application for permanent residence	**12,802**	12,192	11,642	9,146
Application for employment authorization	**5,931**	5,649	5,352	4,583
Application to extend visitor status	**2,514**	2,394	2,260	1,983
Verify/amend landing records	**380**	362	371	337
	21,627	20,597	19,625 *	16,049 *
Obligations of Transportation Companies	**700**	420	880	718
	22,327	21,017	20,505	16,767

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

The revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Index

Activity Structure, 3-11
Adjudicators, 3-7, 3-28, 3-29, 3-30, 3-31
Adjustment Assistance Program (AAP), 3-23, 3-24, 3-25, 3-26, 3-41
Appeals, 3-31
Backlog, 3-7, 3-18, 3-19, 3-22, 3-30
Business Immigration, 3-13, 3-18, 3-34, 3-36
Cases Presented, 3-19, 3-20, 3-21, 3-22
Categories of Immigrants, 3-8
Central Removal Units, 3-7, 3-18
Control and Enforcement, 3-14, 3-34
Convention Refugee Determination Division (CRDD), 3-28, 3-30
Designated Class, 3-8, 3-14, 3-23, 3-36
Designated Counsel, 3-23, 3-24, 3-25, 3-26, 3-41
Detection and Control, 3-18
Detention, 3-28, 3-30
Detention Review, 3-28, 3-30
Entrepreneur Monitoring Information System (EMIS), 3-7, 3-18
Extensions and Authorizations, 3-19, 3-21
Family Class, 3-8, 3-36
Field Operational Support System (FOSS), 3-35
Foreign Students, 3-35
Host Program for Refugee Settlement, 3-23, 3-25, 3-26, 3-41
Immigrant applications, 3-20
Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), 3-23, 3-24, 3-25, 3-26, 3-41
Immigration and Refugee Board (IRB), 3-8, 3-20, 3-28, 3-30
Immigration Cost Recovery, 3-7, 3-34
Immigration Levels, 3-8, 3-13, 3-36
Immigration Program Delivery System, 3-7, 3-17
Inquiries, 3-30, 3-31
Investigations, 3-18, 3-20
Organization Structure, 3-11
Ports of Entry, 3-18, 3-20
Refugee Determination, 3-14, 3-18
Refugee Hearings, 3-30
Removals, 3-19, 3-20, 3-22
Secondary Examinations, 3-19, 3-20
Section 20(1) Reports, 3-19, 3-20, 3-21
Selected Worker, 3-8, 3-13, 3-36
Settlement Language Training Program (SLTP), 3-25, 3-26, 3-41
Transportation Loan Program, 3-23, 3-27, 3-42
Visitor Visas, 3-34

Corporate Management and Services Program
1990-91
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 4-4
B. Use of 1988-89 Authorities 4-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 4-7
B. Financial Summaries 4-9
C. Program Profile
1. Introduction 4-10
2. Mandate 4-10
3. Objective 4-10
4. Program Organization for Delivery 4-11
5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses 4-12
6. Program Effectiveness 4-13

Section II
Analysis by Activity

A. Corporate Management and Administration 4-15
B. Systems and Procedures 4-21
C. Canada Employment and Immigration Advisory Council 4-25

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 4-27
2. Personnel Requirements 4-28
3. Net Cost of Program 4-30

Index 4-31

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	**1990-91 Main Estimates**	1989-90 Main Estimates
	Corporate Management and Services Program *		
1	Program expenditures	**53,211**	51,240
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	**49**	48
(S)	Contributions to employee benefit plans	**19,097**	18,647
	Total Program	**72,357**	69,935

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	**1990-91 Main Estimates**
	Corporate Management and Services Program *	
1	Corporate Management and Services - Program expenditures	**53,211,000**

* The Corporate and Special Services Program is renamed to Corporate Management and Services (CMS) Program.

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates						1989-90 Main Estimates
	Authorized person-years 1	Budgetary				Total	
		Operating	Capital 2	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Corporate Management and Administration 3	2,761	317,227	1,549	318,776	257,362	**61,414**	61,858
Systems and Procedures	369	35,644	28,832	64,476	53,772	**10,704**	7,874
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	711	1	712	473	**239**	203
	3,139	353,582	30,382	383,964	311,607	**72,357**	69,935
1989-90 Authorized person-years	3,158						

Note: 1. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.
2. Capital Vote is not required as the resources will be recoverable from the Unemployment Insurance Account.
3. The Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities are amalgamated to form the Corporate Management and Administration activity.

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Corporate and Special Services Program			
1	Program expenditures	9,280,000	9,987,184	**8,676,613**
5	Program expenditures	32,312,000	61,046,361	**46,072,330**
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	45,800	46,825	**46,825**
(S)	Supplementary retirement benefits - Annuities agents pensions	35,000	34,842	**34,842**
(S)	Contributions to employee benefit plans	19,186,000	19,834,008	**19,834,008**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	(345)	**(345)**
	Total Program - Budgetary	60,858,800	90,948,875	**74,664,273**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

Corporate Management and Administration

In 1990-91, Public Affairs will strengthen and expand internal communications; ensure the continuing support of labour force development activities; undertake communications initiatives directed at youth; promote the Employment Equity program. Public Affairs will also implement a public education strategy, in support of community liaison activities of the Canada Immigration Centre (CIC) staff; ensure effective communication with ethnic media; provide support materials for implementation of CEIC/D's labour market programs; and provide communications support to Unemployment Insurance (UI) claimants and the public (see pages 4-17 and 4-18).

In 1990-91, Strategic Policy and Planning will focus on the implications of the proposed LFDS, while undertaking further developmental work, consultations, analyses, assessments, and sector studies (see page 4-18).

In 1990-91, Financial Services plans to enhance existing automated systems and provide new comprehensive on-line systems to support financial services to the CEIC/D and to specific programs (see page 4-18).

In 1990-91, Services Administration plans to review telephone services to reduce or maintain present costs; to assess the new electronic mail service established in January 1990; and to support the implementation of the proposed LFDS (see page 4-18).

In 1990-91, Personnel Services will improve service, particularly at local levels by increasing management authority and supporting the management of the proposed Labour Force Development Strategy (LFDS) (see page 4-19).

In 1990-91, the Internal Audit Bureau will implement an audit plan based on product-line themes rather than on function (see page 4-19).

New Immigration legislation and the proposed LFDS have modified Public Affairs' activities for 1989-90. New projects planned for Public Affairs include the LFDS internal communications strategy as well as the Managers' Forums on LFDS, for informing staff and guiding them through the implementation process. Other activities include a community relations marketing kit which was field tested in British Columbia; communications support as prescribed by the proposed Bill C-21; and changes to regional boundaries in UI.

A major achievement in 1989-90 for Strategic Policy and Planning was the development of the LFDS. In addition, sector studies and major surveys have been undertaken or completed (including an analysis of private sector training). Evaluations completed during the year included the Job Entry program and the Job Development program (see page 2-28).

Achievements in 1988-89 were as follows:

In 1988-89, Public Affairs has increased awareness among CEIC/D clients, contacts and members of the public through diverse communications (i.e. planning, issues management, public opinion research, speeches, publications, media relations and advertising) that dealt with CEIC/D's major concerns and programs. These are: Canadian Jobs Strategy (CJS) programs delivered through Canada Employment Centres; changes in the Unemployment Insurance Program; Employment Equity program and the immigration and refugee policies; development of effective internal communications tools and policy, thereby improving services to the public. Public Affairs also published 10 issues of Panorama and created an editorial board representing national, regional and local issues; provided information to support the first Alberta Immigration Week; and established the Enquiries Centre making it easier for all internal and external clients, including the physically disabled, to gain information about CEIC/D's policies, programs and services.

In 1988-89, Services Administration contributed to the assessment of the Unemployment Insurance Telecentres, planned the conversion to electronic messaging, continued improvement of local office accommodation, and opened five new points of service.

In 1988-89, Personnel Services spent $63,000 for CEIC/D's Incentive Award programs and through employees' suggestions saved the Commission/Department over $3 million. Personnel Services also achieved "zero lay-off" of indeterminate employees through the efforts of management and employees, and implemented the recommendations from the "Administrative Reform of Staffing" report such as: enhanced testing methods, a pilot training program for managers, and revised manuals and policies.

Systems and Procedures

During 1990-91, Systems and Procedures will continue to install computer systems to support Immigration, Unemployment Insurance, National Employment Services, and the Canadian Jobs Strategy. Implementing the EDP components of the proposed LFDS and the Support System for Agents project will be emphasized. This project, announced for 1989-90, is deferred to 1990-91 to prepare the required programming changes for LFDS (see page 4-23).

Recent achievements include the development of computer systems to support the UI Administrative Improvements and the Immigration automation systems (see page 4-23).

B. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91			Forecast 1989-90			Actual 1 1988-89	Actual 1 1987-88
	Expen-diture	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expen-diture	Expen-diture	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expen-diture	Net Expen-diture	Net Expen-diture
Corporate Management and Administration	318,776	257,362	**61,414**	299,852	233,472	66,380	61,673	54,109
Systems and Procedures	64,476	53,772	**10,704**	29,326	19,624	9,702	10,484	6,505
Canada Employment and Immigration Advisory Council	712	473	**239**	699	496	203	332	323
	383,964	311,607	**72,357**	329,877	253,592	76,285	72,489	60,937
Person-years 2								
Controlled by TB	3,139	-	**3,139**	3,208	-	3,208	3,369	3,409
Other	20	-	**20**	64	-	64	55	51
	3,159	-	**3,159**	3,272	-	3,272	3,424	3,460

1. The numbers have been restated for previous years to reflect the amalgamation of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities into the Corporate Management and Administration, and the transfer of the Social Insurance Number and Annuities activities to the Employment and Insurance Program.
2. See Figure 17, page 4-29 for additional information on person-years.

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91 are $3.9 million or 5% lower than the 1989-90 forecast expenditures. The decrease is primarily due to additional recovery from the UI Account. Additional details are provided by activity in Section II on pages 4-17 and 4-22.

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 net forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1989) is $6.3 million or 9% higher than the 1989-90 Main Estimates of $69.9 million (see Spending Authorities, page 4-5). The increase is primarily due to resources approved in Supplementary Estimates B for Refugee Determination ($3.4 million) and the Task Force on Northern Cod ($2 million).

Figure 2: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89 1						
	Actual			Main Estimates			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Change in net expenditure
Corporate Management and Administration	290,314	228,641	61,673	272,477	221,919	50,558	11,115
Systems and Procedures	33,994	23,510	10,484	25,822	18,798	7,024	3,460
Employment and Immigration Advisory Council	1,071	739	332	687	500	187	145
	325,379	252,890	72,489	298,986	241,217	57,769	14,720
Person-years 2							
Controlled by TB	3,369	-	3,369	3,220	-	3,220	149
Other	55	-	55	-	-	-	55
	3,424	-	3,424	3,220	-	3,220	204

1. The figures have been restated to reflect the transfer of SIN and Annuities activities to the Employment and Insurance Program as well as the amalgamation of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities into the Corporate Management and Administration activity (see Figure 35, page 2-59).
2. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $14.7 million or 25% higher than the 1988-89 Main Estimates (and 204 more person-years). The difference is primarily due to resources obtained from Governor General's Special Warrants for Refugee Determination ($12.7 million) and resources transferred from the Employment and Insurance Program ($12.3 million) due to additional workload in the Corporate Management and Services Program offset by increased recoveries from UI Account ($11.7 million).

C. Program Profile

1. Introduction

The Corporate Management and Services (CMS) Program embraces the management and administrative functions not directly related to either the Employment and Insurance Program or the Immigration Program; the development and implementation of EDP systems and procedures for the overall CEIC/D; and provision of support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

2. Mandate

The Department was created under the Employment and Immigration Reorganization Act, given assent on August 5, 1977. This statute also created the Canada Employment and Immigration Commission.

3. Objective

The objective of the Corporate Management and Services (CMS) Program is to ensure the development and the implementation of policies and programs and to provide strategic, operational and administrative support to enable CEIC/D to carry out its mission.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: Until 1989-90 the Program activities comprised: Departmental Management and Administration, Commission Management and Administration, Systems and Procedures, Administration of Government Annuities, Administration of Social Insurance Numbers, and the Canada Employment and Immigration Advisory Council. In 1989-90 the Annuities and Social Insurance Numbers activities were transferred to the Unemployment Insurance activity of the Employment and Insurance Program. In 1990-91, the Departmental Management and Administration, and the Commission Management and Administration activities will be amalgamated to form the Corporate Management and Administration activity.

In 1990-91, the Program will be composed of three activities which reflect the sub-objectives of the Program (see Figure 3). For more details about the activities, refer to Section II.

Figure 3: Activity Structure

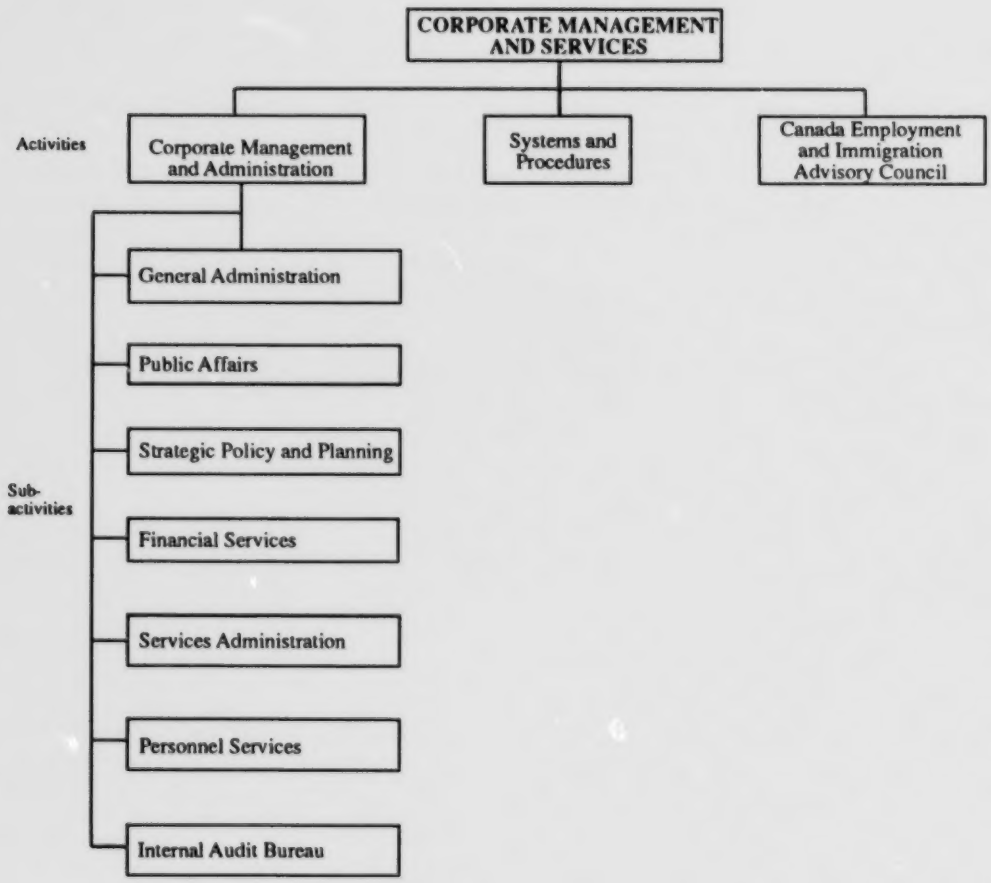

Organization Structure: Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities and the resources required for 1990-91.

Figure 4: 1990-91 Resources (Gross) by Organization and Activity (thousands of dollars)

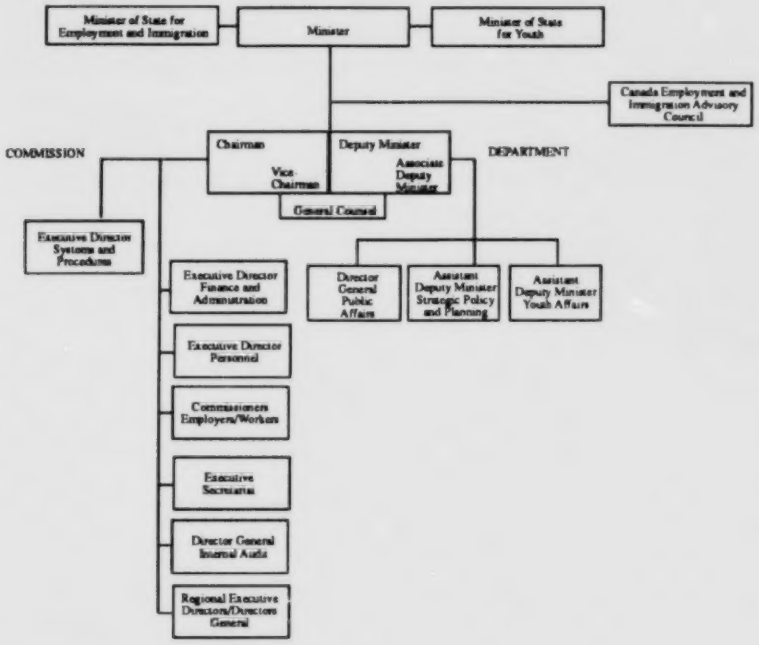

ACTIVITIES

Corporate Management and Administration 2,781 P.Y.		318,776		318,776
Systems and Procedures 369 P.Y.	64,476			64,476
Canada Employment and Immigration Advisory Council 9 P.Y.			712	712
TOTAL PROGRAM	64,476	318,776	712	383,964

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

The objective of the Corporate Management and Services (CMS) Program is to ensure that Employment and Immigration Canada develops and implements appropriate policies and programs and to provide strategic, managerial, operational and administrative support for those policies and programs. External factors which influence CMS include:

- current and developing program priorities;
- improved efficiency and effectiveness of Employment and Immigration Canada's operations; and
- the need to respond to central agency policies.

These factors and Employment and Immigration Canada's response to them is discussed below.

Program Priorities

Responding to the needs arising from the proposed Labour Force Development Strategy will constitute a major challenge for CMS Program. Among the most important initiatives necessary to meet that challenge are:

- the planning and delivery of the human resource requirements of the Strategy;
- the design of new labour market programs which will be introduced as part of the Strategy;
- the new relationship with CEIC/D's private sector partners and other stakeholders demanded by the Strategy; and
- the promotion, awareness and understanding of the strategy.

The Efficiency and Effectiveness of CEIC/D Operations

CEIC/D's management philosophy supports continuous efforts to ensure the best possible service to clients and assistance to staff in meeting their goals. Ongoing improvements in CEIC/D operations include efforts to:

- analyse labour market trends and evaluate CEIC/D's programs and policies;
- improve internal communications;
- develop and empower managers;
- automate administrative processes to improve productivity and service to clients; and
- improve the corporate Planning and Accountability Process.

Responding to Central Agencies

CEIC/D, like all government bodies, has obligations and responsibilities in relation to national public service policies and requirements. CEIC/D has entered into a Memorandum of Understanding on Increased Ministerial Authority and Accountability which defines the limits of departmental authority and governs the relationship between CEIC/D and the Treasury Board. Within the boundaries established by that Memorandum, CEIC/D will:

- facilitate the meeting of employment equity targets;
- develop and improve financial policies, systems and procedures;
- ensure that staffing and classification actions are consistent with national standards;
- develop a long range EDP plan; and
- implement the Official Languages program.

6. Program Effectiveness

The CMS Program ensures the development and the implementation of policies and programs, and provides strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada to carry out its mission. Thus, the overall effectiveness of the CMS Program is measured through the success of the Employment and Insurance and Immigration Programs, determined through program evaluation.

The administrative performance of the CMS Program is evaluated in terms of implementation of and adherence to Treasury Board policies, as stated in the Accountability Framework and the Memorandum of Understanding on the Increased Ministerial Authority and Accountability signed between CEIC/D and the Treasury Board in 1988.

In addition, the performance of the CMS Program is measured on a regular basis through existing CEIC/D review processes and reports by CEIC/D's Executive Committees, Internal Audit Bureau and Program Evaluation Branch.

Section II
Analysis by Activity

A. Corporate Management and Administration

Objective

The objective of the Corporate Management and Administration activity is to ensure the development and the implementation of policies and programs and to provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada (EIC) to carry out its mission.

Description

The Corporate Management and Administration Activity is subdivided among the following sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services, Youth Affairs, and the offices of the Commissioners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, and the Executive Secretariat.

Public Affairs: The Public Affairs Branch plans, co-ordinates, advises, implements, and evaluates CEIC/D activities in the areas of communications planning, internal communications, issues management, public opinion research, promotion, information, media relations, publishing and advertising. The Branch informs the public in both official languages about CEIC/D policies, programs and services related to Immigration, Unemployment Insurance, Youth, Canadian Jobs Strategy and National Employment Services.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning undertakes research and policy analyses to develop federal labour market, income-related, and immigration policies and programs, and ensure such policies are implemented effectively, consistent with national economic and social goals.

Financial Services: Within this sub-activity, departmental operational documents are analysed to verify resource needs and to substantiate assigned costs so management can make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and regional offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated continually, and new procedures are developed or existing procedures modified to eliminate deficiencies.

Services Administration: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of materiel, facilities, recorded information management and telecommunications.

Personnel Services: Within this sub-activity, appropriate personnel policies, practices and procedures are developed including those related to human resource planning, staff relations, staffing and classification; training and development of staff and counselling services; official languages; pay and benefits; data management; employment equity; organization design and development; and management category services.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development, conduct and management of audit assignments to ensure identification of problem areas and adequate recommendations for resolution.

Financial Summaries

The Corporate Management and Administration activity accounts for approximately 83% of the 1990-91 CMS Program gross financial requirements and 88% of the total person-years. It accounts for 88% of the personnel costs and 79% of the total operating funds of the Program.

In 1990-91, personnel costs will account for 48% of the gross activity expenditures; transportation and communications for 7%; professional and special services for 6%; rentals of buildings and equipment for 32% and capital and other operating costs for 7%.

Figure 5: Activity Resource Summary 1

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y 2	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	24,946	369	27,429	465	23,081	451	29,991	519
Public Affairs	9,432	157	9,138	155	8,597	158	9,061	154
Strategic Policy and Planning	12,634	131	13,271	126	7,729	123	9,301	129
Financial Services	80,543	942	76,969	951	74,702	945	66,522	961
Services Administration	155,475	504	137,647	498	136,205	537	125,086	538
Personnel Services	30,782	623	30,535	641	34,210	703	33,570	687
Internal Audit Bureau	4,964	55	4,863	55	5,790	61	4,946	61
	318,776	2,781	299,852	2,891	290,314	2,978	278,477	3,049
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 3	257,362	-	233,472	-	228,641	-	224,368	-
	61,414	2,781	66,380	2,891	61,673	2,978	54,109	3,049

1. The figures reflect the amalgamation of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities.
2. See Figure 17, page 4-29 for additional information on person-years.
3. Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-13).

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91 are $5.0 million or 7% lower than the 1989-90 forecast expenditures. The decrease is primarily due to:

	($ millions)
• resources for implementation of LFDS ($13,800,000) entirely recoverable from the UI Account;	-
• Common Services Costs payable to Public Works Canada ($7,596,000), Treasury Board - Insurance Premium ($9,382,000) and a reduction for Supply and Services Canada ($3,417,000);	13.6
• resources for the Task Force on Northern Cod;	(1.6)
• the government's public service streamlining (40 person-years);	(1.6)
• resources for Refugee Determination;	(4.2)
• the exclusion of Challenge resources in 1990-91 (30 person-years); and	(1.0)
• additional costs recovered from the UI Account.	(10.1)

Figure 6: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	23,081	451	25,563	425	(2,482)	26
Public Affairs	8,597	158	8,118	148	479	10
Strategic Policy and Planning	7,729	123	10,538	130	(2,809)	(7)
Financial Services	74,702	945	73,848	978	854	(33)
Services Administration	136,205	537	121,143	495	15,062	42
Personnel Services	34,210	703	28,425	607	5,785	96
Internal Audit Bureau	5,790	61	4,842	56	948	5
	290,314	2,978	272,477	2,839	17,837	139
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	228,641	-	221,919	-	6,722	-
	61,673	2,978	50,558	2,839	11,115	139

* The figures reflect the amalgamation of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities.

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Public Affairs has identified the following priorities for 1990-91:

- to develop LFDS products such as brochures, videos, exhibits, advertising and marketing tools to support community relations; to assist local office managers through internal communications; and to implement the proposed LFDS;
- to ensure better service to CEIC/D's clients by keeping staff abreast of changes in UI and labour market programs, and by strengthening the links between UI and Employment Services;
- to inform youth of Challenge, Hire-A-Student, Canada Career Week and other initiatives;

- to provide communications support for the third Employment Equity Annual Report; to plan an awards presentation under the Federal Contractors program;
- to finance private video productions explaining the Immigration Program; to develop a speaker's kit for CIC staff to use when addressing audiences; to place "success stories" about immigrants in weekly newspapers; to distribute ministerial speeches to staff and interested parties; to produce informative general-audience publications for non-clients; and to promote public education and community liaison;
- to improve communications with ethnic media through conferences/meetings, placement of CEIC/D stories in ethnic newspapers and support to National Film Board ethnic producers studio; and
- to continue to improve UI information materials in order to better support programs and meet the needs of external clients.

The Strategic Policy and Planning has identified the following priorities for 1990-91:

- to analyse the potential effects of major modifications to the Unemployment Insurance Program;
- to continue consultations on the proposed LFDS, and the design of programs and joint government/private sector initiatives;
- to complete evaluations of the Skill Shortages and Innovations options of the Canadian Jobs Strategy;
- to strengthen the Innovations Program to step-up research in support of the CEIC/D's program and service policy formulation;
- to boost sectoral studies and consultations in response to the proposed LFDS;
- to complete major surveys on school drop-outs and apprentices; and to develop new surveys for industrial training, and the national graduate; and
- to continue to improve the corporate Planning and Accountability Process.

Financial Services has identified the following priorities for 1990-91:

- to enable local offices to input and adjust budgets on-line as well as to directly access and download Employment and Immigration Information Systems (EIIS) data;
- to provide comprehensive automated on-line systems to monitor and recover outstanding UI overpayments and immigration loans; and
- to use private collection agencies to assist in the recovery of delinquent immigration transportation loans.

Recent achievements in Financial Services include the completion of several modules for the regional decentralized accounting system, the UI overpayment recovery on-line system and the Canadian Jobs Strategy (CJS)/EIIS on-line integrated system.

Services Administration has identified the following priorities for 1990-91:

- to optimize local and intercity telephone service through increased use of Private Automatic Branch Exchange (PABX) systems where feasible and to review use of toll free service;
- to redesign local offices to respond to changes introduced by proposed LFDS;
- to implement new space standards in local offices scheduled for relocation in 1990-91for the purpose of enhancing services to the public; and
- to review and evaluate messaging services to make necessary refinements.

Personnel Services has identified the following priorities for 1990-91:

- to automate personnel activities in the Ontario region and to increase authority and flexibility at the local offices; and
- to manage human resources in line with the proposed LFDS and to consult with managers on the management of change.

Recent achievements in Personnel Services include strategies to develop and to better manage CEIC/D human resources, such as: a review of the Performance Review and Employee Appraisal to enhance staff development and organizational health; an assignment service to provide resources for short-term assignments and equitable access to developmental opportunities for all staff; to transfer personnel pay for all regions via tape thus replacing paper forms; and to establish four performance indicators for core personnel functions.

During 1990-91 the Internal Audit Bureau (IAB) aims to:

- implement an audit plan to provide a mix of audits based on product-line themes rather than on function. The audits will focus on new legislative and program changes, continuing operations, the philosophy of management and the impact of enhanced EDP technology; and
- strengthen IAB's capabilities by developing new audit technologies, to introduce a new professional engagement management process to increase the usefulness of audit reports and improve their quality and timeliness.

Performance Information: The program results for Corporate Management and Administration are the outcomes associated with the Employment and Insurance and Immigration Programs, determined through program evaluation. Consequently, the following ratios are used to assess the efficiency of this activity. Figures 7 and 8 show the ratio of Corporate Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 7: Relationship of Corporate Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Corporate Management and Administration	**2,781**	2,891	2,978	3,049
Total CEIC/D	**24,183**	25,379	24,948	25,267
Percentage of total	**11.5**	11.4	11.9	12.1

Figure 8: Relationship of Corporate Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Corporate Management and Administration	**318,776**	299,852	290,314	278,477
Total CEIC/D	**1,525,826**	1,436,815	1,296,453	1,297,257
Percentage of total	**20.9**	20.9	22.4	21.5

* Excludes transfer payments, the Government Contribution to the UI Account, the Outreach program, and the Diagnostic Services program.

B. Systems and Procedures

Objective

The objective of the Systems and Procedures activity is the development and implementation of a variety of automated systems which support the delivery of services to the public and the involvement of internal administration of CEIC/D.

Description

The Systems and Procedures activity provide the following functions and services to the Commission/Department's Programs.

The management and general support function provides management and general support for the design, development and implementation of CEIC/D computer systems, including national headquarters (NHQ) computer operations, in support of the CEIC/D's programs. It includes the Executive Director, Systems and Procedures, all Directors General, and all Directors and Chiefs reporting directly to a Director General or above.

Technical functions include the design, selection and acquisition of all CEIC/D computer hardware, software, and data communications networks. Also included is work related to defining, selecting and acquiring all computer bureaux services, defining systems and programming standards and providing technical guidance and training to users of CEIC/D's EDP facilities.

The NHQ Data Centre is operated under the function of computer operations where computer hardware is provided along with technical support for operating software and telecommunications. Also included are the development and co-ordination of EDP security standards, the development of EDP policies and procedures, and the monitoring of CEIC/D's Regional Computer Centres.

Systems development includes activities conducted on a project-related basis for new CEIC/D computer systems supporting the CEIC/D's programs: work studies, feasibility studies, system design, programming, testing, and systems implementation and evaluation.

Systems management includes the maintenance on a project-related basis of all operational CEIC/D computer systems supporting the CEIC/D's programs.

Forms management includes the design and management of CEIC/D forms at NHQ.

Due to extensive automation of services to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program there is a correspondingly high degree of integration. Thus Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and telecommunications activities and associated clerical systems, but also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of service to the public.

Financial Summaries

The Systems and Procedures activity accounts for approximately 17% of the 1990-91 CMS Program gross financial requirements and 12% of the total person-years. It accounts for 12% of the personnel costs and 21% of the total operating funds of the Program.

In 1990-91, personnel costs will account for 31% of the gross activity expenditures, professional and special services for 5%, rental of office equipment for 2%, capital for 45% and other operating costs 17%.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Systems and Procedures	64,476	369	29,326	372	33,994	436	25,007	402
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	53,772		19,624		23,510		18,502	
	10,704	369	9,702	372	10,484	436	6,505	402

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-13).

Explanation of 1990-91 Estimates: The net financial requirements for 1990-91 are $1 million or 10% higher than the 1989-90 forecast expenditures. The increase is primarily due to:

	($ millions)
• resources for implementation of LFDS ($32.5 million) entirely recoverable from the UI Account;	-
• resources for Refugee Determination; and	3.3
• additional costs recovered from the UI Account	(1.6)

Figure 10: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Systems and Procedures	33,994	436	25,822	372	8,172	64
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	23,510		18,798		4,712	
	10,484	436	7,024	372	3,460	64

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Priorities for 1990-91 include: to automate the proposed Labour Force Development Strategy (LFDS) components; to implement the Support System for Agents project; and to enhance existing systems. LFDS implementation should begin in late 1989-90 and continue through 1992-93. This will result in the addition of 3,000 terminals/ micro-computers in local offices. All the initiatives regrouped under the LFDS, will cost approximately $87 million over a five-year period (1989-90 to 1993-94), including mainframe upgrades required to support these initiatives. LFDS automation initiatives include:

- to fully implement the National Employment Services System (NESS) in all non-metropolitan areas. NESS is a computerized inventory of worker clients and employer job-orders, NESS has been introduced in all major urban centres across the country;

- to develop integrated, universal access to the major corporate databases (UI, NESS and CJS) which form the basis of the Claimant Re-employment Strategy, at an estimated cost of $9.1 million for 1990-91;

- to implement Automated Voice Response technology in UI Telecentres, allowing clients to access job-vacancy information, and to inform them of the status of their UI warrant payment, in either official language, 18 hours a day, 7 days a week (estimated cost of $8.5 million); and

- to conduct pilot projects of automated public kiosks in major metropolitan shopping areas. These facilities will allow the public to browse labour market information, and job-vacancy information, as well as general information of CEIC/D services. The estimated costs of the pilots projects for 1990-91 are $1.3 million.

In addition, the implementation of the Support System for Agents (a system to automate the calculation of the insurable earning and the amount of the claim), which was announced in 1989-90, has been deferred to 1990-91 due to the increased workload relating to the UI Legislation changes introduced in the LFDS. The estimated cost of this system is $13.6 million in 1990-91 and is expected to yield $15 million in savings to the UI Account.

The expansion of the Field Operational Support System (FOSS), and Office Automation applications (automated client letters, client interview scheduling, and computerized inventory modules) in support of changes in the immigration environment will have a continuing impact in 1990-91.

Recent achievements include:

- continued support for the automation of UI administrative initiatives (UI Enquiry Enhancement, Claimant Services Officer and Agent Letter Systems); and

- installation of the Immigration automation systems, the full document entry, and the pilot project of machine readable visas jointly with the Customs and Excise and External Affairs Departments. The total costs for these systems were $0.8 million in 1989-90.

Performance Information: The program results for Systems and Procedures are the outcomes associated with the Employment and Insurance and Immigration Programs, determined through program evaluation. Consequently, the following ratios are used to assess the efficiency of this activity. Figures 11 and 12 show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 11: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Systems and Procedures	**369**	372	436	402
Total CEIC/D	**24,183**	25,379	24,948	25,267
Percentage of total	**1.5**	1.5	1.7	1.6

Figure 12: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures 1

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91** 2	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Systems and Procedures	**64,476**	29,326	33,994	25,007
Total CEIC/D	**1,525,826**	1,436,815	1,296,453	1,297,257
Percentage of total	**4.2**	2.0	2.6	1.9

1. Excludes transfer payments, the Government's Contribution to the UI Account, the Outreach program and the Diagnostic Services program.
2. The percentage increase is justified by capital resources (EDP systems) required for implementation of LFDS. These resources are entirely recoverable from the UI Account.

C. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

The objective of this activity is to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Description

The Council is a complementary and separate statutory public advisory body, parallel to the Commission and Department. The Council advises the Minister on all matters within CEIC/D's mandate. It receives direction from the Minister during the year.

The Council consists of a Chairman and 16 to 22 other members, appointed by the Governor-in-Council. The Chairman of the Council is directly responsible to the Minister.

The activity includes the cost of providing support services to the Council, remunerating its members, and covering their expenses.

Financial Summaries

The Canada Employment and Immigration Advisory Council accounts for less than 1% of the 1990-91 CMS Program's gross financial requirements and total person-years.

In 1990-91, personnel costs will account for 58% of the gross activity expenditures, capital and other operating costs for 42%.

Figure 13: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	712	9	699	9	1,071	10	1,070	9
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	473		496		739		747	
	239	9	203	9	332	10	323	9

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-13).

Figure 14: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,071	10	687	9	384	1
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	739	-	500	-	239	-
	332	10	187	9	145	1

Explanation of Change: The 1988-89 actual figure is $0.1 million higher than the 1988-89 Main Estimates (and one more person-year). The difference is primarily due to an increase in personnel costs.

Performance Information: This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report-writing. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. This program can include as many as six studies each year. The Minister is then required to table early in the Fall, the Council's report with their recommendations in Parliament.

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 15: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Personnel				
Salaries and wages	**123,254**	121,903	122,151	123,755
Contributions to employee benefit plans	**19,097**	18,890	19,163	18,699
Other personnel costs	**31,771**	22,389	21,953	18,843
	174,122	163,182	163,267	161,297
Goods and services				
Transportation and communications	**28,980**	21,112	22,739	18,980
Information	**3,810**	4,289	2,775	2,412
Professional and special services	**22,624**	26,308	25,923	24,764
Rental of buildings	**93,080**	86,024	78,672	76,847
Other rentals	**9,213**	10,735	3,667	2,389
Purchased repair and upkeep	**17,203**	9,279	9,875	6,027
Utilities, materials and supplies	**2,995**	3,116	7,679	5,441
All other expenditures	**1,555**	1,408	417	219
	179,460	162,271	151,747	137,079
Total operating	**353,582**	325,453	315,014	298,376
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**30,382**	4,424	10,365	6,178
	383,964	329,877	325,379	304,554
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**311,607**	253,592	252,890	243,617
Total expenditures (net)	**72,357**	76,285	72,489	60,937

2. Personnel Requirements

The CMS Program personnel costs of $174.1 million account for 45% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 16: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Corporate Management and Administration	**2,761**	2,827	2,923	2,998
Systems and Procedures	**369**	372	436	402
Canada Employment and Immigration Advisory Council	**9**	9	10	9
	3,139	3,208	3,369	3,409
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *				
Corporate Management and Administration	**20**	64	55	51
	20	64	55	51

* See Figure 17, page 4-29 for additional information on person-years.

Figure 17: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89	Actual 87-88		
Management	**76**	63	68	83	59,000-132,700	82,329
Other	-	-	26	20		
Scientific and Professional						
Auditing	**1**	1	1	-	32,553-73,398	
Economics, Sociology and Statistics	**70**	66	70	79	16,751-75,800	71,840
Education	**1**	3	1	2	17,092-65,873	
Library Science	**8**	8	8	7	24,255-57,502	41,406
Psychology	**1**	1	2	1	28,536-66,456	
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	**359**	448	405	463	16,702-69,615	44,840
Computer Systems Administration	**196**	220	218	213	22,310-73,032	46,466
Financial Administration	**221**	257	227	253	16,200-63,422	49,119
Information Services	**82**	75	94	82	16,567-64,300	40,080
Organization and Methods	**82**	85	92	99	16,368-64,300	45,411
Personnel Administration	**188**	199	192	228	15,669-64,315	47,397
Program Administration	**178**	221	191	218	16,702-69,615	43,607
Purchasing and Supply	**24**	28	27	32	15,576-65,218	40,574
Technical						
Drafting and Illustration	**4**	4	6	5	18,979-49,181	32,967
General Technical	**10**	9	14	10	15,415-67,933	36,930
Social Science Support	**20**	21	22	26	15,415-70,474	31,428
Administrative Support						
Communications	**10**	11	10	9	18,745-38,826	28,467
Data Processing	**57**	63	62	90	16,410-45,299	29,710
Clerical and Regulatory	**1,290**	1,213	1,334	1,270	15,778-38,728	26,127
Office Equipment	**3**	2	1	-	15,452-30,832	22,882
Secretarial, Stenographic & Typing	**239**	195	275	199	15,637-38,975	25,929
Operational						
General Labour and Trades	**4**	4	4	6	19,013-47,501	29,465
General Services	**15**	11	19	14	16,237-48,795	29,238
	3,139	3,208	3,369	3,409		

	Other Person-Years*				Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89	Actual 87-88		
Senior Levels	**20**	29	-	-	42,500-158,800	67,597
Students	-	35	55	51	15,452-45,299	
	20	64	55	51		

* **Person-years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The 1990-91 Estimates for the Corporate Management and Services Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 18 provides details of other cost items.

Figure 18: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	**Estimates 1990-91**	Estimates 1989-90
Operating expenditures	**353,582**	315,278
Capital	**30,382**	3,470
	383,964	318,748
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**311,607**	248,813
Net Expenditures - Main Estimates	**72,357**	69,935
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	**4,664**	4,100
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	**-**	481
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	**1,627**	1,039
Other services	**111**	112
Total program cost	**78,759**	75,667
Less: Revenues	**-**	-
Estimated net Program cost	**78,759**	75,667

Index

Activity Structure, 4-11
Administrative Reform of Staffing, 4-8
Alberta Immigration Week, 4-8
Automated public kiosks, 4-23
Canadian Jobs Strategy - Evaluation, 4-18
Employment Equity, 4-7, 4-8, 4-13, 4-18
Enquiries Centre, 4-8
Field Operational Support System (FOSS), 4-23
Financial Services, 4-7, 4-15, 4-16, 4-17, 4-18
Incentive Award programs, 4-8
Internal Audit Bureau (IAB), 4-7, 4-16, 4-17, 4-19
Labour Force Development Strategy (LFDS), 4-7, 4-8, 4-13, 4-17, 4-18, 4-19, 4-22, 4-23
Machine readable visas, 4-23
National Employment Services System (NESS), 4-23
Organization structure, 4-12
Personnel Services, 4-7, 4-8, 4-16, 4-17, 4-19
Planning and Accountability Process, 4-13, 4-18
Private collection agencies, 4-18
Public Affairs, 4-7, 4-8, 4-15, 4-16, 4-17
Services Administration, 4-7, 4-8, 4-16, 4-17, 4-19
Strategic Policy and Planning, 4-7, 4-15, 4-16, 4-17, 4-18
Support System for Agents, 4-8, 4-23
UI Telecentres, 4-23

Unemployment Insurance Account
1990-91

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account 5-4
B. Financial Summary 5-5
C. Highlights of Financial Changes 5-6
D. Financing Mechanism 5-6

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction 5-8
B. Description of Benefits 5-8
C. Financial Requirements 5-11
D. Variables Affecting Benefits 5-11

Section III
Administrative Costs

A. Introduction 5-13
B. Method of Calculation 5-13
C. Financial Requirements 5-14

Section IV
Government Contributions

A. Introduction 5-15
B. Description of Government Contributions 5-15
C. Financial Summary 5-16

Section V
Premium Revenue

A. Introduction 5-17
B. Financial Summary 5-17
C. Variables Affecting Premium Revenue 5-17

Section VI
Summary and Balance of the Account 5-19

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account has been established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program which provides temporary income replacement to unemployed workers while they seek employment or are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption of children. In 1988, an estimated 12.8 million Canadians contributed to the Program, and there were approximately 3 million beneficiaries. For 1990, anticipated total revenues of $14,106 million will exceed projected total costs of $13,570 million by $535 million. This will increase the cumulative surplus in the account to $1,709 million by the end of 1990.

Due to the delay in passage of Bill C-21, the UI Account overview is based on the UI Act in effect as of January 7, 1990 which stipulates that all regular UI claimants need at least 14 weeks of work at insurable employment to qualify for UI benefits. However, Bill C-21 contains major changes to the UI Program, which can be summarized as follows:

- to extend coverage beyond age 65 and remove special severance benefits at age 65;
- to replace the "fixed 14-weeks" entrance requirement and repeater provision with the new 10-20 variable entrance requirement;
- to increase penalties and reduce the benefit rate for claimants who are disqualified for reasons such as job quitting or misconduct;
- to enhance special benefits including the new parental benefits for either parent;
- to expand training and developmental assistance to UI claimants;
- to remove Government Contributions to UI; and
- to set premium rate at $2.25 per $100 insurable earnings for 1990, 1991, and 1992.

2. Benefits

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, paternity, adoption, or at age 65 and for work sharing, job creation and training. The benefit rate is normally calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits is dependent upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant resides. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-8 to 5-10.

3. Administration

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the UI Program, the administration of the Program is shared between CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation), which is solely responsible for the collection of premiums and benefit repayments and for matters of insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and financed through employee/employer premium contributions.

4. Government Contributions

The federal government contributes to the UI Program. Currently, government contributions consist of all regionally extended benefits (benefits that are extended in economic regions having unemployment rates in excess of 4.0 per cent); all extension benefits paid under Section 25 (job creation benefits) and Section 26 (training benefits); and net benefits (benefits less premiums collected) paid to self-employed fishermen. However, when expenditures exceed revenues, additional requirements, defined as advances, are acquired from the Consolidated Revenue Fund. Advances, and associated interest, are repayable to the government.

5. Premium Contributions

Most employees under the age of 65 must contribute to the Program. Premiums are determined by employee's insurable earnings at a rate which is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' contributions. Employers with approved wage-loss insurance plans, however, are entitled to premium reductions, which are subsequently shared with their employees.

B. Financial Summary

The UI Account is recorded on a calendar-year basis, as required by the UI Act. A summary of the Account follows.

Figure 1: Summary of the UI Account *

(millions of dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Benefit payments	**12,818**	11,528	10,852	10,441	10,514
Less:					
Overpayments and cancelled warrants	**121**	119	103	96	86
Benefit repayments	**33**	35	34	19	34
Net benefits	**12,664**	11,374	10,716	10,326	10,394
Administration	**1,064**	1,005	968	962	926
Bad debts	**15**	18	17	10	8
Net interest	**(149)**	(56)	104	275	463
Penalties	**(24)**	(25)	(20)	(18)	(16)
Total costs	**13,570**	12,316	11,785	11,555	11,777
Less:					
Government contributions	**3,047**	2,764	2,633	2,767	2,814
Premium revenue	**11,059**	10,369	11,876	10,212	9,616
Total receipts	**14,106**	13,133	14,509	12,979	12,430
Surplus/(deficit)					
Current year	**535**	818	2,724	1,424	653
Cumulative	**1,709**	1,174	356	(2,368)	(3,792)

* Figures have been rounded and may not add to total.

Figure 2: Comparison of Revenue and Expenditures

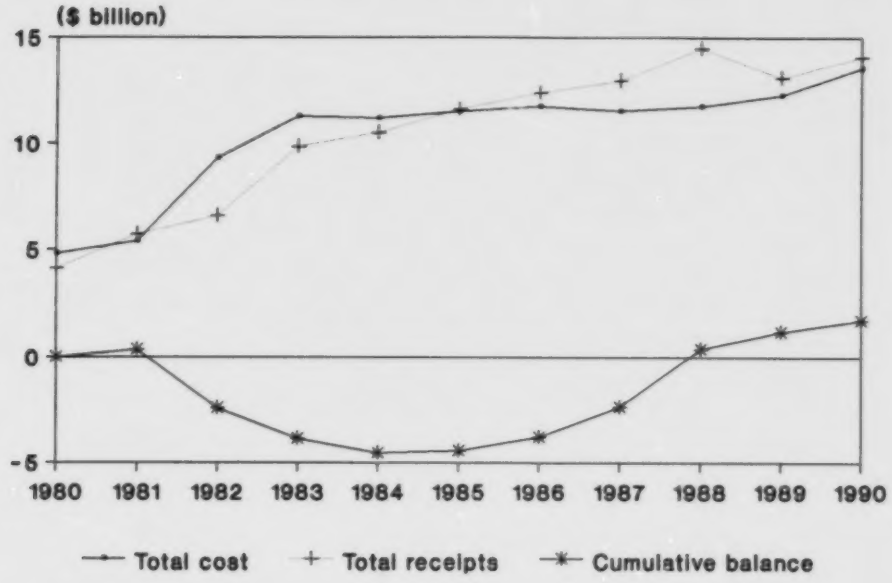

C. Highlights of Financial Changes

The following financial changes are expected in 1990:

- unemployment benefits in 1990 are expected to increase by 11.2% from those in 1989 due to a rise in the number of beneficiaries and in higher benefit rates partially offset by the savings resulting from the "fixed-14 weeks" entrance requirement, which became effective January 7, 1990;
- administrative costs in 1990 are expected to increase by about $59 million due largely to an increase in salaries and the implementation costs of the proposed Labour Force Development Strategy;
- premium revenue is expected to increase by 6.7% in 1990, because of a modest increase in employment and insurable earnings; and
- the Account is expected to have a current year surplus of $535 million which will increase the cumulative surplus to $1,709 million by the end of 1990.

D. Financing Mechanism

As stipulated in the UI Act, the UI Program is designed to finance administrative costs and benefit costs (excluding those for which the government is responsible) through premium contributions. Since benefit costs vary significantly from year to year, the Act requires the Commission, in consultation with the Minister of Finance, to review the financial status of the Account and, with the approval of the Governor in Council, fix the premium rates each year.

The premium rates shall be set based on the ratio, calculated as a three-year moving average of employer/employee costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur. For 1990, the three-year average costs to total insurable earnings ratio was calculated to be 2.01% of the weekly insurable earnings for employees, which would be an increase from the 1989 premium rate of 1.95%. However, the 2.01% rate could produce a cumulative surplus of approximately $2 billion by the end of 1990. Therefore, it was decided that the premium rate should be kept at 1.95% to maintain a reasonable surplus margin in the UI Account. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be at 2.73% of the employee's insurable earnings.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows.

Figure 3: Surplus/(Deficit) and Premium Rate

(millions of dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Surplus/(deficit)					
Current Year	**535**	818	2,724	1,424	653
Cumulative	**1,709**	1,174	356	(2,368)	(3,792)
Premium rate - Employee					
(% of insurable earnings)	**1.95**	1.95	2.35	2.35	2.35

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction

UI benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the Unemployment Insurance Act and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment varies depending on the type of claim (see Description of Benefits, below), and the unemployment rate in his/her region.

After a two-week waiting period, claimants will receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings up to a maximum (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment). Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment, up to 25% of their benefit rate, without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity, paternity and adoption benefits will have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits. Virtually all monies received at the time of separation are considered as earnings for determination of benefit eligibility. Workers receiving pension income, who take other employment and requalify for UI, will receive benefits without any deduction of previous pension income.

The types of UI benefits, terms of eligibility, and duration are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 14 weeks during their qualifying period. Effective January 7, 1990, all new claimants must have worked at insurable employment for 14 weeks during their qualifying period.

The terms are different for repeaters, defined as claimants who received benefits for more than 14 weeks in the qualifying period. They are required to have at least the same number of weeks of insured employment as weeks of benefits drawn, up to a maximum of six weeks in addition to the 14. The repeater provision is waived where the regional unemployment rate is over 11.5%.

Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid, during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for a maximum of 50 weeks. The weeks of entitlement to benefits are divided into three phases:

Initial phase: Claimants are entitled to one week of "initial benefits" for every week of insurable employment in their qualifying period up to a maximum of 25 weeks.

Labour force extended: If claimants have more than 26 weeks of insurable employment, they may claim one week of benefit for every two weeks of employment in excess of 25 (up to a maximum of 13 weeks). For example, a person having 27 weeks of employment can claim one extra week of benefits; a person having 29 weeks of employment can claim an extra two weeks of benefits, and so on.

Regionally extended: When the "initial" or "labour force extended" phases have been exhausted, claimants are entitled to further benefits based on the unemployment rate in their region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate in excess of 4%, claimants may receive an additional two weeks of benefits up to a maximum of 32 weeks.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, other benefits are payable for sickness, maternity, paternity, adoption, and at age 65. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity, Paternity and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and a medical certificate or proof of adoption are entitled to 15 weeks of sickness, maternity, paternity or adoption benefits. Paternity benefits are payable to the father of a newborn child if the mother dies or becomes disabled and is not entitled to benefits. Claimants with less than 20 weeks may be entitled to some illness benefits when sickness is not the direct cause of unemployment. Adoptive parents may claim benefits for a maximum of 15 weeks. These benefits are counted as reductions in overall entitlement to regular benefits.

Age 65 Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and reach 65 years of age are entitled to a three-week benefit without having to leave their employment.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by self-employed fishermen, in accordance with the following terms:

Year-round fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal fishermen: To qualify, claimants must have 14 weeks of insurable employment in their qualifying period, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is based on 60 per cent of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits

is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks falling within the period from May 1 to November 15, and for summer fishermen, for weeks between November 1 and May 15.

4. Work Sharing, Job Creation and Training Benefits

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, or training courses. Payment under these three benefit schemes is subject to a financial ceiling approved by the Governor in Council.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid lay-offs by using UI benefits as alternative income. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company can employ its total work force four days per week. The reduction from 40 to 32 hours a week cuts production by the required 20 per cent without reducing the number of employees. The company pays its employees for the hours they worked, while UI benefits cover their non-working hours. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training Courses: Claimants participating in job creation projects, the Job Entry program or taking approved training, whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the projects or courses and also receive an additional maximum of three weeks of benefits after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

The maximum length of the benefit period for claimants participating in job creation projects is 58 weeks; the maximum benefit period for those attending training courses is 104 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $384 in 1990, regardless of their previous insurable earnings. For claimants taking approved training courses or participating in the Job Entry program, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the National Training Act, if the allowance rates are higher than their benefit rates.

C. Financial Requirements

The following figure shows the forecast financial requirements for each of the benefit types.

Figure 4: Forecast Benefit Payments by Type 1

(millions of dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Regular	**11,000**	9,847	9,309	9,075	9,210
Sickness	**386**	356	325	279	242
Maternity/Paternity	**693**	631	567	506	473
Age 65/Retirement	**28**	26	19	23	22
Adoption	**6**	6	5	5	4
Fishermen	**300**	270	270	223	209
Work sharing 2	**30**	21	17	17	22
Job creation 3	**120**	102	102	88	96
Training 4	**255**	269	238	224	237
Total Benefits	**12,818**	11,528	10,852	10,441	10,514

1. Figures have been rounded and may not add to total.
2. Section 24 of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.
3. Section 25 relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.
4. Section 26 relates to income support paid to full-time trainees, under the authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development Programs.

D. Variables Affecting Benefits

The increase in benefits is due to the following factors.

1. External Environment

A major factor affecting regular benefits is the unemployment in Canada. The unemployment rate has averaged 7.5% in 1989. For 1990, it is expected that there could be a moderate increase in unemployment resulting in an increase in beneficiaries. However, the increase will be partially offset by the effect of the "fixed-14 weeks" entrance requirements. As a result, a moderate increase in beneficiaries is expected.

2. Benefit Rate

UI benefits are determined by a claimant's insurable earnings. Increases in wages and salaries and in the maximum weekly benefit will result in an increase in paid benefits. The following table shows the maximum weekly benefit and average weekly benefit rates.

Figure 5: Weekly Unemployment Insurance Benefits

(dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Maximum	**384**	363	339	318	297
Average	**227**	216	203	190	181

3. Special Benefits

A rise in special benefits, such as sickness, maternity, paternity, and adoption, reflects an increase in the number of claims allowed as the insured population expands, and an increase in the average weekly benefits.

4. Fishermen's Benefits

It is expected that benefits paid to fishermen will continue to grow in the coming year.

5. Developmental Uses

For work sharing, job creation and training benefits, the annual expenditure ceilings as approved by orders of the Governor in Council are used in the 1990 forecast.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 49 and 117 of the UI Act specify that the costs of administration shall be charged to the UI Account, financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department (CEIC/D) administer separate programs, costs to the UI Account must be individually identified.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying expenditures to the Commission/Department for activities directly related to the UI Act. Administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities activity, the National Training Act and the Canadian Jobs Strategy program while not chargeable are used in the allocation of overhead charges. Costs to the UI Account for CEC Management and Joint Services; and Corporate Management and Services activities are pro-rated (see Figure 6).

For the fiscal year 1990-91, the UI administrative costs as compared to the total administrative costs of the Department and Commission are:

Figure 6: Comparisons of the 1990-91 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals

(millions of dollars)	Department/ Commission		UI Portion	UI as %
Corporate Management and Services Program				
Corporate Management and Administration	366.3	*	257.4	70.3
Systems and Procedures	64.5		53.8	83.4
Employment and Immigration Advisory Council	0.7		0.5	71.4
Sub-total	431.5		311.7	72.2
Employment and Insurance Program				
Human Resource Development Programs				
Work Sharing	1.2		1.2	100.0
Other	131.9		-	-
National Employment Services				
Employment Equity	4.8		-	-
Local Advisory Councils	0.6		-	-
Data and Monitoring	5.8		-	-
Canadian Rural Transition Program	1.0		-	-
Immigrant and Refugee Settlement Services	4.9		-	-
Other	244.5		244.5	100.0
Unemployment Insurance				
Labour Adjustment Benefits	0.9		-	-
Non UI Computer System	1.3		-	-
Administration of Government Annuities	3.4		-	-
Other	427.5		427.5	100.0
CEC Management and Joint Services	135.9		110.9	81.6
Sub-total	963.7		784.1	81.4
Immigration Program	204.4		-	-
Grand Total	1,599.6		1,095.8	68.5

* Includes $47.5 million of free services provided to CEIC/D at no charge by other government departments.

Since the actual CEIC/D costs are finalized on a fiscal year basis and only available when Public Accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis for UI Account purposes are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

However, Section 113(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, administrative costs in the UI financial statements represent the gross amount determined by the above-mentioned calculation less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

Figure 7 shows the amount charged to the UI Account for administering the Act for the respective calendar year.

Figure 7: UI Administrative Costs

(millions of dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Gross	**1,070**	1,011	978	968	936
Recoveries	**(6)**	(6)	(5)	(6)	(8)
Net	**1,064**	1,005	973	962	926

* Figures have been rounded and may not add to total.

Based on resource requirements presented in the 1990-91 Estimates and 1989-90 forecasts, UI administrative costs in 1990 are expected to increase by about $59 million. Detailed resource requirements for individual programs or activities are discussed in the expenditure plans for the Corporate Management and Services, and Employment and Insurance Programs.

Section IV
Government Contributions

A. Introduction

Pursuant to Sections 118 and 130 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI Program. They are referred to as the government contribution to the UI Account and the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates. Government contributions in 1988 amounted to $2.63 billion, which is equivalent to 24% of the total benefits paid.

B. Description of Government Contributions

1. Government Contribution to the UI Account

The government contribution to the UI Account is in accordance with Section 118 of the Act, which defines the government cost of paying benefits as extended benefits paid under Section 22, Subsections 25(8) and 26(3).

Extended benefits paid under Section 22 are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (or labour force extended benefit, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4%. For each 0.5% increment in the regional unemployment rate, the claimant's entitlement will increase by two weeks up to a maximum of 32 weeks.

In accordance with Subsections 25(8) and 26(3) of the Act, claimants on job creation projects (Section 25) or training courses (Section 26), whose entitlements are not enough to cover the duration of the projects or courses, may have their entitlements extended to the end of projects or courses plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end. All these extended benefits are included in the calculation of the government contribution.

2. Government Contribution to Fishermen's Benefits

Section 130 of the Act requires the federal government to finance all benefits paid to self-employed fishermen and to retain all premiums paid by them and their designated employers (buyers). The net fishing benefits are referred to as the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates.

C. Financial Summary

The following figure shows a financial summary of the two government contributions on a fiscal-year basis as presented in Part II of the Estimates.

Figure 8: Government Contributions

(millions of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
UI Account	2,889	2,554	2,416	2,443	2,710
Fishermen's Benefits	284	286	240	229	201
Total	3,173	2,840	2,657	2,672	2,912

* Figures have been rounded and may not add to total.

The government contribution to the UI account is expected to increase slightly, as the increase in benefits will result in a higher government cost.

The projected Fishermen's Benefits to be paid and premiums are based on the average increase in fishermen's claims and contributions, and the average insurable earnings observed in the last several years.

Section V
Premium Revenue

A. Introduction

UI premiums paid by insured employees are based on their weekly insurable earnings, which is their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage-loss insurance plan.

Premium revenue from employees and employers is collected by Revenue Canada (Taxation) through their income tax collection systems. Each year, an amount based on an estimate of premiums to be collected is transferred to the UI Account and adjusted when the income tax returns are processed the following year.

B. Financial Summary

Premium revenue in 1990 could amount to $11,059 million which is an increase of $690 million from the $10,369 million received in 1989.

Figure 9: Premium Revenue Receipts

millions of dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Premium revenue	**11,059**	10,369	11,876	10,212	9,616

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1990 are:

1. Number of Contributors

With the number of persons employed in 1990 expected to rise by about 1%, the number of contributors is likely to increase by a similar percentage in 1990.

2. Average Insurable Earnings

Two factors are expected to cause average weekly insurable earnings to increase by about 5.5% in 1990. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1990, the maximum weekly insurable earnings will be increased by 5.8% to $640 from $605 per week. This increase will apply to those employees whose earnings are at or above the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employees' earnings, the projected 5.2% increase in salaries and wages also contributes to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1990, the premium rate for employees remains at 1.95% of weekly insurable earnings. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate, will then remain at 2.73% of the employee's weekly insurable earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage-loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. Premium reductions are expected to increase from $441 million in 1989 to $488 million in 1990.

Figure 10: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95%	2.73%	$605	$11.80	$16.52
1990	1.95%	2.73%	$640	$12.48	$17.47

5. Payday Remittance Requirement

Beginning in January 1990, employers with an average monthly total remittance (including income taxes and CPP contributions) in excess of $50,000 are required to remit up to four times a month, depending on the number of the employer's pay days in the month. As premium revenue is recorded on a cash basis, the accelerated remittance procedure will result in an increase of $135 million in the recorded premium revenue for 1990.

Section VI
Summary and Balance of the Account

In summary, net benefits paid in 1990 could reach $12,664 million. Total costs including administration could amount to $13,570 million.

With estimated premium revenue of $11,059 million and government contributions of $3,047 million, there will be a surplus of $535 million for the 1990 operation. This will increase the cumulative surplus in the Account to $1,709 million by the end of 1990.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-11

ISBN 0-660-55577-8

BUDGET DES DÉPENSES 1990-1991

PARTIE III

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins.

Le premier chapitre du document présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère tandis que le dernier chapitre fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2, 3 et 4 commencent par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

On donne un aperçu du plan de dépenses pour chacun des programmes, les points saillants des plans actuels et des réalisations récentes du Programme, les sommaires financiers ainsi que des données sur l'organisation. Cette section est suivie d'une seconde partie renfermant des renseignements plus précis sur les activités du Programme ainsi que sur les résultats escomptés et d'autres renseignements sur l'efficacité afin de justifier les ressources demandées. Le document fournit ensuite des renseignements supplémentaires sur les ressources du Programme ainsi que sur les besoins en ressources humaines et financières.

Notons que le présent document a été modifié en 1989-1990. Par exemple, les nouvelles initiatives et les mises à jour des initiatives en cours, qui figuraient dans la section I, sont maintenant exposées dans la section II tout comme la rubrique intitulée Données sur le rendement et justification des ressources. Pour faciliter la consultation, un index figure à la fin de chaque section.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Table des matières

Aperçu de la Commission et du Ministère	1-1
Programme d'emploi et d'assurance	2-1
Programme d'immigration	3-1
Programme de la gestion générale et des services	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Rôles et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada (EIC) est constitué de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui ont été institués en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration adoptée en 1977.

Le rôle général d'EIC consiste à élaborer, coordoner et administrer les politiques et programmes fédéraux relatifs aux exigences du marché du travail au Canada et à celles de l'immigration en collaboration avec d'autres ministères et le secteur privé.

Les objectifs principaux des politiques et des initiatives d'EIC visent à :

- améliorer le fonctionnement du marché du travail;
- fournir une protection temporaire du revenu pour les chômeurs;
- accroître la stabilité du marché du travail et de l'économie;
- améliorer les compétences des Canadiens;
- favoriser l'équité à l'embauchage;
- administrer l'admission, l'établissement et le contrôle des personnes qui désirent demeurer ou entrer au Canada; et
- effectuer d'autres fonctions comme l'administration des numéros d'assurance-sociale.

L'intervention d'EIC sur le marché du travail et en immigration repose sur les fondements législatifs suivants :

- la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage;
- le Règlement sur le service national de placement;
- la Loi nationale sur la formation et le Règlement sur le programme national de formation;
- la Loi et le Règlement sur l'immigration;
- la Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi; et
- les règlements établis aux termes des lois de crédits.

Il existe aussi des programmes et des services autorisés en vertu des lois de crédits votées chaque année.

Organisation et programmes

À l'instar du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (voir tableau 1, page 1-5), la Commission et le Ministère rendent compte de leurs activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Par ailleurs, un ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, nommé en 1988, est responsable de l'application de la Loi sur l'Équité en matière d'emploi, incluant le programme de contrats fédéraux, de la gestion du Régime d'assurance-chômage, incluant les mesures selon l'article 26 (voir la note 2, tableau 6, page 2-24); de l'immigration dans les régions du Québec et de l'Atlantique (à l'exception des cas de réfugiés) et des projets réalisés dans le cadre de la Planification de l'emploi au Québec. Un ministre d'État à la Jeunesse a été nommé en 1986 pour coordonner les initiatives gouvernementales concernant les jeunes.

La CEIC est dirigée par un président, un vice-président et deux commissaires, un commissaire représentant les employeurs et l'autre, les travailleurs. Le commissaire représentant les travailleurs est nommé à la suite de consultations avec des associations de travailleurs et le commissaire représentant les employeurs est nommé à la suite de consultations avec des associations d'employeurs.

Le président de la CEIC est également le sous-ministre d'Emploi et Immigration Canada. Le vice-président de la Commission est aussi le sous-ministre délégué d'EIC.

Les programmes mis en oeuvre par EIC sont le Programme d'emploi et d'assurance, le Programme d'immigration et le Programme de la gestion générale et des services. Ces programmes sont gérés par les directions générales au sein de la Commission et du Ministère.

Programme d'emploi et d'assurance : Le Programme d'emploi et d'assurance vise les principaux objectifs suivants : préparer une main-d'oeuvre dotée des compétences nécessaires à l'échelle nationale; favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions; donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi. Ce programme, le plus vaste de la Commission et du Ministère, comprend quatre activités :

- programmes de mise en valeur des ressources humaines (Planification de l'emploi);
- Service national de placement;
- Assurance-chômage; et
- Gestion des Centres d'emploi du Canada et services conjoints.

Le Programme d'emploi et d'assurance est offert par l'intermédiaire d'un réseau de Centres d'emploi du Canada (CEC) et de points de services connexes. Les activités du Programme sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chacune des provinces, dirigé par un directeur exécutif ou un directeur général de région, et par les directeurs exécutifs, Emploi et Assurance, à l'Administration centrale. Le plan de dépenses de 1990-1991 concernant ce programme est présenté au tableau 2, page 1-7. Le tableau 5, page 2-17 fournit plus de précisions sur l'affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités.

Programme d'immigration : Les responsabilités de la Commission et du Ministère en ce qui concerne ce Programme consistent à établir les niveaux d'immigration, à accorder aux visiteurs l'autorisation de séjour au Canada, à octroyer le statut de résident permanent et celui de réfugié et à aider les résidents permanents et les réfugiés à s'établir au Canada. Il incombe en outre à la Commission et au Ministère d'empêcher l'entrée de personnes qui peuvent poser une menace à la santé et à la sécurité des Canadiens. Ce programme comprend quatre activités :

- Gestion et élaboration de la politique;
- Opérations du Programme;
- Arbitrage; et
- Établissement.

Ces activités sont dirigées à l'Administration centrale par les directeurs exécutifs de la politique de l'immigration et des opérations d'immigration, du Directeur général de l'arbitrage, et par les dix directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région. Le plan de dépenses de 1990-1991 est présenté au tableau 2, page 1-7. Le tableau 4, page 3-12 présente plus de précisions concernant l'affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités.

Programme de la gestion générale et des services : Les responsabilités de la Commission et du Ministère en ce qui concernent ce Programme, consistent à assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes et à fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif. Ce Programme comprend trois activités :

- Gestion générale et administration;
- Systèmes et procédures; et
- Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Le plan de dépenses de 1990-1991 est présenté au tableau 2, page 1-7. Le tableau 4, page 4-12 présente plus de précisions concernant l'affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités.

Tableau 1 : Organigramme

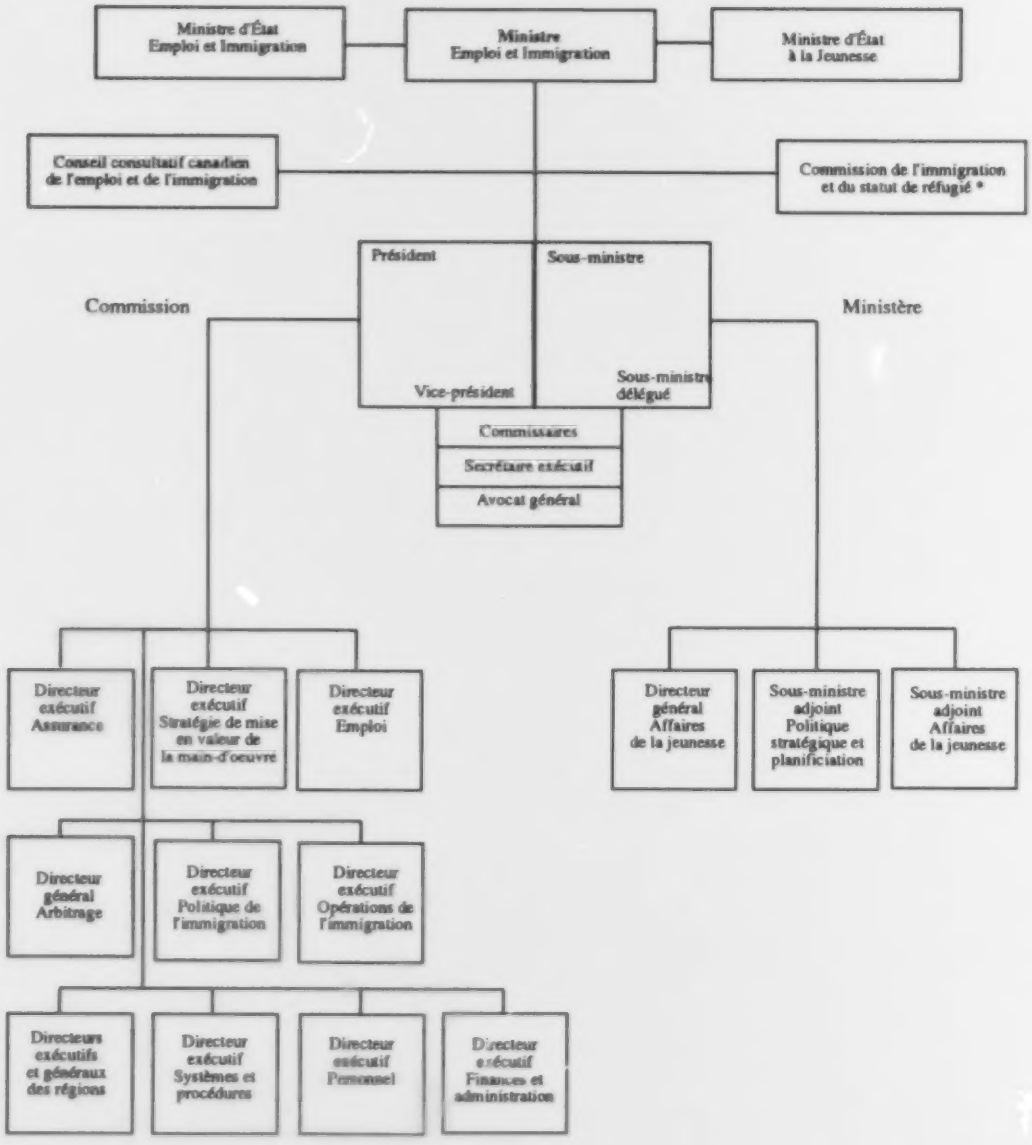

* La Commission de l'immigration et du statut de réfugié rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration mais, à titre d'organisme distinct, il présente son propre plan de dépenses.

Priorités

Les priorités de la Commission et du Ministère, à court et à moyen termes, sont fixées en fonction de deux défis principaux :

- veiller à ce que la main-d'oeuvre canadienne soit compétente et capable de s'adapter aux changements économiques et de favoriser la compétitivité des entreprises et la croissance économique; et
- veiller à ce que le Programme d'immigration réponde à des besoins sociaux, culturels, démographiques et économiques tout en respectant les engagements internationaux du Canada et ses traditions humanitaires.

Deux priorités découlent de ces défis. La première est de fournir une base solide à la proposition de Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), lorsque approuvée, et de l'intégrer d'une manière conforme à la Philosophie de gestion de la Commission et du Ministère. La SMMO est l'initiative la plus ambitieuse de la Commission et du Ministère dans le domaine de l'emploi et de l'assurance-chômage depuis 10 ans.

La SMMO vise quatre objectifs :

- obtenir du secteur privé qu'il joue un plus grand rôle dans la formation des travailleurs et veiller à ce que la formation s'harmonise avec les besoins actuels du marché du travail;
- réaffecter les ressources du Régime d'assurance-chômage de façon à ce qu'une plus grande proportion des ressources servent à financer des activités dynamiques de formation et le réemploi des chômeurs;
- se conformer à la Charte canadienne des droits et libertés en modifiant les prestations d'assurance-chômage afin de mieux répondre aux besoins des parents qui exercent un emploi et des travailleurs de plus de 65 ans; et
- réduire les facteurs de désincitation que comporte le Régime d'assurance-chômage.

La deuxième priorité touche le Programme d'immigration. À court terme, il est nécessaire de veiller à ce que le Programme d'immigration soit exécuté selon les règles ainsi que de façon impartiale et efficace et de gérer le mouvement des réfugiés qui désirent s'établir au Canada. Les priorités à long terme dépendront de l'évaluation des répercussions économiques et sociales de l'immigration et d'un plan à moyen terme pour la période de 1991-1995.

Plan de dépenses

La Commission et le Ministère prévoient que leurs dépenses nettes totaliseront 5.2 milliards de dollars en 1990-1991. Les postes législatifs, comme les contributions de l'État au Compte d'assurance-chômage (2.9 milliards de dollars) et les contributions de l'État au titre du programme des prestations versées au pêcheurs (0.3 milliards de dollars), représenteront respectivement 46 et 4% du total de 6.3 milliards de dollars de dépenses brutes de la Commission et du Ministère. Un sommaire du plan de dépenses est présenté au tableau 2.

Tableau 2 : Plan de dépenses par programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Différence $	Différence %	Détails à la page
Budgétaire					
Programme d'emploi et d'assurance	**5,597,211**	5,525,509	71,702	1.3	2-1
Programme d'immigration	**282,298**	265,145	17,153	6.5	3-1
Programme de la gestion générale et des services	**383,964**	329,877	54,087	16.4	4-1
Dépenses brutes	**6,263,473**	6,120,531	142,942	2.3	
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	**1,095,749**	1,004,494	91,255	9.1	
Dépenses nettes	**5,167,724**	5,116,037	51,687	1.0	

* Selon les articles 49 et 117 de la Loi sur l'assurance-chômage, les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de la Commission et du Ministère liés à l'exécution de cette loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-14.

Programme d'emploi et d'assurance

Plan de dépenses 1990-1991

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 2-4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 2-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 2-7
B. Sommaires financiers 2-12
C. Données de base
   1. Introduction 2-14
   2. Mandat 2-14
   3. Objectif 2-15
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-15
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 2-17

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines 2-22
B. Service national de placement 2-34
C. Assurance-chômage 2-47
D. Gestion des CEC et services conjoints 2-57

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 2-60
   2. Besoins en personnel 2-61
   3. Paiements de transfert 2-63
   4. Coût net du Programme 2-65
   5. Recettes 2-65
B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 2-66
C. Compte des rentes sur l'État
   1. États financiers 2-67
   2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1989 2-68

Index 2-70

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Programme d'emploi et d'assurance		
5	Dépenses de fonctionnement	**83,444**	79,726
10	Subventions et contributions	**1,461,031**	1,479,199
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	**35**	35
(L)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**2,889,000**	2,661,000
(L)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	**284,000**	286,000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**95,559**	93,146
	Total du Programme	**4,813,069**	4,599,106

Crédits - Libellé et montants

Crédits (en dollars)		Budget principal 1990-1991
	Programme d'emploi et d'assurance	
5	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	**83,444,000**
10	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre, pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité.	**1,461,031,000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991							Budget principal 1989-1990
		Budgétaire 1						
	Années-personnes autorisées 2	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins recettes à valoir sur le crédit	Total	
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,962	132,396	153	1,853,945	1,986,494	1,269	**1,985,225**	1,993,545
Service national de placement	4,769	261,496	211	12,086	273,793	244,536	**29,257**	25,008
Assurance-chômage 3	8,791	3,307,742	14,305	284,000	3,606,047	427,473	**3,178,574**	2,952,695
Gestion des CEC et services conjoints	2,233	135,529	348	-	135,877	110,864	**25,013**	25,858
Moins:								
Prestations payées en vertu des articles suivants de la Loi sur l'assurance-chômage (L.R.C. 1970-71-72, c. 48, art 1):								
Les articles 24, 25 et 26 relatifs à l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines				-405,000	-405,000		**-405,000**	-398,000
	17,755	3,837,163	15,017	1,745,031	5,597,211	784,142	**4,813,069**	4,599,106
Années-personnes autorisées en 1989-1990	18,060							

1. Un crédit en capital n'est pas requis étant donné que les ressources seront entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage.
2. Voir tableau 31, page 2-62, pour plus d'information sur les années-personnes.
3. Comprend la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, soit 2,889 millions de dollars, et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, soit 284 millions de dollars.

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'emploi et d'assurance			
10	Dépenses de fonctionnement	58,326,000	84,713,856	**64,724,897**
15	Subventions et contributions	1,475,389,000	1,635,930,759	**1,506,499,232**
(L)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,410,000,000	2,416,248,926	**2,416,248,926**
(L)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	246,000,000	240,356,439	**240,356,439**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	90,241,000	93,288,996	**93,288,996**
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	8,662	**8,662**
Total du Programme - Budgétaire		4,279,956,000	4,470,547,638	**4,321,127,152**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

Le Programme d'emploi et d'assurance est le plus vaste programme de la Commission et du Ministère et il constitue un élément majeur des activités du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement économique et social. Il englobe principalement les activités Programmes de mise en valeur des ressources humaines, aussi connus sous le nom de Planification de l'emploi (PE), le Service national de placement et l'Assurance-chômage. Une quatrième activité, la Gestion des CEC et services conjoints, dont le rendement est examiné dans la section II, est d'un caractère essentiellement administratif.

Deux événements de 1989-1990 auront des répercussions sur le Programme : l'annonce de la **Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO)** et l'élaboration d'un **nouveau mandat** pour le programme des Services national de placement. La mise en oeuvre de la SMMO dépend en partie de l'adoption du projet de loi C-21 (voir pages 2-18, 2-19, 2-20 et 2-21); quant au nouveau mandat, il a déjà des répercussions sur l'élaboration de politiques et de programmes.

Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre : Les mesures proposées dans le cadre de la SMMO augmentent le nombre d'interventions déjà existantes et bien établies en matière d'emploi et dans le cadre de la Planification de l'emploi (PE). La SMMO réoriente les programmes et les services en vue d'aider les collectivités, les employeurs et les travailleurs à profiter des nouvelles possibilités permettant d'augmenter l'emploi et d'accroître la prospérité grâce à des nouveaux programmes et des mesures additionnelles pour les personnes éligibles à l'assurance-chômage. La SMMO sera mise en oeuvre suite à de vastes consultations avec le secteur privé portant sur la nature et le contenu des programmes et des services proposés ainsi que sur les moyens d'exécution. Les rapports de ces consultations devront être présentés au Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en mars 1990.

Une fois mises en oeuvre, les mesures de la SMMO auront les répercussions suivantes:

- à court terme, réduire la durée de la période de prestations en permettant, plus rapidement, le réemploi des prestataires d'assurance-chômage;
- à long terme, réduire le nombre de demandes renouvelées en stabilisant l'emploi par un meilleur jumelage des qualifications et des intérêts des travailleurs d'une part et des offres d'emplois de l'autre;
- augmenter l'employabilité des prestataires d'assurance-chômage en général;
- augmenter l'aide à l'adaptation fournie aux entreprises et aux travailleurs qui sont aux prises avec des changements technologiques et l'évolution du marché;
- améliorer la planification des ressources humaines dans le secteur privé;
- accroître le développement communautaire; et
- augmenter le rôle du secteur privé dans la formation de sa main-d'oeuvre.

Nouveau mandat : Le nouveau mandat résulte d'une décision du gouvernement de réorienter le Service national de placement en vue de fournir une aide spéciale aux prestataires d'assurance-chômage au début de leur période de prestations et de la volonté gouvernementale d'aider les employeurs dans la planification, la gestion et le développement des compétences de leur main-d'oeuvre. En 1990-1991, des liens plus solides s'établiront

entre les deux composantes de l'organisme au niveau de l'élaboration de programmes ainsi qu'au niveau de l'exécution. Pour tenir compte du nouveau mandat et de la SMMO, il faudra rédiger un autre Cadre du plan opérationnel (CPO) pour ce qui concerne les Programmes de mise en valeur des ressources humaines (soit la PE) et le Service national de placement. Il est prévu que les modifications du CPO seront terminées au début de 1990-1991 et complètement mises en oeuvre en 1991-1992.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines (la PE)

La Planification de l'emploi (PE) aide les Canadiens à accroître leurs compétences professionnelles au moyen de la formation et de l'expérience en milieu de travail et favorise les initiatives communautaires et le développement local. Les points saillants des plans pour 1990-1991 et les réalisations récentes sont énoncés ci-après. Une analyse plus détaillée de l'activité est offerte à la section II.

Pour 1990-1991, les priorités engloberont :

- la mise en oeuvre de la SMMO, sous réserve
  - des résultats des consultations du secteur privé;
  - des négotiations d'accords parallèles avec les provinces; et
  - de l'adoption du projet de loi C-21 pour les initiatives directement liées au projet de loi, soit quant au financement soit aux changements des règlements de l'assurance-chômage, tel que la formation des débutants;
- l'amélioration des programmes existants.

Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre : La mise à l'essai et l'exécution d'activités nouvelles ou améliorées, y compris les projets Développement des collectivités (voir page 2-27). Les mesures prévues coincident avec les recommandations du Groupe d'étude sur la productivité du marché du travail au Canada; celles-ci seront mises en place provisoirement en attendant les résultats des consultations.

Amélioration de programmes existants : Ces mesures visant à améliorer les programmes existants de la PE seront menées parallèlement aux mesures relatives à la SMMO, mais de façon indépendante. Elles comprennent :

Option Aide à l'emploi : Cette option de la PE, conçue en 1989-1990, vise à garantir des services de counselling d'emploi, des séances de formation portant sur les méthodes de recherche d'emploi, des clubs de placement, etc. là où les ressources internes des CEC sont insuffisantes pour satisfaire aux demandes (voir page 2-28).

Option Emploi continu : Un plus grand nombre de travailleurs âgés pourront participer à cette option de la PE modifiée en 1989-1990 (voir page 2-27).

Par suite de l'annonce de la SMMO en avril 1989, les mesures suivantes, prévues pour 1989-90, ont été reportées jusqu'en 1990-1991.

Nouvelles options : La mesure visant les travailleurs âgés dont la mise en oeuvre était planifiée pour le milieu de l'année 1989-1990.

Formation du personnel : Le programme visant la formation du personnel a été reporté afin qu'on puisse le modifier par suite de la mise en oeuvre de la SMMO et des consultations du secteur privé.

Voici les faits saillants des Programmes de mise en valeur des ressources humaines en 1988-1989 :

Services aux clients : Le PE fait partie intégrante des services offerts par les CEC. Les clients de la Commission et du Ministère peuvent maintenant recevoir des renseignements relatifs à la plupart des programmes de la PE dans le CEC de leur localité et peuvent aussi y faire leur demande de participation.

Système d'accès en direct de la PE : L'étape 1 est maintenant terminée dans toutes les régions. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique se sont joints au réseau en 1989-1990 (voir page 2-28).

Études de suivi : Un système de soutien a été mis en oeuvre dans tous les bureaux régionaux. Il fournit des renseignements sur les participants à la PE à des fins d'analyses et de prises de décisions à tous les niveaux du bureau régional et au niveau des clients et des accords (voir page 2-30).

Accords fédéraux-provinciaux : 1988-1989 marquait la troisième année d'application des accords négociés et conclus avec toutes les provinces et les territoires du Nord-Ouest afin d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires d'aide sociale (voir page 2-29).

Service national de placement

Le Service national de placement appuie le fonctionnement du marché du travail canadien en permettant de recueillir et d'utiliser des renseignements sur le marché du travail, de fournir des services de placement et de venir en aide aux particuliers, aux collectivités et aux industries pour faciliter leur adaptation aux nouvelles conditions du marché du travail.

Pour 1990-1991, les priorités seront les suivantes :

- la mise en oeuvre de la SMMO, sous réserve
  - de l'adoption du projet de loi C-21 pour les initiatives directement liées au projet de loi; et
  - des résultats des consultations du secteur privé;
- la restructuration du service conformément au nouveau mandat.

Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre : Des activités relatives au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et une stratégie globale à l'égard des services aux employeurs découleront de la SMMO (voir page 2-37).

Nouveau mandat : En 1990-1991, les priorités seront les suivantes :

Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage (SRPAC): Une entreprise majeure et conjointe d'Assurance et d'Emploi visant le réemploi rapide des prestataires d'assurance-chômage par des mesures s'appliquant à court terme; une plus grande stabilité de l'emploi grâce à des mesures mises en oeuvre à long terme; une employabilité accrue des prestataires d'assurance-chômage en général (voir page 2-37).

Information sur le marché du travail : Une fonction existante qui sera renforcée et élargie en ce qui concerne les ressources qui y sont attribuées et le soutien informatisé (voir page 2-38).

Équité en matière d'emploi : La mise en oeuvre d'une stratégie globale de consultation des intervenants dans le cadre de la révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi afin d'obtenir une évaluation de l'impact et de l'efficacité de la Loi (voir page 2-38).

Par suite de l'annonce de la SMMO et des révisions du mandat d'Emploi et d'Assurance, des modifications ont été apportées aux plans de 1989-1990, dont les suivantes :

Redistribution des ressources : Principalement en provenance de la sous-activité Placement, afin de permettre la mise à l'essai, sur une grande échelle, de nouvelles méthodes à utiliser dans le cadre de la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage.

Systèmes automatisés : L'élargissement du Système national des services d'emploi (SNSE) phase I et la mise en oeuvre du SNSE phase II ont été reportés jusqu'en 1990-1991. Le SNSE est actuellement disponible dans huit des dix régions lesquelles représentent environ 70% du volume de travail. Le SNSE est un répertoire informatisé de travailleur et d'offres d'emplois (phase I) et de dossiers de travailleurs (phase II).

Indicateurs de rendement : L'élaboration et la mise à l'essai d'indicateurs de rendement pour la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage a eu pour effet de reporter l'élaboration de mesures de rendement de la qualité des services jusqu'en 1990-1991.

Au nombre des réalisations de 1988-1989, on compte :

Équité en matière d'emploi : Le premier Rapport annuel requis par la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été présenté au Parlement le 22 décembre 1988. Ce rapport a servi de fondement à l'analyse des résultats qui ont démontré que divers groupes d'employés n'étaient pas adéquatement présentés (voir page 2-39).

Indicateurs de rendement : Des indicateurs ont été élaborés, en 1989-1990, en vue de mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'exécution du placement et des services d'aide à l'adaptation aux employeurs et aux travailleurs. Les résultats seront examinés pour déterminer si des indicateurs nationaux pourraient être établis. On a communiqué avec les associations d'employeurs et d'employés aux niveaux régional et national, pour obtenir aide et orientation quant à la mise en place de l'équité en matière d'emploi et au compte rendu des résultats (voir pages 2-40 et 2-41).

Counselling d'emploi : Des lignes directrices ont été élaborées concernant la gestion du counselling, l'élaboration et l'exécution de séances destinées à des groupes, y compris les séances d'information. À l'échelle nationale, 590 conseillers ont participé à la formation de base.

Services aux employeurs : On a mis en application les lignes directrices relatives aux méthodes de mise en valeur des services. À l'échelle nationale, 460 conseillers ont participé à la formation de base.

Système national des services d'emploi (SNSE): Les essais de la phase II du SNSE ont pris fin dans la région de l'Atlantique.

Suivi des services d'emploi : Des systèmes de soutien informatisé aux fins des enquêtes auprès des employeurs ont été conçus et mis à l'épreuve et sont maintenant utilisables dans tous les CEC.

Assurance-chômage

L'activité Assurance-chômage vise à favoriser la croissance économique et la capacité d'adaptation de l'économie sans imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes ou aux régions, et ce, grâce au versement d'une aide financière temporaire aux travailleurs admissibles.

En 1990-1991, l'objectif est de mettre en oeuvre la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage. On trouvera des précisions à ce sujet aux pages 2-37 et 2-52.

Le tableau 1 récapitule les grandes activités opérationnelles et les indicateurs de rendement importants. Il fournit en outre des détails sur les résultats obtenus en 1988-1989 et, le cas échéant, sur les objectifs pour 1990-1991.

Tableau 1 : Points saillants des objectifs de l'Assurance-chômage et réalisations récentes

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Demandes initiales et demandes renouvelées traitées	**3,325,000**	3,241,393	3,230,078	3,228,092
Mandats de prestations émis	**28,774,000**	29,553,000	29,600,896	30,133,000
Cartes d'assurance sociale délivrées	**1,000,000**	1,000,000	919,675	815,444
Contrats de rentes de l'État administrés	**179,500**	187,250	195,179	203,309
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées	**43,200**	42,200	41,282	39,041
Affaires examinées en appel dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis d'appel	**90%**	90%	86.2%	86%
Mandats émis par année-personne productive	**39,886**	40,406	41,423	40,333
Demandes traitées par année-personne productive	**1,060**	1,038	1,061	1,022
Enquêtes complétées par année-personne productive	**1,437**	1,416	1,410	1,388

B. Sommaires financiers

Tableau 2 : Besoins financiers par activité [1]

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991			Prévu 1989-1990			Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,581,494	1,269	**1,580,225**	1,756,741	1,962	1,754,779	1,591,043	1,644,604
Service national de placement	273,793	244,536	**29,257**	277,748	236,473	41,275	44,490	20,762
Assurance-chômage 2	3,606,047	427,473	**3,178,574**	3,360,343	407,648	2,952,695	2,660,872	2,676,650
Gestion des CEC et services conjoints	135,877	110,864	**25,013**	130,677	104,819	25,858	26,897	25,684
	5,597,211	784,142	**4,813,069**	5,525,509	750,902	4,774,607	4,323,302	4,367,700
Années-personnes 3								
Contrôlées par CT	17,755	-	**17,755**	18,440	-	18,440	18,437	18,773
Autres	-	-	-	523	-	523	565	578
	17,755	-	**17,775**	18,963	-	18,963	19,002	19,351

1. Les montants ont été redressés pour les années antérieures afin de tenir compte du transfert, en 1989-1990, des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État, du Programme de la gestion générale et des services à l'activité Assurance-chômage, et pour tenir compte du transfert de l'activité Examen et Certification des NAS, de la gestion des CEC et services conjoints à l'activité Assurance-chômage (voir tableau 35, page 2-66).
2. Comprend la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage ainsi que la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.
3. Voir tableau 31, page 2-62, pour plus d'information sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991 : Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de 38.5 millions de dollars, soit 1% supérieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990. L'augmentation est surtout attribuable à la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage. De plus amples renseignements sont fournis par activité, à la section II, aux pages 2-26, 2-36, 2-49 et 2-58.

Explication des prévisions pour 1989-1990 : Les dépenses prévues pour 1989-1990 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1989) sont de 176 millions de dollars, soit 4% supérieures au Budget des dépenses principal de 1989-1990, qui est de 4,599 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources provenant du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes Défi. Pour plus de précisions, voir pages 2-26 et 2-36.

Tableau 3 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989 1						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,592,968	1,925	1,591,043	1,585,714	2,700	1,583,014	**8,029**
Service national de placement	252,040	207,550	44,490	250,576	233,663	16,913	**27,577**
Assurance-chômage	3,053,773	392,901	2,660,872	3,061,650	399,433	2,662,217	**(1,345)**
Gestion des CEC et services conjoints	146,101	119,204	26,897	122,532	101,630	20,902	**5,995**
	5,044,882	721,580	4,323,302	5,020,472	737,426	4,283,046	**40,256**
Années-personnes 2							
Contrôlées par CT	18,437	-	18,437	18,342	-	18,342	**95**
Autres	565	-	565	-	-	-	**565**
	19,002	-	19,002	18,342	-	18,342	**660**

1. Les montants ont été redressés afin de tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État, du Programme de la gestion générale et des services à l'activité Assurance-chômage, et pour tenir compte du transfert de l'activité Examen et Certification des NAS, de la Gestion des CEC et services conjoints à l'activité Assurance-chômage (voir tableau 35, page 2-66).
2. Voir tableau 31, page 2-62, pour plus d'information sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes en 1988-1989 sont de 40 millions de dollars, soit 1% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 660 années-personnes supplémentaires). Cette différence est surtout attribuable aux ressources provenant du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes Défi. Pour plus de précisions, voir pages 2-27, 2-36, 2-50 et 2-58.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance joue un rôle majeur dans les activités du gouvernement en matière de développement social et économique.

Pour atteindre leurs objectifs, les responsables d'Emploi et d'Assurance doivent travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, à tous les niveaux, ainsi qu'avec des particuliers et des organismes du secteur privé.

- Agriculture Canada qui assure le financement du Programme canadien de réorientation des agriculteurs mis en oeuvre par les Centres d'emploi du Canada;
- le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ainsi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement au financement et à l'exécution de programmes qui favorisent l'autonomie des autochtones (Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones);
- le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien lorsqu'il y a chevauchement de services offerts aux autochtones;
- les Conseils consultatifs locaux qui offrent des tribunes aux dirigeants des collectivités et aux représentants du gouvernement pour échanger des vues sur les questions économiques de niveau local;
- des organismes régionaux de développement économique, comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- des Comités locaux d'emploi agricole qui travaillent en collaboration avec les Services d'emploi agricole et qui ont recours à des entrepreneurs du secteur privé pour offrir des services d'emploi spécialisés au secteur agricole;
- le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui évalue l'efficience à long terme de projets provinciaux qui ont des répercussions sur les bénéficiaires d'aide sociale;
- Revenu Canada qui perçoit les cotisations d'assurance-chômage au nom de la Commission et du Ministère et qui détermine si un emploi est assurable aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage;
- Travail Canada, car la Commission et le Ministère administrent les demandes de prestations d'adaptation pour les travailleurs;
- Pêches et Océans Canada, lorsque des consultations ont lieu relativement aux prestations versées aux pêcheurs; et
- d'autres ministères auxquels la Commission et le Ministère fournissent un soutien opérationnel en administrant le registre des numéros d'assurance sociale.

2. Mandat

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emploi, les prestations de travail partagé et les allocations de formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement s'y rapportant (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes), du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

En outre, le Compte des rentes sur l'État a été établi le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C. ch. G6, et modifié par la suite en vertu de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, SC 1974-1975-1976, ch. 83.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs socio-économiques nationaux et viser à :

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions; et
- donner à chacun les mêmes chances de faire valoir ses compétences sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de service connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services d'emploi sont également offerts aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, au moyen de contrats passés avec des organismes communautaires dans le cadre de projets Extension partout au Canada. Dans les régions agricoles, les bureaux des services de main-d'oeuvre agricoles ainsi que les bureaux auxiliaires offrent des services d'emploi spécialisés. Ces activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'Administration centrale. Il revient essentiellement aux CEC de cerner et de régler les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale et de fournir des données qui sont utilisées en vue de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs :

- fournir des renseignements sur le marché du travail comme les taux de rémunération par profession, les ressources en main-d'oeuvre et les conditions de travail; venir en aide pour recruter des travailleurs et pour régler des problèmes relatifs au perfectionnement des ressources humaines en accordant un soutien financier à la formation des employés (participation à la PE); renseigner sur les programmes et les services de la Commission et du Ministère, y compris les droits et les obligations des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs :

- faire des présentations aux employeurs ainsi que fournir des renseignements sur les emplois et le marché du travail; favoriser l'accès aux programmes d'emploi comme les programmes de la Planification de l'emploi; offrir des services de counselling d'emploi et administrer des tests d'aptitudes et d'intérêts; offrir des services de diagnostic; effectuer la sélection et la présentation des clients aux fins de la formation et du soutien du revenu; répondre aux demandes de renseignements et fournir de l'information aux travailleurs concernant l'Assurance-chômage; traiter les demandes de prestations et les décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

Structure des activités : Le programme comprend quatre activités auxquelles viennent se greffer un certain nombre de sous-activités indiquées au tableau 4. Pour plus de précisions concernant les sous-activités, voir la section II.

Tableau 4 : Structure par activité

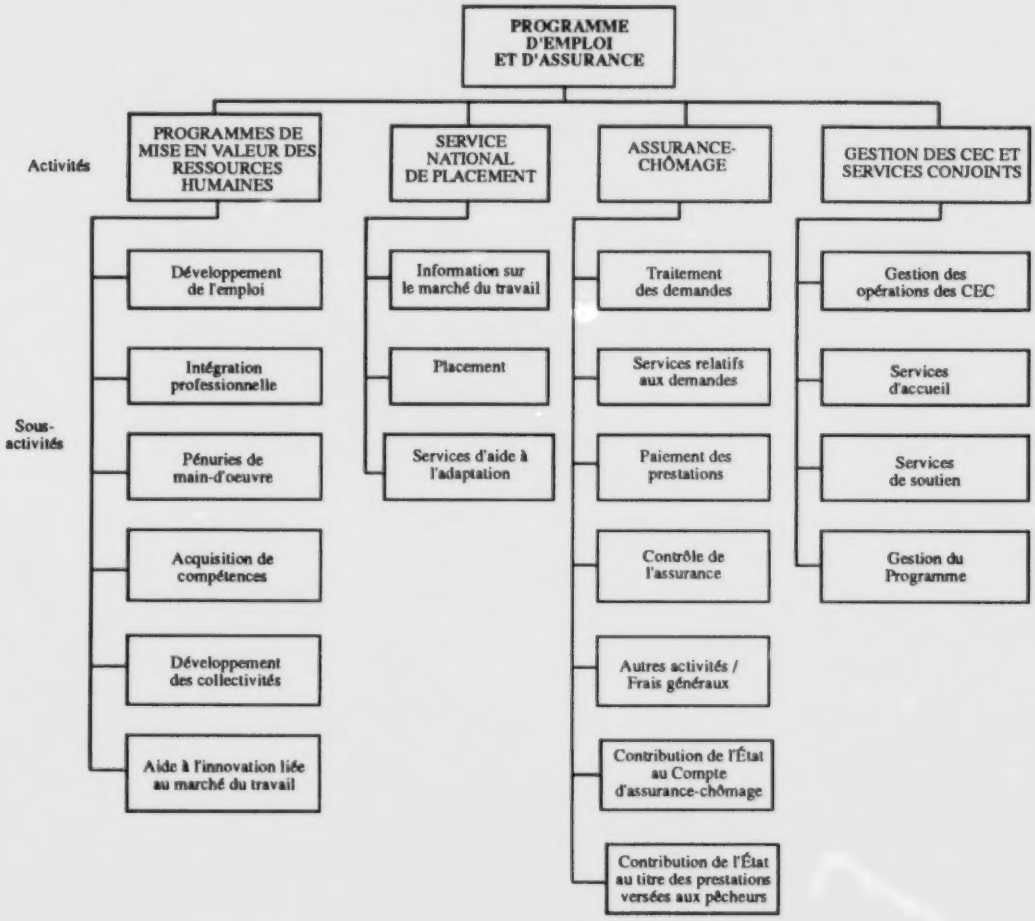

Organisation : Il incombe à l'Administration centrale d'élaborer les politiques sur le plan opérationnel ou du programme, d'établir un plan national et de veiller à la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Deux directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les dix bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux. Le tableau 5 fait état de la structure organisationnelle ainsi que de ses activités et des ressources requises en 1990-1991.

Tableau 5 : Affectation des ressources brutes en 1990-1991 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

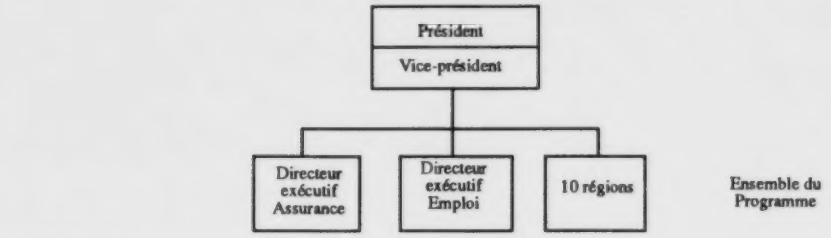

ACTIVITÉS	Directeur exécutif Assurance	Directeur exécutif Emploi	10 régions	Ensemble du Programme
Programmes de mise en valeur des ressources humaines 1,962 A-P		86,000	1,495,494	1,581,494
Service national de placement 4,769 A-P		20,000	253,793	273,793
Assurance-chômage 8,791 A-P	53,510 3,173,000		379,537	433,047 3,173,000 [1]
Gestion des CEC et services conjoints 2,233 A-P			135,877 [2]	135,877
	3,226,510	106,000 [3]	2,264,701	5,597,211

1. Représente les contributions de l'État au Compte d'assurance-chômage (2,889 millions de dollars) et au titre des prestations versées aux pêcheurs (284 millions de dollars). Ces contributions sont des postes législatifs.
2. Comprend environ 10 millions de dollars destinés à l'Administration centrale.
3. Information inscrite pour comparaison seulement. Données réelles non disponibles.

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

La concurrence, les changements technologiques et les demandes du marché auront des répercussions sur un nombre croissant de travailleurs canadiens au cours des années 90 et au delà. Nos concurrents augmentent leur productivité à l'aide de la technologie, de l'innovation et de la formation de leur main-d'oeuvre. Actuellement, le développement de la technologie modifie les besoins relatifs en compétences pour la plupart des professions. Les genres d'emplois exercés changeront aussi et nous verrons une demande plus considérable de travailleurs spécialisés. Par conséquent, il y aura un besoin de gens capables de prolonger leur apprentissage pendant toute leur vie de travailleurs en vue de se recycler et d'élargir leur champ de compétences.

Les personnes possédant très peu de compétences et de scolarité sont les plus touchées par l'évolution du marché du travail et des professions. Dans bon nombre d'entreprises, on s'inquiète du peu d'aptitudes que possèdent les diplômés de l'école secondaire et du taux d'abandon scolaire qui est d'environ 30%.

Le manque de formation fournie par les entreprises canadiennes est une autre cause de l'insuffisance des qualifications. Environ 25% des entreprises, de grosses compagnies pour la plupart, offrent une formation structurée. Même si les petites entreprises dispensent énormément de formation non officielle, le secteur est souvent défavorisé en raison du manque de ressources financières et de la rotation du personnel.

De nombreuses régions au pays ressentent des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, amplifiées par des facteurs démographiques, plus particulièrement le petit nombre de jeunes qui s'intègrent au marché du travail. Pour utiliser plus de travailleurs disponibles, il est nécessaire de diminuer les obstacles à l'emploi rencontrés par des groupes qui, traditionnellement, ont joué un rôle marginal dans l'économie ou se sont heurtés à la discrimination dans l'emploi.

Les travailleurs âgés qui perdent leur emploi éprouvent également des difficultés à s'adapter aux modifications du marché du travail; il est donc nécessaire d'élaborer des programmes qui répondent à leurs besoins, à leurs intérêts et à leur potentiel.

La planification de la main-d'oeuvre effectuée par le gouvernement ne fait pas bonne figure à l'échelle internationale. Un certain nombre de nos concurrents importants affectent une plus grande partie de ressources dont ils disposent à la formation et au recyclage de leur main-d'oeuvre. L'objectif principal des programmes du Canada en matière de main-d'oeuvre est de fournir un revenu d'appoint temporaire aux personnes sans travail. Seulement 2% du montant des prestations d'assurance-chômage sont consacrés à la formation.

Le Régime d'assurance-chômage comporte aussi des lacunes. Des études ont révélé que les normes d'admissibilité, qui sont les moins strictes parmi les grands pays industrialisés, et la longue période de prestations n'incitent pas les prestataires à chercher et à garder un emploi. En outre, le Régime ne tient pas compte des modifications importantes dans la composition de la population active. Par exemple, en raison d'une plus grande participation des femmes, plus de familles doivent relever le défi quotidien que représentent conjointement le travail et les responsabilités familiales.

Nouvelles politiques proposées

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) constitue la réponse d'Emploi et Immigration Canada aux défis relatifs à la main-d'oeuvre qui se présenteront dans les années 90. La mise en place de la SMMO est dépendante de l'approbation du projet de loi C-21. La SMMO vise quatre objectifs principaux :

- renforcer le rôle joué par le secteur privé dans la formation;
- élaborer des mesures visant à aider les sans-emploi;
- rendre le Régime d'assurance-chômage plus équitable - de nouvelles dispositions relatives aux prestations; et
- modifier la Loi sur l'assurance-chômage en vue de réduire les facteurs de désincitation.

Renforcement du rôle joué par le secteur privé dans la formation

La responsabilité de la formation professionnelle des personnes qui exercent un emploi incombe en premier lieu aux employeurs et aux travailleurs. Afin de stimuler cet engagement à l'excellence, un Conseil consultatif national sur le perfectionnement des compétences sera constitué. Cet organisme tiendra le gouvernement informé des besoins du secteur privé. Il a été tenu compte des recommandations du rapport récemment présenté par le Conseil consultatif sur l'adaptation pour déterminer comment le gouvernement pourrait inciter le secteur privé à jouer un plus grand rôle dans la formation. Les efforts viseront à :

- généraliser la planification des ressources humaines dans les différents secteurs, branches d'activité et groupes professionnels. Des fonds et une aide technique seront disponibles aux fins suivantes :

    - édifier des réseaux d'organisations (associations professionnelles, syndicats ou instituts de formation) partageant les mêmes préoccupations en matière de ressources humaines;
    - fournir une aide financière et technique pour l'analyse des problèmes relatifs aux ressources humaines qui confrontent les secteurs et les branches d'activité ou les entreprises, particulièrement les petites entreprises;
    - aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre de plans d'équité en matière d'emploi, comme l'exigent le Programme de contrats fédéraux et la Loi sur l'équité en matière d'emploi; et
    - fournir des fonds de lancement pour certaines initiatives résultant de ces plans, par exemple, en couvrant une partie des coûts en capital ou en équipement de centres nationaux de formation professionnelle;

- développer les compétences des débutants afin de résoudre les problèmes posés par les pénuries persistantes de travailleurs qualifiés dans certains métiers requérant un apprentissage, par les taux élevés d'abandon, par la lenteur des progrès en matière de normes et d'accréditation nationales, ainsi que par la faible représentation des femmes dans les programmes d'apprentissage. Un nouveau programme, d'importance majeure, sera mis sur pied en vue de la formation des débutants; il sera fondé sur les besoins cernés par les différentes branches d'activité et orienté vers les secteurs professionnels en expansion, tels que celui des services. En outre, le soutien accordé aux programmes d'alternance travail-études sera quadruplé, de manière à aider un plus grande nombre de jeunes à passer du monde des études à celui du travail;

- faire bénéficier du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie un plus grand nombre d'employés et d'entreprises faisant face à une importante expansion, à une fermeture ou à des changements technologiques; et

- accroître le financement du programme Développement des collectivités afin d'offrir des crédits à investir localement pour créer des emplois autonomes et des entreprises. Ce programme constitue un important mécanisme d'aide pour environ 200 collectivités rurales désignées dont la situation économique a été ébranlée par l'évolution du marché.

Initiatives visant à aider les sans-emploi

Le deuxième volet de la SMMO consistera en des mesures visant à aider les sans-emplois, à encourager les entreprises à participer davantage notamment par le parrainage, la formation et l'aide à l'adaptation au marché du travail, et à aider les travailleurs à trouver des emplois par le biais d'une réorientation considérable du Service national de placement. En outre, le projet de loi C-21 favorisera le recours au programme d'assurance-chômage aux fins suivantes:

- aider les travailleurs déplacés à se perfectionner et à se recycler; et

- appuyer les projets de travail autonome et de création d'entreprises ainsi que les efforts de mobilité. Les prestataires d'assurance-chômage qui présentent des plans d'entreprise viables seront autorisés à capitaliser leurs prestations d'assurance-chômage et à les utiliser pour couvrir partiellement leurs coûts initiaux. L'aide au déplacement offerte aux prestataires d'assurance-chômage qui souhaitent accroître leurs chances de réemploi sera accrue.

Nouvelles dispositions relatives aux prestations

En troisième lieu, des dispositions nouvelles sont proposées en matière de prestations afin de rendre l'assurance-chômage plus équitable. Il s'agit des dispositions concernant :

- les prestations de maternité et de maladie, les prestations parentales;
- les prestations dont pourront bénéficier les personnes de plus de 65 ans;
- des modifications techniques mineures et d'autres changements apportés à l'Assurance-chômage afin d'éliminer des restrictions injustes quant au versement de prestations durant des conflits de travail.

Les dispositions actuellement en vigueur en matière de prestations de maternité et de maladie ne permettent pas aux nouveaux parents de concilier de manière adéquate le travail et les responsabilités familiales, comme l'ont montré plusieurs situations récemment portées devant les tribunaux. Les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage accroîtront la durée pendant laquelle ces prestations pourront être versées et permettront de satisfaire aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'admissibilité au bénéfice des prestations d'assurance-chômage sera par ailleurs étendue à ceux qui continuent de travailler après 65 ans, de manière à respecter les dispositions de la Charte en matière d'égalité.

Accès aux prestations

Enfin, la SMMO comporte des propositions visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage de manière à restructurer l'accès aux prestations. Les changements en ce domaine consisteront :

- à prolonger la période minimale de travail requise pour être admissible aux prestations dans certaines régions;
- à réduire la durée maximale de la période de prestations;
- à accroître les périodes d'exclusion imposées à titre de pénalités (i.e., à ceux qui quittent volontairement leur emploi sans justification);
- à accroître les pénalités infligées à ceux qui obtiennent frauduleusement des prestations.

Ces changements répondent à des critiques fondamentales adressées au Régime d'assurance-chômage actuel; ils rendront celui-ci plus équitable et mieux adapté aux besoins des Canadiens. En outre, ils permettront à un plus grand nombre de personnes d'acquérir les compétences nécessaires pour améliorer leurs perspectives d'emploi et réaliser leurs aspirations professionnelles.

La mise en oeuvre des initiatives de la SMMO exige la participation des partenaires du gouvernement dans toutes les régions du Canada, qu'il s'agisse des syndicats, des milieux d'affaires, des gouvernements des provinces et des territoires, des enseignants, des établissements dc formation ou d'autres secteurs de la société. Après une période convenable consacrée à la consultation du public, aux commentaires et au débat, la mise en oeuvre des nouveaux programmes et l'entrée en vigueur du Régime d'assurance-chômage révisé devraient se faire au cours de 1990.

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Objectif

Les Programmes de mise en valeur des ressources humaines visent à accroître la compétitivité et l'employabilité des Canadiens, à élargir les possibilités d'emploi et à répondre aux besoins du marché du travail. Ces objectifs sont atteints en développant et en adaptant les compétences des ressources humaines au moyen d'un agencement de formation et d'expérience de travail, de la mobilisation des ressources de la collectivité et des mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail du Canada.

Description

L'objet fondamental des Programmes de mise en valeur des ressources humaines, plus connu sous le nom de Planification de l'emploi (PE), est d'assurer l'utilisation efficace des ressources du gouvernement fédéral en vue de fournir une aide à ceux qui en ont le plus besoin. La PE vise à répondre aux besoins d'un marché du travail en évolution rapide par l'entremise de six programmes importants, comportant chacun des objectifs et une clientèle distincte. Les cinq programmes suivants supposent des consultations entre les CEC, les employeurs et les autres représentants de la collectivité:

- **Développement de l'emploi.** Ce programme offre une formation pratique et théorique ainsi que la possibilité d'acquérir une expérience de travail aux chômeurs chroniques pour les aider à obtenir un emploi.
- **Intégration professionnelle.** Ce programme offre la possibilité d'acquérir une formation et une expérience de travail et d'obtenir des services de counselling aux jeunes éprouvant de la difficulté à intégrer la population active, aux femmes qui réintègrent le marché du travail et aux étudiants qui, par le travail d'été, se préparent à faire la transition des études au monde du travail.
- **Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.** Ce programme offre aux employeurs aux prises avec une pénurie de travailleurs qualifiés une aide à la formation ou une aide au déplacement de travailleurs compétents venant d'ailleurs.
- **Acquisition de compétences.** Ce programme s'addresse aux travailleurs dont les emplois sont menacés en raison de l'évolution de la technologie ou du marché du travail; il comprend notamment l'aide à la formation, l'aide au déplacement, l'aide à la création d'un fonds de fiducie pour la formation et l'aide au travail partagé.
- **Développement des collectivités.** Le programme vient en aide aux collectivités situées à l'extérieur des grands centres urbains qui en ont le plus besoin, en appuyant le développement des petites entreprises, en soutenant l'entreprenariat et en offrant une aide au déplacement.

Le sixième programme de la PE, **Aide à l'innovation sur le marché du travail** canadien, encourage les particuliers qui ont des idées nouvelles et novatrices visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail et il facilite la réalisation de ces idées en partageant le coût des projets pilotes et des projets de démonstration.

Sommaires financiers

L'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines représente environ 65% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1990-1991 (à l'exclusion des contributions de l'État) et 11% des années-personnes totales. Elle représente 14% des coûts en personnel, 14% des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 99% des subventions et contributions du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

En 1990-1991, les frais de personnel et les dépenses de fonctionnement représenteront 8% des dépenses brutes de l'activité, les subventions et les contributions 92%.

Le tableau 6, Sommaire des ressources de l'activité, fournit des renseignements sur les dépenses brutes, lesquelles se répartissent comme suit : dépenses de fonctionnement, dépenses engagées en vertu des articles 24, 25 et 26 de la Loi sur l'assurance-chômage (voir note 2 au bas du tableau 6) et fonds affectés aux programmes. Les dépenses nettes de l'activité correspondent à la soustraction des dépenses engagées en vertu des articles 24, 25 et 26 de la Loi sur l'assurance-chômage et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

Le tableau 7, Répartition par région des fonds affectés aux programmes, montre les sommes globales qui seront initialement affectées aux régions en 1990-1991.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991 1		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement	132,549	1,962	143,245	2,276	98,625	2,246	117,618	2,965
Dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26 de l'A.-c. 2	405,000		423,000		365,679		330,016	
Fonds affectés aux programmes								
Développement de l'emploi			474,112		480,693		666,100	
Intégration professionnelle			543,971		498,350		409,654	
Pénuries de main-d'oeuvre			254,439		246,338		232,516	
Acquisition de compétences			95,970		77,782		62,562	
Développement des collectivités			147,335		117,764		71,267	
Programme national d'aide à l'innovation			41,300		36,150		36,246	
Autres programmes 3			56,369		37,266		50,436	
Total des fond affectés aux programmes	1,448,945 4		1,613,496		1,494,343		1,528,781	
Total des dépenses brutes	1,986,494	1,962	2,179,741	2,276	1,958,647	2,246	1,976,415	2,965
Moins : dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26 de l'A.-c. 2	405,000		423,000		365,679		330,016	
	1,581,494	1,962	1,756,741	2,276	1,592,968	2,246	1,646,399	2,965
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage 5	1,269		1,962		1,925		1,795	
Dépenses nettes de l'activité	1,580,225	1,962	1,754,779	2,276	1,591,043	2,246	1,644,604	2,965

1. Le Budget des dépenses de 1990-1991 ne comprend pas le financement (environ 168 millions de dollars des 180 millions de dollars prévus) en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.
2. Les participants à certains programmes liés à la Planification de l'emploi touchent des prestations tirées du Compte d'assurance-chômage. Ce compte est financé par les cotisations des employés et des employeurs et ne fait pas partie du Trésor. Par conséquent, les paiements suivants tirés du Compte d'assurance-chômage sont retranchés des dépenses brutes en vue d'établir le montant net de l'activité :
   - L'article 24 (30 millions de dollars) de la Loi sur l'assurance-chômage permet le versement de prestations de chômage partiel aux travailleurs qui acceptent de réduire leur nombre hebdomadaire d'heures de travail afin d'éviter des licenciements.
   - L'article 25 (120 millions de dollars) a trait aux activités de création d'emplois qui, entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, visent à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la supression d'emplois.
   - L'article 26 (255 millions de dollars) porte sur le soutien du revenu accordé, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, aux stagiaires à plein temps pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi.
3. Y compris la création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, les contributions à la province de la Nouvelle-Écosse ainsi que les articles pour lesquels les décisions concernant les affectations régionales de 1989-1990 doivent être rendues plus tard. De plus, les années précédentes comprennent la subvention à l'Aqueduc de Pierreville, la subvention au Collège Mohawk et la contribution à l'Association de l'ataxie de Friedreich.
4. La répartition des fonds par programme n'est pas disponible.
5. Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

Tableau 7 : Répartition par région des fonds affectés aux programmes

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1 1990-1991**	Prévu 2 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Terre-Neuve		99,744	89,917	79,449
Nouvelle-Écosse		74,767	70,968	72,374
Nouveau-Brunswick		89,159	67,042	61,032
Île-du-Prince-Édouard		14,015	13,521	14,107
Québec		437,305	408,629	414,415
Ontario		377,422	386,697	420,117
Manitoba		63,881	62,922	69,649
Saskatchewan		60,655	51,847	56,594
Alberta et Territoires du Nord-Ouest		140,335	135,504	133,458
Colombie-Britannique et Yukon		211,010	192,130	199,188
		1,568,293	1,479,177	1,520,383
Administration centrale - Fonds non affectés 3		45,203	15,166	8,398
Total des fonds affectés aux programmes	**1,448,945** 4	1,613,496	1,494,343	1,528,781

1. La répartition des fonds de programme par région n'est pas disponible.
2. Prévisions au 1er décembre 1989.
3. Parmi les fonds non attribués, il y a les fonds destinés aux articles pour lesquels les décisions ne seront prises qu'après un examen de la conjoncture économique locale, des fonds centralisés à l'Administration centrale et des fonds de 1989-1990 destinés à des articles pour lesquels la répartition régionale n'est pas disponible.
4. Le Budget des dépenses de 1990-1991 ne comprend pas le financement (environ 129 millions de dollars) en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.

Explication des résultats : La répartition du financement de base demeure essentiellement stable au cours des années parce que la PE repose sur le principe de la prise de décisions au niveau local. À l'appui de ce principe, la Commission et le Ministère ont recours à un certain nombre de groupements locaux, qu'ils financent dans certains cas, et qui déterminent les besoins des collectivités visées en matière de formation et d'emploi. Ces groupes indiquent les programmes et services qui devaient être offerts par les CEC. Leurs conseils sont incorporés dans les stratégies d'intervention locale et dans le processus de planification et d'imputabilité du Ministère. Les besoins précisés au niveau local sont ensuite examinés dans le contexte général des objectifs prioritaires nationaux. Étant donné que de nombreux accords contractuels relatifs à la PE s'échelonnent sur deux ou plusieurs exercices, il est nécessaire d'assurer un niveau minimal de financement à l'intérieur d'une région donnée.

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991 : Les besoins financiers nets pour 1990-1991, figurant au tableau 6, sont de 174.5millions de dollars, soit 10% inférieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990 (et comportent 314 années-personnes de moins). La réduction est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• exclusion des ressources affectées au programme Défi en 1990-1991 (281 années-personnes);	(161.9)
• une diminution des fonds alloués pour les programmes de la PE;	(35.2)
• cours de langue liés aux activités du Programme d'immigration, comme l'élimination de l'arriéré de revendications du statut de réfugié, le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié et les mesures visant les immigrantes;	19.1
• traitements et salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives; et	4.1
• rationalisation des ressources au sein de la fonction publique (33 années-personnes).	(1.3)

Explication des prévisions pour 1989-1990 : Les dépenses prévues pour 1989-1990 sont de 159 millions de dollars, soit 10% supérieures au Budget des dépenses principal de 1989-1990 qui est de 1,596 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources obtenues du Crédit 10 du Conseil du Trésor pour le programme Défi.

Tableau 8 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-89					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	1,958,647	2,246	1,990,714	2,027	(32,067)	219
Moins : dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26 de l'A.-c.	365,679		405,000		(39,321)	
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	1,925		2,700		(775)	
Dépenses nettes de l'activité	1,519,043	2,246	1,583,014	2,027	8,029	219

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes pour 1988-1989 sont de 8 millions de dollars, soit 1% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 219 années-personnes de plus). La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

• ressources obtenues du Crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes Défi (190 années-personnes);	135.2
• fonds périmés des contributions aux bénéficiaires d'aide sociale en raison du retard dans la conclusion des accords fédéraux-provinciaux;	(50.0)
• fonds périmés des subventions et des contributions de divers programmes de la PE;	(42.0)
• réaffectation des ressources au sein du Programme d'emploi et d'assurance; et	(17.5)
• divers gels des affectations.	(16.3)

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : En 1990-1991, la Commission et le Ministère insisteront tout particulièrement sur deux priorités : la mise en oeuvre de la SMMO, en partie sous réserve de l'adoption du projet de loi C-21, du résultat des consultations tenues avec le secteur privé, et des documents d'autorisation de financement connexes et l'amélioration des programmes actuels de la PE.

Mise en oeuvre de la SMMO : L'accent sera mis sur les priorités suivantes, qui sont les composantes des nouveaux programmes. Les détails seront précisés au cours du processus de consultation sur la SMMO.

Formation des débutants : La présente composante est directement liée au projet de loi C-21. Elle sera fonction des besoins cernés par les représentants des diverses branches d'activité et visera les professions en croissance, telles que celles du secteur des services. La mise en oeuvre complète de ces mesures durant une année coûtera jusqu'à 54 millions de dollars.

Développement des collectivités : Au cours d'une année de mise en oeuvre complète du programme, le financement augmentera d'environ 50 millions de dollars. On insistera tout particulièrement sur l'activité indépendante et l'expansion des entreprises.

Amélioration des programmes existants

Travailleurs déplacés : Une plus grande souplesse dans la prestation de l'option Emploi continu permettra aux travailleurs âgés de recourir davantage à cette option.

Option Aide à l'emploi : Cette nouvelle option, conçue en 1989-1990, sera ajoutée aux options du programme Intégration professionnelle. Les CEC pourront avoir recours à cette option là où la demande de services, de counselling d'emploi en groupe, de clubs de placement et d'autres services d'aide en groupe est supérieure à la capacité locale.

Priorités permanentes : Les priorités suivantes ont été fixées au cours des années antérieures et seront maintenues en 1990-1991.

Accords fédéraux-provinciaux : On continuera de mettre au point une politique fédérale concernant la négociation des accords de formation fédéraux-provinciaux applicables à l'achat direct et indirect de formation. En 1988-1989, ces dépenses, comprenant les allocations, ont atteint respectivement environ 474.7 millions de dollars et 147.5 millions de dollars.

Amélioration de la qualité : Les initiatives visant à améliorer la qualité ont porté sur l'établissement de normes nationales, la formation du personnel affecté à la PE et les enquêtes de suivi.

- Normes nationales - on terminera en 1989-1990 la mise à jour du Guide de vérification interne visant à rehausser la qualité des vérifications dans les CEC;
- Formation du personnel affecté à la PE - voir Formation du personnel;
- Enquêtes de suivi devant servir d'outil de planification à court et à moyen terme.

Formation du personnel : Le programme de formation à l'intention des employés de la PE qui devait être mis en place en 1989-1990 sera maintenant mis en oeuvre en 1990-1991. Son coût approximatif est de 300 000 $. On élaborera à l'intention des agents d'aide au développement des collectivités un programme de formation qui sera mis en oeuvre en janvier 1991.

Prestation de services : Afin d'assurer la mise en oeuvre efficace des mesures liées à la SMMO et l'amélioration des programmes existants de la PE, on insistera tout particulièrement sur l'élaboration continue de politiques précises et d'instruments de travail connexes, y compris des directives à l'intention des employés des bureaux régionaux, des lignes directrices opérationnelles, des formulaires et des brochures. On prévoit affecter quelque 30 années-personnes à l'application de ces mesures.

Aide à l'innovation : En 1990-1991, le programme d'Aide à l'innovation sera renforcé afin que des recherches plus rigoureuses puissent être amorcées à l'appui des programmes d'EIC et du service d'élaboration des politiques.

Priorités terminées : Les projets prioritaires suivants ont été menés à bien:

Système d'accès en direct de la PE : La phase I, mise en oeuvre dans toutes les provinces, permet aux bureaux locaux d'introduire en mémoire et d'en extraire des données concernant le budget et les participants au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et aux programmes Développement de l'emploi, Intégration professionnelle et Acquisition de compétences. Les gestionnaires de tous les niveaux ont accès à des renseignements plus fiables en temps opportun.

Accords fédéraux-provinciaux : Il s'agit de la troisième année d'application des premiers accords, visant à accroître l'employabilité des bénéficiaires d'aide sociale, qui ont été négociés et conclus avec toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest. Les gouvernements provinciaux ont consacré 143.7 millions de dollars, soit un montant équivalent à celui du gouvernement fédéral, aux programmes de la PE et à des programmes provinciaux semblables. Au total, 33,600 bénéficiaires d'aide sociale ont participé à la PE au cours de l'année par suite de ces accords.

Établissement d'objectifs : La participation des membres des groupes désignés aux programmes de la PE fait maintenant partie des activités permanentes. L'objectif ultime est encore de donner aux membres des groupes désignés l'occasion de participer et de bénéficier en proportion équitable aux programmes et services offerts par la Commission et le Ministère. Il s'agit d'objectifs à long terme vers lesquels la Commission et le Ministère devraient orienter leurs efforts afin d'accroître le taux de participation de ces groupes pour qu'il corresponde à leur représentation au sein de la population active. Les buts à atteindre à moyen terme sont négociés tous les ans dans les cas où il est manifestement impossible de réaliser les objectifs ministériels à court terme. Ils constituent une étape importante vers la réalisation des objectifs ministériels; cette année, les résultats ont été de 25% supérieurs aux résultats de l'année précédente. Les activités seront suivies de près afin de s'assurer que les groupes désignés profitent pleinement des possiblilités offertes dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et du nouveau mandat.

Données sur le rendement : Les indicateurs de rendement clés de l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines sont le nombre de participants aux programmes de la Planification de l'emploi (tableau 9) ainsi que le taux de réussite et le taux d'utilisation des compétences (tableau 10).

Tableau 9 : Nombre total de participants aux programmes de la PE 1

	Budget des dépenses 2 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi		84,020	89,006	109,953
Intégration professionnelle		70,052	71,091	80,029
Défi 3		72,028	85,150	80,592
Pénuries de main-d'oeuvre		113,806	109,595	99,808
Acquisition de compétences		38,429	37,739	25,559
Développement des collectivités		8,897	5,480	2,453
Total partiel		387,232	398,061	398,394
Programmes connexes				
Création d'emploi en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage 4		15,053	27,233	28,113
Nombre total de participants		402,285	425,294	426,507
Total des dépenses brutes (en milliers de dollars)	1,986,494	2,179,741	1,958,647	1,976,415

1. Le nombre total de participants englobe les nouveaux inscrits et les clients participant à un programme au début de l'année financière.
2. Étant donné que la répartition des fonds par programme n'est pas disponible, il est impossible de donner une estimation du nombre des participants.
3. Défi - à l'exclusion des participants des autres ministères, des Centres d'emploi du Canada pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones.
4. Pour une explication de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note 2, tableau 6.

Explication des résultats : La réduction du nombre de participants indique qu'une plus large place est maintenant faite aux activités du programme Acquisition de compétences et du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre qu'à celles des programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle en raison de l'amélioration de la conjoncture économique. La diminution générale est en partie attribuable à l'augmentation du financement destiné au Développement des collectivités, programme dont le nombre de participants directs est restreint.

Les enquêtes de suivi: Dans la plupart des options de la Planification de l'emploi, les questionnaires des enquêtes de suivi sont envoyés aux participants par la poste trois mois après leur participation aux programmes. Douze mois après, ceux dont les réponses sont valables reçoivent un autre questionnaire, visant à connaître les résultats à long terme des programmes de la Planification de l'emploi. À l'aide des résultats de ces enquêtes réalisées à court terme et à plus long terme, la Commission et le Ministère évaluent régulièrement l'efficacité des programmes de la PE. En raison de l'augmentation des coûts d'expédition par la poste, la Commission et le Ministère n'effectueront plus les enquêtes à plus long terme à partir de la fin de l'exercice. Les résultats obtenus des participants aux programmes en 1987-1988 seront les derniers résultats disponibles. La Commission et le Ministère auront plutôt recours à des méthodes d'évaluation plus traditionnelles, comme l'échantillonnage, afin d'évaluer l'efficacité à long terme des programmes de la PE.

Dans le tabeau 10, on calcule également le "taux de réussite" (pourcentage de participants qui ont trouvé un emploi ou qui participent à un autre programme de formation au moment où l'enquête est effectuée) et le "taux d'utilisation des compétences" (pourcentage des participants qui mettent à profit les compétences acquises dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi).

Le tableau 10 illustre les taux de réussite et d'utilisation des compétences établis à partir des enquêtes réalisées trois mois et douze mois après que les participants eurent terminé ou abandonné leur formation en 1987-1988. Le tableau fait également état des taux établis à partir des enquêtes réalisées trois mois après la participation entre avril 1988 et février 1989.

Outre les taux globaux établis pour la Planification de l'emploi, le tableau 10 indique également les taux établis pour les groupes désignés i.e. les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

Tableau 10 : Planification de l'emploi - Résultats des enquêtes de suivi

(pourcentage)	Taux de réussite			Taux d'utilisation des compétences		
	Réel Avril 1988-fév. 1989	Réel 1987-1988		Réel Avril 1988-fév. 1989	Réel 1987-1988	
Programmes de la Planification de l'emploi	Enquête 3 mois	Enquête 3 mois	Enquête 12 mois	Enquête 3 mois	Enquête 3 mois	Enquête 12 mois
Total 1						
Développement de l'emploi 2	52.5	53.8	62.1	73.3	71.1	67.7
Intégration professionnelle 3	62.2	60.4	64.4	68.2	64.4	66.3
Pénuries de main-d'oeuvre 4	86.1	83.9	85.7	85.7	81.7	81.8
Acquisitions de compétences 4	92.6	91.5	90.7	91.0	90.5	87.4
Total	67.0	64.8	70.2	79.0	75.3	73.8
Femmes						
Développement de l'emploi 2	54.2	55.6	63.3	75.8	74.4	70.9
Intégration professionnelle 3	60.5	57.6	62.4	72.1	70.0	69.9
Pénuries de main-d'oeuvre 4	80.0	75.4	78.6	82.2	79.0	78.0
Acquisitions de compétences 4	89.7	87.5	87.0	90.4	90.7	86.3
Total	62.3	60.6	66.3	77.7	75.7	73.4
Autochtones						
Développement de l'emploi 2	40.8	38.6	46.0	70.4	66.5	61.7
Intégration professionnelle 3	47.1	43.1	44.5	68.2	63.7	63.1
Pénuries de main-d'oeuvre 4	64.9	71.1	70.5	81.9	80.1	67.5
Acquisitions de compétences 4	83.2	83.1	86.0	88.9	87.1	83.1
Total	47.3	44.5	50.5	74.1	70.6	65.9
Personnes handicapées						
Développement de l'emploi 2	52.6	53.5	58.3	75.6	74.5	67.1
Intégration professionnelle 3	53.6	50.1	52.1	70.0	71.4	66.3
Pénuries de main-d'oeuvre 4	60.5	70.2	76.7	64.0	66.7	70.0
Acquisitions de compétences 4	80.8	84.3	70.0	89.5	75.6	85.2
Total	53.3	53.7	57.6	74.2	73.8	67.5
Membres des minorités visibles						
Développement de l'emploi 2	54.5	57.0	65.3	72.7	71.9	68.6
Intégration professionnelle 3	66.5	65.8	66.7	57.6	49.7	52.5
Pénuries de main-d'oeuvre 4	89.7	84.9	86.7	82.5	68.8	68.1
Acquisitions de compétences 4	93.1	91.6	87.7	93.2	92.7	86.6
Total	75.4	64.4	67.9	78.4	61.7	62.3

1. À l'exclusion du programme Développement des collectivités en raison du manque de données.
2. Les chiffres réels de 1987-1988 pour le Développement de l'emploi reflètent toutes les options. Les chiffres paraissant à la partie III du Budget des dépenses précédent ne reflétaient que l'option Emplois subventionnés individuellement.
3. À l'exclusion de l'option Défi.
4. À l'exclusion de l'option Aide au déplacement.

Les deuxième et troisième colonnes montrent que le taux de réussite est, en général, plus élevé lorsqu'il est établi à partir des enquêtes réalisées douze mois après la participation. C'est donc dire que plus de gens ont un emploi ou reçoivent une formation supplémentaire douze mois après avoir terminé leur formation que trois mois après. Comme l'indiquent les chiffres de la première colonne, les taux établis à partir des enquêtes réalisées trois mois après la formation sont plus élevés pour les participants entre avril 1988 et février 1989 qu'ils ne l'étaient pour ceux de 1988-1989. Il semble donc que le taux va en augmentant au fil des ans de même qu'il augmente entre le troisième et le douzième mois suivant la formation.

En raison de la conception des programmes, il faut s'attendre à ce que les résultats diffèrent d'un programme à l'autre. Par exemple, les programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle, qui s'addressent au chômeurs chroniques, pouraient bien avoir un taux de réussite plus bas. Le programme Acquisition de compétences et le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre visent à éviter les licenciements et à combler les pénuries de main-d'oeuvre. Dans l'ensemble, les résultats du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre sont moins élevés que prévu surtout à cause des résultats moins élevés des options Achat des groupes de coordination et Achat direct de formation. Les résultats de l'option Formation sur les lieux de travail sont comparables pour ce qui est du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et du programme Acquisition de compétences.

Les taux d'utilisation des compétences indiqués au tableau 10 sont relativement les mêmes pour chaque programme. Dans l'ensemble, on note une légère tendance à la baisse entre les résultats des enquêtes de suivi réalisées après trois mois et celles réalisées après douze mois pour les participants en 1987-1988. Cette tendance est probablement attribuable à la perception des répondants qui estiment que les compétences utilisées douze mois après la formation sont davantage liées à l'expérience acquise durant l'année que pendant les cours de formation offerts dans le cadre de la PE.

Évaluation du programme : Les évaluations des deux principaux programmes de la Planification de l'emploi, Développement de l'emploi et Intégration professionnelle, ont été menées à bien en 1989-1990.

Trois des options ou sous-programmes du programme Développement de l'emploi ont été évaluées : l'option Projets généraux; l'option Emplois subventionnés individuellement, destinée à ceux qui éprouvent des difficulités de nature sociale ou culturelle à trouver un emploi; l'option Personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi (PFDE), destinée à ceux qui éprouvent des difficultés particulières à trouver un emploi. L'option PFDE fait maintenant partie du programme Intégration professionnelle.

Le niveau d'aide apporté aux chômeurs de longue date varie selon les options. Par rapport au rendement sur le marché du travail des personnes qui n'ont pas participé aux options, les participants aux options Personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi et Emplois subventionnés individuellement ont tiré profit de leur formation en obtenant un emploi plus durable pendant la période suivant leur participation au programme. En ce qui concerne l'option Projets généraux, les femmes qui y ont pris part ont trouvé des emplois plus durables que les non-participantes, mais ce ne fut pas le cas pour les hommes. Après le programme, de nombreux participants ont obtenu des emplois de débutants, notamment dans les domaines du travail de bureau et des services. Le programme Développement de l'emploi n'a eu que peu d'influence favorable sur les salaires.

Le programme Développement de l'emploi a permis d'aider ceux qui en avaient le plus besoin, comme les bénéficiaires d'aide sociale (BAS). Selon certaines indications, les BAS qui ont participé au programme ont fait plus de progrès dans le domaine de l'emploi que ceux qui n'y ont pas pris part et ils dépendaient moins de l'aide sociale après avoir participé au programme.

Parmi les éléments qui influent sur l'aptitude des participants au programme Développement de l'emploi à occuper un emploi mentionnons la durée de participation au programme et le placement chez un promoteur privé pendant le programme.

Il a été possible d'atteindre ou même de dépasser les objectifs nationaux relatifs à la participation de membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Les employeurs semblaient plus disposés à embaucher un membre d'un groupe visé par l'équité en matière d'emploi si celui-ci avait participé au programme.

La durée de la période de prestations d'assurance-chômage des participants au programme Développement de l'emploi avait tendance à augmenter après le programme. Il ne s'agissait pas d'une conséquence inattendue, puisque le programme Développement de l'emploi est un programme de subvention salariale qui permet à de nombreux participants d'accumuler le nombre de semaines de travail ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage.

Trois options du programme Intégration professionnelle ont fait l'objet d'une évaluation : Intégration, Réintégration et Achat direct de formation. L'option Intégration s'adresse aux jeunes qui s'intègrent au marché du travail pour la première fois, alors que l'option Réintégration vise les femmes qui font la transition au monde du travail après une période de trois ans ou plus au foyer. L'option Achat direct de formation s'adresse aux deux groupes.

En général, les options Intégration et Réintégration ont réussi à améliorer l'employabilité et le salaire des participants. Cependant, les hommes qui ont participé à l'option Achat direct de formation n'ont pas trouvé un emploi plus durable que ceux qui n'y ont pas participé. Bon nombre de participants, en majorité des femmes, ont trouvé des emplois de bureau après le programme.

La réussite des options Intégration et Réintégration semble attribuable à leur conception particulière. En effet, les employeurs du secteur privé ont étroitement collaboré à la planification du programme et à la prestation de la formation pratique et théorique.

Grâce au programme Intégration professionnelle, les participants se sont affranchis de l'Assurance-chômage et de l'aide sociale. Après le programme, il y a eu une baisse considérale du nombre de participants recevant des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

B. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement vise à :

- fournir aux clients-travailleurs, aux clients-employeurs et aux établissements les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions éclairées relativement au marché du travail (Information sur le marché du travail);
- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emploi et voir à ce que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps voulu et de façon efficace (Placement);
- encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé, favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers pour répondre à l'évolution du marché du travail, tout en encourageant l'équité en matière d'emploi (Services d'aide à l'adaptation au marché du travail).

Description

Le Service national de placement vise à faciliter une adaptation au marché du travail, opportune et productive, qui n'aurait pas lieu sans intervention. Il réalise cet objectif en participant à la mise au point et à l'administration d'un système d'information et de mécanismes d'adaptation qui permettent au marché du travail de fonctionner plus efficacement et plus équitablement.

À l'heure actuelle, le Service national de placement comprend les trois sous-activités suivantes. Celles-ci pourraient toutefois être modifiées en 1990-1991 afin de tenir compte des effets de la SMMO et du nouveau mandat des groupes Emploi et Assurance.

Information sur le marché du travail : Chaque Centre d'emploi du Canada (CEC) doit agencer ses opérations en fonction des particularités et des besoins du marché du travail local. Il constitue ainsi le principal moyen de collecte, d'analyse et d'utilisation des renseignements sur le marché du travail. Grâce à ces renseignements le CEC peut fixer des objectifs et élaborer, gérer et administrer tous ses programmes et services : assurance, immigration, emploi, aide à l'adaptation et autres services. Cette sous-activité comprend également la prestation de services de soutien aux 160 Conseils consultatifs locaux (CCL) qui ont été établis dans l'ensemble du Canada. En outre, elle comprend le système de soutien automatisé CNP/JOBSCAN, actuellement à l'étape de mise au point, qui doit être mis en place en 1991-1992.

Placement : Cette sous-activité consiste essentiellement en services de placement offerts par les CEC et, dans certaines régions agricoles, par les bureaux du Service d'emploi agricole (SEA), que l'on appelait auparavant Services de main-d'oeuvre agricole du Canada. Le service de placement consiste à obtenir les offres d'emploi des employeurs et à tenir un répertoire des particuliers à la recherche d'un emploi. Les CEC ou le SEA présentent aux employeurs des travailleurs qui ont fait eux-mêmes une sélection parmi les offres d'emploi affichées ou les travailleurs dont ils ont relevé les noms dans le répertoire. L'entrevue initiale avec les clients-travailleurs ou les clients-employeurs, qui fait partie intégrante du processus de placement, permet de déterminer le genre et le niveau de service à offrir. D'autres mesures visent à assurer que parmi les travailleurs présentés en vue d'un emploi figurent une proportion appropriée de membres qualifiés des groupes désignés (groupes nécessitant une

attention particulière : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles).

Services d'aide à l'adaptation au marché du travail : Ces services aident les travailleurs, les employeurs, les collectivités et les régions à régler des problèmes qui ne peuvent être réglés par l'intermédiaire des services d'information sur le marché du travail ni des Services de placement. Ces services visent essentiellement à promouvoir et à appuyer l'adaptation des personnes, des collectivités des régions et des secteurs d'activité à l'évolution du marché du travail et à favoriser l'égalité des chances pour que tous puissent soutenir la concurrence sur le marché du travail et avoir accès aux emplois.

Sommaires financiers

L'activité Service national de placement représente environ 11% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1990-1991 (à l'exclusion des contributions de l'État) et 27% des années-personnes totales. Elle représente 29% des coûts en personnel, 22% des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 1% des subventions et contributions du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

En 1990-1991, les frais de personnel représenteront 76% des dépenses brutes de l'activité, les coûts des immobilisations et de fonctionnement 20%, et les subventions et les contributions 4%.

La structure des sous-activités figurant au tableau 11 correspond à la structure de planification révisée mise en oeuvre en 1987-1988 pour cette activité.

Tableau 11 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	**54,116**	**683**	31,537	516	38,930	466	29,199	523
Placement	**94,808**	**1,863**	115,575	2,870	104,570	2,832	91,056	2,278
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail	**124,869**	**2,223**	130,636	2,080	108,540	1,998	120,159	2,107
	273,793	**4,769**	277,748	5,466	252,040	5,296	240,414	4,908
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage 1	**244,536**	**-**	236,473	-	207,550	-	219,652	-
Dépenses nettes de l'activité 2	**29,257**	**4,769**	41,275	5,466	44,490	5,296	20,762	4,908

1. Coûts associés à l'administration des programmes offerts en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, voir tableau 6, page 5-14.
2. Le Budget des dépenses de 1990-1991 ne comprend pas le financement (environ 12 millions de dollars) en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991 : Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de 12 millions de dollars, soit 29% inférieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990 (et comportent 697 années-personnes de moins). La diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

- l'exclusion des ressources affectées aux programmes Défi en 1990-1991 (622 années-personnes); (16.3)
- les traitements et salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives; 8.7
- les coûts de fonctionnement attribués à la SMMO; 6.5
- la rationalisation des ressources au sein de la fonction publique (75 années-personnes); et (2.9)
- les dépenses additionnelles recouvrables du Compte d'assurance-chômage. (8.1)

Explication des prévisions pour 1989-1990 : Les dépenses prévues pour 1989-1990 sont de 16 millions de dollars, soit 65% supérieures au Budget des dépenses principal de 1989-1990 qui est de 25 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources obtenues du Crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes Défi.

Tableau 12 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-89					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	38,930	466	30,861	525	**8,069**	**(59)**
Placement	104,570	2,832	112,558	2,682	**(7,988)**	**150**
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail	108,540	1,998	107,157	1,713	**1,383**	**285**
	252,040	5,296	250,576	4,920	**1,464**	**376**
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	207,550	-	233,663	-	**(26,113)**	-
	44,490	5,296	16,913	4,920	**27,577**	**376**

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes pour 1988-1989 dépassent le Budget des dépenses principal de 1988-1989 de 27.6 millions de dollars (et comportent 376 années-personnes de plus). La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

- des ressources obtenues du Crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes Défi (602 années-personnes); 15.2
- une réaffectation des ressources au sein du Programme d'emploi et d'assurance (100 années-personnes); (4.2)

(en millions de dollars)

- un transfert des ressources au Programme de la gestion générale et des services (70 années-personnes); et (2.1)
- une augmentation des activités dont les dépenses ne sont pas recouvrables du Compte d'assurance-chômage. 12.1

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : En 1990-1991, le Service national de placement insistera tout particulièrement sur deux priorités : la mise en oeuvre de la SMMO en partie (sous réserve de l'adoption du projet de loi C-21 et des documents d'autorisation de financement connexes) et la réorientation de ses activités dans le cadre du nouveau mandat des groupes Emploi et Assurance.

Mise en oeuvre de la SMMO : En voici les priorités:

Services d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Le SAAI est une partie essentielle de la SMMO qui permet de répondre aux besoins d'adaptation. On s'attend à ce que la Commission et le Ministère appuient le projet d'expansion à deux volets du SAAI en réaffectant des ressources existantes, tant en années-personnes (de 40 à 70) qu'en fonds destinés au fonctionnement et à l'entretien (3.5 millions de dollars), afin de consacrer 11.5 millions de dollars supplémentaires à ce programme. Ces ressources permettront à la Commission et au Ministère de jouer un rôle dans la planification des ressources humaines, les changements technologiques, les mises en chantier et les expansions d'industries.

Services aux employeurs : Il ressort de l'énoncé de politique "Le nouveau mode d'emploi" et des consultations avec le secteur privé qu'une stratégie globale visant à rajuster les activités et à réaffecter les ressources doit être élaborée afin d'appuyer les services aux employeurs. Sous réserve des résultats des consultations sur la SMMO, la stratégie portera davantage sur la planification sectorielle des ressources humaines, la planification locale des ressources humaines par les entreprises et l'établissement de liens visant à coordonner les activités à tous les niveaux. Le montant des fonds de la SMMO consacré à ces mesures est de 65 millions de dollars.

Nouveau mandat: En voici les priorités:

Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage : L'objet de cette mesure est d'aider certains prestataires d'assurance-chômage à trouver un emploi plus rapidement, ou un emploi plus stable, par le truchement de mesures à court terme, telles que le counselling d'emploi collectif ou individuel, les séances d'information sur le marché du travail et l'orientation vers des emplois, ou, au besoin, par le truchement d'une intervention à long terme, telle que la participation aux programmes de la PE.

Grâce à cette mesure, la Commission et le Ministère comptent réduire la durée des périodes de prestation (en moyenne de 23 semaines) en orientant les prestataires vers les offres d'emploi sans intermédiaire, en fournissant des renseignements généraux et précis sur le marché du travail, en organisant des séances portant sur les stratégies et les conseils de recherche d'emplois, en réduisant le nombre de demandes périodiques de prestations par la prise de mesures à long terme, comme la formation offerte dans le cadre de la PE, menant au

réemploi stable et en augmentant l'employabilité de tous les participants à la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage.

En 1990-1991, on prévoit que les mesures de réemploi rapide à court terme permettront, à elles seules, de réaliser une économie nette d'environ 90 millions de dollars. Les fonds nécessaires pour financer la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, soit 40 millions de dollars, proviendront des économies réalisées dans le Compte d'assurance-chômage.

Informations sur le marché du travail : Même s'il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure, le rôle de cette composante revêt une importance stratégique. En effet, la réussite de la SMMO et de la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage est fonction de la communication opportune de renseignements exacts sur le marché du travail. La formation continue des analystes des renseignements sur le marché du travail et la transmission par Statistique Canada de la ventilation par CEC des données obtenues pendant le recensement de 1986 permettent d'appuyer les efforts faits à cet égard. Les politiques et les marches à suivre seront actualisées et les CEC auront accès à des micro-ordinateurs supplémentaires. À l'heure actuelle, 100 CEC utilisent des micro-ordinateurs et il est prévu que 250 appareils seront en place d'ici 1990-1991.

Équité en matière d'emploi : En guise de préparation à la révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, une stratégie globale de consultation sera mise en oeuvre avec tous les intervenants des niveaux national et régional, c'est-à-dire les employeurs, les groupes désignés, les associations d'employeurs, les syndicats et les autres parties intéressées. Le rapport sera soumis au comité législatif en 1990-1991.

Priorités permanentes : Les priorités suivantes ont été entreprises au cours des années antérieures et seront maintenues en 1990-1991.

Service : La Commission et le Ministère mènent actuellement des essais des moyens de mettre en oeuvre la SMMO et le nouveau mandat, en raison de leurs répercussions prévues sur les activités des CEC. On s'attend à ce que la révision des services de placement donne lieu à une utilisation accrue des offres d'emploi sans intermédiaire en 1990-1991. De plus, une plus grande automatisation, par le truchement de l'extension de la phase I du Système national des Services d'emploi (SNSE), et la mise en oeuvre de la phase II sont prévues pour le 1er avril 1990. Un Centre informatisé d'information sur l'emploi (CIE) est actuellement mis à l'essai dans le CEC de Sainte-Catherine en Ontario et au centre commercial Pen à Mississauga. Les activités seront suivies de près afin de veiller à ce que les membres des groupes désignés profitent pleinement des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et du nouveau mandat.

Counselling d'emploi : La Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage ne peut réussir que si les prestataires reçoivent du counselling d'emploi et de recherche d'emploi, counselling opportun et adapté à leurs besoins. Afin de répondre au nombre croissant de demandes de services, de maintenir la qualité des services offerts et de maximiser les ressources, un plus grand nombre de services de counselling d'emploi seront offerts. Lorsqu'il ne sera pas possible de répondre à la demande de services au niveau interne, on aura recours à la nouvelle option Aide à l'emploi du programme Intégration professionnelle (PE), dont la mise en oeuvre est prévue pour le 1er avril 1990. Cette option sera également utilisée conjointement avec d'autres méthodes de counselling d'emploi, telles que les clubs de placement et les séances portant sur les stratégies de recherche d'emplois. Les

coûts approximatifs sont de 3.9 millions de dollars (50 organismes organisant huit clubs par année) et de 6.5 millions de dollars (116 organismes offrant 45 séances par année) respectivement.

Systèmes de soutien automatisés : La Classification nationale des professions (CNP) en est à l'étape d'évaluation qui précède le recensement. Le processus de validation nationale, actuellement en cours, devrait être terminé en 1990-1991. La CNP sera alors remise aux CEC. La mise à l'essai du prototype JOBSCAN, un système automatisé permettant de déterminer les exigences des divers emplois, commencera en janvier 1990 et le système sera mis en place à l'échelle nationale en 1991-1992.

Services aux employeurs : On poursuit actuellement la mise en oeuvre nationale de deux des cinq composantes proposées du Programme de formation axé sur les compétences visant les services aux employeurs. Cette formation est une condition préalable à la mise en place des programmes de la SMMO destinés aux employeurs. À l'heure actuelle, 1,350 agents ont reçu la formation de base et 340 autres ont suivi les cours de formation Marketing et qualité de service. D'importants progrès ont été faits en ce qui concerne l'intégration de méthodes de gestion du marketing à la prestation des services aux employeurs. Des mesures du rendement sont actuellement mises à l'essai afin de déterminer l'efficacité avec laquelle les CEC prévoient les problèmes d'adaptation au marché du travail et y répondent.

Priorités terminées : Les projets prioritaires suivants ont été menés à bien:

Équité en matière d'emploi : Le premier rapport annuel de l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été présenté au Parlement le 22 décembre 1988 : 747 rapports d'employeurs ont été distribués à 300 bibliothèques choisies à l'échelle nationale; un seul employeur a été accusé de non-conformité et sa cause doit être instruite en février 1990; neuf plaintes de discrimination ont été déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne par des organismes représentant des groupes désignés; 36 vérifications de conformité ont été effectuées en vertu du Programme de contrats fédéraux et les résultats de deux de ces vérifications étaient défavorables; 139 vérifications additionnelles sont actuellement en cours et 100 autres sont prévues pour 1989-90.

Revitalisation : Cet exercice cherchait à rehausser la capacité de la Commission et du Ministère d'offrir des services opportuns et de qualité. Les CEC ont réussi à mettre au point des services qui répondent aux besoins des personnes dans le besoin et d'apporter les changements qui s'imposent afin d'offrir des services efficaces et diminuer la lourdeur administrative. L'exercice de revitalisation, proprement dit, est maintenant terminé; par contre, plusieurs des initiatives qui en ont découlées font l'objet d'essais pour voir dans quelle mesure elles pourraient être appliquées dans le cadre de la SMMO et du nouveau mandat.

Conseils consultatifs locaux : Environ 160 conseils consultatifs locaux étaient opérationnels en 1988-1989 et on prévoit examiner leur rôle et leurs fonctions sur le plan des consultations et de la planification locales. Parmi les facteurs à considérer se trouve le rapport du groupe de travail sur la planification de la main-d'oeuvre au Canada.

Données sur le rendement : Les Services d'emploi sont assurés par le truchement de trois sous-activités distinctes décrites dans les pages suivantes.

Information sur le marché du travail : Depuis l'installation de matériel informatique et de micro-ordinateurs dans les CEC, l'information sur le marché du travail est analysée et utilisée de façon plus efficace.

Diffusion de l'information : En 1988-1989, quelque 102 colloques ont eu lieu pour donner l'occasion aux employeurs de discuter de leurs problèmes avec les agents des services d'emploi. En outre, des séances d'information sur le marché du travail et les programmes de la Commission et du Ministère ont été organisées : 1,323 à l'intention des employeurs et 27,607 à l'intention des travailleurs.

Affectation des ressources : Les ressources de la sous-activité Information sur le marché du travail sont fixées en établissant le nombre minimal d'employés nécessaires pour assurer l'élaboration et la mise à jour des bases de données et la diffusion des renseignements jugés essentiels au bon fonctionnement des services d'emploi. Cette sous-activité comprend les services économiques de même que la CNP et le JOBSCAN.

Placement : La sous-activité Placement met les employeurs en rapport avec des travailleurs appropriés et aide les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. Les services de placement sont offerts dans un certain nombre de points de service :

CEC	477
Points de service itinérants	187
Centres dans les établissements postsecondaires	100
Bureaux de placements dans des emplois occasionnels	9
Unités spécialisées de services aux jeunes	4
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	4
Bureaux régionaux	10
Bureaux du Service d'emploi agricole et bureaux auxiliaires	109
CEC pour étudiants	450
Projets Extension	277

Indicateurs de rendement : Il est prévu que les mises à l'essai des indicateurs en 1989-1990 entraîneront l'élaboration de normes sur lesquelles reposera l'amélioration de l'efficacité ou son maintien. Étant donné le nouveau mandat des groupes Emploi et Assurance, tous les indicateurs de rendement seront réexaminés.

Le tableau 13 présente des renseignements quantitatifs sur le produit de la sous-activité Placement et le tableau 14 des renseignements précis sur le produit du Service d'emploi agricole. Celui-ci indique une nette réduction du nombre de postes à combler ce qui a un effet très important sur le nombre de postes comblés et le placement de personnes des groupes désignés. Toutefois, le pourcentage des postes comblés et des placements de personnes des groupes désignés demeure constant. Cette diminution est imputable à ce qui suit:

- l'amélioration de l'information sur le marché du travail fournie aux clients leur permettant ainsi de mener eux-mêmes leurs recherches; et
- l'importance accrue accordée aux services d'adaptation réduisant du même coup les services de mobilité de la main-d'oeuvre et le nombre d'emplois disponibles dans les CEC.

Tableau 13 : Produit de la sous-activité Placement

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Clients-travailleurs dirigés vers un employeur 1	**1,740,000**	2,230,000	2,667,100	2,952,800
Vacances signalées				
Emplois occasionnels	**110,000**	100,000	146,000	149,000
Emplois réguliers	**540,000**	720,000	867,700	963,100
Offres sans intermédiaire	**350,000**	250,000	131,300	66,900
Vacances comblées				
Emplois occasionnels	**105,000**	96,000	138,300	143,600
Emplois réguliers	**380,000**	490,000	593,400	666,800
Offres sans intermédiaire	**280,000**	200,000	95,600	47,500
Entrevues visant à déterminer les besoins en services	**1,100,000**	1,015,000	1,099,700	1,273,600
CEC pour étudiants				
Placements dans des emplois réguliers et occasionnels	**335,000**	343,000	397,900	425,300
Emplois comblés sans intermédiaire 2	**40,000**	30,000	-	-
Placements parmi les groupes désignés				
Femmes	**145,000**	190,000	229,300	255,400
Professions traditionnellement masculines	**28,000**	35,000	43,500	44,500
Autochtones	**12,000**	14,000	18,300	20,900
Programme des stagiaires autochtones	**550**	548	586	568
Personnes handicapées	**5,700**	7,000	7,700	7,100
Membres des minorités visibles	**25,000**	30,000	29,200	19,500

1. L'affichage des offres d'emploi auxquelles les demandeurs peuvent répondre sans intermédiaire a amené une certaine forme de libre-service dans les CEC. Son utilisation accrue se reflète dans le produit de la sous-activité Placement, faisant diminuer le volume d'activités.
2. L'affichage des offres d'emploi dans les CEC pour étudiants, mesure prise au cours de 1989-1990, constitue un autre moyen d'annoncer les exigences des employeurs.

Emploi agricole et aide au déplacement : En 1987, le Service d'emploi agricole (SEA), les accords fédéraux-provinciaux d'emploi agricole et les dispositions d'aide au transport quotidien des travailleurs agricoles ont été regroupés pour former le Service d'emploi agricole du Canada. Depuis le 1er avril 1989, les accords fédéraux-provinciaux sont remplacés par des protocoles d'ententes et des accords de financement.

Tableau 14 : Dépenses pour l'emploi agricole et l'aide au déplacement

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Service d'emploi agricole				
Nombre de bureaux	110	109	107	107
Contributions (en milliers de dollars)		7,982	7,231	6,708
Nombre total de placements et de transferts-entrées (vacances comblées)		265,000	285,544	276,891
Protocoles d'entente fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole 1				
Nombre d'accords / Protocoles d'entente	7	7	7	8
Contributions (en milliers de dollars)		1,262	1,376	901
Aide à la mobilité pour les musiciens d'orchestres 2				
Contributions (en milliers de dollars)	s/o	s/o	195	160
Aide spéciale de voyage				
Contributions (en milliers de dollars) 3	s/o	s/o	s/o	10
Aide au transport quotidien (travailleurs agricoles)				
Nombre de jours-personnes		297,000	270,297	276,932
Contributions (en milliers de dollars)		706	704	656
Total des contributions (en milliers de dollars)	10,421 4	9,950	9,506	8,435

1. À partir du 1er avril 1989, les protocoles d'ententes et les accords de financement remplacent les accords fédéraux-provinciaux.
2. Cette activité est maintenant financée par la PE.
3. Ce sont les dépenses affectées à l'aide au déplacement qui étaient rattachées auparavant au Programme de mobilité du Canada.
4. Puisque les ressources sont gérées au niveau du programme, la ventilation par composante n'est pas fournie.

Explication des résultats : La différence entre les prévisions et les dépenses réelles est attribuable aux variations saisonnières et aux autres facteurs qui influent sur le nombre de demandes d'aide et de travailleurs. Il est possible de prévoir raisonnablement bien le montant des contributions au SEA. Cependant, les autres activités du programme agricole dépendent, entre autres, de l'état des récoltes et de la disponibilité de travailleurs canadiens.

Services d'adaptation au marché du travail (SAMT): Cette composante aide les travailleurs et les employeurs de diverses collectivités et régions à résoudre les problèmes autres que ceux visés par les composantes Information sur le marché du travail et Placement. Son mandat comporte notamment l'examen des mesures d'équité en matière d'emploi et l'élaboration d'une série de programmes et services afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

Employeurs : La composante SAMT destinée aux employeurs prévoit des interventions pour aider ces derniers à s'adapter aux changements qui s'opèrent sur le marché du travail. Les CEC planifient ces interventions en déterminant quels employeurs ont le plus besoin d'aide à l'adaptation, en établissant un plan d'action et en vérifiant les résultats de leurs interventions. Le tableau 15 présente les progrès réalisés par ce service depuis son introduction en 1987-1988.

Tableau 15 : Services d'adaptation au marché du travail - Employeurs

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Services d'adaptation au marché du travail - Dossiers d'employeurs ouverts	22,000	22,000	20,065	12,579
Exécution des programmes et services - Dossiers d'employeurs fermés	16,000	16,000	14,747	10,277
Renvoi à des organismes externes - Dossiers d'employeurs fermés	1,800	1,800	1,324	1,276

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Ce programme vise à faciliter l'adaptation aux changements économiques, technologiques et autres dans une entreprise, une industrie ou une collectivité donnée. En 1990-1991, la Commission et le Ministère s'attendent à ce que le nombre d'accords augmente considérablement en raison du financement supplémentaire (7 à 10 millions de dollars en 1988-1989) accordé grâce à la SMMO. Même si le programme est administré dans le cadre de l'activité Service national de placement, il est financé aux termes des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et exécuté au niveau régional.

Tableau 16 : Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Nombre de nouveaux accords	750	620	610	520
Contributions *	17,500	13,962	10,213	7,612

* Ces contributions font partie des sommes affectées au programme Acquisition de compétences, élément des Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 6, page 2-24).

Explication des résultats : L'augmentation du nombre d'accords conclus en 1988-1989 est une indication de la portée de la publicité donnée au SAAI par le gouvernement par suite de l'Accord de libre-échange. Les prévisions plus élevées pour 1989-1990 résultent de l'affectation de ressources supplémentaires.

Counselling des travailleurs : Ce service détermine les possibilités professionnelles du travailleur, les objectifs qu'il devrait se fixer, les obstacles éventuels à l'emploi, les mesures correctives à prendre pour atteindre les buts et, enfin, l'application d'un plan d'action. Le tableau 17 donne des renseignements sur le produit du service de counselling dans les CEC.

Tableau 17 : Rendement du Service de counselling

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Dossiers de counselling établis	**300,000**	235,000	250,000	220,000
Entrevues de counselling	**498,000**	510,000	483,000	571,000
Dossiers de counselling réglés	**300,000**	230,000	221,000	210,000
Participants au counselling d'emploi en groupe	**40,000**	s/o	s/o	s/o
Participants aux stratégies de recherche d'emploi	**31,320**	s/o	s/o	s/o

Explication des résultats : Les mesures "Dossiers de counselling établis" et "Dossiers de counselling réglés" ont été introduites en 1987-1988. Les prévisions pour 1989-1990 ont été établies sans données antérieures.

Services de diagnostic : Les Services de diagnostic ont pour objet d'assurer une compréhension intégrale des répercussions, sur le plan de l'emploi, et des facteurs physiques, sociaux et psychologiques qui influent sur la capacité d'un client de s'intégrer au marché du travail. Ce programme prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients des CEC qui ont des besoins spéciaux. Les coûts figurent au tableau 18.

Tableau 18 : Services de diagnostic

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Nombre d'interventions	**3,500**	3,200	3,500	4,100
Contributions (en milliers de dollars)	**1,501**	1,603	1,485	1,334

Explication des résultats : L'utilisation accrue de l'option Aide spéciale de voyage, qui permet au CEC de rembourser aux clients qui se rendent dans un autre centre pour obtenir des services les dépenses engagées à cette fin, a donné lieu à un nombre moins élevé de demandes que prévu.

Extension : Ce programme verse des fonds à des organismes sans but lucratif de la localité pour leur permettre d'étendre leurs services aux personnes qui se heurtent à des obstacles en matière d'emploi (handicap, discrimination, âge, compétences ou expérience insuffisantes). Les projets Extension offrent des services de counselling d'emploi et de présentation afin d'aider les clients défavorisés sur le plan de l'emploi à devenir autonomes sur le marché du travail, c'est-à-dire à poursuivre d'eux-mêmes les débouchés qui existent et trouver un emploi ou être admis à des cours de formation.

Tableau 19 : Entrevues de counselling et placements dans le cadre des projets Extension

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989*	Réel 1987-1988*
Nombre d'entrevues de counselling	**250,000**	270,000	248,482	279,737
Nombre de placements	**79,000**	85,000	77,031	88,942
Versements aux organisations (en dollars)	**24,254,000**	24,554,000	23,481,672	23,839,035

* La diminution du nombre d'entrevues de counselling en 1988-1989 par rapport à 1987-1988 est due à des changements de définition.

Explication des résultats : En 1988-1989, des services d'emploi ont été fournis à des femmes dans le cadre de 27 projets Extension, parrainés par des groupes de femmes, au coût de 3.7 millions de dollars; à des autochtones dans le cadre de 82 projets Extension, parrainés par des groupes autochtones, au coût d'environ 5 millions de dollars; à des personnes handicapées dans le cadre de 51 projets Extension au coût approximatif de 4.6 millions de dollars et aux membres de minorités visibles dans le cadre de sept projets Extension au coût d'environ 0.5 million de dollars.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA): Le PCRA est un programme conjoint financé par Agriculture Canada, mais exécuté par le Service national de placement. Il aide les agriculteurs admissibles ainsi que leur famille, forcés de quitter leur ferme en raison de problèmes financiers, à s'adapter à un nouvel emploi. En 1988-1989, 826 familles ont reçu une aide totalisant 7.7 millions de dollars et on prévoit en 1989-1990, venir en aide à 659 familles aide totalisant 7.1 millions de dollars.

Évaluation du Programme : En 1986-1987, une étude exhaustive du Service national de placement (SNP) a été entreprise pour évaluer son efficacité et l'incidence du processus de revitalisation sur les services offerts aux travailleurs et aux employeurs. La stratégie d'évaluation, qui s'inspirait de dix études techniques connexes, visait à évaluer les avantages, sur le plan de l'équité et de l'efficacité, des composantes Placement, Information sur le marché du travail et Service de counselling du SNP.

Il est ressorti de l'évaluation que la raison de maintenir un service de placement subventionné par l'État est davantage fonction de son rôle sur le plan de l'équité en matière d'emploi que de sa fonction de courtier dans l'exercice de laquelle il oriente les travailleurs vers des emplois vacants. Au cours des dix dernières années, il est devenu évident que le Service canadien de placement public agit surtout à titre de facilitateur pour les autres programmes fédéraux du marché du travail, comme la PE et l'Équité en matière d'emploi. Il existe donc un fondement pour le maintien d'un réseau public de CEC qui offrent à leurs clients éprouvant des difficultés de recherche d'emplois ou de recrutement des services auquels ils n'auraient pas accès autrement.

Selon les résultats de l'étude, le service de placement public ne peut offrir de façon efficace des services complets à tous les intervenants sur le marché du travail. En effet, il a été conclu que le SNP ne procurait pas aux groupes clients des avantages économiques globaux dont ils n'auraient pas bénéficié autrement. Il n'y avait aucune indication que le SNP assurait une répartition plus efficace des ressources sur le marché du travail. Cependant,

selon des indications, le SNP contribue au bon fonctionnement du marché du travail dans certaines circonstances (c'est-à-dire exceptionnelles) ou en ce qui concerne des groupes clients précis.

Lorsque le marché du travail fonctionne bien, la contribution du service de placement public est beaucoup moins importante que pendant les périodes d'instabilité cyclique du marché.

Le genre d'emploi vacants signalés au SNP par les entreprises limite quelque peu l'efficacité de ce service. Cependant, il faudrait surtout insister sur le rôle que joue le SNP sur le plan de l'équité en matière d'emploi, puisque les gains en efficience réalisés par suite du recours aux CEC en temps normal sont limités. En temps normal, le service d'emploi a produit des avantages nets sur le plan de l'équité selon le lieu géographique dans les régions rurales et selon le sexe pour les femmes.

Selon les résultats de l'évaluation menée à bien dernièrement, le processus de revitalisation constituait un moyen efficace d'améliorer la façon dont le SNP répond aux besoins des clients. La revitalisation a amélioré les perceptions des employés à l'égard de la qualité des services offerts, et les employés des CEC appuient fermement les mesures prises à cet égard. L'évaluation a permis de conclure qu'il est possible de renforcer les liens communs entre le SNP et l'Assurance-chômage dans les cas où la réaffectation des ressources et l'adoption de modifications appropriées aux lignes directrices opérationnelles pourraient améliorer le rendement du SNP. Faire une plus large place aux clients de l'Assurance-chômage pourrait permettre de réaliser des économies au programme de soutien du revenu, ce qui justifierait le maintien d'un SNP public pendant les périodes où il ne contribue pas de façon importante à l'amélioration de la répartition des ressources sur le marché du travail.

La privatisation ne semble pas constituer une solution pratique de rechange au service d'emploi public en raison du manque d'intérêt de la part des entreprises privées à but lucratif, sauf peut-être dans certains grands centres urbains et pour un nombre très limité de catégories professionnelles.

C. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants :

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au Programme pour que le Compte d'assurance-chômage soit géré de façon efficace et efficiente;
- déterminer rapidement et avec précision l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements et traiter les appels de façon rapide et précise;
- traiter les déclarations des demandeurs et verser des prestations d'assurance-chômage en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir, par Revenu Canada, Impôt, les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de façon précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité;
- administrer les contrats de rentes du gouvernement conformément à la Loi des rentes sur l'État;
- contribuer à l'administration de programmes gouvernementaux précis en attribuant des numéros d'assurance sociale (NAS) aux demandeurs admissibles.

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les sous-activités suivantes : Traitement des demandes, Services relatifs aux demandes, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Autres activités/Frais généraux, Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Traitement des demandes : Cette fonction comprend la responsabilité de recevoir et d'enregistrer les demandes de prestations d'assurance-chômage, de déterminer de façon opportune, précise et efficace l'admissibilité des demandeurs aux prestations ainsi que l'effet de situations et de faits nouveaux se rapportant à un demandeur sur les prestations auxquelles il a droit. Environ la moitié des employés des bureaux locaux travaillant dans le domaine de l'Assurance s'occupent du traitement des demandes.

Services relatifs aux demandes : Ces services regroupent un certain nombre de fonctions appuyant directement le traitement des demandes, notamment les suivantes :

- superviser le personnel chargé du traitement des demandes de prestations;
- interviewer les demandeurs pour s'assurer qu'ils cherchent activement du travail et continuent d'être admissibles aux prestations;
- administrer le processus par lequel les demandeurs peuvent en appeler des décisions concernant leur demande de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du Régime en général;
- administrer les prestations d'adaptation pour les travailleurs, lesquelles visent à aider les travailleurs d'industries en évolution à s'adapter à un nouvel emploi.

Paiement des prestations : Cette fonction, par l'entremise de Centres régionaux d'informatique, consiste à donner suite aux décisions rendues par les Centres d'emploi du Canada (CEC) au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'enregistrements principaux des prestations et des trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations des prestataires et l'émission de mandats de prestations aux prestataires admissibles. Cette fonction suppose également le maintien des installations informatiques nécessaires à la production des mandats de prestations et au traitement des données de gestion générales de la Commission et du Ministère.

Contrôle de l'assurance : Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus et de faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Autres activités/Frais généraux : Cette fonction comprend les responsabilités suivantes : gestion, élaboration de politiques, procédures et fonctions spéciales qui sous-tendent l'administration du Régime d'assurance-chômage. Outre la gestion des CEC, elle englobe la responsabilité de veiller à l'actualisation de la Loi sur l'assurance-chômage et l'élaboration des politiques et procédures aux fins de la gestion du Régime. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception, par Revenu Canada, Impôt, des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

On retrouve dans ce groupe un certain nombre de fonctions spéciales dont les plus importantes sont : l'Administration des rentes sur l'État, qui prévoit la gestion des comptes des rentes sur l'État ouverts pour des particuliers ou des groupes aux termes de la Loi relative aux rentes sur l'État, ainsi que l'Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, ce qui comprend l'attribution et le contrôle des numéros d'assurance sociale aux personnes admissibles.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage (pour une description, voir page 5-16): En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux sommes prises en charge par l'État peut être imputé au Compte d'assurance-chômage. Ces sommes comprennent les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional de même que les prestations versées aux termes de programmes de création d'emploi (article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage) et de formation (article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage). Pour une description des prestations, voir page 5-16.

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs : (pour une description, voir la page 5-16), l'État verse un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs.

Sommaires financiers

L'activité Assurance-chômage représente environ 18% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1990-1991 (à l'exclusion des contributions de l'État) et 49% des années-personnes totales. Elle représente 44% des coûts en personnel et 47% des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage).

En 1990-1991, les frais de personnel représenteront 73% des dépenses brutes de l'activité, les services professionnels et spéciaux 12% et les autres dépenses de fonctionnement 15%.

Tableau 20 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989 1		Réel 1987-1988 1	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	149,572	3,781	133,128	3,835	124,727	3,763	128,660	3,868
Services relatifs aux demandes	103,693	2,642	102,766	2,680	99,058	2,807	94,523	2,544
Paiement des prestations	47,812	865	49,845	877	60,845	860	58,834	900
Contrôle de l'assurance	38,829	955	38,197	969	36,093	942	33,122	881
Autres activités/Frais généraux	93,141	548	89,407	559	76,445	579	76,921	654
Total - Coûts de fonctionnement	433,047	8,791	413,343	8,920	397,168	8,951	392,060	8,847
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,889,000	-	2,661,000	-	2,416,249	-	2,443,131	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	284,000	-	286,000	-	240,356	-	229,006	-
	3,606,047	8,791	3,360,343	8,920	3,053,773	8,951	3,064,197	8,847
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage 2	427,473	-	407,648	-	392,901	-	387,547	-
	3,178,574	8,791	2,952,695	8,920	2,660,872	8,951	2,676,650	8,847

1. Les montants ont été redressés pour tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d' assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État qui sont passées du Programme de la gestion générale et des services à l'activité Assurance-chômage et du transfert de la fonction Examen et certification des NAS qui relevait auparavant de la Gestion des CEC et services conjoints (voir tableau 35, page 2-66).
2. Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage, voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991 : Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de 3,179 millions de dollars, soit 226 millions de dollars ou 8% supérieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990 (mais comportent 129 années-personnes en moins). L'augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage;	228.0
• le projet d'élaboration du système de soutien de l'agent, reporté en 1990-1991;	13.6

(en millions de dollars)

- traitements et salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives; 12.6
- la rationalisation de la fonction publique (129 années-personnes); (5.0)
- la Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs; et (2.0)
- des dépenses additionnelles recouvrables du Compte d'assurance-chômage. (19.8)

Tableau 21 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	124,727	3,763	129,579	3,810	(4,852)	(47)
Services relatifs aux demandes	99,058	2,807	101,447	2,815	(2,389)	(8)
Paiement des prestations	60,845	860	62,106	884	(1,261)	(24)
Contrôle de l'assurance	36,093	942	36,402	968	(309)	(26)
Autres activités/Frais généraux	76,445	579	76,116	580	329	(1)
Total - Coûts de fonctionnement	397,168	8,951	405,650	9,057	(8,482)	(106)
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,416,249	-	2,410,000	-	6,249	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	240,356	-	246,000	-	(5,644)	-
	3,053,773	8,951	3,061,650	9,057	(7,877)	(106)
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	392,901	-	399,433	-	(6,532)	-
	2,660,872	8,951	2,662,217	9,057	(1,345)	(106)

* Les montants ont été redressés pour tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État du Programme de la gestion générale et des services à l'activité Assurance-chômage; et pour tenir compte du transfert de l'activité Examen et certification des NAS, de la Gestion des CEC et des services conjoints à l'activité Assurance-chômage (voir tableau 35, page 2-66).

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes pour 1988-1989 sont d'un million de dollars inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 106 années-personnes de moins). Cette différence est surtout attribuable à l'amélioration de la productivité liée aux activités variables de traitement des demandes et de Contrôle de l'assurance.

Données sur le rendement et justification des ressources

Initiatives nouvelles et permanentes : Étant donné l'application de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, les initiatives suivantes prévues pour 1989-1990 se poursuivront en 1990-1991 :

- la mise en oeuvre des améliorations des méthodes et procédures proposées au cours de la Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage. La Revue vise à simplifier l'administration du Régime et à garantir que les prestataires bénéficient d'un traitement équitable et uniforme dans l'ensemble du pays. La Revue a permis de déterminer une série d'innovations et d'initiatives potentiellement bénéfiques et, au cours de la seconde moitié de 1988-1989, certaines de ces initiatives ont été mises à l'essai. Certaines d'entre elles ayant donné d'excellents résultats et d'autres ne nécessitant aucune mise à l'essai ont été adoptées en 1989-1990. Cependant, la majorité des mesures ou initiatives seront mises en oeuvre en 1990-1991;

- l'adoption de méthodes d'enquête plus précises, notamment celles qui visent, non pas simplement à détecter les abus, mais à dissuader les fraudeurs ou à empêcher les abus;

- l'utilisation progressive du système de soutien de l'agent après mise à l'essai fructueuse. Au début, le système permettra d'informatiser et, partant, de simplifier le calcul des demandes de prestations ainsi que des taux de prestations; et

- le traitement de 77% des demandes de prestations dans les 21 jours suivant leur réception. À long terme, on vise à pouvoir traiter 85% de ces demandes (voir page 2-54).

Les nouvelles initiatives prévues pour 1990-1991 englobent :

- l'amélioration des mesures de dissuasion au moyen d'une stratégie d'information sélective, des sanctions plus importantes et des modifications apportées à la politique de divulgation volontaire des infractions;

- l'amélioration des mesures de détection des fraudes, par des mesures visant à sensibiliser le personnel de la Commission et du Ministère au rôle qu'il joue dans la protection du Compte d'assurance-chômage; l'amélioration des critères de sélection et d'enquête; le suivi des indices en temps opportun et de façon systématique, l'évaluation des unités régionales chargées d'enquêter sur les fraudes et la tenue d'enquêtes sélectives et officielles pour au moins 7.5% des demandes de prestations;

- l'élaboration et la mise en place d'un système d'amélioration de la qualité en vue d'assurer la qualité du travail de même que la précision et l'opportunité des enquêtes;

- la réduction du fardeau administratif des employeurs, par la mise en valeur du Système informatisé de données sur la rémunération et par un meilleur choix des observations produites par ordinateur; et

- la mise en oeuvre de la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, importante initiative de l'Emploi et de l'Assurance conçue pour accélérer le réemploi des prestataires. Pour une explication détaillée, voir page 2-37.

Initiatives terminées : Les initiatives suivantes, dont il a été question précédemment, ont pris fin :

- l'élaboration d'une stratégie d'information publique pour dissuader les fraudeurs éventuels et faciliter la détection des abus;
- la mise en place d'un Système automatisé de la gestion des enquêtes aux fins du Contrôle de l'assurance, afin de réduire les tâches administratives et d'augmenter le nombre d'enquêtes productives; et
- l'examen de 86.2% des appels dans les 30 jours suivant leur dépôt, ce qui représente un léger écart par rapport à l'objectif visé de 90%.

Données sur le rendement : L'activité Assurance-chômage englobe trois fonctions principales ayant chacune des objectifs particuliers en matière de service et produisant des résultats mesurables : le Traitement des demandes (réception des demandes de prestations et détermination de l'admissibilité); le Paiement des prestations (émission de mandats par les Centres régionaux d'informatique) et le Contrôle de l'assurance (la prévention et la détection des fraudes et des abus ainsi que la dissuasion des fraudeurs).

Le rendement de ces trois fonctions est mesuré en fonction de l'efficience (rendement par année-personne productive) et de l'efficacité des activités (opportunité et précision du service et, dans le cas du Contrôle de l'assurance, détection des trop-payés). La justification des ressources découle d'une action visant l'utilisation optimale des services et des mesures de contrôle. L'information sur le rendement antérieur sert de point de départ et l'incidence des lois, politiques et procédures nouvelles ou modifiées est évaluée à l'aide de projets pilotes ou de normes de temps mesuré.

Le tableau 22 détaille les changements dans les volumes de travail d'une année à l'autre, et le tableau 23, la relation entre le volume de travail et les niveaux des ressources en termes d'extrants par année-personne productive. Les extrants par année-personne productive sont des estimations fondées sur des données antérieures, estimations qui pourraient vraisemblablement changer une fois le projet de loi C-21 adopté.

Tableau 22 : Volume de travail

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Traitement des demandes				
Demandes initiales et renouvelées traitées	**3,325,000**	3,241,393	3,230,078	3,228,092
Paiement des prestations - Mandats émis	**28,774,000**	29,553,000	29,600,896	30,133,000
Contrôle de l'assurance - Enquêtes terminées	**1,108,115**	1,092,210	1,050,246	982,850
Autres activités/Frais généraux				
Employeurs inscrits (perception des cotisations)	**1,360,500**	1,289,000	1,231,750	1,185,375
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées *	**43,200**	42,200	41,282	39,041
Nombre de contrats de rentes administrés	**179,500**	187,250	195,179	203,309
Nombre de cartes d'assurance sociale attribuées	**1,000,000**	1,000,000	919,675	815,444

* Demandes présentées pour l'année civile.

Tableau 23 : Traitement des demandes et rendement par année-personne productive *

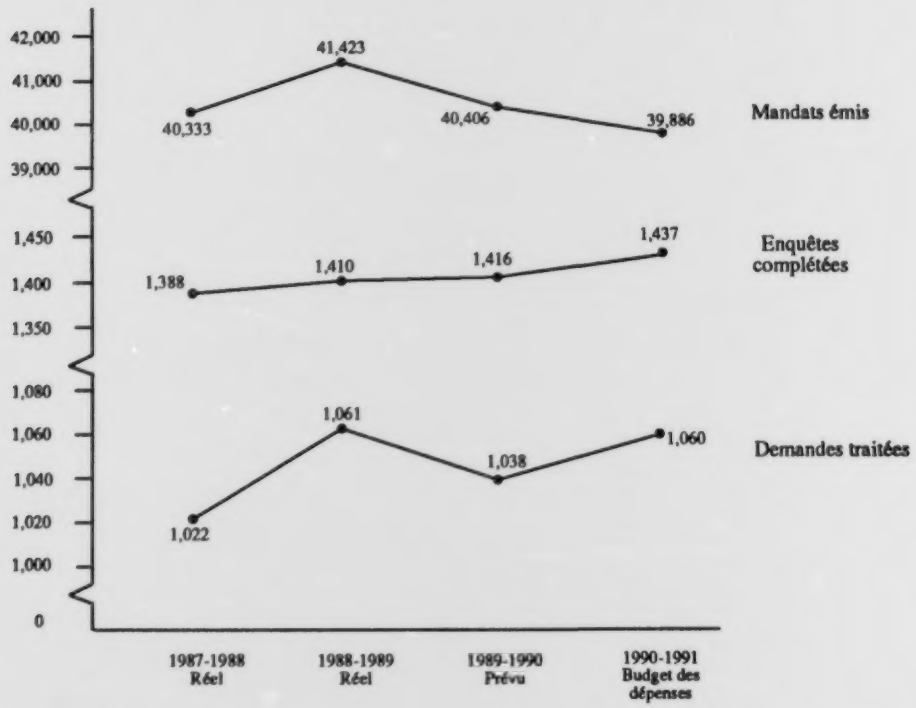

* La productivité s'exprime au moyen d'années-personnes productives. Seul le temps productif est retenu; la formation et les congés sont exclus, mais le temps supplémentaire est ajouté.

Traitement des demandes : Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont établis en fonction du volume de travail prévu et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1990-1991 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances ainsi que d'après le nombre prévu de demandeurs de prestations de travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations spéciales. Le Contrôle de l'assurance a également une incidence sur les ressources nécessaires au traitement des demandes de prestations puisqu'il influe sur le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de décisions révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

La productivité relative au traitement des demandes est exprimée en fonction du temps productif du personnel directement affecté au traitement des demandes d'assurance-chômage (commis de soutien et agents d'assurance exclusivement). Même si l'on s'attendait à ce que la productivité, qui avait progressé rapidement au cours des cinq dernières années, n'augmente pas en 1988-1989, les résultats obtenus pour cette année révèlent le contraire. Au cours de cette période, 1,061 demandes de prestations ont été traitées par année-personne productive. La productivité devrait toutefois diminuer légèrement en 1989-1990 pour s'établir à 1,038 et à 1,060 en 1990-1991 (voir tableau 23).

Le Système global de dépistage (SGD), système à trois paliers de vérification des demandes de prestations d'assurance-chômage, mesure l'exactitude des paiements de prestations. Il permet de déterminer l'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés dans dix catégories d'erreurs, notamment les erreurs non attribuables à la Commission et au Ministère (attribuables aux prestataires et aux employeurs) et les erreurs commises à l'interne (liées au traitement des demandes par la Commission et le Ministère).

Comme le montre le SGD, l'incidence des erreurs est demeurée relativement stable depuis la mise en place du système, en 1983. Pour l'année civile 1988, les trop-payés et les moins-payés non décelés représentaient 4.46% du montant versé en prestations, soit une légère augmentation par rapport aux résultats de 1987. Le taux de 1988 se compare avantageusement à celui de 4.8% prévu par le Bureau du Vérificateur général dans une étude menée en 1981.

La rapidité du service se mesure en établissant la proportion des demandes traitées dans les trois semaines (21 jours) suivant leur réception. La troisième semaine de traitement a été choisie comme point critique parce qu'elle correspond à la semaine du premier versement possible et que le paiement est effectué au plus tôt dans la quatrième semaine, après réception de la première carte de déclaration du prestataire. Certaines demandes ne peuvent être traitées durant cette période pour deux raisons :

- elles peuvent avoir un caractère litigieux et nécessiter une enquête afin d'être tranchées (par exemple dans le cas d'un conflit collectif); et
- il manque des documents nécessaire à l'établissement de la période de prestations (par exemple un certificat médical).

À long terme, on vise à pouvoir traiter 85% des demandes dans les trois semaines suivant leur réception, mais les objectifs de rendement sont fixés chaque année en fonction des limites déterminées. L'objectif fixé pour 1989-1990 est de 77% et devrait être atteint (voir tableau 24).

Tableau 24 : Rapidité du service

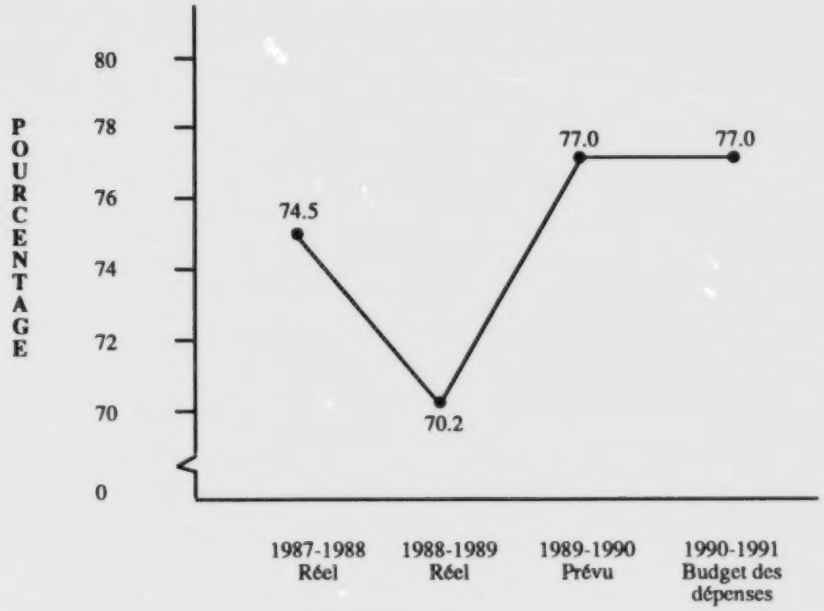

Paiement des prestations : Les niveaux de ressources nécessaires à l'émission des mandats (paiements) sont également fondés sur le taux de chômage prévu. On prévoit une augmentation du nombre de mandats émis par année-personne productive en 1990-1991 (voir tableau 22). Les Centres régionaux d'informatique sont les principaux responsables de l'émission de mandats. Ils jouent un rôle important dans le traitement des données de gestion et dans la production de rapports pour la Commission et le Ministère. Des améliorations d'ordre administratif devraient encore être apportées en 1990-1991 (voir tableau 23), bien que l'automatisation des activités de la Commission et du Ministère ait entraîné une augmentation des besoins en personnel sachant utiliser l'équipement informatique.

Contrôle de l'assurance : Dans le cadre des activités de contrôle, des enquêtes sur les contrevenants possibles sont effectuées et des mesures sont prises pour veiller à ce que les employeurs et les prestataires communiquent les renseignements exacts en temps opportun. En 1988-1989, les activités relatives aux enquêtes et au contrôle ont permis d'établir des trop-payés et des pénalités totalisant 160.3 millions de dollars.

En 1990-1991, on prévoit mener environ 1,1 million d'enquêtes, soit un peu plus qu'en 1989-1990 (voir tableau 22). En dépit de l'automatisation, les niveaux de productivité seront les mêmes qu'en 1989-1990 vu les besoins considérables en matière de formation.

Autres activités/Frais généraux : Parmi les sous-activités de cette fonction, on retrouve le traitement des demandes de réduction du taux de la cotisation présentées par les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire. En 1988-1989, 41,282 demandes ont été présentées; en 1989-1990, le nombre de demandes devrait légèrement augmenter pour s'établir à 42,200 (voir tableau 22).

L'Administration des rentes sur l'État constitue une autre sous-activité; le volume de travail se mesure en fonction du nombre de contrats en cours d'administration . On prévoit que le volume de contrats administrés continuera de diminuer d'environ 4% par année (voir tableau 22).

En ce qui concerne la sous-activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, le volume de travail est évalué en fonction du nombre de cartes d'assurance sociale délivrées. Bien que ce nombre soit passé d'un million, vers la fin des années 1970, à 772,233 en 1985-1986, on s'attend à ce qu'il s'élève à un million en 1989-1990 et en 1990-1991 (voir tableau 22). Cette augmentation prévue découle de la nouvelle loi fiscale (projet de loi C-139) adoptée en septembre 1988. Elle prévoit l'utilisation des numéros d'assurance sociale (NAS) à des fins de vérification de l'impôt sur le revenu. Depuis le 1er janvier 1989, les institutions financières doivent présenter à Revenu Canada, Impôt, des déclarations de renseignements comportant des numéros d'assurance sociale.

Évaluation du Programme : Une évaluation du volet des prestations de maladie du Régime d'assurance-chômage a été effectuée en 1989-1990. Tout en s'intéressant à des points comme l'efficience de ce volet et ses répercussions sur le secteur privé, l'évaluation a également porté sur l'efficacité de la protection accordée aux travailleurs en cas de maladie.

L'introduction des prestations de maladie dans le Régime d'assurance-chômage en 1971 a considérablement amélioré la protection des travailleurs. À cette époque, 60% des travailleurs n'étaient pas couverts. En 1988, les régimes privés d'assurance salaire visaient 50% des travailleurs. Les prestations de maladie et les indemnités des régimes privés étaient accessibles au total à 75% des travailleurs, ce qui en laissait 25% sans protection.

D'après les résultats de l'évaluation, les participants à des régimes privés (50% des travailleurs) sont habituellement des travailleurs à plein temps qui touchent un revenu supérieur à la moyenne. Le plus souvent, les particuliers admissibles seulement aux prestations de maladie du Régime d'assurance-chômage (25% des travailleurs) sont des femmes qui occupent des emplois à temps partiel ou qui exercent des professions peu spécialisées. Une autre catégorie (représentant 12% des travailleurs) n'a pas accumulé les 20 semaines d'emploi assurable nécessaires pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage. Cette catégorie se compose en grande partie de nouveaux travailleurs actifs, de travailleurs saisonniers et de personnes qui ont de la difficulté à conserver un emploi pendant longtemps. Enfin, il y a les particuliers (13% des travailleurs) qui ne sont pas protégés par le Régime d'assurance-chômage et qui ne souscrivent pas à un régime privé. Il s'agit surtout de travailleurs indépendants (des hommes pour la plupart) ainsi que des travailleurs à temps partiel (des femmes le plus fréquemment) dont le nombre d'heures de travail ou le salaire n'est pas suffisant pour que leur emploi soit assurable.

Pour ce qui est de la durée des prestations, 20% environ des prestataires touchent les 15 prestations hebdomadaires de maladie offertes par le Régime. Les études révèlent également que près de la moitié des prestataires qui épuisent leurs prestations de maladie ne sont pas rétablis au bout de ces 15 semaines et ne peuvent compter sur aucune autre forme de soutien du revenu.

D. Gestion des CEC et services conjoints

Objectif

Offrir des services de gestion et de soutien administratif efficaces en temps opportun pour la prestation des services des CEC destinés au public.

Description

L'activité Gestion des CEC et services conjoints s'appelait auparavant Gestion du programme et services communs.

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services conjoints du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités qui englobent des programmes particuliers (tels que Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, etc.) ou des services particuliers (Placement, Traitement des demandes, etc.). Toutes les ressources en années-personnes au titre de cette activité se trouvent dans les régions, où cette activité englobe les directeurs régionaux d'Emploi et Assurance, les directeurs de district et les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC), ainsi que le personnel de soutien administratif rattaché à ces postes.

Cette activité regroupe les principales composantes suivantes :

- Gestion des opérations des CEC : Activités de gestion des opérations des CEC exercées dans les bureaux régionaux, de district et locaux (CEC) par les directeurs responsables de l'exécution des divers programmes d'emploi et d'assurance;
- Services d'accueil : Double fonction qui consiste à accueillir les clients qui se rendent en personne au Centre d'emploi du Canada (CEC), ou qui y téléphonent, et à les diriger vers la personne appropriée;
- Services de soutien : Soutien administratif du Programme d'emploi et d'assurance dans les bureaux locaux;
- Gestion du Programme : Conseils et directives pour les activités de la Planification de l'emploi, des Services d'emploi et de l'Assurance à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux, grâce à l'élaboration d'une politique et d'une marche à suivre efficaces en matière d'emploi et d'assurance.

Sommaires financiers

L'activité Gestion des CEC et services conjoints représente environ 6% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1990-1991 (à l'exclusion des Contributions de l'État) et 13% des années-personnes totales. Elle représente 13% des coûts en personnel et 17% des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage).

En 1990-1991, les frais de personnel représenteront 70% des dépenses brutes de l'activité, les autres coûts de fonctionnement 30%.

Tableau 25 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des CEC et services conjoints	135,877	2,233	130,677	2,301	146,101	2,509	147,841	2,631
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	110,864	-	104,819	-	119,204	-	122,157	-
	25,013	2,233	25,858	2,301	26,897	2,509	25,684	2,631

* Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991 : Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de 0.8 million de dollars, soit 3% inférieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990 (et comportent 68 années-personnes de moins). Cette différence est surtout attribuable à une diminution des besoins en personnel.

Tableau 26 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des CEC et services conjoints	146,101	2,509	122,532	2,338	23,569	171
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	119,204	-	101,630	-	17,574	-
	26,897	2,509	20,902	2,338	5,995	171

* Les montants ont été redressés pour tenir compte du transfert de la fonction Examen et Certification des NAS qui est passée de la Gestion des CEC et services conjoints à l'activité Assurance-chômage (voir tableau 35, page 2-66).

Explication de la différence : Les dépenses réelles de 1988-1989 dépassent de 6 millions de dollars, soit de 29% le Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 171 années-personnes de plus). La différence est principalement attribuable à une réaffectation des ressources (23.6 millions de dollars) au sein du Programme d'emploi et d'assurance et, en contrepartie, à une augmentation des dépenses recouvrées du Compte d'assurance-chômage (17.6 millions de dollars).

Données sur le rendement : Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficacité et son efficience globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des Programmes de mise en valeur des ressources humaines, du Service national de placement et de l'Assurance-chômage.

Les tableaux 27 et 28 indiquent le rapport entre, d'une part, les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et, d'autres part, l'ensemble des années-personnes et des dépenses des programmes d'emploi et d'assurance.

Tableau 27 : Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

(années-personnes)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Gestion des CEC et services conjoints	2,233	2,301	2,509	2,631
Programme d'emploi et d'assurance	17,755	18,963	19,002	19,351
Pourcentage du total	12.6	12.1	13.2	13.6

Tableau 28 : Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Gestion des CEC et services conjoints	135,877	130,677	146,101	147,841
Programme d'emploi et d'assurance - Coûts de fonctionnement *	937,425	926,442	856,810	862,853
Pourcentage du total	14.5	14.1	17.1	17.1

* Exclus la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, le programme Extension et les services de diagnostic de l'activité Service national de placement.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources des CEC

1. Besoins financiers par article

Tableau 29 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel				
Traitements et salaires	**616,509**	621,246	574,218	590,110
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**95,559**	94,685	93,960	93,162
Autres frais touchant le personnel	**3,787**	3,677	8,747	4,671
	715,855	719,608	676,925	687,943
Biens et services				
Voyages et réinstallations	**28,098**	27,403	16,979	16,044
Téléphone et télégraphe	**16,002**	16,337	28,727	23,258
Affranchissement, fret et messageries	**23,396**	23,562	23,331	21,913
Imprimerie	**17,090**	15,940	15,741	12,892
Autres frais d'information	**12,044**	10,522	3,530	3,867
Services professionnels et spéciaux	**110,386**	107,820	84,012	83,805
Location de matériel	**11,888**	11,974	5,228	3,973
Autres frais de location	**1,071**	1,078	2,331	1,681
Achat de services de réparation et d'entretien	**2,751**	2,876	4,431	5,221
Services publics, fournitures et approvisionnements	**6,721**	6,344	8,240	7,046
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**2,889,000**	2,661,000	2,416,249	2,443,131
Autres frais	**2,861**	2,875	1,265	296
	3,121,308	2,887,731	2,610,064	2,623,127
Total des dépenses de fonctionnement	**3,837,163**	3,607,339	3,286,989	3,311,070
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**15,017**	6,158	11,037	20,086
Paiements de transfert	**1,745,031**	1,912,012	1,746,856	1,767,695
	5,597,211	5,525,509	5,044,882	5,098,851
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**784,142**	750,902	721,580	731,151
Dépenses totales nettes	**4,813,069**	4,774,607	4,323,302	4,367,700

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 716 millions de dollars du Programme d'emploi et d'assurance représentent 75% des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage). Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 30 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	**1,962**	2,276	2,246	2,427
Service national de placement	**4,769**	4,943	4,770	4,908
Assurance-chômage	**8,791**	8,920	8,951	8,847
Gestion des CEC et services conjoints	**2,233**	2,301	2,470	2,591
	17,755	18,440	18,437	18,773
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	-	-	538
Service national de placement	-	523	526	-
Gestion des CEC et services conjoints	-	-	39	40
	-	523	565	578

* Les chiffres pour l'année 1989-1990 et les années précédentes représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi. Voir tableau 31, page 2-62, pour plus d'information sur les années-personnnes.

Tableau 31 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes * autorisées					
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
Gestion	**94**	100	96	121	59,000-132,700	76,838
Scientifique et professionnelle						
Actuariat	**2**	2	2	1	27,016-77-123	62,054
Économique, sociologie et statistique	**118**	120	114	126	16,751-75,800	52,045
Enseignement	**25**	25	25	32	17,092-65,873	55,560
Bibliothéconomie	**1**	1	1	2	24,255-57,502	
Administration et service extérieur						
Services administratifs	**355**	368	353	419	16,702-69,615	46,833
Gestion des systèmes d'ordinateurs	**31**	29	31	24	22,310-73,032	43,293
Gestion de finances	**8**	8	9	14	16,200-63,422	50,845
Services d'information	**3**	4	5	4	16,567-64,300	47,112
Organisation et méthodes	**9**	8	6	9	16,368-64,300	45,857
Gestion du personnel	**17**	22	24	16	15,669-64,315	44,341
Administration des programmes	**7,849**	7,801	7,719	8,967	16,702-69,615	40,430
Technique						
Soutien des sciences sociales	**23**	26	27	26	15,415-70,474	39,468
Soutien administratif						
Communications	**20**	21	21	24	18,745-38,826	22,988
Traitement mécanique des données	**197**	203	194	260	16,410-45,299	27,443
Commis aux écritures et aux règlements	**8,153**	8,952	8,859	8,273	15,778-38,728	25,548
Mécanographie	**17**	17	17	26	15,452-30,832	25,051
Secrétariat, sténographie et dactylographie	**822**	722	923	420	15,637-38,975	25,150
Fonctionnement						
Services divers	**11**	11	11	9	16,237-48,795	25,387
	17,755	18,440	18,437	18,773		

	Autres années-personnes *					
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
Étudiants	-	523	565	578	15,452-45,299	

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 60% du Budget des dépenses principal de 1990-1991 du Programme d'emploi et d'assurance (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

Tableau 32 : Détail des subventions et des contributions

(en dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Subventions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés en vue d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale	**78,568,000**	78,568,000	-	-
Service national de placement				
Frontier College of Canada	**175,000**	175,000	175,000	175,000
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettront d'employer davantage de Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes, et les membres d'autres groupes spéciaux	**390,000**	390,000	389,993	389,991
Subventions aux organismes bénévoles - Équipes d'alphabétisation	**1,000,000**	1,000,000	540,000	540,000
Total des subventions	**80,133,000**	80,133,000	1,104,993	1,104,991
Contributions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres corps publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation et/ou à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	**1,370,219,760**	1,534,025,991	1,430,029,259	1,480,013,619
Contribution à la province de la Nouvelle-Écosse pour restructurer son système de formation de métier en établissement	**157,240**	401,009	389,337	1,046,936
Service national de placement				
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des bureaux du Service d'emploi agricole pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs	**10,421,000**	10,421,000	9,933,099	8,435,425
Service d'information sur les aménagements en Amérique	**100,000**	100,000	47,080	-
Assurance-chômage				
(L) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	**284,000,000**	286,000,000	240,356,439	229,005,731
Total des contributions	**1,664,898,000**	1,830,948,000	1,680,755,214	1,718,501,711

Tableau 32 : Détail des subventions et des contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1988	Réel 1987-1988
Postes non requis				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies en vue de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	-	-	52,898,837	32,844,459
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies pour aider les personnes visées à améliorer leur employabilité	-	-	3,539,195	-
Subvention à Aqueduc de Pierreville	-	-	-	1,889,670
Contribution à l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich	-	-	24,231	65,769
Subventions aux provinces et aux territoires pour les établissements de formation afin de répondre aux besoins de formation liés à l'emploi du gouvernement fédéral (Planification de l'emploi)	-	-	-	12,860,478
Subentions aux provinces pour accélérer l'adaptation des organismes de formation dans le cadre de la PE	-	-	7,402,000	-
Subvention à la Calmeadow Charitable Foundation - phase II du Programme de prêts à l'emploi des autochtones.	-	253,000	-	-
Subvention au Conseil canadien des affaires autochtones pour le projet Canadian Resorts North Training Centre Inc.	-	248,000	-	-
Subvention au "Mohawk College" dans le cadre de la Conférence mondiale de 1989 sur l'enseignement coopératif	-	-	60,000	60,000
Service national de placement				
Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché du travail :				
Amélioration de la gestion des entreprises	-	-	-	101,781
Options Nord	-	-	-	265,657
Subventions aux employeurs d'entreprises et associations en vue de promouvoir les possibilités d'emploi pour les étudiants	-	430,000	235,000	-
Établissons des liens Inc.	-	-	836,201	-
Total - Postes non requis	-	931,000	64,995,464	48,087,814
Total	**1,745,031,000**	1,912,012,000	1,746,855,671	1,767,694,516

* Les prévisions de 1989-1990 sont fondées sur les données disponibles le 30 novembre 1989.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses principal de 1990-1991 du Programme d'emploi et d'assurance ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 33 présente d'autres éléments de coûts dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 33 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Budget des dépenses 1989-1990
Dépenses de fonctionnement	**948,163**	904,931
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**2,889,000**	2,661,000
Dépenses en capital	**15,017**	18,549
Paiements de transfert	**1,461,031**	1,479,199
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	**284,000**	286,000
	5,597,211	5,349,679
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**784,142**	750,573
Dépenses nettes - Budget des dépenses	**4,813,069**	4,599,106
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux Publics Canada	**13,345**	11,843
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**-**	1,391
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**4,653**	3,002
Autres services	**319**	325
Coût total du Programme	**4,831,386**	4,615,667
Moins : recettes	**1,903**	1,877
Coût net estimatif du Programme	**4,829,483**	4,613,790

5. Recettes

Tableau 34 : Recettes selon le genre

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Fonds du revenu consolidé 1				
Choix	**133**	121	110	146
Recettes nettes en vertu de crédits 2				
Frais de remplacement des cartes d'assurance sociale	**1,700**	1,600	1,684	1,575
Colloques à l'intention des employeurs locaux	**70**	60	52	62
	1,770	1,660	1,736	1,637
Total des recettes	**1,903**	1,781	1,846	1,783

1. Recettes versées directement au Fonds du revenu consolidé et non disponibles pour les fins des CEC.
2. Recettes versées au Programme. Exclus les sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

En 1989-1990, la structure d'activité du Programme des services généraux et spéciaux et du Programme d'emploi et d'assurance a été modifiée. Ainsi les activités de l'Attribution des numéros d'assurance-sociale (NAS) et des Rentes sur l'État ont été transferrées à l'activité Assurance-chômage. De plus, la fonction Examen et certification des NAS a été transferrée de l'activité Gestion du Programme et services communs à l'activité Assurance-chômage. Le Programme des services généraux et spéciaux porte maintenant le nom de Programme de la gestion générale et des services. L'activité Gestion du Programme et services communs est appelée Gestion des CEC et services conjoints.

L'ancienne et la nouvelle structure sont comparées au tableau 35, en fonction du budget principal de 1988-1989.

Tableau 35 : Concordance du Budget des dépenses principal 1988-1989

(en milliers de dollars)	$		Années-personnes	
	Ancienne structure	Nouvelle structure	Ancienne structure	Nouvelle structure
Programme de la gestion générale et des services				
(Auparavant: Services généraux et spéciaux)				
Gestion générale et administration	-	272,477	-	2,839
Gestion et administration centrales du Ministère	27,038	-	422	-
Gestion et administration de la Commission	245,439	-	2,417	-
Systèmes et procédures	25,822	25,822	372	372
Administration des rentes sur l'État	3,090	-	85	-
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,805	-	132	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	687	687	9	9
Total du Programme (brut)	305,881	298,986	3,437	3,220
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	245,022	241,217	-	-
Total du Programme (net)	60,859	57,769	3,437	3,220
Emploi et assurance				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,585,714	1,585,714	2,027	2,027
Service national de placement	250,576	250,576	4,920	4,920
Assurance-chômage	3,052,868	3,052,868	8,780	8,780
•Rentes sur l'État		3,090		85
•Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale		3,805		132
•Examen et certification des NAS		1,887		60
	4,889,158	4,897,940	15,727	16,004
Gestion des CEC et services conjoints	124,419	124,419	2,398	2,398
•Examen et certification des NAS		(1,887)		(60)
Total du Programme (brut)	5,013,577	5,020,472	18,125	18,342
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	733,621	737,426	-	-
Total du Programme (net)	4,279,956	4,283,046	18,125	18,342
Total (net)	4,340,815	4,340,815	21,562	21,562

C. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 36 : Bilan au 31 mars 1989

(en milliers de dollars)	1988-1989	1987-1988
Actif		
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	882,943	919,574
Intérêt couru à recevoir du Canada	65,224	67,808
Débiteurs	109	171
	948,276	987,553
Passif		
Surplus actuariel à verser au Canada	3,052	2,737
Réserves actuarielles *	945,224	984,816
	948,276	987,553

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-68.

Tableau 37 : État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

(en milliers de dollars)	1988-1989	1987-1988
Paiements et autres débits		
Rentes versées	100,077	100,577
Remboursements de primes	2,000	2,263
Rentes non réclamées	223	359
	102,300	103,199
Revenus		
Intérêts en provenance du Canada	65,224	67,808
Primes	458	552
Autres	78	60
	65,760	68,420
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	36,540	34,779
Réserves actuarielles, solde au début de l'exercice	984,816	1,022,332
	948,276	987,553
Surplus actuariel - Excédent des réserves actuarielles comptabilisées sur les réserves actuarielles calculées à la fin de l'exercice	3,052	2,737
Réserves actuarielles, solde à la fin de l'exercice *	945,224	984,816
Primes cumulées et intérêt couru pour les rentes non échues	249,616	280,212
Valeur actuelle des rentes échues	695,608	704,604
Total des réserves actuarielles *	945,224	984,816

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-68.

Tableau 38 : État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

(en milliers de dollars)	1988-1989	1987-1988
Utilisation des fonds :		
Fonctionnement		
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	36,540	34,779
Diminution de l'intérêt couru et des débiteurs	(2,646)	(2,458)
	33,894	32,321
Surplus actuariel versé au Trésor	2,737	2,159
Total des fonds utilisés	36,631	34,480
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde au début de l'exercice	919,574	954,054
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice	882,943	919,574

2. Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1989

Autorisation et but : Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État (la "Loi") et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement a porté à 7 % le taux de rendement des contrats de rente sur l'État, a assoupli les modalités de ces derniers et a mis fin à la vente des rentes.

Le compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Trésor.

Principales conventions comptables :

Méthode comptable : Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles : Les réserves actuarielles comprennent :

- les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues;
- et la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

Surplus actuariel à verser au Canada : Lorsque, à la fin d'un exercice, la somme comptabilisée des réserves actuarielles dépasse la somme calculée des réserves actuarielles ou lui est inférieure, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est imputé ou crédité au Trésor.

Intérêt en provenance du Canada : L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

Rentes non réclamées : Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

Services fournis gratuitement : Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

Calcul des réserves actuarielles : La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de 945,224,000 $ (984,816,000 $ en 1988) est conforme à l'alinéa 15 (1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les tables de mortalité à utiliser dans la détermination des valeurs des rentes seront les tables de rente établies pour 1949 et modifiées par l'échelle "C" de projection.

La Commission entreprend tous les ans une étude du taux de mortalité afin de mesurer la justesse des tables de mortalité, à des fins d'évaluation. Selon les résultats de la dernière étude, les tables de mortalité utilisées restent valables.

Index - Programme d'emploi et d'assurance

Accords fédéraux-provinciaux, 2-9, 2-28, 2-29
Acquisition de compétences, 2-22, 2-32
Aide à l'innovation sur le marché du travail, 2-23
Bénéficiaires de l'aide sociale, 2-9, 2-14, 2-29, 2-33
Conseil consultatif national sur le perfectionnement des compétences, 2-19
Conseils consultatifs locaux, 2-14, 2-39
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, 2-48
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, 2-49
Contrôle de l'assurance, 2-48, 2-53, 2-55
Développement de l'emploi, 2-22, 2-32
Développement des collectivités, 2-8, 2-19, 2-22, 2-27
Équité en matière d'emploi, 2-10, 2-19, 2-39
Études de suivi, 2-9, 2-28, 2-30
Évaluation du Programme, 2-32, 2-33, 2-45, 2-56
Information sur le marché du travail, 2-10, 2-38, 2-40, 2-45
Intégration professionnelle, 2-22, 2-33
Nouveau Mandat, 2-7, 2-10, 2-37
Numéros d'assurance-social, 2-42, 2-56
Objectifs de l'Assurance-chômage, 2-11
Option Aide à l'emploi, 2-8, 2-28
Option Emploi continue, 2-8, 2-27
Paiement des prestations, 2-48, 2-53, 2-55
Placement, 2-34, 2-38, 2-40, 2-45, 2-46
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, 2-14
Prestations de maladie, 2-56
Programme canadien de réorientation des agriculteurs, 2-14, 2-45
Programme de contrats fédéraux, 2-19, 2-39
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, 2-22, 2-32
Projet de loi C-21, 2-7, 2-8, 2-9, 2-18, 2-27, 2-37
Rentes sur l'État, 2-48, 2-56, 2-67 à 2-69
Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage, 2-51
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail, 2-35, 2-42, 2-43, 2-45, 2-46
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, 2-19, 2-37, 2-43
Services aux employeurs, 2-11, 2-37
Services aux clients, 2-9
Services de diagnostic, 2-44
Services d'emploi agricole (SEA), 2-14, 2-15, 2-37, 2-38
Services Extension, 2-44
Services relatifs aux demandes, 2-48
Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), 2-7, 2-8, 2-9, 2-18, 2-19, 2-20, 2-21, 2-27, 2-28, 2-37, 2-38, 2-51
Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, 2-10, 2-37, 2-38
Structure par activité, 2-16
Système d'accès en direct de la PE, 2-9, 2-29
Système global de dépistage (SGD), 2-54
Système de soutien de l'agent, 2-51
Système national des services d'emploi (SNSE), 2-11, 2-38
Traitement des demandes, 2-47, 2-53, 2-54

Programme d'immigration

Plan de dépenses 1990-1991

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 3-4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 3-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 3-7
B. Sommaires financiers 3-9
C. Données de base
1. Introduction 3-10
2. Mandat 3-11
3. Objectif 3-11
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3-11
5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 3-13

Section II
Analyse par activité

A. Opérations du Programme 3-16
B. Établissement 3-24
C. Arbitrage 3-29
D. Gestion et élaboration de la politique 3-33
E. Comité consultatif du statut de réfugié 3-39

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 3-40
2. Besoins en personnel 3-41
3. Paiements de transfert 3-43
4. Prêts 3-44
5. Coût net du Programme 3-44
6. Recettes 3-45

Index 3-46

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Programme d'immigration		
15	Dépenses de fonctionnement	**185,530**	157,868
20	Contributions	**77,861**	69,749
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**18,907**	17,075
	Total du Programme	**282,298**	244,692

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1990-1991
	Programme d'immigration	
15	Immigration - Dépenses de fonctionnement	**185,530,000**
20	Immigration - Contributions	**77,861,000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991					
	Années-personnes autorisées *	Budgétaire: Fonctionnement	Budgétaire: Dépenses en capital	Budgétaire: Paiements de transfert	Total	Budget principal 1989-1990
Opérations du Programme	2,793	171,651	335	600	**172,586**	156,046
Établissement	52	8,327	7	77,261	**85,595**	72,027
Arbitrage	131	7,036	16	-	**7,052**	5,092
Gestion et élaboration de la politique	293	17,036	29	-	**17,065**	11,527
	3,269	204,050	387	77,861	**282,298**	244,692
Années-personnes autorisées en 1989-1990	3,144					

* Voir tableau 26, page 3-42, pour plus d'information sur les années-personnes.

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'immigration			
20	Dépenses de fonctionnement	111,346,000	129,324,510	127,136,855
25	Contributions	69,836,000	69,836,000	57,097,523
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13,041,000	13,482,000	13,482,000
(L)	Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	38,068	38,068
	Total du Programme - Budgétaire	194,223,000	212,680,578	197,754,446
(L)	(L) Prêts aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration Maximum : 90 000 000 $ (Net)	-	22,299,279	9,167,721
	Total du Programme - Non budgétaire	-	22,299,279	9,167,721

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

Les nouvelles dispositions législatives sur l'immigration ayant été adoptées par le gouvernement, le nouveau processus de détermination du statut de réfugié est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 1989. Grâce à ces dispositions législatives et au nouveau processus, il y a eu moins de revendications non fondées et le traitement des revendications des réfugiés venant des pays sources traditionnels de réfugiés a été accéléré.

Au total, 3,269 années-personnes et 282 millions de dollars ont été approuvés pour l'exécution du Programme d'immigration en 1990-1991.

Au moyen de ces ressources et en application des nouvelles dispositions législatives récemment adoptées, le Programme d'immigration

- étudiera et modifiera le système d'exécution du Programme d'immigration au Canada pour ce qui concerne les activités de sélection et de contrôle dans les Centres d'Immigration Canada (CIC) intérieurs (voir page 3-17);

- mettra l'accent sur l'exécution de la Loi grâce à une meilleure formation du personnel et à la nomination de nouveaux investigateurs, d'agents chargés de l'examen secondaire, d'agents chargés de présenter les cas, d'arbitres et d'agents d'expulsion (voir pages 3-18 et 3-35);

- concevra une banque de documents numérisés, accessible par photophone, pour examiner les documents et détecter ceux qui sont faux, aux principaux points d'entrée (voir page 3-18);

- traitera environ 50,000 des 85,000 revendications du statut de réfugié faisant partie de l'arriéré et qui ont été présentées par des demandeurs arrivés au Canada avant le 1er janvier 1989, date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives (voir page 3-18);

- mettra en place le système informatique de suivi des entrepreneurs (SISE) dans toutes les régions pour garantir que tous les entrepreneurs ayant obtenu le droit d'établissement respectent les modalités du Programme (voir page 3-18);

- réorganisera la Direction générale de l'arbitrage pour le 1er janvier 1990, laquelle relèvera directement du Sous-ministre délégué et Vice-président de manière à ce que les arbitres rendent leurs décisions de façon indépendante (voir page 3-30);

- améliorera le Programme de recouvrement des frais de services de l'Immigration en relevant les droits actuels et en exigeant des droits de traitement nouveaux en vue de recouvrer une proportion plus grande des frais d'exécution du Programme d'immigration (voir page 3-34);

- a ouvert des centres de renvoi à Montréal, Toronto et Vancouver pour faciliter les activités relatives à l'établissement des documents, à l'escorte et au voyage des personnes frappées de renvoi (voir page 3-18);

- a offert des services d'orientation aux réfugiés en partance pour le Canada au camp de réfugiés Phanat Nikhon en Thaïlande (voir page 3-26); et

- a mis en place un système automatisé d'inscription dans 17 bureaux ainsi qu'un système d'entrée intégrale de documents dans 55 bureaux (voir page 3-36).

Le gouvernement fédéral appuie une politique de croissance modérée des niveaux d'immigration. Il tient ainsi compte du fait que l'immigration a des retombées économiques, sociales, démographiques, humanitaires et culturelles bénéfiques ici même au Canada et ailleurs dans le monde. Comme le montre le tableau 1, le niveau d'immigration annoncé pour 1990 était de 165,000 à 175,000. En 1988 et en 1989, les niveaux annoncés ont été dépassés d'environ 25,000 et 27,000 respectivement à cause de l'augmentation du nombre de requérants réunissant les conditions voulues ainsi qu'une meilleure capacité de traitement à l'étranger.

Tableau 1 : Immigrants admis : Nombre annoncé, projeté et réel

	Annoncé pour 1990	Projeté pour 1989	Réel 1988	Réel 1987
Catégorie de la famille	61,000	57,500	51,309	53,257
Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres des catégories désignées	13,000	14,000	13,699	12,666
Réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé et membres des catégories désignées	13,000	16,000	12,270	7,308
Régugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement	7,000	2,000	867	1,587
Personnes admises pour des raisons humanitaires	3,000-6,000	5,000	4,769	6,198
Travailleurs sélectionnés:				
requérants principaux	21,000-24,000	29,000	25,980	18,922
personnes à charge	29,000-33,000	42,500	33,882	21,447
Gens d'affaires:				
requérants principaux	4,000	4,500	4,011	3,128
personnes à charge	11,000	13,000	11,101	7,941
Retraités	3,000	3,500	3,177	2,662
Total	165,000-175,000	187,000	161,065	135,116

Catégories d'immigrants

Catégorie de la famille - Les personnes parrainées par un membre de la famille immédiate, âgé d'au moins 18 ans et vivant au Canada en qualité de résident permanent ou de citoyen. Les critères d'admissibilité à ce genre de parrainage ont été élargis par suite de l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires en 1988.
Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres des catégories désignées - Il s'agit des personnes qui répondent à la définition de réfugié au sens de la Convention, énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976, ou qui viennent de pays désignés dans le Règlement sur l'immigration et dont l'établissement sera pris en charge par le gouvernement fédéral.
Réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé et membres des catégories désignées - Il s'agit de personnes prises en charge par des groupes du secteur privé.
Réfugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement - Demandeurs du statut de réfugié dont la revendication a été acceptée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié conformément au processus de détermination du statut de réfugié du Canada.
Personnes admises pour des raisons humanitaires - Il s'agit de nationaux de certains pays qui se trouvent en danger en raison de troubles politiques ou sociaux et qui sont admis au Canada en vertu de critères de sélection moins stricts.
Travailleurs sélectionnés - Requérants principaux - Il s'agit d'immigrants indépendants ou de parents aidés qui se destinent au marché du travail et qui ont été acceptés en vertu des critères de sélection habituels.
Travailleurs sélectionnés - Personnes à charge - Il s'agit du conjoint, des enfants et d'autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des travailleurs sélectionnés.

Gens d'affaires immigrants - Requérants principaux - Il s'agit des entrepreneurs, des investisseurs ou des travailleurs autonomes immigrants qui sont en mesure de contribuer de façon importante à la vie économique canadienne en créant ou en achetant une entreprise ou en investissant dans une entreprise ou un commerce au Canada.
Gens d'affaires immigrants - Personnes à charge - Il s'agit du conjoint, des enfants et d'autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des gens d'affaires immigrants.
Retraités - Il s'agit des personnes de 55 ans ou plus n'ayant pas l'intention de chercher ni de prendre un emploi au Canada, ainsi que les personnes à leur charge.

B. Sommaires financiers

Tableau 2 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1 1988-1989	Réel 1987-1988
Budgétaire				
Opérations du Programme	172,586	162,204	97,899	97,673
Établissement	85,595	86,322	58,227	55,086
Arbitrage	7,052	5,092	5,327	4,149
Gestion et élaboration de la politique	17,065	11,527	34,175	21,850
Comité consultatif du statut de réfugié	-	-	2,126	3,246
	282,298	265,145	197,754	182,004
Non budgétaire				
Établissement	-	9,700	9,168	5,703
Années-personnes 2				
Contrôlées par CT	3,269	3,136	2,508	2,443
Autre	-	8	14	13
	3,269	3,144	2,522	2,456

1. Pour des fins de comparaisons, les dépenses réelles de Gestion et élaboration de la politique ainsi que des Opérations du Programme ont été remaniées par suite du transfert temporaire de composantes, survenu en 1988-1989.
2. Voir tableau 26, page 3-42, pour plus d'information sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991 : Les besoins financiers pour 1990-1991 sont de 17 millions de dollars, soit 6% supérieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990. L'augmentation est principalement attribuable aux ressources supplémentaires approuvées dans le Budget de dépenses pour le processus de détermination du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1989-1990 : Les dépenses prévues pour 1989-1990 (fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1989) sont de 20 millions de dollars, soit 8% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990, qui est de 245 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 3-4). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le processus de détermination du statut de réfugié (15.8 millions de dollars) et le programme de cours de langue pour les immigrants (3.5 millions de dollars).

Tableau 3 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel 1		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire						
Opérations du Programme	97,899	2,135	103,146	2,070	(5,247)	65
Établissement	58,227	27	72,148	55	(13,921)	(28)
Arbitrage	5,327	92	3,854	85	1,473	7
Gestion et élaboration de la politique	34,175	235	13,017	170	21,158	65
Comité consultatif du statut de réfugié	2,126	33	2,058	33	68	-
	197,754	2,522	194,223	2,413	3,531	109
Non-budgétaire						
Établissement	9,168	-	-	-	9,168	-
Années-personnes 2						
Contrôlées par CT		2,508		2,413		95
Autres		14		-		14
		2,522		2,413		109

1. Pour des fins de comparaisons, les dépenses réelles de Gestion et élaboration de la politique ainsi que des Opérations du Programme ont été remaniées par suite du transfert temporaire de composantes, survenu en 1988-1989.
2. Voir tableau 26, page 3-42, pour plus d'information sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1988-1989 sont de 3.5 millions de dollars, soit 2% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 109 années-personnes supplémentaires). Cette différence est principalement attribuable aux ressources supplémentaires approuvées par mandat du Gouverneur général (17.7 millions de dollars), pour le processus de détermination du statut de réfugié, compensée par un surplus (13.3 millions de dollars) dans les dépenses consacrées aux contributions d'Aide à l'adaptation de l'activité Établissement. (voir pages 3-17, 3-26, 3-30 et 3-34).

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'immigration est chargé d'améliorer la politique d'immigration, de gérer les niveaux d'immigration, de participer avec d'autres ministères à l'élaboration de politiques liées à l'immigration et, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernements et des organismes non gouvernementaux, d'aider les immigrants nouvellement arrivés à s'établir et à s'adapter. Le Programme d'immigration vise à faciliter et à contrôler l'admission au Canada des visiteurs, des résidents permanents et des réfugiés ainsi qu'à faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés. Il vise aussi à prévenir l'entrée au Canada de personnes qui pourraient constituer une menace pour la santé ou la sécurité des Canadiens ou pour la sécurité nationale.

L'exécution du Programme d'immigration nécessite la collaboration d'autres groupes de la Commission et du Ministère, d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, d'organismes du secteur privé et de particuliers. Au nombre des ministères fédéraux qui participent figurent :

- Affaires extérieures Canada, qui offre des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada (Douanes et Accise), qui s'occupe de l'examen primaire global aux bureaux d'entrée;
- le Solliciteur général du Canada (Gendarmerie royale du Canada et Service canadien du renseignement de sécurité), qui se charge, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration et qui assure la liaison en matière de sécurité;
- Santé et Bien-être social Canada, qui évalue les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un examen médical pour être admises au Canada et fournit des soins médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;
- le Secrétariat d'État, qui facilite l'intégration sociale et culturelle à long terme des immigrants.

2. Mandat

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fondent la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration. (Les projets de loi C-55 et C-84 adoptés en 1988 sont des modifications apportées à cette loi.)

3. Objectif

L'objectif du Programme d'immigration est de promouvoir les intérêts du Canada sur les plans économique, social, humanitaire et culturel et de remplir les obligations du Canada au niveau international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : Le Programme d'immigration comprend quatre activités, soit Opérations du programme, Établissement, Arbitrage ainsi que Gestion et Élaboration de la politique (voir tableau 4). Chaque activité est décrite en détail à la section II. Une cinquième activité, le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR), a pris fin le 1er janvier 1989 par suite de l'adoption du projet de loi C-55.

Organisation : Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif du Programme d'immigration compte actuellement environ 3,200 personnes, dont quelque 2,600 travaillent dans 10 bureaux régionaux.

Les directions générales de l'Immigration à l'Administration centrale ont été réduites de cinq à trois. La direction générale de l'Arbitrage relève maintenant directement du Vice-président. Le directeur exécutif de la Politique d'immigration, qui dirige l'ancienne direction générale de la politique ainsi qu'une partie des directions générales du Règlement des cas et des affaires des réfugiés et de l'Établissement, rend également compte directement au Vice-président. Les autres composantes de l'Administration centrale relèvent du directeur

exécutif des Opérations de l'Immigration qui rend compte directement lui aussi au Vice-président.

Les trois directions générales mettent au point des politiques et élaborent des systèmes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement s'y rapportant.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région ainsi que les directeurs généraux et les directeurs de l'Immigration, qui dirigent l'exécution générale du Programme, sont chargés d'appliquer les politiques, les systèmes et les procédures liés à la politique d'immigration.

Tableau 4 : Affectation des ressources en 1990-1991 selon la structure de l'organisation et les activités (en milliers de dollars)

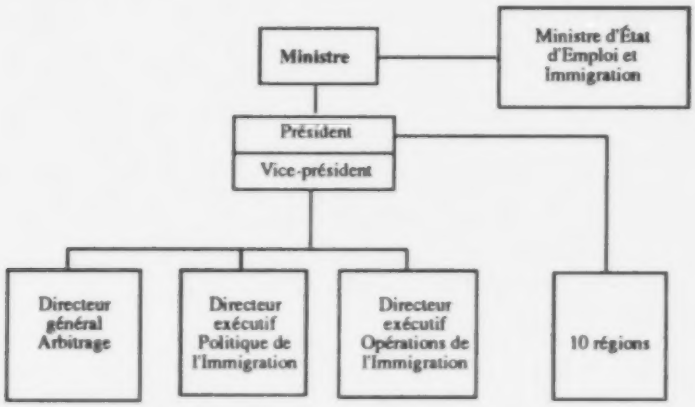

Activités					Total
Opérations du Programme 2,793 A-P			5,130	167,456	172,5b6
Établissement 52 A-P		450	12,575	72,570	85,595 *
Arbitrage 131 A-P	7,052				7,052
Gestion et élaboration de à politique 293 A-P		3,900	13,165		17,065
	7,052	4,350	30,870	240,026	282,298

* Comprend 77.3 millions de dollars en Contributions

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Le Programme d'immigration doit contribuer à la réalisation des objectifs de la politique canadienne d'immigration énoncés à l'article 3 de la Loi sur l'immigration. Or, un certain nombre de facteurs externes influent sur lui, qui sont d'ordre

- démographique;
- économique;
- humanitaire;
- social;
- juridique; et
- culturel.

La nature de ces facteurs et la façon dont il en est tenu compte sont exposées ci-dessous.

Facteurs démographiques

Des études effectuées par le Statisticien en chef du Canada, l'étude démographique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que les travaux d'EIC confirment que les tendances démographiques du Canada sont semblables à celles d'autres pays occidentaux. Il importe de noter la chute du taux de fécondité qui se situe à 1.67 au Canada, ce qui est bien en-dessous du taux de remplacement. Un taux de fécondité aussi bas n'aura vraisemblablement pas de répercussions dans l'immédiat mais risque, à longue échéance, d'influer sur la taille de la population qui cessera de croître au cours des trois prochaines décennies. A la diminution de la population en général s'ajoutera le vieillissement de la population, de sorte que les Canadiens de 65 ans ou plus constitueront un quart de la population en 2025.

Le gouvernement fédéral appuie une politique de croissance modérée de l'immigration. Le niveau d'immigration annoncé pour 1990 est de 165,000 à 175,000, soit 15,000 de plus qu'en 1989. A plus long terme, les considérations démographiques prendront une importance déterminante au cours des consultations sur l'augmentation dans les années à venir des niveaux d'immigration.

Facteurs économiques

L'immigration devient un facteur de plus en plus important de la croissance de la population active du Canada. En effet, l'immigration stimule l'économie et crée des emplois puisque l'argent importé par les immigrants accroît le stock pour la demande de biens et services. D'un point de vue global, le volume brut de l'activité économique augmente si l'immigration croît.

La liste des professions ouvertes aux immigrants en 1990 dans le cadre du programme concernant les travailleurs sélectionnés a été modifiée en vue de faciliter au maximum l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants. De même, la taille et le contenu du programme seront administrés de façon que le niveau annoncé pour ce programme, c'est-à-dire de 21,000 à 24,000 soit atteint. Parallèlement, on facilitera, par l'entremise du programme d'immigration des gens d'affaires immigrants, la création de nouveaux emplois pour des Canadiens de naissance ou nouvellement arrivés. Ce programme devrait attirer des gens d'affaires qui investiront plus de trois milliards de dollars au Canada en 1990.

Facteurs humanitaires

En tant que signataire de la Convention et du Protocole des Nations Unies relatifs au statut des réfugiés, le Canada a des obligations internationales envers les personnes qui, ayant fui la persécution, se réfugient sur son territoire. Tout comme dans le cas des réfugiés au sens de la Convention, la Loi sur l'immigration prévoit le réétablissement des personnes dont la situation est semblable à celle des réfugiés (les membres des catégories désignées). En outre, le Canada accorde le droit d'établissement aux victimes de troubles civils ou de fléaux de la nature en vertu de critères moins stricts, conformément à sa tradition humanitaire.

Tous les demandeurs du statut de réfugié auront accès au nouveau processus de détermination du statut de réfugié établi par le projet de loi C-55. Le gouvernement fédéral maintiendra à 13,000 le nombre de réfugiés qu'il compte prendre en charge en 1990, mais la répartition de ce nombre entre les diverses régions du monde a été modifiée pour tenir compte de la situation actuelle à l'échelle mondiale. Le nombre prévu de réfugiés parrainés par le secteur privé sera probablement dépassé par suite des changements survenus en Europe de l'Est conformément à la politique canadienne d'immigration visant la réunion des familles.

Facteurs sociaux

On estime à environ 80 millions le nombre de personnes en mouvement dans le monde aujourd'hui, la plupart d'entre elles étant à la recherche d'un refuge ou de meilleurs conditions économiques. Par conséquent, les pressions de l'extérieur sur l'ensemble des pays industrialisés, en particulier sur les principaux pays d'accueil, afin qu'ils admettent de nouveaux arrivants, sont énormes. Le nombre d'immigrants admis au Canada est déterminé en fonction de divers facteurs, entre autres, le coût et l'existence de programmes visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne.

Afin d'être bien informé de la situation des réfugiés dans le monde et de jouer un rôle efficace, le Canada participe aux travaux d'un certain nombre d'organismes internationaux sur les tendances migratoires, notamment: le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM).

Facteurs juridiques

L'article 95 de la Loi constitutionnelle dispose que l'immigration est une responsabilité conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, le Parlement du Canada ayant la primauté, conformément à l'article 91. La Loi sur l'immigration prévoit donc que le gouvernement fédéral peut conclure des ententes en matière d'immigration avec une province ou un groupe de provinces. A l'heure actuelle, il existe des ententes avec sept provinces. Si la nature et la portée de ces ententes varient grandement (l'entente avec le Québec étant la plus complète), chacune d'entre elles détermine les responsabilités et rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour ce qui concerne le mouvement d'immigration dans les diverses provinces du Canada.

La politique d'immigration est également touchée par les dispositions de la Loi sur les crimes de guerre. En outre, la Loi sur l'immigration doit respecter les dispositions relatives aux droits à l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés. Enfin, la Loi sur l'immigration spécifie que les criminels, les personnes coupables d'actes d'espionnage et de subversion et les terroristes ne peuvent être admis au Canada.

Les procédures de contrôle et d'exécution de la Loi sont vérifiées et améliorées régulièrement. Par exemple, on modifiera en 1990 les modalités relatives aux documents que doivent produire les immigrants afin qu'il soit possible d'obtenir une déclaration signée conformément aux exigences de la Loi sur les crimes de guerre.

Facteurs culturels

L'article 3 de la Loi sur l'immigration dispose que la politique d'immigration du Canada doit être appliquée compte tenu du caractère bilingue du Canada et être exempte de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, le religion ou le sexe. En outre, l'immigration au Québec est régie par l'entente Canada-Québec concernant l'immigration aux termes de laquelle le Québec peut sélectionner les immigrants indépendants susceptibles de s'établir avec succès dans cette province.

La politique d'immigration continue d'être appliquée de façon non discriminatoire et des efforts seront faits pour qu'un plus grand nombre d'immigrants s'établissent au Québec afin que ce mouvement corresponde plus étroitement à la proportion que représente la population de cette province par rapport à l'ensemble du Canada.

Section II
Analyse par activité

A. Opérations du Programme

Objectif

Les objectifs de l'activité Opérations du Programme sont : admettre les immigrants, les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers ainsi que les visiteurs en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement; élaborer et établir des procédures, des lignes directrices et des instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada (Douanes et Accise), de la Gendarmerie royale du Canada et de l'Immigration de déterminer quelles personnes doivent être autorisées à entrer au Canada, ou à y demeurer, ou lesquelles doivent être renvoyées.

Description

L'activité Opérations du Programme vise surtout l'exécution efficace du Programme d'immigration tant au Canada qu'à l'étranger. Elle comporte les sous-activités suivantes.

Gestion des opérations : Cette sous-activité est exercée à l'Administration centrale, ainsi que dans les bureaux de région et de district. En plus d'assurer une direction fonctionnelle, elle fournit des services d'affectation des ressources, de coordination, de formation et de perfectionnement du personnel, tout en assurant un soutien administratif général. Elle comprend un suivi systématique des opérations ainsi qu'une analyse des données sur les opérations et des renseignements recueillis pour veiller à ce que l'exécution du Programme et ses résultats tant au Canada qu'à l'étranger correspondent aux exigences actuelles d'ordre juridique et administratif. Des procédures opérationnelles et des instructions sont élaborées par suite de l'adoption de mesures législatives ou administratives, ou par suite de modifications visant à améliorer l'exécution du Programme ou à en combler les lacunes. Des cas particuliers sont examinés lorsque des observations sont présentées ou lorsque des mesures sont prises aux termes de la Loi sur l'immigration contre des résidents permanents.

Exécution du Programme : Cette sous-activité englobe tous les services offerts par les Centres d'Immigration Canada (CIC) aux points d'entrée au Canada et dans les autres bureaux au Canada. Elle comprend notamment les fonctions d'examen secondaire, d'investigation, de traitement des demandes présentées par des immigrants ou par des visiteurs au nom de personnes se trouvant à l'extérieur du Canada, de traitement des revendications du statut de réfugié, de traitement des demandes présentées par les visiteurs qui désirent prolonger la durée autorisée de séjour ou faire modifier les conditions mises à leur admission, de présentation de cas et d'interjection d'appels, de même que les services directs de soutien de ces fonctions.

Sommaires financiers

L'activité Opérations du Programme représente 62% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1990-1991 et 85% des années-personnes totales. Elle représente 85% des coûts en personnel et 85% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 70% des dépenses de l'activité, les transports et communications 16 % les services professionnels et spéciaux 12% et tous les autres coûts de fonctionnement 2 %.

Tableau 5 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	**27,096**	**447**	25,466	451	15,370	346	16,604	354
Exécution du Programme	**145,490**	**2,346**	136,738	2,365	82,529	1,789	81,069	1,726
	172,586	**2,793**	162,204	2,816	97,899	2,135	97,673	2,080

Tableau 6 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel *		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	15,370	346	17,863	352	**(2,493)**	**(6)**
Exécution du Programme	82,529	1,789	85,283	1,718	**(2,754)**	**71**
	97,899	2,135	103,146	2,070	**(5,247)**	**65**

* Pour des fins de comparaisons, les dépenses réelles de Gestion et élaboration de la politique ainsi que des Opérations du Programme ont été remaniées par suite du transfert temporaire de composantes, survenu en 1988-1989.

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1988-1989 sont de 5 millions de dollars, soit 5% inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 65 années-personnes de plus). Cette différence est surtout attribuable à la réaffectation des ressources entre les activités par suite de l'augmentation du volume des activités de l'Immigration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été fixées pour l'activité Opérations du Programme en 1990-1991 et influeront beaucoup sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Normalisation des activités de sélection et de contrôle au Canada : Le système d'exécution du Programme d'immigration au Canada en ce qui a trait à la sélection et au contrôle dans les CIC intérieurs fait l'objet d'une révision approfondie. Cette révision porte notamment sur le mandat, la gestion et la conception du CIC ainsi que sur le rôle de celui-ci dans la collectivité. Des normes seront établies en vue d'améliorer la capacité du CIC d'exécuter le Programme d'immigration et de répondre à la demande de services, c'est-à-dire

améliorer la qualité du service et atteindre les objectifs du Programme de la façon la plus efficace possible.

Investigations : Certaines modifications apportées récemment aux dispositions législatives régissant l'Immigration visent l'exécution de la Loi. De nouvelles ressources ont été affectées au recrutement, à la formation et à l'affectation d'un maximum de 100 investigateurs additionnels. Un programme national de formation est en cours d'élaboration. On a rédigé une description d'emploi générique et l'on prévoit mettre en place en 1990-1991 un système de gestion des cas soumis à une investigation. Le nombre d'investigations menées à bien (donnant lieu à l'établissement d'un rapport ou à une arrestation) devrait augmenter en 1990-1991 (voir tableau 7).

Détection et contrôle : La banque de documents numérisés accessible par photophone, qui sera créé en 1990-1991, permettra d'examiner les documents et de détecter ceux qui sont faux, aux principaux points d'entrée. Cette banque remplacera le laboratoire que l'on avait prévu mettre sur pied pour l'examen des documents frauduleux.

Priorités permanentes : Les effets des priorités suivantes entreprises au cours des années précédentes continueront de se faire sentir en 1990-1991.

Élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié : Les mesures prises pour éliminer l'arriéré des revendications du statut de réfugié présentées avant janvier 1989 se poursuivront parallèlement au traitement des autres revendications. Du nombre de revendications faisant partie de l'arriéré, estimé à 85,000, environ 20,000 devraient être traitées en 1989-1990 et 50,000 en 1990-1991. L'Immigration a consacré en 1989-1990 environ 270 années-personnes et 20 millions de dollars à ce programme. En 1990-1991, on prévoit une augmentation des ressources nécessaires et le coût de ce programme s'élèvera alors à 458 années-personnes et à 24 millions de dollars. En raison de sa mise en oeuvre tardive, le programme se poursuivra en 1991-1992.

Détermination du statut de réfugié : Aux termes de nouvelles dispositions législatives récemment approuvées, un nouveau processus de détermination du statut de réfugié a été mis en place au début de 1989. D'autres employés ont été embauchés et ils ont tous reçu de la formation concernant le nouveau processus.

Immigration des gens d'affaires : Le Système informatique de suivi des entrepreneurs (SISE) améliorera le suivi destiné à vérifier si les entrepreneurs respectent les modalités et conditions acceptées au moment de leur admission en vertu de ce programme.

Priorités terminées : Des centres de renvoi ont été établis à Montréal, Toronto et Vancouver en vue de faciliter les activités relatives à l'établissement des documents, à l'escorte et au voyage des personnes frappées de renvoi. La formation du nouveau personnel sera un élément important en 1990-1991. Les développements et besoins futurs détermineront si la Commission et le Ministère seront de nouveau dans l'obligation d'envisager la possibilité de construire et d'assurer le fonctionnement de leurs propres centres de garde.

Données sur le rendement

Gestion des opérations : La sous-activité Gestion des opérations consiste à orienter le personnel des bureaux régionaux et des bureaux locaux par la préparation de procédures opérationnelles et d'instructions, par le suivi de l'application de ces dernières ainsi que par

l'interprétation de la politique et des dispositions législatives. Son rendement se mesure donc logiquement par l'efficacité et l'efficience d'autres activités du Programme.

En 1989-90, les activités ont surtout visé la mise en oeuvre du Programme modifié, compte tenu des nouvelles dispositions législatives. En 1990-1991, on veillera surtout à accroître l'efficience du Programme.

On veillera encore à réduire l'afflux des immigrants clandestins en multipliant les contacts avec les pays qui sont aux prises avec le même problème, afin de mieux connaître les moyens qu'utilisent ces immigrants pour entrer au Canada. La Commission et le Ministère recevront en 1990 les participants de la Conférence internationale sur les fraudes en matière d'immigration, dans le but d'améliorer la collaboration du Canada avec les pays de l'Europe de l'Ouest. La Commission et le Ministère fourniront aux transporteurs aériens des renseignements, assureront la formation du personnel concerné et mettront à leurs services des experts pour leur permettre de reconnaître les faux documents. En outre, on cherchera, dans la mesure du possible, à empêcher la fabrication et l'utilisation de faux documents canadiens ou étrangers employés pour entrer au Canada.

Exécution du Programme : Cette sous-activité comprend l'admission (autorisation de séjour et droit d'établissement), les prorogations, les autorisations, les mesures visant à découvrir les personnes qui enfreignent la Loi et le Règlement sur l'immigration ainsi qu'à interdire leur séjour ou leur admission, les enquêtes visant ces personnes et leur renvoi ainsi que le recrutement et la sélection des immigrants au Canada. Les résultats des deux dernières années ainsi que les prévisions pour 1989-90 et le nombre estimatif pour 1990-1991 figurent au tableau 7.

Tableau 7 : Volume de travail des opérations régulières du Programme

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Examens secondaires	**2,498,000**	2,550,000	2,588,132	2,270,684
Rapports aux termes du paragraphe 20(1)	**50,000**	46,000	56,329	41,498
Investigations (rapports ou arrestations) *	**10,000**	8,600	7,974	8,456
Cas présentés	**23,000**	18,000	17,995	25,204
Ordonnances de renvoi exécutées	**5,000**	2,467	1,827	1,708
Demandes d'immigration	**169,000**	156,591	119,301	80,797
Prorogations et autorisations	**230,000**	260,000	262,822	243,779
Années-personnes	**2,335**	2,546	2,135	2,080

* Les chiffres données pour la rubrique Investigations (rapports ou arrestations) ne comprennent que les investigations visant une personne dont on a déterminé qu'elle enfreignait la Loi sur l'immigration. Cela constitue un changement puisque, auparavant, les chiffres donnés dans le Budget faisaient état de toutes les investigations, qu'elles aient donné des résultats positifs ou non.

L'élimination des revendications du statut de réfugié accumulées au 1er janvier 1989 donnera lieu, sous réserve de l'approbation des dispositions réglementaires applicables, à des investigations, à des renvois et à l'admission de personnes additionnelles dont les statistiques ci-dessus ne tiennent pas compte.

Tableau 8 : Arriéré des revendications du statut de réfugié

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Cas réglés *	50,000	20,000	-	-
Années-personnes	458	270	-	-

* On entend par cas réglés le cas des personnes qui ont obtenu le droit d'établissement, qui ont été renvoyées, qui ont été autorisées à demeurer au Canada, qui ont quitté volontairement le Canada ou qui ne se sont pas présentées à leur audience.

L'affectation des ressources se fonde essentiellement sur le nombre prévu et le rendement attendu. La Commission et le Ministère doivent également fournir des services d'immigration de base dans l'ensemble du Canada pour répondre aux besoins du public et pour s'acquitter de ses obligations légales.

On s'attend à ce qu'environ 38 millions de visiteurs entrent au Canada en 1990-1991. Les agents d'immigration procéderont à quelque 2.5 millions d'examens secondaires. (Un examen est une entrevue qu'un agent d'immigration fait passer à un point d'entrée à une personne qui sollicite l'admission au Canada. L'agent préposé à l'examen primaire global, qui est habituellement un agent des douanes, renvoie le requérant à un agent d'immigration pour que celui-ci fasse l'objet d'une deuxième entrevue.) Ce nombre estimatif constitue une légère diminution relativement aux prévisions de 1989-1990 et au nombre réel d'examen effectués en 1988-1989 (voir tableau 7). On peut en déduire que, par suite des modifications apportées aux dispositions réglementaires concernant les réfugiés, un nombre moins élevé de demandeurs du statut de réfugié dont la revendication n'est pas fondée sollicitent l'admission au Canada.

Lorsqu'un agent d'immigration est d'avis que le fait d'admettre ou par ailleurs, de laisser entrer une personne au Canada ou de la laisser partir sur-le-champ contreviendrait ou pourrait contrevenir à la Loi sur l'immigration, il doit établir, aux termes du paragraphe 20 (1), un rapport qui peut donner lieu à une enquête de l'immigration. Le nombre estimatif pour 1990-1991 constitue une légère augmentation par rapport à celui prévu pour 1989-1990, qui devrait (voir tableau 7) être quelque peu inférieur au nombre réel d'examen effectués en 1988-1989. Le nombre estimatif pour 1988-1989 a été augmenté lorsque de nombreuses personnes, qui avaient entendu dire qu'une amnistie serait accordée, ont revendiqué le statut de réfugié; toutefois, les demandeurs du statut de réfugiés au Canada continueront d'affluer tant que le processus de détermination du statut de réfugié demeurera accessible à presque tous les demandeurs.

Des investigations sont menées au Canada afin de retrouver les personnes y séjournant sans autorisation. Le terme "investigation" désigne les mesures qui entraînent la production d'un rapport ou l'arrestation d'une personne en vertu de la Loi. Au cours des dernières années, le nombre d'investigations a fléchi parce qu'il était peu avantageux d'entrer au Canada à titre de visiteur et d'y demeurer illégalement. De fait, il était plus profitable d'entrer au Canada et d'y revendiquer immédiatement le statut de réfugié. Toutefois, depuis que les modifications à la Loi sur l'immigration sont entrées en vigueur en janvier 1989, les investigations font de nouveau partie intégrante du système de contrôle de l'immigration. On prévoit mener 1,400 investigations de plus en 1990-1991, soit une augmentation de 16%.

Un cas est présenté chaque fois qu'un agent d'immigration tient une enquête pour déterminer si une personne peut ou non entrer au Canada ou peut être tenue de quitter le Canada ou doit être renvoyée. Avant janvier 1989, les enquêtes concernant les demandeurs qui revendiquaient le statut de réfugié étaient ajournées indéfiniment en attendant que le Ministre ou la Commission d'appel de l'immigration prenne une décision au sujet de ces personnes. Ainsi, un certain nombre de cas ont été présentés, mais ils n'ont pas abouti. Aux termes de la Loi modifiée, l'enquête doit être terminée avant que la revendication du demandeur puisse suivre son cours. De plus, ce dernier doit convaincre le tribunal que sa revendication est fondée avant que celle-ci puisse être déférée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). L'augmentation prévue pour 1990-1991 est calculée d'après le nombre d'employés formés qui entreront en poste d'ici la fin de 1989-1990 et le rendement prévu dans le cadre du nouveau processus.

Le nombre de renvois devrait passer d'environ 2,500 en 1989-1990 à 5,000 en 1990-1991 à mesure que le processus de détermination du statut de réfugié deviendra plus efficace et qu'on tiendra compte des décisions importantes prises aux premier et deuxième paliers d'audience. En devenant plus efficace, le processus devrait permettre de renvoyer un plus grand nombre de personnes qui se présentent aux points d'entrée sans être munies des pièces d'identité ou des titres de voyage voulus.

Les demandes d'immigration comprennent les demandes soumises par des personnes se trouvant au Canada, qui cherchent à y demeurer de façon permanente en présentant une demande de dispense des dispositions réglementaires, les engagements pris par des citoyens canadiens ou des résidents permanents à l'égard de proches parents vivant à l'étranger, les demandes approuvées, présentées par les membres de la famille des gens d'affaires immigrants, les demandes de parrainage présentées par des groupes répondants en faveur de réfugiés à l'étranger. En 1990-1991, on prévoit qu'il y aura 28,000 requérants au Canada, 98,000 engagements d'aide, 4,000 demandes présentées par des membres de la famille des gens d'affaires immigrants et 39,000 demandes de parrainage de réfugiés présentées par des groupes répondants.

Figurent à la rubrique Prorogations et permis, la prolongation de la durée du séjour au Canada, la modification ou l'annulation des conditions d'admission au Canada, y compris le fait de suivre des cours ou de solliciter un permis de travail, de même que la délivrance et la prorogation des permis ministériels. En 1990-1991, on prévoit la délivrance de 98,000 permis de travail, 32,000 permis ministériels, de 30,000 permis de séjour pour étudiant et la prorogation de 70,000 visas de visiteur. La délivrance de permis à long terme permettra d'éviter les renouvellements fréquents. Cette tendance devrait se maintenir.

Efficacité des opérations : Deux indicateurs de rendement ont été utilisés pour mesurer l'efficacité des mesures de contrôle appliquées aux points d'entrée afin d'empêcher les personnes non admissibles d'entrer au Canada. Le premier permet d'établir une corrélation entre le nombre de cas présentés et le nombre de rapports dressés aux termes du paragraphe 20 (1) (voir tableau 9). Le deuxième indicateur met en corrélation le nombre de renvois et celui des cas présentés (voir tableau 10).

Tableau 9 : Rapports aux termes du paragraphe 20 (1) et cas présentés

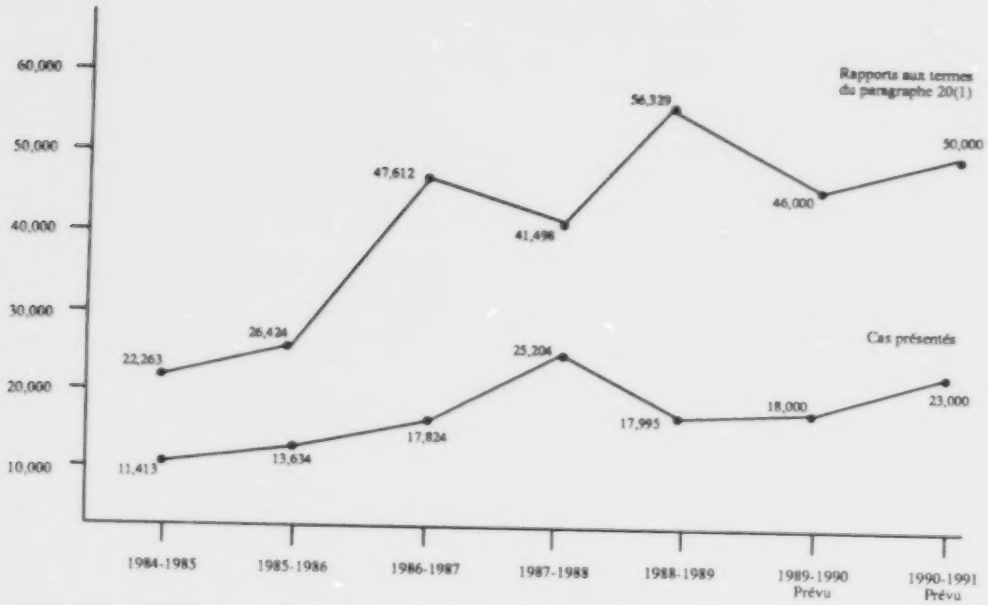

La proportion des cas présentés et des rapports établis aux termes du paragraphe 20(1), qui, jusqu'en 1986-1987, se maintenait constamment à environ 50% (ratio de 1:2), a fluctué au cours des dernières années par suite du nombre variable de demandeurs du statut de réfugié et des modifications apportées en conséquence au niveau de ressources.

L'augmentation du nombre de rapports établis aux termes du paragraphe 20 (1) en 1988-1989 est attribuable au nombre accru de personnes qui sont entrées au Canada avant la mise en place du nouveau processus de détermination du statut de réfugié. On prévoit que le nombre de rapports fléchira jusqu'à un certain point par suite de la mise en place du nouveau processus.

Tableau 10 : Renvois et cas présentés

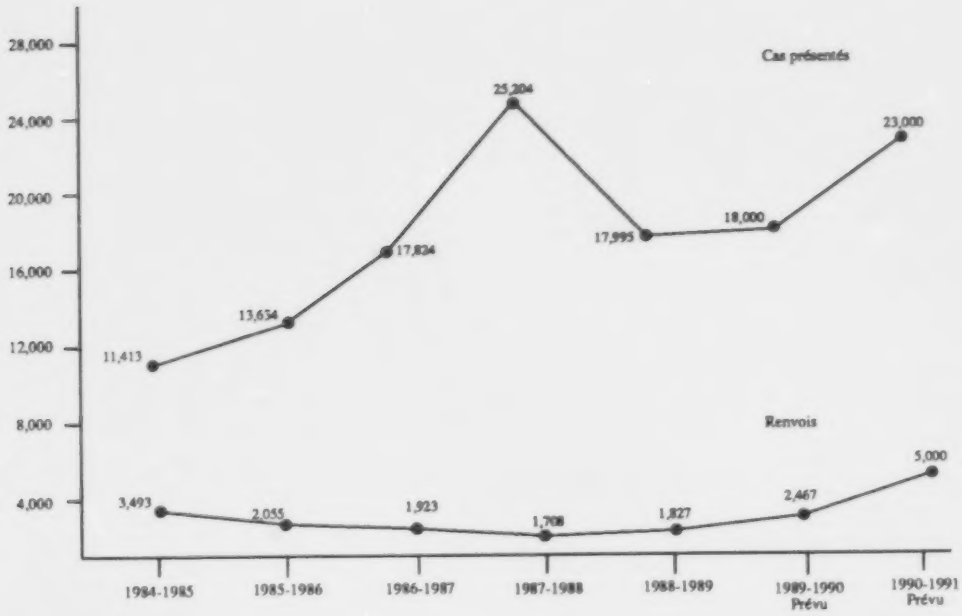

Un plus grand nombre de personnes seront renvoyées en 1989-1990 étant donné les ressources supplémentaires et les modifications apportées aux dispositions législatives. Le traitement des cas des demandeurs du statut de réfugié dont la revendication fait partie de l'arriéré fera augmenter également le nombre de renvois.

B. Établissement

Objectif

L'objectif de l'activité de l'Établissement est de faciliter l'établissement et l'adaptation des nouveaux résidents permanents (c'est-à-dire les immigrants et les réfugiés) pour qu'ils deviennent le plus rapidement possible des membres à part entière de la société canadienne, tout en demeurant à l'intérieur de limites raisonnables et réalistes sur le plan des ressources.

Description

Des services d'établissement sont offerts dans le cadre d'autres activités de la Commission et du Ministère par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Les activités d'un grand nombre d'organismes bénévoles non gouvernementaux, qui reçoivent chaque année de l'aide financière de la Commission et du Ministère aux fins de la prestation de services directs et essentiels d'établissement, viennent étayer ce système de prestation de services.

Cette activité comprend la coordination de la législation, des politiques et des procédures, la planification et la gestion des ressources, ainsi que la liaison directe avec des organismes et des groupes communautaires. Il est essentiel de contrôler les activités entreprises dans le cadre de ces programmes pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques et procédures établies.

L'activité Établissement englobe les quatre programmes nationaux suivants:

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Aux termes de ce programme, des allocations sont versées et des prêts consentis aux nouveaux résidents permanents démunis, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels jusqu'à ce qu'ils deviennent financièrement autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI): Aux termes de ce programme, des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants à leur arrivée au Canada, grâce à l'octroi de subventions à des organismes bénévoles. Les résidents permanents de même que les personnes à qui la Commission et le Ministère envisagent d'accorder la résidence permanente -- et ce, quelle que soit la durée de leur séjour au Canada --, peuvent être admissibles. Un contrôle est exercé sur l'accès aux services en n'achetant que les services d'établissement directs qui sont considérés comme essentiels, qui ne sont utiles qu'aux nouveaux arrivants et qui visent à répondre à des besoins normalement ressentis au cours de la première année d'établissement.

Programme d'accueil pour les réfugiés (PAR): Ce programme vise à faciliter l'établissement et l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés et des membres des catégories désignées qui, pris en charge par le gouvernement, ont besoin d'une aide financière aux termes du PAA et qui pourraient tirer parti de l'appui d'un groupe d'accueil. Les groupes d'accueil fournissent un soutien moral et des services d'orientation aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.

Avocats désignés : On prévoit la désignation d'un avocat aux points d'entrée dans le cas des personnes qui demandent le statut de réfugié et font l'objet d'une enquête ainsi que de celles qui demandent une révision judiciaire d'une mesure de renvoi ou d'un avis d'interdiction de séjour. Dans certains cas réglementaires, les personnes non représentées par un avocat ou qui,

selon l'arbitre, n'est pas prêt à agir ni en mesure de le faire promptement, seront répresentées par un avocat désigné.

Programme des prêts de transport : Des prêts de transport sont consentis aux immigrants éventuels, afin de faciliter leur venue au Canada.

Sommaires financiers

L'activité Établissement représente 30% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1990-1991 et 2% des années-personnes totales. Elle représente 2% des coûts en personnel et 4% des dépenses de fonctionnement totales du Programme. Cette activité est responsable de l'exécution du programme d'aide à l'adaptation (PAA), de 63 millions de dollars, du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), de 7 millions de dollars, du programme d'accueil pour les réfugiés (PAR), de 1 million de dollars, du programme des Avocats désignés de 6 millions de dollars ainsi que l'administration d'un poste non budgétaire, soit le programme des prêts de transport, dont le plafond est de 90 millions de dollars.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 3% des dépenses de l'activité, les contributions pour 90% et tous les autres coûts de fonctionnement 7%.

Tableau 11 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire								
Établissement	**85,595**	**52**	86,322	53	58,227	27	55,086	57
Non budgétaire								
Prêts de transports *	-	-	9,700	-	9,168	-	5,703	-

* Voir page 3-28, pour plus d'information

Tableau 12 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel		Budget principal		**Différence**	
	$	A-P	$	A-P	**$**	**A-P**
Budgétaire						
Établissement	58,227	27	72,148	55	**(13,921)**	**(28)**
Non budgétaire						
Prêts de transport	9,168	-	-	-	**9,168**	-

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1988-1989 sont de 14 millions de dollars, soit 19% inférieures au Budget des dépenses principal de 1988-1989, (et comportent 28 années-personnes de moins). La différence entre les postes du Budget s'explique en grande partie par les fonds non utilisés pour les contributions d'Aide à l'adaptation (13.3 millions de dollars).

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : La Commission et le Ministère comptent mettre en oeuvre une initiative à trois volets visant à appuyer les services d'orientation aux fins de l'établissement ainsi que les cours de langue en vue d'aider les immigrants à s'adapter à la vie au Canada et à améliorer leurs possibilités d'emploi. La Direction générale de l'établissement sera chargée :

- d'exécuter à l'étranger des programmes de cours de langue élémentaires et d'améliorer les programmes d'orientation destinés aux immigrants éventuels; et
- d'élargir les programmes d'orientation et de cours de langue offerts au Canada.

Priorités terminées : Voici des projets qui sont intégrés aux opérations normales du Programme ou qui sont en voie de l'être :

- on a effectué une analyse du projet pilote, réalisée à Terre-Neuve, visant à évaluer l'exécution du programme d'aide à l'adaptation par les Centres d'Immigration Canada (CIC) plutôt que par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Après examen, il a été convenu que cette approche ne serait pas adoptée à l'échelle nationale;
- cinq autres maisons d'accueil où l'on s'occupe d'offrir aux réfugiés parrainés par le gouvernement un logement temporaire et des services d'établissement ont été ouverts; et
- des services d'orientation ont été offerts à des réfugiés qui se trouvaient au camp de Phanat Nikhon en Thaïlande avant de venir au Canada. La Commission et le Ministère cessent de financer ce projet au cours de l'année financière 1989-1990.

Données sur le rendement

Tableau 13 : Volume de travail de l'Établissement [1]

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Programme d'aide à l'adaptation				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**62,892**	64,342	48,381	41,378
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants				
Nombre de contrats	**145**	140	136	136
Coût du programme (en milliers de dollars)	**7,369**	7,557	5,890	5,065
Programme d'accueil pour les réfugiés				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**1,000**	850	548	473
Avocats désignés				
Coût du programme (en milliers de dollars)				
- Contributions	**6,000**	7,500	-	-
- Fonctionnement	**6,000**	7,500	-	-
Programme de cours de langue pour immigrants 2				
Nombre de projets	-	140	138	52
Coût du programme (en milliers de dollars)	-	3,500	2,278	785
Programme de soutien du revenu pour les demandeurs du statut de réfugié établis au Québec				
Coût du programme (en milliers de dollars)	-	-	-	4,453

1. Tous les chiffres figurant dans les colonnes "Budget des dépenses"et "Prévu" ci-dessus comprennent les ressources éventuelles visant à éliminer l'arriéré des revendications du statut de réfugié.
2. Le programme de cours de langue pour les immigrants se terminera le 31 mars 1990 en tant que projet pilote.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Un ensemble de facteurs expliquent le fait que la légère augmentation du coût moyen par bénéficiaire du PAA (voir tableau 14) se maintienne : l'amélioration de la situation de l'emploi, une augmentation du coût de la vie plus modérée que prévu, un taux d'inoccupation plus élevé dans les principaux centres urbains et les résultats positifs qu'ont obtenus les divers services de placement offerts par les organismes participant au programme d'établissement et d'adaptation des immigrants. Toutefois, les périodes d'attente plus longues pour suivre les cours de langue en raison des ressources limitées de la Planification de l'emploi et l'accroissement des niveaux globaux d'immigration font augmenter le coût global du PAA.

Tableau 14 : Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du programme d'aide à l'adaptation

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Programme d'aide à l'adaptation				
Coût moyen (en dollars)	**4,500**	4,400	3,721	3,369
Durée moyenne (mois)	**11**	11	10	10
Nombre de bénéficiaires	**14,000**	14,500	13,000	12,000

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI): Dans le cadre du PÉAI, des fonds sont versés à environ 130 organismes qui offrent des services directs aux nouveau arrivants, comme des services de counselling, d'orientation et d'interprétation/de traduction. Ces organismes fournissent des services essentiels à un coût bien inférieur à ce qu'il en coûterait à la Commission et au Ministère pour les offrir par l'intermédiaire des bureaux locaux. Les crédits affectés au PÉAI ont augmenté de façon régulière, passant de 5.1 millions de dollars en 1987-1988 à 7.6 millions de dollars en 1989-1990 (voir tableau 13). Les ressources disponibles pour 1990-1991 sont évaluées à 7.4 millions de dollars.

Programme d'accueil pour les réfugiés (PAR): Le PAR a été mis en oeuvre à titre de projet pilote en 1985-1986. Ce projet pilote a montré que les services d'orientation qu'offraient les groupes d'accueil aidaient les réfugiés pris en charge par le gouvernement et contribuaient à l'établissement et à l'adaptation de ceux-ci dans les collectivités canadiennes. Les réfugiés jumelés à des groupes d'accueil apprennent plus rapidement la langue que ceux qui n'ont pas été jumelés. De plus, les conseillers des Centres d'emploi du Canada signalent que les réfugiés ainsi jumelés ont besoin de moins de soutien et sont moins susceptibles d'aller s'installer dans d'autres collectivités.

En 1990-1991, une augmentation du budget, qui sera porté à un million de dollars, permettra la création d'un ou deux nouveaux groupes d'accueil et contribuera à augmenter modestement les fonds versés pour les projets originaux mis en oeuvre en 1985-1986.

Programme de cours de langue pour les immigrants (PCLI): Le PCLI a été mis en oeuvre à titre de projet pilote en 1986-1987, pour aider les personnes, surtout des immigrantes, qui n'ont pas l'intention d'entrer sur le marché du travail et qui ne suivent donc officiellement aucun cours de langue. Des projets de démonstration ont été mis sur pied à l'échelon local avec le concours d'organismes bénévoles. Le projet est renouvelé chaque année et le niveau de financement pour 1989-1990 a été porté à 3.5 millions de dollars. Plus de 9,000 personnes avaient participé à ce programme à la fin de 1988-1989, dernière année pour laquelle ces chiffres sont disponibles. Ce programme sera incorporé dans la nouvelle priorité énoncée à la page 3-26.

Avocats désignés : Les coûts estimatifs de cette activité s'élèvent à 15 millions de dollars pour 1989-1990 et à 12 millions de dollars pour les années ultérieures.

Programme des prêts de transport : Dans le cadre de ce programme, des prêts sont consentis au besoin, aux immigrants pour les aider à payer leurs frais de transport au Canada et à s'y établir. Des prêts sont également accordés pour favoriser la réunification des familles. En outre, des avances sont versées au besoin aux réfugiés pour couvrir le coût d'un examen médical à l'étranger. Des précisions sur le nombre et le montant des prêts consentis figurent à la page 3-44.

C. Arbitrage

Objectif

L'objectif de l'activité Arbitrage est de conduire des enquêtes pour déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada, ou en être renvoyées ou, encore, si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête.

Description

Les arbitres doivent tenir des enquêtes, des audiences relatives aux revendications du statut de réfugié et des révisions des motifs de la garde de façon équitable et efficace, conformément aux dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration.

La Loi et le Règlement sur l'immigration prévoient une formule d'opposition qui conduit à la prise d'une décision par un organisme quasi judiciaire afin de déterminer si une personne sera autorisée à entrer au Canada, sera renvoyée du Canada ou sera visée par un avis d'interdiction de séjour.

Les audiences relatives aux revendications du statut de réfugié, qui sont tenues par un arbitre et un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), visent à déterminer si la revendication est recevable par la Section du statut de réfugié (SSR). Le cas échéant, on détermine alors si elle comporte un minimum de fondement.

Lorsqu'une personne est mise sous garde en vertu de la Loi sur l'immigration, les arbitres examinent les motifs de la garde après 48 heures et, par la suite, tous les sept jours, conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration.

Les arbitres examinent les motifs de la garde des personnes qui arrivent sans les documents voulues. Les arbitres examinent également les motifs de la garde des personnes soupçonnées de constituer une menace à la sécurité lorsque la période de détention dépasse sept jours.

Les arbitres sont des décideurs indépendants dont les décisions peuvent être révisées par la Cour fédérale du Canada et, dans certains cas, par la Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Afin d'être en mesure de tenir les enquêtes, les audiences relatives aux revendications du statut de réfugié et les examens des motifs de la détention dans les délais prévus par la Loi et le Règlement sur l'immigration, des arbitres sont répartis dans 18 bureaux au Canada et offrent des services itinérants dans plus de 150 localités.

Sommaires financiers

L'activité Arbitrage représente 2% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1990-1991 et 4% des années-personnes totales. Elle représente 4% des coûts en personnel et 3% des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 82% des dépenses de l'activité, les transports et communications 13% et tous les autres coûts de fonctionnement 5%.

Tableau 15 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	7,052	131	5,092	109	5,327	92	4,149	78

Tableau 16 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	5,327	92	3,854	85	1,473	7

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1988-1989 sont de 1 million de dollars, soit 38% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 7 années-personnes supplémentaires). Cette différence est surtout attribuable à la réaffectation des ressources entre les activités de l'Immigration, en raison de l'augmentation du volume de travail de l'arbitrage.

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités permanentes : A plusieurs reprises, on a contesté sans succès l'indépendance des arbitres en raison de la structure organisationnelle de la Direction générale et des relations qu'elle entretient avec le Ministère. On a amélioré l'image et le profil de la Direction générale de l'arbitrage par suite des changements organisationnels qui mettent davantage en relief le caractère distinct et indépendant de cette Direction générale grâce à une distinction plus nette entre les rapports hiérarchiques des arbitres et ceux du reste du personnel de la Commission et du Ministère. A compter du 1er janvier 1990, le directeur général de l'Arbitrage relèvera du Sous-ministre délégué et Vice-président.

Données sur le rendement : Le volume de travail de la Direction générale de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre des enquêtes terminées et des révisions des motifs de la détention qui ont été tenues (voir tableau 17).

Tableau 17 : Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Loi modifiée janvier à mars 1989	Réel 1987-1988	Ancienne Loi avril à décembre 1989
Opérations régulières					
Enquêtes (sans revendication du statut de réfugié)	**6,463**	5,045	807	2,108	s/o 1
Enquêtes avec revendication du statut de réfugié	**16,537**	12,955	1,827	12,874	s/o 1
Enquêtes terminées	**14,000**	13,778	2,190	5,152	13,366
Enquêtes en cours	**1,000**	1,164	414	107,781	32,536
Révisions des motifs de la garde	**2,300**	2,374	1,213	261	3,161
Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié	**1,400**	1,391	135	-	-
Années-personnes	**131**	109	total de 92		78
Élimination de l'arriéré de réfugiés 2					
Audiences 3	**23,000** 4	10,000	-	-	-

1. Données non disponibles
2. Les années-personnes de l'activité Arbitrage, dédiée à l'élimination de l'arriéré de réfugiés, ont été incluses dans l'activité Opérations du Programme (voir tableau 8, page 3-20).
3. Les audiences sont tenues devant un tribunal composé d'un arbitre et d'un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) qui déterminent si les revendications faisant partie de l'arriéré comportent un minimum de fondement.
4. Inclut uniquement les cas devant faire l'objet d'une audience pour être finalement réglés (voir la note, tableau 8, page 3-20).

Enquêtes : La productivité à l'intérieur de l'activité Arbitrage est calculée en fonction de l'efficacité des opérations, soit du nombre d'enquêtes terminées (c'est-à-dire où une décision finale est rendue).

Seul un arbitre préside une enquête visant à déterminer si la personne concernée sera autorisée à entrer au Canada ou sera renvoyée du Canada. Lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié, elle se présente devant un arbitre, qui agit en tant que président, et un membre de la CISR, qui détermine si la revendication est recevable par la Section du statut de réfugié (SSR).

Dans l'affirmative, on détermine alors si la revendication a un minimum de fondement. Il suffit que l'une des deux autorités compétentes estime que la revendication a un minimum de fondement pour que celle-ci soit déférée à la CISR aux fins d'une instruction approfondie. L'enquête se termine alors par la prise d'une mesure de renvoi conditionnel ou la signification d'un avis d'interdiction de séjour conditionnelle, selon le cas; la revendication du demandeur est alors déférée à la SSR aux fins d'audience.

Révisions des motifs de la garde : On procède à une révision des motifs de la garde lorsqu'une personne est détenue depuis plus de 48 heures et, par la suite, tous les sept jours. Les arbitres examinent également les motifs de la garde des personnes qui arrivent sans les documents voulus.

Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié : Selon la Loi modifiée, une personne se trouvant légalement au Canada peut revendiquer le statut de réfugié et être entendue par un arbitre et un membre de la CISR qui détermineront si, d'une part, la revendication est recevable et, d'autre part, si elle a un minimum de fondement. Il s'agit d'une nouvelle procédure et la demande concernant cette activité reste à déterminer.

Appels : L'efficacité de cette fonction est évaluée d'après le pourcentage des décisions rendues par des arbitres et qui sont cassées par la Cour d'appel fédérale (voir tableau 18).

Tableau 18 : Enquêtes terminées, portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Pourcentage des décisions portées en appel	1%	1%	24%	6,7%
Pourcentage des décisions cassées	15%	15%	11%	11,4%

Un pourcentage peu élevé de décisions font l'objet d'un appel en raison de la disposition ajoutée à la Loi sur l'immigration prévoyant un mécanisme d'autorisation pour la révision judiciaire des décisions rendues par les arbitres. En vertu de ce mécanisme, le requérant doit démontrer que son cas est défendable avant que celui-ci puisse faire l'objet d'une instruction approfondie devant la Cour fédérale.

Étant donné le nombre assez élevé d'enquêtes relatives aux revendications du statut de réfugié faisant l'objet d'une décision favorable et déférées à la CISR aux fins d'une instruction approfondie, le pourcentage estimatif des décisions portées en appel est donc peu élevé.

Comme l'autorisation d'interjeter appel est accordée lorsque la Cour fédérale est d'avis que le cas du requérant est défendable, le pourcentage estimatif des décisions cassées réflète les possibilités accrues qu'ont les requérants d'avoir gain de cause.

D. Gestion et élaboration de la politique

Objectif

L'objectif de l'activité de Gestion et élaboration de la politique est d'assurer l'orientation, la planification, le contrôle et la coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et élaborer des politiques et des programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers ainsi que des visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, les grandes orientations qui le guideront.

Description

L'activité Gestion et élaboration de la politique comporte les sous-activités suivantes.

Gestion : Cette sous-activité donne une orientation fonctionnelle et vise la gestion des activités administratives à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. Elle permet de mettre en place et de maintenir les services de gestion à l'appui d'autres activités, d'élaborer des programmes de formation pour les agents de l'Immigration, d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de mettre à jour les systèmes de données, d'assurer la planification et la gestion des ressources aux fins du Programme d'immigration et de fournir des services de secrétariat pour le Programme d'immigration.

Élaboration de la politique : Cette sous-activité vise l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'immigration au Canada et à l'étranger. Elle est absolument indispensable à la réalisation des objectifs d'ordre social, économique, culturel et humanitaire fixés dans la Loi sur l'immigration. Ces objectifs prennent la forme de mesures particulières visant tant, d'une part, l'admission et l'établissement des immigrants selon la composante -- à savoir à caractère économique, social et humanitaire -- et l'admission des travailleurs temporaires, des étudiants et des visiteurs que, d'autre part, la protection des Canadiens -- en empêchant l'entrée des personnes non admissibles, entre autres, les criminels et les personnes qui constituent un risque du point de vue de la sécurité -- de mesures visant l'enrichissement de la société canadienne et le développement économique du Canada. Il faut tenir compte, dans la planification de la politique, non seulement de questions d'intérêt provincial ou national, mais aussi de l'instabilité de la conjoncture internationale. De même, les mouvements d'immigrants et de visiteurs sont suivis de très près et les pressions de l'immigration analysées. Cette sous-activité suppose un contrôle rigoureux et une analyse poussée du mouvement des immigrants et des visiteurs, ainsi que des recherches sur les pressions migratoires.

Sommaires financiers

L'activité Gestion et élaboration de la politique représente 6% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1990-1991 et 9% des années-personnes totales. Elle représente 9% des coûts en personnel et 8% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 74% des dépenses de l'activité, les transports et communications 7% les services professionnels et spéciaux 11% et tous les autres coûts de fonctionnement 8%.

Tableau 19 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-19887	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	**8,191**	**129**	5,533	73	16,404	103	10,487	87
Élaboration de la politique	**8,874**	**164**	5,994	93	17,771	132	11,363	110
	17,065	**293**	11,527	166	34,175	235	21,850	197
Recettes *	**22,327**	-	21,017	-	20,505	-	16,767	-

* Voir tableau 30, page 3-45, pour plus d'information concernant les recettes.

Tableau 20 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel *		Budget principal		**Différence**	
	$	A-P	$	A-P	**$**	**A-P**
Gestion	16,404	103	6,248	75	**10,156**	**28**
Élaboration de la politique	17,771	132	6,769	95	**11,002**	**37**
	34,175	235	13,017	170	**21,158**	**65**
Recettes	20,505	-	13,500	-	**7,005**	-

* Pour des fins de comparaisons, les dépenses réelles de Gestion et élaboration de la politique ainsi que des Opérations du Programme ont été remaniées par suite du transfert temporaire de composantes, survenu en 1988-1989.

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1988-1989 sont de 21 millions de dollars supérieures au Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 65 années-personnes supplémentaires). Cette différence est surtout attribuable à la réaffectation des ressources entre les activités en plus de ressources obtenues par mandat spécial du Gouverneur général, pour la détermination du statut de réfugié.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Voici les priorités qui sont établies en 1990-1991 par l'activité Gestion et élaboration de la politique et qui auront une incidence sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Recouvrement des frais : Le programme de recouvrement des frais de services de l'Immigration a été mis en place en février 1986 lorsque des droits sont devenus exigibles pour certains services offerts par l'Immigration (voir tableaux 29 et 30, page 3-45). Un projet en cours vise l'augmentation des droits actuels afin qu'ils correspondent davantage aux coûts réels. Par exemple, le droit exigible dans le cas d'une demande de résidence permanente sera

porté de 125 $ à 250 $ pour toutes les catégories d'immigrants sauf celle des gens d'affaires où le droit exigible sera porté de 125 $ à 500 $. Les frais exigibles pour une demande de permis de travail passeront de 50 $ à 75 $. On prévoit que ces augmentations rapporteront des recettes supplémentaires de 15 millions de dollars. Au cours des étapes subséquentes de la réalisation de ce projet, on déterminera les autres services pour lesquels des droits seront exigés à l'avenir. Une partie de ces recettes supplémentaires permettra de compenser les frais engagés pour améliorer les services d'immigration offerts au public.

Formation du personnel : Un centre de formation des agents d'immigration est essentiel pour veiller à ce que le service offert dans tout le pays soit de très haute qualité et conforme à la législation. Un centre de formation, dont le coût estimatif s'élève à 500,000 $, a été mis sur pieds à cette fin à Ottawa en 1989-1990. Il devrait atteindre sa capacité maximale en 1990-1991.

Contrôle et exécution : Quatre priorités ont été établies en ce qui a trait au programme de contrôle et d'exécution :

- réviser le processus de triage sécuritaire en réalisant des projets pilotes dans quatre bureaux à l'étranger pour évaluer la restructuration des rôles et des responsabilités des agents des visas et des agents de liaison. La première étape de cet examen devrait être terminée d'ici juin 1990;
- adapter les formalités pour maintenir un processus efficace de triage sécuritaire et de délivrance des visas pour un nombre accru de visiteurs venant des pays d'Europe de l'Est;
- accroître le nombre de poursuites intentées contre les conseillers sans scrupule à l'étranger avec l'avis de la GRC et des Affaires extérieures pour que les autorités locales fassent enquête sur les personnes impliquées dans une fraude ou dans des complots pour aider ou inciter des personnes à immigrer illégalement au Canada; et
- établir, avec l'avis des transporteurs qui amènent des personnes au Canada, des directives concernant le recouvrement des frais de garde, lesquelles amélioreront les pratiques existantes de recouvrement pour veiller à ce que les sommes dues à la Couronne soient reçues à temps.

Priorités permanentes : Les effets des initiatives suivantes prises au cours des années précédentes continueront de se faire sentir en 1990-1991.

Immigration des gens d'affaires : On s'emploie actuellement à examiner ce programme; celui-ci a été élargi au début de 1988 afin de permettre divers genres de placement au Canada par des immigrants et de garantir plus de placement aux provinces où le mouvement d'immigration de gens d'affaires est peu élevé.

Politique relative aux amendes : Une nouvelle politique exposant nos exigences et les pénalités imposées aux transporteurs qui amènent des personnes au Canada a été approuvée en juillet 1989. La politique aide les transporteurs en prévoyant la communication de données sur les contrevenants, des conseils ainsi que la présentation de cours. La prestation de services complets et pertinents aux transporteurs demeure une priorité.

Visas de visiteur : On a supprimé la dispense du visa de visiteur pour les citoyens du Nicaragua, du Panama et de Trinidad et Tobago en raison du nombre élevé d'immigrants non autorisés venant de ces pays. Un contrôle étroit de ces immigrants peut entraîner la suppression de la dispense du visa de visiteur pour les ressortissants d'autres pays.

Données sur le rendement : Les sous-activités Gestion et Élaboration de la politique ont une incidence sur tous les aspects du Programme d'immigration. Le résultat des autres activités du Programme constitue l'indicateur de rendement pour ces activités.

Gestion : C'est dans la cadre de la sous-activité Gestion qu'est dirigée l'exécution du Programme. L'un des principaux éléments de cette sous-activité est le Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), système informatisé qui relie les Centres d'Immigration Canada à une base de données commune sur les clients de l'Immigration et les personnes visées par les dispositions de la Loi sur l'immigration.

Par suite de son expansion continue, le SSOBL comprend maintenant 17 registres automatisés et la fonction Entrée intégrale des documents dans 55 bureaux. Un projet pilote concernant l'examen primaire global à l'aéroport international de Vancouver a permis de vérifier si le traitement de documents lisibles par machine est viable. La planification de la mise en oeuvre du système dans d'autres points d'entrée est en cours.

Étudiants étrangers : Le gouvernement reconnaît les avantages que présentent pour le Canada les étudiants étrangers sur les plans économique, culturel et sur celui de la politique étrangère. Or, il faut prendre les dispositions nécessaires pour accroître ces avantages. Depuis un certain nombre d'années, on enregistre un fléchissement du nombre d'étudiants étrangers au Canada. La Commission et le Ministère collaborent avec les Affaires extérieures, le Secrétariat d'État et d'autres ministères pour mettre sur pied des projets visant à inciter des étudiants à venir au Canada et à créer un climat plus accueillant.

L'une des mesures importantes prises par la Commission est destinée à accroître les possibilités d'emploi des étudiants étrangers. Aux termes du Règlement sur l'immigration, un permis de travail peut être délivré seulement si l'embauchage du requérant ne nuira pas à celui des citoyens canadiens ou des résidents permanents. De façon générale, une décision est prise à ce sujet dans le cadre du processus de validation des Centres d'emploi du Canada. Sont dispensés de la validation les étudiants qui travaillent comme assistants (enseignement), les étudiants venant de pays où les troubles civils ont interrompu le versement des fonds qu'ils recevaient et les étudiants qui exercent un emploi faisant partie intégrante de leurs études.

On convient qu'il faut d'abord permettre aux Canadiens de profiter des possibilités d'emploi, mais il faut également tenir compte des avantages que peuvent présenter les étudiants étrangers qui se trouvent au Canada. Depuis 1988, les catégories suivantes de personnes peuvent accepter un emploi sans être assujetties aux exigences relatives à la validation :

- les étudiants qui occupent un emploi sur le campus;
- les conjoints des étudiants;
- les étudiants qui exercent dans l'industrie un emploi dans leur domaine d'études après la fin de leurs études (pour une période maximale de 12 mois); et
- les étudiants qui font des études au Canada sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Élaboration de la politique : La sous-activité Élaboration de la politique offre deux résultats directs permettant d'évaluer son rendement. Il s'agit du degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et de l'évaluation des niveaux atteints par composante. Le tableau 21 présente les résultats.

Après les années de récession, au cours desquelles l'admission de travailleurs sélectionnés était limitée à ceux qui avaient un emploi réservé, de nouveaux critères de sélection sont entrés en vigueur, plus précisément le 1er janvier 1986, qui visaient à donner un certain essor au mouvement des immigrants indépendants. L'application de nouveaux critères a donné lieu à la présentation d'un nombre beaucoup plus grand de demandes de la part de requérants qualifiés, mais le niveau d'immigration pour 1986 n'a toutefois pas été atteint en raison du long délai de traitement des nouvelles demandes. Le manque à combler se trouvait largement dans la catégorie des travailleurs sélectionnés et de leurs personnes à charge.

La situation a été corrigée en 1987, le nombre de travailleurs sélectionnés que l'on avait prévu admettre cette année-là ayant été atteint. En outre, le nombre de membres de la catégorie de la famille et de réfugiés admis a dépassé les prévisions de sorte que le niveau d'immigration global a lui aussi été dépassé.

En 1988, le Canada a admis environ 26,000 immigrants de plus que le niveau total annoncé. Selon des projections récentes, cette situation devrait se répéter en 1989. En effet, on prévoit que le nombre d'immigrants admis s'élèvera à 187,000, soit 27,000 de plus que le niveau annoncé de 150,000 à 160,000.

Tableau 21 : Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux réels par composante pour 1986 à 1988

Composantes	Niveaux annoncés pour 1988	Niveaux réels en 1988	Niveaux annoncés pour 1987	Niveaux réels en 1987	Niveaux annoncés pour 1986	Niveaux réels en 1986
Catégorie de la famille	50,000	51,309	45,000	53,257	45,000	42,078
Réfugiés et membres des catégories désignées	21,000	26,836	17,000	21,561	16,000	19,147
Personnes admises pour des raisons humanitaires (mesures spéciales)	3,000-6,000	4,769	5,000-8,000	6,198	4,000-7,000	6,666
Travailleurs sélectionnés						
- requérants principaux	18,000-21,000	25,980	17,000-20,000	18,922	12,000-15,000	7,881
- conjoints et personnes à charge	18,000-22,000	33,882	17,000-21,000	21,447	14,000-18,000	7,532
Gens d'affaires						
-requérants principaux	4,000	4,011	4,000	3,128	4,000	2,186
- conjoints et personnes à charge	9,000	11,101	8,000	7,941	8,000	5,327
Retraités	2,000	3,177	2,000	2,662	2,000	1,833
	125,000-135,000	161,065	115,000-125,000	135,116	105,000-115,000	92,650
Examen administratif *		864		16,982		6,569
Total		161,929		152,098		99,219

* L'examen administratif a débuté en 1986 et s'est terminé au début de 1988.

Évaluation du programme : Par suite de l'évaluation des mesures d'exécution de la Loi et de contrôle effectuée en 1988, les investigations seront plus efficaces et efficientes et le nombre de mesures d'exécution "pro forma" de la Loi seront moins nombreuses.

Une étude importante, entreprise en 1989, du programme d'immigration des gens d'affaires, portant à la fois sur les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, est sur le point d'être achevée. Cette étude permettra de déterminer l'incidence et l'efficacité du programme, notamment en ce qui a trait au montant de capital-risque venant de l'étranger et au nombre d'emplois créés ou maintenus pour les Canadiens. En vue d'améliorer la conception et l'exécution du programme, on examine également le message utilisé par les immigrants qui réussissent à mettre des entreprises sur pied.

On prévoit mener en 1990-1991 une étude sur l'efficacité de la catégorie des investisseurs du programme d'immigration des gens d'affaires.

E. Comité consultatif du statut de réfugié

Suivant l'adoption de nouvelles mesures législatives (C-55), l'organisation et les fonctions du Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) ont cessé d'exister. Toutes les fonctions et ressources mentionnées ci-dessous étaient prévues par les dispositions législatives en vigueur avant le 1er janvier 1989.

Objectif

Le CCSR avait pour objectif de remplir, de concert avec le Programme d'immigration, les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationale au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et de conseiller le Ministre d'État en ce qui a trait aux questions touchant la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention.

Description

Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a été établi afin de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 48(1)). A titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole s'y rapportant, signé en 1967, le Canada respecte l'engagement qu'il a pris de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux points d'entrée s'ils "craignent avec raison d'être persécutés".

Le CCSR fonctionnait indépendamment de la Commission et du Ministère, mais il relevait du ministre d'État à l'Immigration, à qui le président du CCSR rendait compte. Les membres, qui venaient des secteurs public et privé, étaient nommés par le Ministre d'État, et un secrétariat mettait à leur disposition des services opérationnels et administratifs ainsi que des services de recherche.

Tableau 22 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-19887	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	-	-	-	-	2,126	33	3,246	44

Tableau 23 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	2,126	33	2,058	33	68	-

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 24 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel				
Traitements et salaires	**121,982**	111,209	86,108	84,583
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**18,907**	17,261	13,482	12,860
Autres frais touchant le personnel	**274**	273	1,452	505
	141,163	128,743	101,042	97,948
Biens et services				
Frais de voyage des personnes détenues ou expulsées	**11,039**	2,321	1,690	1,653
Autres frais de voyage	**10,480**	5,967	4,362	2,873
Autres frais de transport et de communications	**8,049**	6,891	3,273	4,019
Information	**925**	1,632	2,502	1,396
Services professionnels et spéciaux	**28,249**	26,940	15,289	12,121
Location	**685**	764	1,265	636
Achat de services de réparation et d'entretien	**197**	511	720	709
Services publics, fournitures et approvisionnements	**1,039**	1,895	2,521	1,251
Toutes autres dépenses	**2,224**	1,230	3,118	331
	62,887	48,151	34,740	24,989
Total des dépenses de fonctionnement	**204,050**	176,894	135,782	122,937
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**387**	3,602	4,875	6,913
Paiements de transfert	**77,861**	84,649	57,097	52,154
Dépenses totales	**282,298**	265,145	197,754	182,004

2. Besoins en personnel

En 1990-1991, les coûts en personnel représentent 50% du Budget des dépenses principal du Programme d'immigration pour 1990-1991. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 25 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Opérations du Programme	**2,793**	2,808	2,135	2,067
Établissement	**52**	53	27	57
Arbitrage	**131**	109	92	78
Gestion et élaboration de la politique	**293**	166	221	197
Comité consultatif du statut de réfugié	-	-	33	44
	3,269	3,136	2,508	2,443
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Opérations du Programme	-	8	-	13
Gestion et élaboration de la politique	-	-	14	-
	-	8	14	13

* Les chiffres pour 1989-1990 et les années antérieures représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi. Voir tableau 26, page 3-42, pour plus d'information sur les années-personnes.

Tableau 26 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes * autorisées				Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988		
Gestion	**38**	25	25	25	59,000-132,700	79,022
Scientifique et professionnelle						
Économique, sociologie et statistique	**9**	11	9	3	16,751-75,800	57,844
Administration et service extérieur						
Services administratifs	**70**	63	66	62	16,702-69,615	44,312
Gestion des systèmes d'ordinateurs	**5**	5	5	-	22,310-73,032	26,104
Commerce	**1**	1	1	-	17,334-71,535	-
Gestion de finances	**3**	3	3	-	16,200-63,422	45,774
Services d'information	**2**	2	2	-	16,567-64,300	45,645
Organisation et méthodes	**4**	5	4	1	16,368-64,300	44,771
Gestion du personnel	**4**	4	4	-	15,669-64,315	45,173
Administration des programmes	**2,025**	1,713	1,284	1,537	16,702-69,615	40,309
Technique						
Soutien des sciences sociales	**2**	3	2	1	15,415-70,474	35,530
Soutien administratif						
Communications	**3**	3	4	4	18,745-38,826	23,083
Commis aux écritures et aux règlements	**899**	1,039	877	578	15,778-38,728	24,780
Mécanographie	**2**	2	1	-	15,452-30,832	25,581
Secrétariat, sténographie et dactylographie	**177**	226	188	199	15,637-38,975	25,822
Exploitation						
Services divers	**25**	31	33	33	16,237-48,795	33,402
	3,269	3,136	2,508	2,443		

	Autres Années-personnes *				Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988		
Étudiants	-	8	14	13	15,452-45,299	-

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), pennanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".
Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

En 1990-1991, les contributions représentent 28% du Budget des dépenses principal de 1990-1991 du Programme d'immigration.

Tableau 27 : Détail des paiements de transfert

(en dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu * 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Contributions				
Établissement				
Aide à l'adaptation	**62,892,000**	64,342,000	48,381,086	41,377,747
Établissement et adaptation des immigrants	**7,369,000**	7,557,000	5,890,318	5,065,239
Programme d'accueil	**1,000,000**	850,000	548,426	472,919
Avocats désignés	**6,000,000**	7,500,000	-	-
Total - Établissement	**77,261,000**	80,249,000	54,819,830	46,915,905
Opérations du Programme				
Programme d'information sur l'arriéré des revendications du statut de réfugié	**600,000**	900,000	-	-
Total des contributions	**77,861,000**	81,149,000	54,819,830	46,915,905
Postes non requis				
Établissement				
Subvention à la province de Québec pour aider les demandeurs du statut de réfugié démunis à qui le droit d'établissement a été accordé dans le cadre de l'examen administratif et qui sont par ailleurs admissibles à l'aide à l'adaptation			-	4,453,000
Programme de cours de langue pour les immigrants	-	3,500,000	2,277,693	784,831
Total des postes non requis		3,500,000	2,277,693	5,237,831
Total du Programme	**77,861,000**	84,649,000	57,097,523	52,153,736

* Les prévisions pour 1989-1990 sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1989.

4. Prêts

Programme des prêts de transport : En vertu de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. A la suite de l'adoption du projet de loi C-34 le 19 décembre 1986, le montant total autorisé des prêts en cours a été porté à 90 millions de dollars. Au 30 septembre 1989, il y avait 56,856 prêts non remboursés, ce qui représentait 78 millions de dollars. Pour l'année financière 1988-1989, 12,360 prêts ont été consentis, ce qui représente 23 millions de dollars. Le montant des prêts non remboursés a augmenté de neuf millions de dollars en 1988-1989.

L'utilisation des fonds varie en fonction du nombre d'immigrants aidés et des remboursements effectués durant l'année. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage".

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1990-1991 du Programme d'immigration ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Il convient de tenir compte d'autres éléments pour établir le coût estimatif total du Programme. Le tableau 28 détaille ces autres articles de dépense. Les recettes indiquées comprennent les montants recouvrés au titre des frais d'expulsion, les amendes et les confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 28 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Budget des dépenses 1989-1990
Dépenses de fonctionnement	**204,050**	174,556
Dépenses en capital	**387**	387
Paiements de transfert	**77,861**	69,749
Budget des dépenses	**282,298**	244,692
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	**16,574**	12,903
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**-**	1,515
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**5,779**	3,758
Locaux aux divers aéroports du Canada - de Transports Canada	**2,222**	2,140
Autres services	**397**	354
Coût total du Programme	**307,270**	265,362
Moins : recettes à valoir directement sur le Trésor *	**22,327**	17,200
Coût net estimatif du Programme	**284,943**	248,162

* À l'exclusion des recettes de sept millions de dollars destinées aux Affaires extérieures.

6. Recettes

Dans le cadre du Programme d'immigration, les utilisateurs des services de l'Immigration doivent maintenant acquitter des droits; cette mesure pourrait produire en 1990-1991 des recettes de l'ordre de 22 millions de dollars. D'après le nombre d'immigrants qui présentent une demande, l'imposition de ces droits (voir tableau 29) n'a pas pour effet secondaire de restreindre l'accès au Canada des visiteurs et des immigrants authentiques. De nouveaux droits d'examen seront imposés plus tard au cours de l'année 1990-1991. Les droits exigibles seront augmentés afin qu'ils correspondent davantage aux coûts réels (voir page 3-34). Ces changements proposés ne sont pas reflétés dans les tableaux 28 et 30.

Tableau 29 : Barème des droits

(dollars)		Droit actuel
Demande de résidence permanente		125
Demande de permis de travail	- une personne	50
	- un groupe de 2 à 14	75
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour		50
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	- une personne	25
	- une famille	50

En outre, des frais de garde et de renvoi sont recouvrés des transporteurs, notamment des sociétés aériennes, qui amènent au Canada des personnes non admissibles. Les recettes pouvant résulter de cette mesure en 1990-1991 sont évaluées à 0,7 million de dollars.

Tableau 30 : Ventilation des recettes selon le genre de services

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Frais de services de l'Immigration				
Demande de résidence permanente	**12,802**	12,192	11,642	9,146
Demande de permis de travail	**5,931**	5,649	5,352	4,583
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	**2,514**	2,394	2,260	1,983
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	**380**	362	371	337
	21,627	20,597	19,625 *	16,049 *
Obligations des transporteurs	**700**	420	880	718
	22,327	21,017	20,505	16,767

* À l'exclusion des recettes en provenance des Affaires extérieures.

Les recettes sont créditées directement au Trésor et ne peuvent être dépensées dans le cadre du Programme.

Index

Appels, 3-32
Arbitres, 3-29, 3-30, 3-31, 3-32
Arriéré des revendications, 3-7, 3-18, 3-21, 3-23, 3-31
Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié, 3-32
Avocats désignés, 3-24, 3-25, 3-27, 3-28, 3-43
Cas présentés, 3-19, 3-21, 3-22, 3-23
Catégorie de la famille, 3-8, 3-37
Catégories désignées, 3-8, 3-14, 3-24, 3-37
Catégories d'immigrants, 3-8
Centres de renvoi, 3-7, 3-18
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 3-8, 3-21, 3-29, 3-31, 3-32
Contrôle et exécution, 3-15, 3-35
Demandes d'immigration, 3-21
Détermination du statut de réfugié, 3-14, 3-18
Détection et contrôle, 3-18
Enquêtes, 3-31, 3-32
Étudiants étrangers, 3-36
Examens secondaires, 3-19, 3-20
Immigration des gens d'affaires, 3-13, 3-18, 3-35, 3-37
Investigations, 3-18, 3-19, 3-20
Mis sous garde, 3-29, 3-31
Niveaux d'immigration, 3-8, 3-13, 3-37
Ordonnances de renvoi, 3-19, 3-21, 3-23
Organisation, 3-11
Points d'entrée, 3-18, 3-21
Programme de cours de langue pour immigrants (PCLI), 3-27, 3-28, 3-43
Programme des prêts de transport, 3-25, 3-28, 3-44
Programme d'accueil pour les réfugiés (PAR), 3-24, 3-25, 3-27, 3-28, 3-43
Programme d'aide à l'adaptation (PAA), 3-24, 3-25, 3-27, 3-43
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), 3-24, 3-25, 3-27, 3-28, 3-43
Prorogations et autorisations de séjour, 3-19, 3-21
Rapport aux termes du paragraphe 20(1), 3-19, 3-20, 3-22
Recouvrement des frais, 3-7, 3-34
Révisions des motifs de la garde, 3-29, 3-31
Section du statut de réfugié (SSR), 3-29, 3-31
Système informatique de suivi des entrepreneurs (SISE), 3-7, 3-18
Structure des activités, 3-11
Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), 3-36
Système d'exécution du Programme d'immigration, 3-7, 3-17
Travailleurs sélectionnés, 3-8, 3-13, 3-37
Visas de visiteurs, 3-35

Programme de la gestion générale et des services

Plan de dépenses 1990-1991

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 4-4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 4-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent 4-7
B. Sommaires financiers 4-9
C. Données de base
   1. Introduction 4-10
   2. Mandat 4-10
   3. Objectif 4-10
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 4-11
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 4-12
   6. Efficacité du Programme 4-14

Section II
Analyse par activité

A. Gestion générale et administration 4-15
B. Systèmes et procédures 4-22
C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 4-27

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 4-29
   2. Besoins en personnel 4-30
   3. Coût net du Programme 4-32

Index 4-33

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Programme de la gestion générale et des services *		
1	Dépenses du Programme	**53,211**	51,240
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	**49**	48
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**19,097**	18,647
	Total du Programme	**72,357**	69,935

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1990-1991
	Programme de la gestion générale et des services *	
1	Gestion générale et des services - Dépenses du Programme	**53,211,000**

* Le Programme des services généraux et spéciaux s'appelle maintenant Programme de la gestion générale et des services.

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991						Budget principal 1989-1990
	Années-personnes autorisées 1	Budgétaire				Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total partiel 2	Moins: recettes à valoir sur le crédit		
Gestion générale et administration 3	2,761	317,227	1,549	318,776	257,362	**61,414**	61,858
Systèmes et procédures	369	35,644	28,832	64,476	53,772	**10,704**	7,874
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	711	1	712	473	**239**	203
	3,139	353,582	30,382	383,964	311,607	**72,357**	69,935
Années-personnes autorisées en 1989-1990	3,158						

Nota:
1. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus d'information sur les années-personnes.
2. Un crédit pour dépenses en capital n'est pas requis étant donné que les ressources seront recouvrables du Compte d'assurance-chômage.
3. Les activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission ont été regroupées et forment maintenant l'activité Gestion générale et administration.

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme des Services généraux et spéciaux			
1	Dépenses du Programme	9,280,000	9,987,184	**8,676,613**
5	Dépenses du Programme	32,312,000	61,046,361	**46,072,330**
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	45,800	46,825	**46,825**
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	35,000	34,842	**34,842**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19,186,000	19,834,008	**19,834,008**
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	(345)	**(345)**
	Total du Programme - Budgétaire	60,858,800	90,948,875	**74,664,273**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent

Gestion générale et administration

En 1990-1991, les Affaires publiques renforceront et élargiront les mécanismes de communication interne, continueront d'appuyer les activités liées à la mise en valeur de la main-d'oeuvre, entreprendront des projets de communication visant les jeunes et feront valoir le programme d'équité en matière d'emploi. Elles appliqueront également une stratégie visant à sensibiliser le public, afin d'appuyer les activités de relations communautaires menées par le personnel des Centres d'Immigration Canada (CIC). Elles assureront la communication efficace avec la presse ethnique, produiront les documents requis pour l'application des programmes du marché du travail, et fourniront un soutien en matière de communications aux prestataires d'assurance-chômage ainsi qu'au public (voir page 4-18).

Le groupe Politique stratégique et planification concentrera, en 1990-1991, ses efforts sur la mise en oeuvre de la proposition de Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), tout en menant d'autres projets de mise en valeur des ressources humaines et des séances de consultation de même qu'en effectuant des analyses, des évaluations et des études sectorielles (voir page 4-19).

En 1990-1991, les Services financiers se proposent d'améliorer les sytèmes automatisés existants et d'élaborer de nouveaux systèmes de télécommunications en direct afin de rehausser la qualité des services qu'ils dispensent à la Commission, au Ministère et à d'autres programmes (voir page 4-19).

L'Administration des services compte mener, en 1990-1991, une étude du service téléphonique, afin de réduire ou de maintenir les coûts actuels. Elle évaluera le nouveau service de courrier électronique mis sur pied en janvier 1990 et appuiera la mise en oeuvre de la proposition de SMMO (voir page 4-20).

Les Services du personnel amélioreront au cours du prochain exercice financier, la qualité de leurs services, en particulier à l'échelon local, par l'accroissement des pouvoirs de gestion. Ils aideront à composer avec la proposition de SMMO et ses répercussions sur la gestion de ce programme (voir page 4-20).

Enfin, en 1990-1991, le Bureau de vérification interne mettra en oeuvre un plan de vérification axé sur les différents produits plutôt que sur les fonctions (voir page 4-20).

Par suite des nouvelles dispositions législatives sur l'immigration et de l'annonce de la SMMO, les activités des Affaires publiques ont été modifiées en 1989-1990. Parmi les nouveaux projets prévus figurent la stratégie de communication interne relative à la SMMO, la tenue des colloques des gestionnaires sur la SMMO, visant à informer le personnel sur son processus de mise en oeuvre; la production d'un dossier de marketing portant sur les relations communautaires utilisé, à titre d'essai, en Colombie-Britannique; le soutien des communications entourant l'annonce du projet de loi C-21 et la modification des limites des régions économiques de l'Assurance-chômage.

L'un des grands projets réalisés par le groupe Politique stratégique et planification en 1989-1990 a été l'élaboration de la SMMO. En outre, des études sectorielles et d'importantes enquêtes ont été entreprises ou menées à terme (y compris une analyse de la formation offerte par le secteur privé). L'évaluation du programme Intégration professionnelle et celle du programme Développement de l'emploi ont été achevées au cours de l'année (voir page 2-32).

Voici les projets qui ont été réalisés en 1988-1989:

En 1988-1989, les Affaires publiques ont informé davantage les clients de la Commission et du Ministère, les personnes-ressources et le public au sujet des grandes questions et des principaux programmes de la Commission et du Ministère, et ce, de diverses façons (planification, gestion des priorités, sondages d'opinion, allocutions, publications, relations avec les médias et messages publicitaires). Les grandes questions qui touchent la Commission et le Ministère et les principaux programmes offerts se résument comme suit: programmes de la Planification de l'emploi (PE) offerts par l'entremise des Centres d'emploi du Canada, modifications apportées au Régime d'assurance-chômage, programme d'équité en matière d'emploi, politique concernant les immigrants et les réfugiés, production d'outils de communication interne efficaces et élaboration de la politique s'y rattachant. Les projets réalisés ont permis d'améliorer la qualité des services offerts au public. Les Affaires publiques ont, notamment, publié 10 numéros de Panorama et créé un comité de rédaction traitant des questions d'envergure nationale, régionale et locale, diffusé de l'information sur la première semaine de l'immigration organisée en Alberta et mis sur pied un nouveau centre de renseignements grâce auquel les clients, tant à l'interne qu'à l'externe (y compris les personnes handicapées), peuvent obtenir plus facilement de l'information sur la politique, les programmes et les services de la Commission et du Ministère.

En 1988-1989, l'Administration des services a participé à l'évaluation des Infocentres téléphoniques de l'Assurance-chômage, a préparé la conversion au système de messagerie électronique, a continué d'améliorer l'aménagement des bureaux locaux et a ouvert cinq nouveaux points de service.

Les Services du personnel ont dépensé 63,000 $, en 1988-1989 dans le cadre des programmes de primes à l'encouragement. En appliquant les suggestions des employés, ils ont permis à la Commission et au Ministère de réaliser des économies de plus de trois millions de dollars. Aucun employé embauché pour une période indéterminée n'a été licencié grâce aux efforts déployés par la direction et par le personnel. Les Services du personnel ont en outre suivi les recommandations contenues dans le rapport sur la Réforme administrative de la dotation: ils ont ainsi amélioré les méthodes de tests exécutées à titre d'essai d'un programme de formation destiné aux gestionnaires et révisé les guides et les lignes directrices.

Systèmes et procédures

Au cours de 1990-1991, le personnel de Systèmes et procédures poursuivra l'installation de systèmes informatiques à l'appui de la prestation des programmes d'Immigration, d'Assurance du Service national de placement et de la Planification de l'emploi. Il s'affairera, en particulier, à mettre en place les éléments automatisés de la proposition de SMMO et le système de soutien de l'agent. Pour que les changements prévus par la SMMO se réalisent, on a convenu de reporter en 1990-1991 le projet d'élaboration du système de soutien de l'agent, annoncé en 1989-1990 (voir page 4-24).

Les projets exécutés récemment englobent l'élaboration de systèmes informatiques à l'appui de la réforme administrative de l'Assurance-chômage et de systèmes automatisés dans le secteur de l'immigration (voir page 4-25).

B. Sommaires financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991			Prévu 1989-1990			Réel 1 1988-1989	Réel 1 1987-1988
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Gestion générale et administration	318,776	257,362	**61,414**	299,852	233,472	66,380	61,673	54,109
Systèmes et procédures	64,476	53,772	**10,704**	29,326	19,624	9,702	10,484	6,505
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	712	473	**239**	699	496	203	332	323
	383,964	311,607	**72,357**	329,877	253,592	76,285	72,489	60,937
Années-personnes 2								
Contrôlées par CT	3,139	-	**3,139**	3,208	-	3,208	3,369	3,409
Autres	20	-	**20**	64	-	64	55	51
	3,159	-	**3,159**	3,272	-	3,272	3,424	3,460

1. Les montants des années précédentes ont été redressés pour tenir compte de la fusion des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission, lesquelles forment maintenant l'activité Gestion générale et administration. Ils ont également été redressés pour tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration des rentes sur l'État au Programme d'emploi et d'assurance.
2. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus d'information sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991: Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de 3.9 millions de dollars, soit 5% inférieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990. La diminution est principalement attribuable au recouvrement du Compte d'assurance-chômage. De plus amples renseignements sont fournis par activité, à la section II aux pages 4-17 et 4-23.

Explication des prévisions pour 1989-1990: Les dépenses nettes prévues pour 1989-1990 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1989) sont de 6.3 millions de dollars, soit 9% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-90, qui est de 69.9 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 4-5). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le processus de reconnaissance du statut de réfugié ($3.4 millions de dollars) et pour le Groupe de travail pour la pêche de la morue dans le Nord ($2 millions de dollars).

Tableau 2: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989 1						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Gestion générale et administration	290,314	228,641	61,673	272,477	221,919	50,558	11,115
Systèmes et procédures	33,994	23,510	10,484	25,822	18,798	7,024	3,460
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1,071	739	332	687	500	187	145
	325,379	252,890	72,489	298,986	241,217	57,769	14,720
Années-personnes 2							
Contrôlées par CT	3,369	-	3,369	3,220	-	3,220	149
Autres	55	-	55	-	-	-	55
	3,424	-	3,424	3,220	-	3,220	204

1. Les montants ont été redressés pour tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration des rentes sur l'État au Programme d'emploi et d'assurance. Ils ont également été redressés pour tenir compte de la fusion des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission, lesquelles forment maintenant l'activité Gestion générale et administration (voir tableau 35, page 2-66).
2. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus d'information sur les années-personnes.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes en 1988-1989 sont de 14.7 millions de dollars, soit 25% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent 204 années-personnes supplémentaires). Cette différence est principalement attribuable aux ressources obtenues par mandat spécial du Gouverneur général pour le processus de reconnaissance du statut de réfugié (12.7 millions de dollars), et aux ressources transférées du Programme d'emploi et d'assurance (12.3 millions de dollars), en raison du volume de travail plus élevé au sein du Programme de la gestion générale et des services. Ces ressources sont compensées par une augmentation du recouvrement du Compte d'assurance-chômage (11.7 millions de dollars).

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme de la gestion générale et des services (GGS) comprend les fonctions administratives qui ne sont pas liées directement au Programme d'emploi et d'assurance et à celui de l'immigration, la mise au point et l'exécution des systèmes et procédures se rapportant à la bureautique pour l'ensemble de la Commission et du Ministère et, enfin, la prestation de services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a été adoptée le 5 août 1977. Cette loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

3. Objectif

L'objectif du Programme de la gestion générale et des services est d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes et de fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif pour permettre à Emploi et Immigration Canada (EIC) d'exécuter son mandat.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Jusqu'en 1989-1990, le Programme de la gestion générale et des services regroupait les activités suivantes: Gestion et administration centrales du Ministère, Gestion et administration de la Commission, Systèmes et procédures, Administration des rentes sur l'État, Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. En 1989-1990, les activités Administration des rentes sur l'État et Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale ont été transférées à l'activité Assurance-chômage du Programme d'emploi et d'assurance. En 1990-1991, les activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission ont été fusionnées et constituent l'activité Gestion générale et administration.

En 1990-1991, le Programme est composé de trois activités qui en reflèteront les sous-objectifs (voir tableau 3). Pour plus de détails sur ces activités, voir la Section II.

Tableau 3: Structure par activité

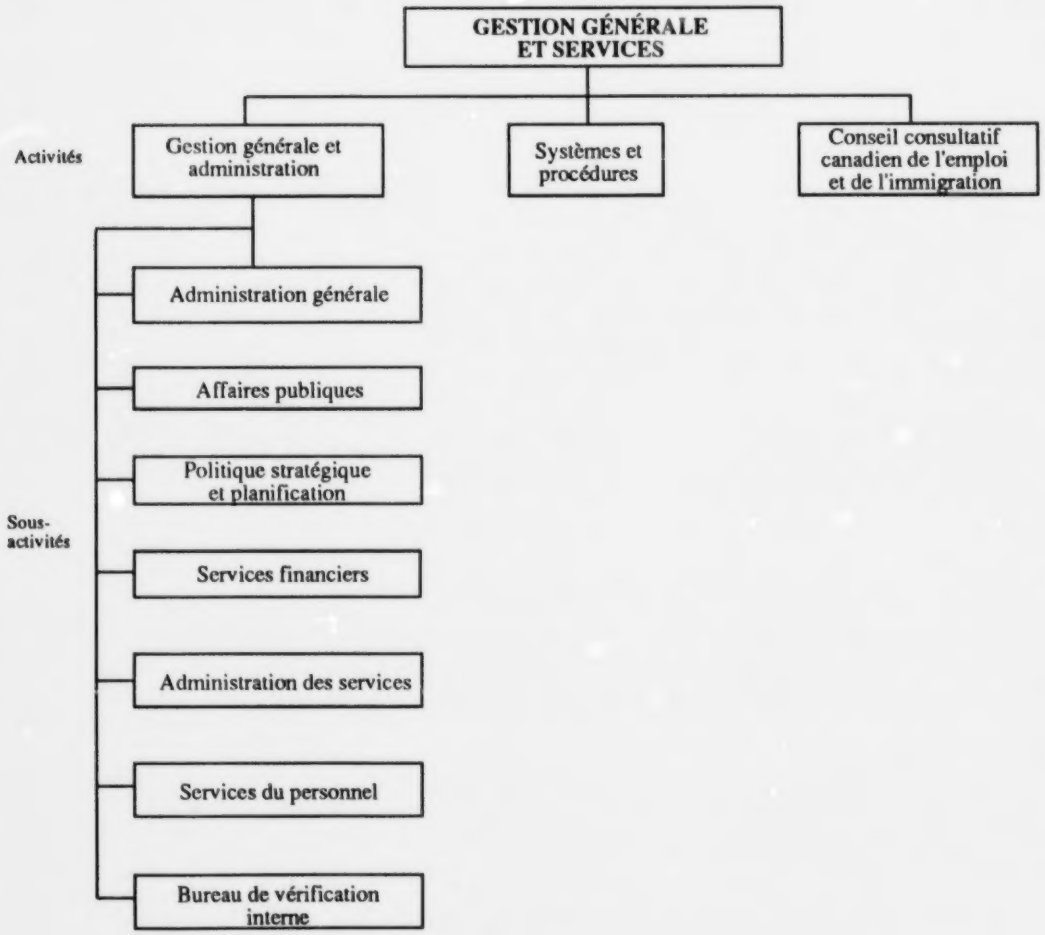

Organisation: Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1990-1991.

Tableau 4: Affectation des ressources brutes en 1990-1991 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

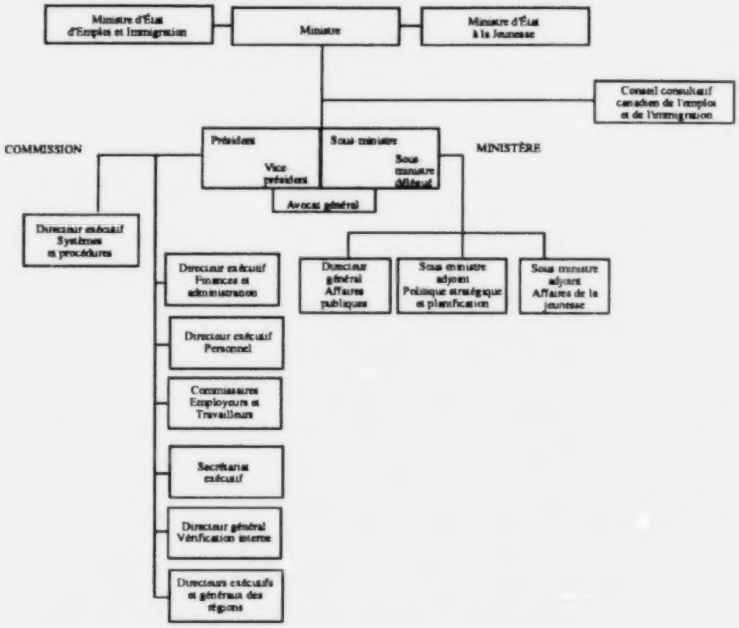

ACTIVITÉS				
Gestion générale et administration 2,781 A.P.		318,776		318,776
Systèmes et procédures 369 A.P.	64,476			64,476
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 9 A.P.			712	712
TOTAL DU PROGRAMME	64,476	318,776	712	383,964

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

L'objectif du Programme de la gestion générale et des services (GGS) est de veiller à ce que Emploi et Immigration Canada puisse élaborer et mettre en oeuvre ses politiques et programmes et de lui fournir l'appui stratégique, opérationnel et administratif qui lui est nécessaire. Les facteurs externes qui influent directement sur le Programme sont:

- les priorités liées aux programmes en cours ou en voie d'élaboration;
- l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des activités relevant de la Commission et du Ministère; et
- la nécessité de se conformer aux exigences des organismes centraux.

Suit un exposé des facteurs en cause et des mesures entreprises par la Commission et le Ministère.

Priorités liées au Programme

L'un des principaux défis du Programme consiste à répondre aux besoins découlant de la proposition de Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO). Voici quelques-une des mesures les plus importantes qui seront entreprises dans le cadre de la SMMO:

- la planification des ressources humaines et la dotation du personnel nécessaire à l'exécution de la SMMO;
- la mise au point de nouveaux programmes de mise en marché du travail dans le cadre de la Stratégie;
- l'établissement de relations plus étroites avec le secteur privé et autres groupes-cibles engagés dans la SMMO; et
- la sensibilisation de tous les intervenants aux objectifs de la SMMO.

L'efficience et l'efficacité au sein d'EIC

La philosophie de gestion de la Commission et du Ministère requiert un effort soutenu de tous les intervenants afin d'en arriver à offrir des services de qualité à leur clientèle, y compris la mise en place de moyens leur permettant d'atteindre cet objectif. Parmi les mesures mises de l'avant, on compte:

- l'analyse des tendances du marché du travail et l'évaluation des programmes et politiques de la Commission et du Ministère;
- l'amélioration des communications internes;
- l'amélioration du processus décisionnel;
- l'automatisation des procédures administratives visant à rehausser la productivité et la qualité du service à la clientèle; et
- l'amélioration du processus de planification et d'imputabilité au sein du Ministère.

Exigences des organismes centraux

Comme tous les organismes gouvernementaux, la Commission et le Ministère doivent se soumettre aux politiques et aux exigences du gouvernement. La Commission et le Ministère ont donc conclu un Protocole d'entente relatif à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministérielles qui vient définir le cadre à l'intérieur duquel l'autorité ministérielle doit s'exercer ainsi que les relations à entretenir entre, d'une part, la Commission et le Ministère et, d'autre part, le Conseil du Trésor. Voici quelques-unes des initiatives pouvant être entreprises en vertu de ce protocole:

- faciliter l'atteinte des objectifs d'équité en matière d'emploi;
- la mise au point et l'amélioration des politiques financières, des systèmes et des procédures;
- l'application des normes de dotation et de classification selon les normes nationales en vigueur;
- l'élaboration d'un plan à long terme relatif à la bureautique; et
- la mise en application du programme des langues officielles.

6. Efficacité du Programme

Le Programme de la gestion générale et des services voit à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes en plus de fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif à l'ensemble de la Commission et du Ministère. Ainsi, l'efficacité globale du Programme est fonction des résultats des Programmes d'emploi et d'assurance et d'immigration.

Les résultats administratifs sont mesurés en fonction de l'application et du respect des politiques du Conseil du Trésor énoncées dans la structure d'obligation de rendre compte et le Protocole d'entente relatif à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels qui a été conclu en 1988 entre la Commission et le Ministère et le Conseil du Trésor.

De plus, on mesure à intervalles réguliers le Programme de la gestion générale et des services par le truchement du processus d'examen en cours à la Commission et au Ministère, par les divers comités exécutifs, par le Bureau de la vérification interne et la Direction de l'évaluation des programmes.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion générale et administration

Objectif

L'objectif de l'activité Gestion générale et administration est d'assurer l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes d'EIC en fournissant des services de gestion et de soutien administratif conformément aux directives découlant des politiques, aux normes et aux services approuvés par la Commission et le Ministère ainsi que par les organismes centraux.

Description

L'activité Gestion générale et administration englobe les sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité englobe les fonctions des cabinets du Ministre et des ministres d'État, des bureaux du Sous-ministre et du Sous-ministre délégué, du Contentieux, des Affaires de la jeunesse ainsi que les fonctions des bureaux des commissaires (Travailleurs et Employeurs), des directeurs exécutifs et directeurs généraux des régions ainsi que celles du Secrétariat exécutif.

Affaires publiques: La Direction générale des affaires publiques planifie, coordonne, exécute et évalue toutes les activités de communication de la Commission et du Ministère (planification des communications, gestion des communications internes, suivi des questions d'actualité, sondage de l'opinion publique, promotion, information, relations avec les médias, publications et publicité); elle fournit également des avis à cet égard. La Direction générale transmet au public des renseignements, dans les deux langues officielles, sur les politiques, les programmes et les services de la Commission et du Ministère concernant l'immigration, l'Assurance-chômage, les jeunes, la Planification de l'emploi et le Service national de placement.

Politique stratégique et planification: Le groupe Politique stratégique et planification effectue des travaux de recherche et d'analyse de la politique pour élaborer des politiques et des programmes du gouvernement liés au marché du travail, au revenu et à l'immigration, et s'assure que ces politiques soient mises en oeuvre en fonction des objectifs économiques et sociaux d'envergure nationale.

Services financiers: Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels, afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts ont été établis afin de permettre à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction et, des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'Administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations et, de nouvelles procédures sont élaborées, tandis que des procédures déjà en place sont modifiées.

Administration des services: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion des locaux, du matériel, des installations, des directives et de l'information consignée, ainsi que dans celui des télécommunications.

Services du personnel: Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, notamment dans les domaines de la planification des ressources humaines, des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de la formation et du perfectionnement du personnel, des services de counselling, des langues officielles, de la rémunération et des avantages, de la gestion des données, de l'équité en matière d'emploi, de la conception et de l'implantation des structures organisationnelles et des services à la catégorie de la gestion.

Bureau de vérification interne: Le Bureau est chargé de planifier, d'élaborer, de diriger et de gérer des travaux de vérification, lesquels visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Sommaires financiers

L'activité Gestion générale et administration représente environ 83% des besoins financiers bruts du Programme de la gestion générale et des services pour 1990-1991 et 88% des années-personnes totales. Elle représente 88% des coûts en personnel et 79% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 48% des dépenses brutes de l'activité, les transports et communications 7%, les services professionnels et spéciaux 6%, la location d'immeubles et autres frais de location 32%, les dépenses en capital et autres coûts de fonctionnement 7%.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité [1]

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P [2]	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	**24,946**	**369**	27,429	465	23,081	451	29,991	519
Affaires publiques	**9,432**	**157**	9,138	155	8,597	158	9,061	154
Politique stratégique et planification	**12,634**	**131**	13,271	126	7,729	123	9,301	129
Services financiers	**80,543**	**942**	76,969	951	74,702	945	66,522	961
Administration des services	**155,475**	**504**	137,647	498	136,205	537	125,086	538
Services du personnel	**30,782**	**623**	30,535	641	34,210	703	33,570	687
Bureau de vérification interne	**4,964**	**55**	4,863	55	5,790	61	4,946	61
	318,776	**2,781**	299,852	2,891	290,314	2,978	278,477	3,049
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage [3]	**257,362**	**-**	233,472	-	228,641	-	224,368	-
	61,414	**2,781**	66,380	2,891	61,673	2,978	54,109	3,049

1. Les montants tiennent compte de la fusion des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission.
2. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus d'information sur les années-personnes.
3. Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991: Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de 5.0 millions de dollars, soit 7% inférieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990. La diminution est principalement attribuable :

	(en millions de dollars)
• aux ressources requises pour la mise en application de la SMMO (13,800,000 $), entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage;	-
• aux coûts des services en commun dispensés par Travaux publics Canada (7, 596,000 $), à la prime d'assurance du Conseil du Trésor (9,382,000 $) et en contrepartie par une diminution des frais imputables à Approvisionnements et Services Canada (3,417,000 $);	13.6
• aux ressources pour le Groupe de travail pour la pêche de la morue;	(1.6)
• à la rationalisation des dépenses en cours dans la fonction publique (40 années-personnes);	(1.6)
• aux ressources engagées pour la reconnaissance du statut de réfugiés;	(4.2)
• à l'exclusion des ressources du programme Défi en 1990-1991 (30 années-personnes); et	(1.0)
• à des coûts supplémentaires recouvrables du Compte d'assurance-chômage.	(10.1)

Tableau 6: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	23,081	451	25,563	425	(2,482)	26
Affaires publiques	8,597	158	8,118	148	479	10
Politique stratégique et planification	7,729	123	10,538	130	(2,809)	(7)
Services financiers	74,702	945	73,848	978	854	(33)
Administration des services	136,205	537	121,143	495	15,062	42
Services du personnel	34,210	703	28,425	607	5,785	96
Bureau de vérification interne	5,790	61	4,842	56	948	5
	290,314	2,978	272,477	2,839	17,837	139
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	228,641	-	221,919	-	6,722	-
	61,673	2,978	50,558	2,839	11,115	139

* Les montants tiennent compte de la fusion des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission.

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités : Les principales priorités des Affaires publiques pour 1990-1991 sont les suivantes:

- mettre au point des outils reliés à la SMMO tels que brochures, documents vidéo, expositions, outils de publicité et de marketing à l'appui des relations communautaires; grâce aux mécanismes de communication interne, aider les gestionnaires des bureaux locaux à mettre en oeuvre la proposition de SMMO;

- améliorer la qualité du service à la clientèle en mettant le personnel au courant des modifications apportées aux programmes de contrôle de l'Assurance-chômage et en fortifiant les liens entre l'Assurance et les Services d'emploi;

- renseigner les jeunes au sujet du programme Défi, du Programme de promotion de l'emploi des étudiants, de la Semaine canadienne de l'orientation et d'autres initiatives;

- fournir un appui en matière de communication aux fins de présentation du troisième rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi; prévoir une séance de remise des primes accordées dans le cadre du programme des contrats fédéraux;

- financer les documents vidéo produits par le secteur privé pour expliquer le Programme d'immigration; élaborer un dossier du conférencier que pourra utiliser le personnel des CIC lorsqu'il s'adresse au public; insérer des exemples de réussite d'immigrants dans les hebdomadaires; distribuer des copies des allocutions ministérielles au personnel et aux intéressés; produire des documents d'information d'intérêt général à l'intention des personnes autres que des clients, renseigner le public et favoriser les relations avec les collectivités;

- améliorer la communication avec la presse ethnique en organisant des conférences et des réunions, en publiant des articles sur la Commission et le Ministère dans des journaux de la presse ethnique et en appuyant la production de films, pour le compte de l'Office national du film, par des cinéastes membres de minorités ethniques; et

- continuer d'améliorer les outils d'information sur l'Assurance-chômage afin de mieux appuyer l'exécution des programmes et de mieux répondre aux besoins des clients externes.

Les principales priorités du groupe Politique stratégique et planification pour 1990-1991 sont les suivantes:

- analyser les répercussions possibles des principales modifications apportées au Régime d'assurance-chômage;

- poursuivre les consultations au sujet de la proposition de SMMO et de la conception des programmes et des initiatives qui seront menées conjointement par le gouvernement et le secteur privé;

- terminer l'évaluation du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et du Programme national d'aide à l'innovation de la Planification de l'emploi;

- renforcer le Programme national d'aide à l'innovation, pour intensifier la recherche visant à appuyer l'élaboration de la politique relative aux programmes et aux services de la Commission et du Ministère;

- stimuler les consultations et la réalisation d'études sectorielles dans le cadre de la SMMO;

- terminer les enquêtes d'envergure sur les décrocheurs et les apprentis et concevoir de nouvelles enquêtes sur la formation dans l'industrie et sur les diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire; et

- continuer d'améliorer le Processus de planification et d'imputabilité.

Les principales priorités des Services financiers pour 1990-1991 sont les suivantes:

- fournir aux bureaux locaux une capacité d'accès budgétaire par voie de télécommunications en direct ainsi qu'aux systèmes informatisés de données d'Emploi et Immigration;

- permettre l'accès aux systèmes de télécommunications en direct afin de surveiller et faciliter le recouvrement des trop-payés relatifs aux comptes de l'assurance-chômage et aux prêts aux immigrants; et

- recourir à des agences privées de recouvrement pour recouvrer les prêts de transport aux immigrants non encore acquittés.

Les projets exécutés récemment par les Services financiers englobent la mise en place de plusieurs modules du système régional de comptabilité décentralisé, d'un système en direct de recouvrement des comptes trop-payés de l'assurance-chômage et le système intégré de la Planification de l'emploi aux Systèmes d'informations d'Emploi et Immigration.

Les principales priorités de l'Administration des services pour 1990-1991 sont les suivantes:

- assurer, dans la mesure du possible, l'utilisation optimale du service téléphonique local et interurbain en recourant davantage aux systèmes d'installation automatique d'abonné avec postes supplémentaires et revoir l'utilisation du service sans frais;

- concevoir le réaménagement des bureaux locaux en fonction des changements prévus par la SMMO; et

- mettre en application de nouvelles normes régissant l'espace des bureaux locaux qui seront installés ailleurs, afin d'améliorer la qualité des services offerts au public; et

- réviser et évaluer les services de messagerie afin de faire les mises au points qui s'imposent.

Les principales priorités des Services du personnel pour 1990-1991 sont les suivantes:

- automatiser les activités du personnel dans la région de l'Ontario afin d'accroître les pouvoirs et la souplesse d'intervention des bureaux locaux; et

- gérer les ressources humaines en fonction de la SMMO et consulter les gestionnaires au sujet de la gestion du changement.

Les projets exécutés récemment par les Services du personnel englobent l'élaboration de stratégies permettant de mettre en valeur et de mieux gérer les ressources humaines de la Commission et du Ministère: revue du processus d'évaluation et d'étude du rendement afin d'accroître le perfectionnement du personnel et la bonne gestion organisationnelle; création d'un service d'affectations permettant de fournir des ressources pour des affectations à court terme et un accès équitable de tous les employés aux possibilités de perfectionnement; transfert de la paie des employés pour toutes les régions au moyen de bandes remplaçant les formulaires; établissement de quatre indicateurs de rendement applicables aux fonctions de base du personnel.

Au cours de 1990-1991, le Bureau de vérification interne (BVI) visera à:

- mettre en oeuvre un plan prévoyant un ensemble de vérifications axées sur les différents produits plutôt que sur les fonctions. Les vérifications porteront sur les changements apportés aux programmes et sur ceux qui découlent des nouvelles dispositions législatives, sur les opérations permanentes, sur la philosophie de gestion et sur l'incidence des progrès technologiques liés à l'informatique; et

- renforcer les fonctions du BVI en élaborant de nouvelles techniques de vérification, adopter une nouvelle approche professionnelle au regard des vérifications afin d'accroître l'utilité des rapports de vérification et d'en améliorer la qualité de même que l'opportunité.

Données sur le rendement: Les résultats de l'activité Gestion générale et administration sont liés à ceux du Programme d'emploi et d'assurance et du Programme d'immigration, lesquels sont déterminés à l'aide d'évaluations. Les rapports suivants servent donc à évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 7 et 8 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion générale et administration et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 7: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion générale et administration et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Gestion générale et administration	**2,781**	2,891	2,978	3,049
Commission et Ministère	**24,183**	25,379	24,948	25,267
Pourcentage du total	**11.5**	11.4	11.9	12.1

Tableau 8: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion générale et administration et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Gestion générale et administration	**318,776**	299,852	290,314	278,477
Commission et Ministère	**1,525,826**	1,436,815	1,296,453	1,297,257
Pourcentage du total	**20.9**	20.9	22.4	21.5

* A l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

B. Systèmes et procédures

Objectif

L'objectif de l'activité Systèmes et procédures est de concevoir et de mettre en oeuvre une gamme variée de systèmes automatisés pour appuyer la prestation des services au public et contribuer à l'administration interne de la Commission et du Ministère.

Description

L'activité Systèmes et procédures assure les fonctions et les services suivants pour les programmes de la Commission et du Ministère:

La fonction de gestion et soutien général comprend la gestion et le soutien général de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des sytèmes informatiques de la Commission et du Ministère, y compris les services informatiques à l'Administration centrale, à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère. Font partie de cette fonction, le directeur exécutif, Systèmes et procédures, tous les directeurs généraux ainsi que les directeurs et chefs relevant directement d'un directeur général ou du titulaire d'un poste de niveau supérieur.

Les fonctions techniques comprennent la conception, la sélection et l'acquisition de tout le matériel informatique, des logiciels ainsi que des réseaux de transmission de données de la Commission et du Ministère. Elles comprennent également la définition, la sélection et l'acquisition de tous les services de centres de traitement, l'élaboration de normes de systèmes et de programmation, ainsi que la prestation de conseils techniques et de services de formation aux utilisateurs des installations informatiques de la Commission et du Ministère.

Le Centre national d'informatique de l'Administration centrale fait partie de la fonction des services informatiques qui fournit le matériel informatique et le soutien technique nécessaire à l'exploitation des logiciels et des télécommunications. Cette fonction comprend également l'élaboration et la coordination de normes de sécurité en informatique, la formulation de politiques et de procédures informatiques, ainsi que le contrôle des centres régionaux d'informatique de la Commission et du Ministère.

Dans le cadre de la fonction élaboration des sytèmes, les activités suivantes sont menées, par projet, relativement aux nouveaux systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère: études du travail, études de faisabilité, conception des systèmes, programmation, mise à l'essai et mise en oeuvre et évaluation des systèmes.

La maintenance des systèmes comprend la maintenance, par projet, de tous les systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère.

La gestion des imprimés comprend la conception et la gestion des formulaires de la Commission et du Ministère à l'Administration centrale.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'Administration centrale et des systèmes d'écritures connexes,

Systèmes et procédures conseille et apporte un soutien technique et fonctionnel aux éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance. On vise ainsi à assurer une utilisation efficiente des ressources informatiques pour la prestation automatisée des services au public.

Sommaires financiers

L'activité Systèmes et procédures représente 17% des besoins financiers bruts du Programme de la Gestion générale et des services pour 1990-1991 et 12% des années-personnes totales. Elle représente 12% des coûts en personnel et 21% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 31% des dépenses brutes de l'activité, les services professionnels et spéciaux 5%, la location de matériel de bureau 2%, les dépenses en capital 45% et les autres coûts de fonctionnement 17%.

Tableau 9: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes et procédures	64,476	369	29,326	372	33,994	436	25,007	402
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	53,772		19,624		23,510		18,502	
	10,704	369	9,702	372	10,484	436	6,505	402

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1990-1991: Les besoins financiers nets pour 1990-1991 sont de un million de dollars, soit 10% supérieurs aux dépenses prévues pour 1989-1990. L'augmentation est principalement attribuable:

	(en millions de dollars)
• aux ressources requises pour l'application de la SMMO (32.5 millions de dollars) entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage;	-
• aux ressources engagés pour la reconnaissance du statut des réfugiés; et	3.3
• aux coûts supplémentaires recouvrables du Compte d'assurance-chômage.	(1.6)

Tableau 10: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes et procédures	33,994	436	25,822	372	8,172	64
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	23,510		18,798		4,712	
	10,484	436	7,024	372	3,460	64

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités: Les priorités pour 1990-1991 comprennent: l'automatisation des composantes de la proposition de Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO); la mise en oeuvre du projet de système de soutien de l'agent et l'amélioration des systèmes en place. La mise en oeuvre de la SMMO devrait commencer à la fin de 1989-1990 pour se poursuivre jusqu'en 1992-1993. Ces activités donneront lieu à l'acquisition de 3,000 terminaux et micro-ordinateurs pour les bureaux locaux. Tous les projets compris dans la SMMO coûteront environ 87 millions de dollars sur une période de cinq ans (1989-1990 à 1993-1994), y compris la modernisation du processeur central nécessaire pour mener à bien ces projets. Les projets d'automatisation entrepris dans le cadre de la SMMO comprennent:

- la mise en application du Système national des services emploi (SNSE) à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines. Ce service informatisé de données sur les emplois à l'intention des employeurs comme des employés a été mis en place dans tous les grands centres urbains à travers le pays;

- l'établissement d'un système d'accès intégré et universel aux bases de données importantes de la Commission et du Ministère (Assurance-chômage, SNSE et PE), qui constituent la pierre angulaire de la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, au coût estimatif de 9.1 millions de dollars pour 1990-1991;

- la mise en oeuvre d'un service de renseignements à répondeur vocal automatique dans les Infocentres téléphoniques de l'Assurance, ce qui permettra aux clients d'avoir accès aux renseignements sur les postes vacants et sur la situation de leur mandat de prestations d'assurance-chômage, dans l'une ou l'autre des langues officielles, 18 heures par jour, 7 jours par semaine (coût estimatif de 8.5 millions de dollars); et

- la tenue de projets pilotes pour l'établissement de kiosques publics automatisés dans les zones commercantes des grandes villes. Ces kiosques permettront au public d'obtenir de l'information sur le marché du travail et sur les postes vacants, ainsi que des renseignements généraux sur les services de la Commission et du Ministère. Le coût estimatif des projets pilotes pour 1990-1991 est de 1.3 million de dollars.

En outre, la mise en oeuvre du système de soutien de l'agent (système destiné à automatiser le calcul de la rémunération assurable et le montant des prestations), qui a été annoncée en 1989-1990, a été reportée à 1990-1991, en raison de l'augmentation du volume de travail découlant de la modification de la Loi sur l'assurance-chômage prévu dans la SMMO. Le coût estimatif de ce système est de 13.6 millions de dollars pour 1990-1991. Il permettra de réaliser 15 millions de dollars d'économies qui seront versées au Compte d'assurance-chômage.

L'expansion du système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) et des diverses applications de bureautique (rédaction automatisée des lettres aux clients, planification des entrevues avec les clients et répertoires informatisés), à l'appui de la modification du contexte de travail de l'immigration, aura des répercussions en 1990-1991.

Parmi les réalisations récentes, on note:

- le soutien continu de l'automatisation des projets administratifs de l'Assurance-chômage (amélioration du traitement des demandes de renseignements en assurance-chômage, création du poste d'agent des services aux prestataires et systèmes de rédaction des lettres de l'agent); et

- l'installation de systèmes informatisés pour l'Immigration, soit la composante entrée intégrale de documents et le projet pilote des visas lisibles à la machine, projet mené de concert avec Douanes et Accise et les Affaires extérieures. Le coût total de ces systèmes a été de 0.8 million de dollars en 1989-1990.

Données sur le rendement: Les résultats de l'activité Systèmes et procédures sont liés au Programme d'emploi et d'assurance et au Programme d'immigration, lesquels sont déterminés à l'aide d'évaluations. Les rapports suivants servent donc à évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 11 et 12 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 11: Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Systèmes et procédures	**369**	372	436	402
Commission et Ministère	**24,183**	25,379	24,948	25,267
Pourcentage du total	**1.5**	1.5	1.7	1.6

Tableau 12: Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère 1

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1990-1991** 2	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Systèmes et procédures	**64,476**	29,326	33,994	25,007
Commission et Ministère	**1,525,826**	1,436,815	1,296,453	1,297,257
Pourcentage du total	**4.2**	2.0	2.6	1.9

1. A l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.
2. L'augmentation du pourcentage est attribuable aux ressources en capital (systèmes informatiques) requises pour la mise en application de la SMMO. Ces ressources sont entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Description

Le Conseil est un organisme consultatif de droit public, distinct de la Commission et du Ministère dont il est le complément. Il donne des avis au Ministre sur toute question qui a trait au mandat de la Commission et du Ministère. Il reçoit des directives du Ministre au cours de l'année.

Le Conseil est composé d'un président et de 16 à 22 membres, nommés par le gouverneur en conseil. Son président est directement comptable devant le Ministre.

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses.

Sommaires financiers

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration représente moins de 1% des besoins financiers bruts et des années-personnes du Programme de la gestion générale et des services pour 1990-1991.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 58% des dépenses brutes de l'activité, les dépenses en capital et autres coûts de fonctionnement 42%.

Tableau 13: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	712	9	699	9	1,071	10	1,070	9
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	473		496		739		747	
	239	9	203	9	332	10	323	9

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

Tableau 14: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1,071	10	687	9	384	1
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	739	-	500	-	239	-
	332	10	187	9	145	1

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes en 1988-1989 sont de 0.1 million de dollars supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (et comportent une année-personne supplémentaire). Cette différence est principalement attribuable à une augmentation des frais de personnel.

Données sur le rendement: Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et de recherche, de consultation et de rédaction de rapports. Un plan de travail est établi chaque année civile et le Conseil rend compte au Ministre de ses activités. Ce plan peut comporter jusqu'à six études par année. Le Ministre dépose ensuite devant le Parlement, au début de l'automne, le rapport du Conseil ainsi que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 15: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel				
Traitements et salaires	**123,254**	121,903	122,151	123,755
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**19,097**	18,890	19,163	18,699
Autres frais touchant le personnel	**31,771**	22,389	21,953	18,843
	174,122	163,182	163,267	161,297
Biens et services				
Transports et communications	**28,980**	21,112	22,739	18,980
Information	**3,810**	4,289	2,775	2,412
Services professionnels et spéciaux	**22,624**	26,308	25,923	24,764
Location d'immeubles	**93,080**	86,024	78,672	76,847
Autres frais de location	**9,213**	10,735	3,667	2,389
Achat de services de réparation et d'entretien	**17,203**	9,279	9,875	6,027
Services publics, fournitures et approvisionnements	**2,995**	3,116	7,679	5,441
Toutes autres dépenses	**1,555**	1,408	417	219
	179,460	162,271	151,747	137,079
Total des dépenses de fonctionnement	**353,582**	325,453	315,014	298,376
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**30,382**	4,424	10,365	6,178
	383,964	329,877	325,379	304,554
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**311,607**	253,592	252,890	243,617
Dépenses totales nettes	**72,357**	76,285	72,489	60,937

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 174 millions de dollars représentent 45% des dépenses de fonctionnement du Programme de la gestion générale et des services. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 16: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Gestion générale et administration	**2,761**	2,827	2,923	2,998
Systèmes et procédures	**369**	372	436	402
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	**9**	9	10	9
	3,139	3,208	3,369	3,409
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Gestion générale et administration	**20**	64	55	51
	20	64	55	51

* Voir tableau 17, page 4-31, pour plus d'information sur les années-personnes.

Tableau 17: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* autorisées				Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988		
Gestion	76	63	68	83	59,000-132,700	82,329
Autres	-	-	26	20		
Scientifique et professionnelle						
Vérification	1	1	1	-	32,553-73,398	
Économique, sociologie et statistique	70	66	70	79	16,751-75,800	71,840
Éducation	1	3	1	2	17,092-65,873	
Bibliothéconomie	8	8	8	7	24,255-57,502	41,406
Psychologie	1	1	2	1	28,536-66,456	
Administration et service extérieur						
Services administratifs	359	448	405	463	16,702-69,615	44,840
Gestion des systèmes d'ordinateurs	196	220	218	213	22,310-73,032	46,466
Gestion des finances	221	257	227	253	16,200-63,422	49,119
Services d'information	82	75	94	82	16,567-64,300	40,080
Organisation et méthodes	82	85	92	99	16,368-64,300	45,411
Gestion du personnel	188	199	192	228	15,669-64,315	47,397
Administration des programmes	178	221	191	218	16,702-69,615	43,607
Achat et approvisionnement	24	28	27	32	15,576-65,218	40,574
Technique						
Dessin et illustrations	4	4	6	5	18,979-49,181	32,967
Techniciens divers	10	9	14	10	15,415-67,933	36,930
Soutien des sciences sociales	20	21	22	26	15,415-70,474	31,428
Soutien administratif						
Communications	10	11	10	9	18,745-38,826	28,467
Traitement mécanique des données	57	63	62	90	16,410-45,299	29,710
Commis aux écritures et aux règlements	1,290	1,213	1,334	1,270	15,778-38,728	26,127
Mécanographie	3	2	1	-	15,452-30,832	22,882
Secrétariat, sténographie et dactylographie	239	195	275	199	15,637-38,975	25,929
Exploitation						
Manoeuvres et hommes de métiers	4	4	4	6	19,013-47,501	29,465
Services divers	15	11	19	14	16,237-48,795	29,238
	3,139	3,208	3,369	3,409		

	Autres Années-personnes*				Échelle des traitements actuelle	Provisions pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988		
Haute direction	20	29	-	-	42,500-158,800	67,597
Étudiants	-	35	55	51	15,452-45,299	
	20	64	55	51		

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1990-1991 du Programme de la gestion générale et des services ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 18 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 18: Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Budget des dépenses 1989-1990
Dépenses de fonctionnement	**353,582**	315,278
Dépenses en capital	**30,382**	3,470
	383,964	318,748
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**311,607**	248,813
Dépenses nettes - Budget des dépenses	**72,357**	69,935
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	**4,664**	4,100
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**-**	481
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**1,627**	1,039
Autres services	**111**	112
Coût total du Programme	**78,759**	75,667
Moins: Recettes	**-**	-
Coût net estimatif du Programme	**78,759**	75,667

Index

Administration des services, 4-7, 4-8, 4-16, 4-17, 4-18, 4-20
Affaires publiques, 4-7, 4-8, 4-15, 4-17, 4-18
Agences privées de recouvrement, 4-19
Bureau de vérification interne, 4-7, 4-16, 4-17, 4-18, 4-20
Centre de renseignements, 4-8
Évaluation - Planification de l'emploi, 4-19
Équité en matière d'emploi, 4-7, 4-8, 4-13, 4-19
Infocentres téléphoniques, 4-24
Kiosques publics automatisés, 4-24
Organisation, 4-12
Politique stratégique et planification, 4-7, 4-8, 4-15, 4-17, 4-18, 4-19
Processus de planification et d'imputabilité, 4-13, 4-19
Programmes de primes à l'encouragement, 4-8
Réforme administrative de la dotation, 4-8
Semaine de l'immigration organisée en Alberta, 4-8
Services du personnel, 4-7, 4-8, 4-16, 4-17, 4-18, 4-20
Services financiers, 4-7, 4-15, 4-17, 4-18, 4-19
Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), 4-7, 4-8, 4-13, 4-17, 4-18, 4-19, 4-20, 4-23, 4-24, 4-25
Structure des activités, 4-11
Système de soutien de l'agent, 4-8, 4-24, 4-25
Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), 4-25
Système national des services d'emploi (SNSE), 4-24
Visas lisibles à la machine, 4-25

Compte d'assurance-chômage

1990-1991

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 5-4
B. Sommaire financier 5-6
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-7
D. Financement 5-7

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction 5-8
B. Description des prestations 5-8
C. Besoins financiers 5-11
D. Variables influant sur les prestations 5-12

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 5-13
B. Méthode de calcul 5-13
C. Besoins financiers 5-15

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction 5-16
B. Description des contributions de l'État 5-16
C. Sommaire financier 5-17

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 5-18
B. Sommaire financier 5-18
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-18

Section VI
Résumé et solde du Compte 5-20

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un revenu de remplacement temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1988, environ 12.8 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3 millions ont reçu des prestations. En 1990, les recettes prévues (14,106 millions de dollars) excéderont de 535 millions de dollars le montant total des frais prévus (13,570 millions de dollars), ce qui portera l'excédent cumulatif du Compte à 1,709 millions de dollars d'ici la fin de 1990.

Comme l'adoption du projet de loi C-21 a été retardée, l'aperçu du Compte d'assurance-chômage est fondé sur la Loi sur l'assurance-chômage en vigueur le 7 janvier 1990, laquelle stipule que tous les prestataires ordinaires d'assurance-chômage doivent avoir accumulé au moins 14 semaines d'emploi assurable pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Toutefois, le projet de loi C-21 comprend des modifications importantes au Régime d'assurance-chômage, dont voici le résumé :

- élargir l'admissibilité aux personnes de 65 ans et plus et supprimer les prestations spéciales de retraite accordées aux personnes âgées 65 ans;
- remplacer la norme d'admissibilité fixe de 14 semaines et la disposition concernant les réitérants par une nouvelle norme variable d'admissibilité de 10 à 20 semaines;
- augmenter les pénalités et réduire le taux de prestations pour les prestataires qui sont exclus parce qu'ils ont quitté volontairement leur emploi ou qui ont perdu leur emploi pour mauvaise conduite;
- augmenter les prestations spéciales, notamment les nouvelles prestations parentales, destinées à l'un ou l'autre des parents;
- élargir la formation et l'aide à des fins productives fournies aux prestataires d'assurance-chômage;
- supprimer la contribution du gouvernement fédéral au Compte d'assurance-chômage; et
- établir le taux de cotisation à 2.25$ par 100$ de gains assurables pour 1990, 1991 et 1992.

2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut habituellement à 60% de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la Section II, aux pages 5-8 à 5-11.

3. Administration

Selon la Loi sur l'assurance-chômage, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Minsitère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, de l'administration du Régime. Revenu Canada, Impôt, assume toutefois seul la responsabilité de percevoir les cotisations et les remboursements de prestations d'assurance-chômage en plus de prendre seul des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Contributions de l'État

Le gouvernement fédéral contribue au Régime d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondé sur le taux régional de chômage (dans les régions où le taux de chômage dépasse 4%), des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 25 (création d'emplois) et de l'article 26 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage, ainsi que le montant net des prestations (c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs indépendants. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes supplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Trésor. Les avances, de même que les intérêts s'y rattachant, sont remboursables à l'État.

5. Versements de cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de 65 ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Les cotisations dépendent de la rémunération assurable du travailleur. Le taux de la cotisation est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1.4 fois la cotisation de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. Sommaire financier

Le tableau suivant résume la situation du Compte d'assurance-chômage par année civile tel que l'exige la Loi sur l'assurance-chômage.

Tableau 1 : Sommaire financier du Compte d'assurance-chômage *

(en millions de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Paiements des prestations	12,818	11,528	10,852	10,441	10,514
Moins:					
Trop-payés et mandats annulés	121	119	103	96	86
Remboursements de prestations	33	35	34	19	34
Montant net des prestations	12,664	11,374	10,716	10,326	10,394
Administration	1,064	1,005	968	962	926
Créances irrécouvrables	15	18	17	10	8
Montant net des intérêts	(149)	(56)	104	275	463
Pénalités	(24)	(25)	(20)	(18)	(16)
Coût total	13,570	12,316	11,785	11,555	11,777
Moins:					
Contributions de l'État	3,047	2,764	2,633	2,767	2,814
Recettes tirées des cotisations	11,059	10,369	11,876	10,212	9,616
Recettes totales	14,106	13,133	14,509	12,979	12,430
Surplus/(déficit)					
annuel	535	818	2,724	1,424	653
cumulatif	1,709	1,174	356	(2,368)	(3,792)

* Les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.

Tableau 2 : Comparaison des recettes et des dépenses

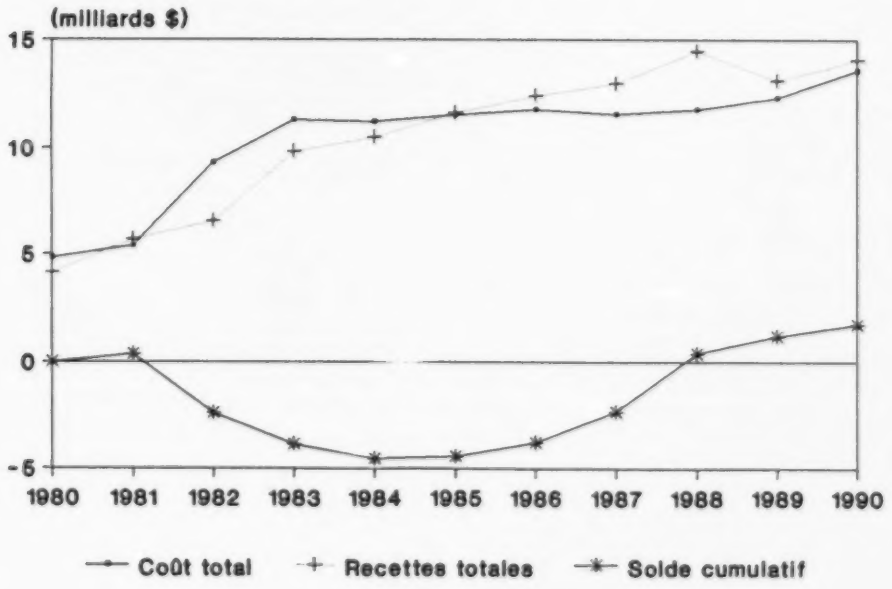

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1990 :

- les prestations versées en 1990 devraient augmenter de 11.2% par rapport aux prestations versées en 1989, par suite d'une augmentation du nombre de prestataires et des taux des prestations; ces augmentations sont compensées en partie par les économies découlant de la norme fixe d'admissibilité de 14 semaines, qui est entrée en vigueur le 7 janvier 1990;
- les frais d'administration devraient augmenter en 1990 de quelque 59 millions de dollars principalement en raison d'une hausse des salaires et des frais de mise en application de la proposition de Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre;
- les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 6.7% en 1990, en raison d'une légère augmentation de l'emploi et de la rémunération assurables; et
- le Compte devrait afficher un surplus pour l'année de 535 millions de dollars, ce qui portera l'excédent cumulatif à 1,709 millions de dollars d'ici la fin de 1990.

D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'État se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doivent être établis d'après le ratio, calculé comme la moyenne mobile sur une période de trois ans, entre les frais des employeurs et des employés et le montant total de la rémunération assurable. Ce ratio est redressé pour combler ou réduire le déficit, ou éliminer l'excédent du Compte qui existerait sans cela. Pour 1990, on a établi ce coefficient à 2.01% de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs, ce qui représenterait une augmentation par rapport au taux de cotisation de 1.95 % en vigueur en 1989. Cependant, l'application du taux de 2.01% pourrait entraîner un excédent cumulatif d'environ deux milliards de dollars d'ici la fin de 1989. C'est pourquoi le taux de cotisation devrait être maintenu à 1.95% pour maintenir de façon raisonnable l'excédent du Compte d'assurance-chômage. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui se situe à 1.4 fois celui de l'employé, atteindra 2.73% de la rémunération assurable de l'employé.

Le tableau 3 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 3 : Surplus/(Déficit) et taux de la cotisation de l'employé

(en millions de dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Surplus/(déficit)					
annuel	**535**	818	2,724	1,424	653
cumulatif	**1,709**	1,174	356	(2,368)	(3,792)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	**1.95**	1.95	2.35	2.35	2.35

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou depuis le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé varie suivant le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60% de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25% du montant des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100% des prestations payables. Presque toutes les sommes versées à la cessation d'emploi prennent valeur de rémunération aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations. Les travailleurs recevant un revenu de pension qui obtiennent un nouvel emploi et qui redeviennent admissibles à l'assurance-chômage toucheront des prestations qui ne seront pas déduites par les revenus de pension antérieurs.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage, ainsi que les normes d'admissibilité et la durée sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité : Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir eu un emploi assurable pendant 10 à 14 semaines durant la période de référence. A compter du 7 janvier 1990, tous les nouveaux demandeurs doivent avoir eu un emploi assurable pendant 14 semaines durant la période de référence.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable équivalant à celui des prestations hebdomadaires, jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11.5%, cette exigence ne s'applique pas aux réitérants.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable durant la période de référence, pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et être disponibles à cette fin, mais doivent encore chercher activement un emploi.

Nombre de prestations hebdomadaires payables : Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut se diviser en trois phases distinctes :

Phase initiale : Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée, jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi : Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi, pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander deux prestations hebdomadaires supplémentaires, et ainsi de suite.

Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional : Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4%, chaque tranche de 0.5% en sus de ce taux donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires : les demandeurs doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité, de paternité et d'adoption : Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption. Les prestations de paternité sont payables au père d'un nouveau-né si la mère décède ou devient invalide et n'est pas admissible au bénéfice des prestations. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour

cause de maladie. Par ailleurs, les parents adoptifs peuvent demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires. Toutefois, ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

Prestation forfaitaire de retraite : Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans, à une prestation forfaitaire de retraite représentant trois prestations hebdomadaires, et ce, sans devoir quitter leur emploi.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs indépendants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous:

Pêcheurs à longueur d'année : Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines à titre de pêcheurs, et au moins 6 semaines de pêche assurable dans trois trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers : Les prestataires qui ont accumulé 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris 6 semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des prestations versées équivaut à 60% de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. A titre d'exemple, ceux qui totaliseront 18 semaines d'emploi assurable, recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé, de création d'emplois, ou qui suivent des cours de formation. Pour ces trois genres de prestations, toutefois, un montant maximal est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

Travail partagé : Les accords de travail partagé signés par la Commission ou le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter des licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20% prévoirait normalement licencier le 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif quatre jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permet de réduire la production de l'entreprise de 20% sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de deux semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel est fondé sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et formation : Les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois ou au programme Intégration professionnelle, ou qui suivent des cours approuvés, et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour couvrir la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

La durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans celui des prestataires qui suivent des cours de formation. Les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à 384 $ par semaine en 1990 sans égard au montant des gains assurables. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation ou qui participent au programme Intégration professionnelle, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la Loi nationale sur la formation si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations.

C. Besoins financiers

Le tableau qui suit indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

Tableau 4 : Besoins financiers prévus par genre de prestations 1

(en millions de dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Prestations ordinaires	**11,000**	9,847	9,309	9,075	9,210
Prestations de maladie	**386**	356	325	279	242
Prestations de maternité et de paternité	**693**	631	567	506	473
Prestations de retraite	**28**	26	19	23	22
Prestations d'adoption	**6**	6	5	5	4
Prestations versées aux pêcheurs	**300**	270	270	223	209
Prestations de travail partagé 2	**30**	21	17	17	22
Prestations de création d'emplois 3	**120**	102	102	88	96
Prestations de formation 4	**255**	269	238	224	237
Prestations totales	**12,818**	11,528	10,852	10,441	10,514

1. Les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.
2. L'article 24 de la Loi sur l'assurance-chômage autorise le versement de prestations partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur semaine de travail pour éviter des licenciements éventuels.
3. L'article 25 porte sur les activités de création d'emplois entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, qui mènent à la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs. Il s'agit d'un programme qui vise à stabiliser le marché du travail et à empêcher la suppression d'emplois.
4. L'article 26 autorise le versement de prestations de soutien du revenu aux stagiaires à plein temps aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de mise en valeur des ressources humaines.

D. Variables influant sur les prestations

L'augmentation des prestations découle des facteurs suivants :

1. Facteurs externes

Un des facteurs importants qui influent sur les prestations ordinaires est le taux de chômage au Canada, qui s'est situé autour de 7.5% en 1989. En 1990, on s'attend à ce qu'il y ait une augmentation modérée du taux de chômage, ce qui donnera lieu à une augmentation du nombre de prestataires. Toutefois, cette augmentation sera en partie compensée par les effets de la norme fixe d'admissibilité de 14 semaines. On s'attend donc à une augmentation modérée du nombre de prestataires.

2. Taux de prestations

Le taux des prestations d'assurance-chômage est déterminé par les gains assurables du prestataire. L'augmentation de la rémunération et du taux maximum des prestations hebdomadaires donnera lieu à une augmentation des prestations versées. Le tableau qui suit montre les taux maximum des prestations hebdomadaires et les taux moyens.

Tableau 5 : Prestations hebdomadaires d'assurance-chômage

(en dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Prestations maximales	**384**	363	339	318	297
Prestations moyennes	**227**	216	203	190	181

3. Prestations spéciales

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption et de retraite, provient de l'augmentation du nombre de demandes acceptées suite à l'accroissement du nombre d'assurés, ainsi que de l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes.

4. Prestations versées aux pêcheurs

Les prestations versées aux pêcheurs continueront d'augmenter au cours de la prochaine année.

5. Utilisation à des fins productives

Pour ce qui est du travail partagé, de la création d'emplois et des prestations de formation, les plafonds annuels de dépenses approuvés par les décrets du Gouverneur en conseil sont utilisés pour les prévisions de 1990.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 49 et 117 de la Loi sur l'assurance-chômage stipulent que les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Étant donné que la Commission et le Ministère mettent en oeuvre des programmes différents, leurs frais imputés au Compte, doivent être déterminés séparément.

B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination des dépenses des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Bien qu'ils ne soient pas imputables, les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programmes des rentes sur l'État, de la Loi nationale sur la formation et de la Planification de l'emploi font partie des frais généraux. Les frais imputés au Compte d'assurance-chômage liés à l'activité Gestion des CEC et services conjoints et aux activités du Programme de la gestion générale et des services, sont calculés proportionnellement (voir tableau 6).

Le tableau 6 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1990-1991 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère:

Tableau 6 : Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1990-1991

(en millions de dollars)	Commission et Ministère	Imputable à l'a.-c.	% pour l'a.-c.
Programme de la gestion générale et des services			
Gestion générale et administration	366.3 *	257.4	70.3
Systèmes et procédures	64.5	53.8	83.4
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	0.7	0.5	71.4
Total partiel	431.5	311.7	72.2
Programme d'emploi et d'assurance			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Projets de travail partagé	1.2	1.2	100.0
Autres	131.9	-	-
Service national de placement			
Équité en matière d'emploi	4.8	-	-
Conseils consultatifs locaux	0.6	-	-
Données et surveillance	5.8	-	-
Programme canadien de réorientation des agriculteurs	1.0	-	-
Services d'adaptation des immigrants et des réfugiés	4.9	-	-
Autres	244.5	244.5	100.0
Assurance-chômage			
Prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre	0.9	-	-
Système informatique non lié à l'Assurance-chômage	1.3	-	-
Administration des rentes sur l'État	3.4	-	-
Autres	427.5	427.5	100.0
Gestion des CEC et services conjoints	135.9	110.9	81.6
Total partiel	963.7	784.1	81.4
Programme d'immigration	204.4	-	-
Total	1,599.6	1,095.8	68.5

* Ce montant comprend 47.5 millions de dollars pour les services offerts gratuitement à la Commission et au Ministère par d'autres ministères fédéraux.

Puisque le coût réel pour la Commission et le Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 113(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 7 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'administration de la Loi sur l'assurance-chômage pour chacune des années civiles indiquées.

Tableau 7 : Frais d'administration de l'Assurance-chômage

(en millions de dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Montant brut	**1,070**	1,011	978	968	936
Recouvrements	**(6)**	(6)	(5)	(6)	(8)
Montant net	**1,064**	1,005	973	962	926

* Les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.

Se fondant sur les besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses de 1990-1991, et sur les prévisions établies pour 1989-1990, on s'attend que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmenteront d'environ 59 millions de dollars en 1990. Les plans de dépenses du Programme de la gestion générale et des services et du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources.

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction

En vertu des articles 118 et 130 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1988, les contributions de l'État s'élevaient à 2.63 milliards de dollars, ce qui représente 24% du total des prestations payées.

B. Description des contributions de l'État

1. Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 118 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge pour les prestations de prolongation versées en vertu de l'article 22 et des paragraphes 25(8) et 26(3) de cette loi.

En vertu de l'article 22, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4%. Chaque tranche de 0.5% en sus du taux de chômage régional donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 25(8) et 26(3), les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois (article 25) ou qui suivent des cours de formation approuvés (article 26) et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour couvrir toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi. Toutes ces prestations de prolongation figurent dans le calcul de la contribution de l'État.

2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 130 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs indépendants et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

C. Sommaire financier

Le tableau 8 présente un sommaire financier des deux genres de contributions de l'État, établis pour un exercice financier et présentés à la Partie II du Budget des dépenses.

Tableau 8 : Contributions de l'État

(en millions de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Compte d'assurance-chômage	**2,889**	2,554	2,416	2,443	2,710
Prestations versées aux pêcheurs	**284**	286	240	229	201
Total	**3,173**	2,840	2,657	2,672	2,912

* Les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.

La contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage devrait s'accroître légèrement, étant donné que l'augmentation des prestations donnera lieu à une augmentation des coûts pour le gouvernement.

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, ainsi que sur la moyenne de la rémunération assurable des dernières années.

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage qui doivent être payées par les travailleurs assujettis sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1.4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. Sommaire financier

En 1990, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 11,059 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 690 millions de dollars par rapport aux 10,369 millions de dollars reçus en 1989.

Tableau 9 : Sommaire financier des recettes tirées des cotisations

(en millions de dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Recettes tirées des cotisations	**11,059**	10,369	11,876	10,212	9,616

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1990 sont données ci-dessous:

1. Nombre de cotisants

Le nombre d'employés en 1990 devrait augmenter d'environ 1%. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1990.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération assurable moyenne par semaine devrait augmenter d'environ 5.5% en 1990 pour les deux raisons suivantes. Premièrement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1990, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de 605 $ à 640 $, soit une hausse de 5.8%. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement

liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire prévues de 5.2% contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de la cotisation

En 1990, le taux de cotisation des employés demeurera à 1.95% de la rémunération hebdomadaire assurable. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation de l'employé, demeurera à 2.73% de la rémunération assurable hebdomadaire des travailleurs.

4. Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de la cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait augmenter et passer de 441 millions de dollars en 1989 à 488 millions de dollars en 1990.

Tableau 10 : Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de cotisation (en %)		Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable (en $)	Maximum de la cotisation hebdomadaire (en $)	
	employé	employeur		employé	employeur
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95%	2.73%	$605	$11.80	$16.52
1990	1.95%	2.73%	$640	$12.48	$17.47

5. Obligation de remise des retenues à la source

A partir de janvier 1990, les employeurs dont la remise mensuelle moyenne de retenues à la source (y compris l'impôt sur le revenu et les cotisations au RPC) dépasse 50,000 $ sont tenus de remettre les retenues jusqu'à quatre fois par mois, selon le nombre de jours de paye de l'employeur au cours du mois. Les recettes provenant des cotisations étant inscrites selon la méthode de comptabilité de caisse, la procédure de remise accélérée se traduira par une augmentation de 135 millions de dollars de ces recettes en 1990.

Section VI
Résumé et solde du Compte

En résumé, le chiffre net des prestations versées en 1990 pourrait atteindre 12,664 millions de dollars. Le coût total, y compris les frais d'administration, pourrait être de quelque 13,570 millions de dollars.

Les recettes tirées des cotisations étant évaluées à 11,059 millions de dollars, et les contributions de l'État à 3,047 millions de dollars, le surplus pour 1990 devrait être de 535 millions de dollars. L'excédent cumulatif du Compte sera porté à 1,709 millions de dollars d'ici la fin de 1990.